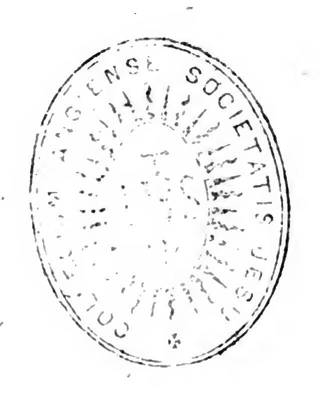



BIBLIOTHECA S. J.
Maison Saint-Augustin
ENGHIEN
H 463/5



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS
TOME V.



HISTOIRE
DU DIOCESE
DE PARIS,

Contenant la fin des Paroisses du Doyenné de Montmorency & le commencement de celles du Doyenné de Chelle.

TOME CINQUIÉME.

Avec un Détail circonstancié de leur Territoire & le denombrement de toutes celles qui y sont comprises, ensemble diverses Remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, *de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres.*



A PARIS,

Chez PRAULT Pere, Quai de Gêvres au Paradis.

M. D C C. L V.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

JAGNY *ou* JAIGNY.

NOus ne connnoîtrions point l'antiquité de ce village au-dessus du Pouillé dressé vers le commencement du XIII siécle, si ce n'étoit que dans les archives de quelques Eglises a été conservé le nom de certains Seigneurs du même lieu. On ne sçait que conjecturer sur l'origine du nom, par la raison que les Titres du XIII siécle qui sont les plus anciens que l'on aye où ce village soit nommé, varient sur la maniere de l'écrire. En 1224 il est écrit *Johanniacum*; en 1227 *Gehenniacum*; en 1233 *Jehenniacum* & *Jehengniacum* : en 1250 *Johangniacum* & *Jahaniacum* : en 1271 & 1278 *Gehenni*; & en 1279 *Jaigniacum*. Enfin le Pouillé redigé dans le même siécle met en françois *Jahenni* sans entreprendre de latiniser ce nom; cependant si malgré toutes ces variétés on peut choisir ce qui paroît le plus vraisemblable, je croirois que la premiere maniere de l'écrire, laquelle est tirée du grand Pastoral de l'Eglise de Paris, est la moins alterée, & même je pourrois avancer qu'elle ne l'est aucunement; que *Johanniacum* a été dit de même que *Marcelliacum*, *Antoniacum*, *Balbiniacum*, *Saviniacum*, expressions qui signifient Terre, ou Domaine de Marcellus, d'Antonius, de Balbinus, de Savinus ou Sabinus. Ainsi *Johanniacum* étoit la Terre ou Seigneurie d'un nommé Jehan, car on écrivoit ainsi anciennement & en latin *Johannes* avec aspiration. Il n'y a gueres plus d'éloignement de *Johanniacum* à Jaigny, que des mots ci-dessus rapportés à Marcilly, Antony, Baubigny & Savigny. Fol. 27.

Le village de Jaigny est situé à cinq lieues

& demie de Paris dans la plaine qui ſe trouve au haut de la montagne dont Mareuil occupe le côteau regardant le midi ; & n'eſt ſéparé de Mareuil que par un bois de boulots & d'arbuſtes. Cette Paroiſſe ne contenoit que 72 feux lors du denombrement des Elections. Le Dictionnaire y compte 256 habitans. On m'a dit qu'actuellement il y a environ cent feux. Le terrain eſt tout en terres ſans vignes, & il y a quelques cantons de bois.

Les habitans honorent S. Leger comme leur patron : mais ils conviennent que S. Barthelemi étoit véritablement l'ancien, quoiqu'on ne le regarde aujourd'hui que comme ſecond patron. Le chœur de l'Egliſe Paroiſſiale & ſes deux collatéraux ſont rebâtis à neuf & bien voutés environ depuis cent cinquante ans : mais la nef n'eſt nullement conſtruite en ligne droite avec le chœur, & la groſſe tour qui eſt au frontiſpice en rend l'entrée fort peu gracieuſe. Comme le chœur a été carrellé de ſimples carreaux de terre cuite, les tombes qui y étoient ont été transferées ailleurs : C'eſt pourquoi on trouve dans la nef la tombe de Dagobert du Four Curé mort en 1600. Mais quoiqu'il n'y ait point de tombes dans le chœur, on ne laiſſe pas d'y voir une inſcription pour conſerver la memoire de deux Curés de la Paroiſſe qui ont fondé les écoles des garçons & des filles ; l'un nommé Michel le Clerc, l'autre François Laiſney mort le 8 Octobre 1726, âgé de 82 ans.

Dans le collatéral méridional eſt repréſenté à la Chapelle de la Vierge au vitrage devant l'image de S. Jacques Majeur un Chanoine à genoux en robe violette & manches de ſurplis rondes : ſes armes ſont d'or au paon dreſſé. Devant le même autel eſt une tombe ſur laquelle eſt repréſenté un Chevalier armé & botté.

Comme les restes d'inscription qu'on y voit sont en petit gothique ; ce militaire peut être mort au XV ou XVI siécle.

La Cure de Jaigny étoit conferée par l'Evêque de Paris *pleno jure* au XIII siécle. Ce qui subsiste encore, & qui est attesté par tous les Pouillés du XV & XVI siécles 1626 & 1648. Mais le sieur le Pelletier faisant le sien en 1692 a cru que la Cure de Jagny étoit la même que celle de Gagny proche Chelles, & après avoir nommé Jagny il renvoye à Gagny pour le surplus.

Pouillé du XIII siécle.

Ces mêmes Pouillés du XV & XVI siécle de 1626 & 1648 marquent qu'il y a dans l'Eglise de Jaigny une Chapelle du titre de S. Michel, & la mettent au rang des bénéfices à la nomination Episcopale. Il faut qu'elle le soit encore, puisqu'elle se trouve actuellement au rolle des décimes. C'est celle qui est à côté du chœur du côté du septentrion. On voit dans le Pouillé du XV siécle, à la marge, qu'elle est qualifiée *bona*. Elle fut conferée le 27 Juillet 1479 à Jean de Corbie Licentié ès Loix, Archidiacre & Chanoine de Beauvais, fils du Président de Corbie, ci-après nommé.

Celui de 1648 met ici *Joigny* pour *Jaigny*.

Reg. Ep. Par.

Un nommé Henri de Jaigny Chevalier est le premier Seigneur connu de ce lieu. En 1227 conjointement avec Aalips sa femme il céda à l'Abbaye de S. Denis le fief qu'il avoit dans le territoire de Garges. Ce qu'il y a de singulier dans ce Seigneur est que dans quelques Titres d'environ le même temps il est appellé *Soltannus de Johanniaco*. Je ne sçai si ce nom ne seroit pas un fruit des Croisades qui avoient précédé, car alors il n'étoit pas absolument rare. On peut en voir la preuve dans l'Histoire de la maison de Montmorency.

Magn. Pastorale Paris. *f.* 27.

Preuv. p. 34.

Durant le reste du siécle les Cartulaires fournissent des Chevaliers appellés Pierre & Henry

Chart Livr. Item S. Gen. Paris. & 33

de Joheigniaco. En 1271 Guillaume de Jaigny rendit hommage à l'Evêque de Paris pour son manoir *de Hebergagio suo*, & pour des bois & des terres qu'il tenoit de Philippe de Brunoy Ecuyer situés au même lieu de Jaigny. En 1278 Jean de Jaigny Ecuyer fils de ce Chevalier le rendit pour les biens de sa succession. Dans un des manuscrits de M. du Puy est renfermé un cahier écrit vers l'an 1300 où est un Catalogue ainsi intitulé : *Illi sunt de Castellania Parisiensi tenentes à Domino Rege*, & parmi ces Seigneurs se trouve *Henricus de Gehenni.*

Chartul. Ep. Paris. Reg. f. 148.

Cod. 690.

En 1346 Charles Comte de Flandres & Raolt Duvelin de Lions Chevalier tenoient chacun de l'Evêque de Paris un fief sis à Jagny : ce qui fut cause que cet Evêque les assigna pour se rendre à l'ost du Roy à Rouen. En 1363 un nommé Robert de Lihuns ou de Lorry Chevalier passa un accord mentionné dans les Registres du Parlement. La Terre de Jagny fut une de celles que le Roy d'Angleterre, qui se disoit Roy de France, ôta vers l'an 1423 au propriétaire, parce qu'il étoit attaché à Charles VII, & qu'il donna à Simon Morhier Prevôt de Paris qui la regarda comme de petite valeur. Messieurs de Corbie la possederent de pere en fils, sçavoir Arnaud le Chancelier, Philippe & Guillaume décédé en 1490. Il reste un hommage rendu le 7 Juillet 1491 à Louis de Beaumont Evêque de Paris de la terre de Jaigny par Jean de Corbie Conseiller au Parlement, Archidiacre de Gâtinois en l'Eglise de Sens, & par Charles Ecuyer son frere, tous deux fils de Guillaume Président au Parlement. Charles ayant épousé Louise Langlois en eut Jean de Corbie qui jouissoit de cette terre en 1516. Les * memoires que l'on m'a fourni portent qu'en 1531 la Terre de Jaigny étoit advenue à Guillaume de Meaux

Tab. Ep. Par.

Sauval tom. 3 p. 333.

Hist. des Présid. p. 101.

Reg. Ep. Par.

* M. de Launay Curé de Villiers-le-sec

Vicomte de Bertenay par ſon mariage avec Antoinette de Corbie, fille de Charles ci-deſſus nommé, & qu'alors il en fit un échange avec Jean Sanguin élû en l'Election de Paris. Mais il ne s'agiſſoit pas de toute la Terre puiſqu'on trouve deux denombremens faits à l'Evêque de Paris par François de Corbie Ecuyer Seigneur de Jaigny, l'un le 20 Octobre 1579, l'autre le 20 Janvier 1580. Ce même Corbie eſt auſſi qualifié Seigneur de ce lieu dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris redigé la même année, en même temps que Girard Sanguin y eſt pareillement dit Seigneur de Jaigny en partie. Mais ce qui peut former une difficulté, eſt que quatre ans auparavant, paroît un hommage rendu pour Jaigny à l'Evêque de Paris par Marie Lombart veuve de Rolland de Ponthus.

Le 26 Février 1629 François du Val Seigneur de Fontenet, fit acquiſition de la moitié de la Terre de Jaigny, de François Sanguin Seigneur en partie dudit lieu.

Enfin par le mariage de Marie-Françoiſe Angelique du Val avec M. Potier Duc de Gêvres, cette Terre eſt entrée dans la maiſon de Gêvres qui la poſſede avec trois autres Terres contigues.

Il y avoit au XIII ſiécle un lieu dit *Nemus de Gehenniaco* proche Frepillon, & il y a encore un Jaigny hameau aux environs de la Paroiſſe de S. Forgeil proche Chevreuſe. Ces deux lieux ſont du Diocèſe de Paris. Un manuſcrit de M. du Puy cotté 690 fait mention d'un troiſiéme Gehenni, ſitué vers Crepy en Valois, *Decimam de Gehenni quam Philippus de Creſpiaco tenet de Rege.*

Tab. Vallis.



MAREUIL

EN FRANCE,

DIT MAINTENANT MAREIL.

Hist. S. Mart. p. 88.

LE premier monument de l'antiquité où ce Village me paroît être nommé est une charte de Thibaud Evêque de Paris donnée vers l'an 1150, par laquelle ce Prélat confirma au Prieuré de saint Martin des Champs tous les biens qu'il possedoit alors. Il spécifie parmi ces biens la troisiême partie de l'autel de Mareuil, & une portion de dixme dans le même village. *Tertiam partem altaris de Marul : Partem decimæ apud eandem villam.* Cela me paroît ne pouvoir s'entendre de Marolles en Brie où le même Monastere de saint Martin a un Prieuré; parce que ce lieu est mentionné séparement dans cet acte & le nom même est trop différent. Cela ne peut non plus convenir à Marolles au-delà de Montlheri, par la raison de la différence du nom, ni même à Mareilles proche S. Germain-en-Laye, qui est un quartier où jamais le Monastere de saint Martin des Champs n'a eu de bien; mais il doit s'entendre naturellement de Maroil en France, dit depuis Mareuil & enfin Mareil, 1°. parce que dans cette charte ce Marul est nommé immédiatement après Ecoüen : 2°. parce que S. Martin est patron de la Paroisse; & 3°. parce que Chastenet, dont le Prieuré de saint Martin est Seigneur, en est fort voisin. Après cela on ne trouve plus rien sur ce Mareuil jusqu'à ce qu'on rencontre les noms de quelques Seigneurs. Je les rapporterai ci-après.

Ce Village est situé à cinq lieues de Paris sur un côteau qui regarde le midi & dont par conséquent l'aspect est du côté de Paris. Il est environ à mi-côte. Quelque petit marais qui avoit été autrefois dans le bas lui a fait donner le nom qu'il porte, & qui a dû se dire en latin *Maroïlum* ou *Marogilum*, mais que par une transposition de lettres on a appellé *Marolium*. J'y ai vû en 1748 vers le sommet de la montagne un petit bois de haute-futaye qui dominoit sur le château, & du côté du levant sur le chemin de Jaigny un petit bois de boulots & coudriers, qui étoit autrefois entouré de murs & formoit le parc du château. Le reste est cultivé en bled & autres grains. Le château est très-bien bâti & dans une très-belle situation, aussi presque à moitié de la côte. On a observé que quoique la distance qu'il y a de la plaine à ce château ne paroisse pas grande, & quoiqu'on y monte assez doucement, dès le bas il est plus élévé que celui d'Ecoüan qu'on voit de là en perspective. Le nombre des feux de cette Paroisse est de 102 si on s'en rapporte au livre des Elections imprimé en 1709. Le Dictionnaire universel Géographique de la France n'y comptoit en 1726 que 348 habitans.

L'Eglise du lieu titrée de S. Martin est couverte d'ardoise, ce qui est très-rare dans les villages. Le dedans est bâti avec solidité d'une structure qui paroît avoir deux cent cinquante ans ou environ, à pilastres & chapiteaux d'ordre dorique, mais si bas qu'il n'y a pas de vitrages dans le haut du tour du chœur. Au lieu de cela l'architecte a tellement ménagé le terrain, que l'on tourne facilement derriere le sanctuaire; ce qui est peu commun dans les Paroisses de la campagne. La tour des cloches qui accompagne ce bâtiment fait aussi un

assez bel effet par son couronnement, sans cependant paroître assez solidement construite. On n'y voit aucune inscription aux murs ni sur le pavé de cette Eglise, sinon les armes de Messieurs du Val. Quelqu'un m'a assuré y avoir aussi vû celles de Messieurs de Corbie que je n'y ai point apperçûes.

Le Pouillé du XIII siécle dit que la collation de la Cure *de Marolio* appartient de plein droit à l'Evêque de Paris: c'est ce qui est suivi par celui qui fut imprimé en 1648. Mais celui de 1626 & celui du sieur le Pelletier imprimé en 1692 tombent tous les deux dans une mé-
p. 53. prise à ce sujet. Le premier en donne la nomination au Chapitre de Lusarches; & le second la donne à l'Abbé de Coulombs au Diocèse de Chartres, confondant ce Mareuil avec Mareilles ou Mareuil près de Saint-Germain-en-Laye.

Jean de Mareuil est le premier Seigneur de ce lieu que j'aie découvert. Il vivoit en 1290. Sa veuve Marguerite de Montfort vendit aux Moines du Val en 1297 sa portion dans le territoire de Fayel situé à Bailleil.

Durant le siécle suivant la Terre de Mareuil fut toujours dans la maison de Trie. Philippe de Trie en étoit Seigneur en 1319. Il prit cette qualité l'an 1326 dans la promesse qu'il donna de faire une fondation au Sépulcre à Paris. Renaud de Trie l'étoit en 1355. Philippe de Trie donna denombrement de cette Terre le 24 Juillet 1394 à Amaury d'Orgemont Chancelier du Duc d'Orléans. Ce même Philippe & Agnès de Goussainville sa femme la vendirent le 17 Septembre 1395 à Renaud de Trie Seigneur de Saulmont Chambellan du Roy, & à Jeanne de Bellengues sa femme.

Tab. Ep. Paris.

Mem. de M. de Gêvres.

Cette Jeanne de Bellengues étant remariée à Jean Malet Seigneur de Montaigu, ils re-

vendirent conjointement le 24 Fèvrier 1408 à Jacques de Trie Seigneur de Rouleboise & à Catherine de Fleureigni sa femme la moitié de la Terre de Mareuil, en même temps que la moitié du fief noble de Chantilli que Renaud de Trie Amiral de France avoit leguée à la même Jeanne de Bellengues.

Le 18 Janvier 1410 le même Jean Malet de Graville & son épouse Jeanne vendirent à Arnaud de Corbie Chancelier de France l'autre moitié de Mareuil. En 1415 cette derniere moitié étoit déja passée à Philippe de Corbie, comme il est dit dans le denombrement du 8 Mai de cette année, donné par Jacques de Trie Seigneur de Rouleboise à Pierre d'Orgemont Sire de Montjay.

La Terre de Mareuil fut donnée vers l'an 1423 par le Roy d'Angleterre qui se disoit Roy de France, à Simon Morhier Prevôt de Paris, qui ne la garda pas, se plaignant qu'elle étoit de nulle valeur. Sauv. T. 3. p. 335.

Au mois de Mars 1454 Guillaume de Corbie Conseiller au Parlement, fils de défunt Philippe de Corbie Maître des Requêtes & de Jeanne Chanteprime, eut la moitié qui lui manquoit de la Terre de Mareuil, par un échange qu'il fit avec Pierre Rolin Ecuyer, qui la possedoit par succession de Gerard Rolin Chevalier, Bailly de Mâcon, & de Marie de Trie sa femme ses pere & mere. Ce Guillaume de Corbie fut Président au Parlement & mourut en 1490. Nicolas de Corbie Conseiller au Parlement lui succéda & mourut en 1512 ou 1522. Un second Guillaume de Corbie Seigneur de Mareuil étant décédé, la Terre advint à Marie de Corbie veuve de Germain du Val Secrétaire du Roy, laquelle en fit hommage le premier Juin 1553 au Connétable de France Anne de Montmorency. Cet hommage fut re-

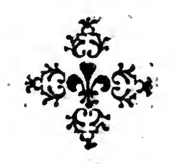
Mem. de la maison de M. de Gêvres, dont M de Launay Curé de Villiers-le-sec m'a envoyé des Extraits.

Hist. des Présid. p. 101.

peté au même le 15 Avril 1566 par Tristan du Val Maître des Comptes héritier de sa mere. Le 15 Juillet 1579 autre hommage rendu à Magdelene de Savoye Duchesse de Montmorenci par François du Val Conseiller à la Chambre des Comptes, tant pour lui que pour Marie, Nicolas, Catherine & Germain ses freres & sœurs héritiers de Tristan leur pere. On ne m'a fourni de plus que deux hommages d'un François du Val Mestre du Camp du Roy du Régiment de Piémont, rendu le 11 Janvier 1619 à Henri de Montmorenci Amiral de France, & une réiteration qu'il en fit au Roy le 4 Août 1634 à cause de son nouvel avenement à la Châtellenie de Chantilly. J'ai vû un Traitté de l'an 1664 fait par François du Val avec les Moines du Val.

Enfin cette Terre & autres est entrée dans la Maison de Gêvres par mariage de Marie-Françoise-Angelique du Val avec M. Léon Potier Duc de Gêvres Pair de France, qui en a donné le dénombrement le 20 Février 1696 à M. Henri Jules de Bourbon-Condé.

Voyez pour le reste la fin de l'article de Fontenet en France; ce sont les mêmes Seigneurs.



VILLIERS-LE-SEC.

ON ne peut douter de l'antiquité de ce village, puisqu'on le trouve énoncé dans des titres de l'Abbaye de saint Denis redigés sous Louis le Débonnaire & sous Charles le Chauve. Ce territoire qui y est nommé simplement *Villaris* est l'un de ceux dont le revenu devoit servir aux habits & à la chaussure des Religieux selon l'arrêté de l'Abbé Hilduin de l'an 832. Cette disposition fut confirmée dans un Concile trente ans après. Dans tous ces actes *Villaris* est nommé avec Mafflée, Moiscelles & Bêloy qui sont contigus.

Diplomat. p. 520 & 537.

Le nom de Villiers *Villare* ou *Villaris* a été donné anciennement à quantité de lieux comme équivalent à celui de *Villa*, & souvent l'on a distingué ces Villiers par le nom d'un ancien possesseur. Mais celui-ci est surnommé le Sec à cause de l'aridité de son territoire, comme l'a remarqué Hadrien de Valois. On connoît en France 5 ou 6 autres villages du même nom de Villiers-le-sec. Quoique celui-ci soit dans un lieu bas rélativement à la montagne d'Epinay qui est contigue, on n'y voit point de fontaines, mais seulement des mâres; c'est un pays de labourage situé à cinq lieues de Paris. Le dénombrement de l'Election de Paris lui donne 46 feux; ce que le Dictionnaire Universel de la France fait revenir à 400 habitans: on assure que ce nombre n'est plus si fort.

Not. Gall. p. 437.

Dict. Univ.

Il y avoit une Cure érigée à Villiers le-sec dès le temps de la redaction du Pouillé Parisien avant le regne de S. Louis. Elle y est marquée au nombre de celles dont l'Evêque a la nomination pure & simple: ce qui n'a point

changé. L'Eglise est sous l'invocation de saint Thomas de Cantorbery : ce qui nous apprend qu'elle n'existoit point avant l'an 1173, auquel cet Archevêque fut canonisé. Il est à croire que cette Paroisse fut formée d'un demembrement de celle de Belloy qui a toujours aussi été de nomination Episcopale. L'édifice de l'Eglise qui subsiste aujourd'hui ne paroît avoir que deux cent ans d'antiquité. La Dédicace en fut faite le 9 May 1557 par l'Evêque de Megare : mais le 23 Avril 1659 il fut permis d'en anticiper l'anniversaire au quatriéme Dimanche d'après Pâques : Dans l'aile de cette Eglise qui est du côté du midi & la seule qu'il y ait, se voit une Chapelle érigée en l'honneur de la sainte Vierge, marquée dans les Pouillés de 1626 & 1648, & appellée dans le rolle des décimes Notre-Dame de bon Secours. A la voute & aux vitrages de cette Chapelle sont les armoiries des fondateurs qui sont les mêmes que l'on voit au château. Elle a de revenu deux muids de froment à prendre sur l'Hôtel Seigneurial, ainsi que le dit la Sentence que Robert Bonnette Prêtre étudiant à Paris & Chapelain obtint le 12 Juillet 1425 contre Denise de Grislay ou de Coissé Dame du lieu, & contre Jacques de Villiers qui logeoit au château. Quelques Ecclésiastiques des maisons de Longueil & de Corbie ont possédé cette Chapelle en 1483 & 1489.

Reg. Ep.

Tab. Ep. Par. in Spir.

Reg. Ep. Paris.

Après les changemens arrivés dans le Royaume à la fin de la seconde race de nos Rois & au commencement de la troisiéme, on vit quelques Chevaliers devenir Seigneurs au moins en partie de Villiers-le-sec. Raoul de Mejafin y tenoit de Matthieu le Bel en 1125 ce qu'on appelloit alors l'Etat, *Statum*. On voit ces mêmes Chevaliers disposer des Domaine & des Dixmes. Ainsi dès le XII siécle Raoul

Chart. Reg. S. Dion. p. 215.

d'Eaubonne donna à l'Abbaye d'Herivaux deux sextiers de froment à y percevoir. Elisabeth femme d'Adam de Domont fit présent de six arpens de terre situés en ce lieu de Villiers aux Religieux de l'Abbaye du Val. En 1217 lorsque Guerin de Moncel & Agnès sa femme eurent compté au Chapitre de Paris la somme d'environ cent soixante livres pour la fondation d'un Chapelain de sainte Catherine en l'Eglise de Paris, l'employ qu'on en fit fut l'achat d'une portion de dixme à Villiers le-sec, laquelle rendoit trois muids & demi de bled. Adam de Balleurs Chevalier & Pierre de Baalis son beau-frere avec Beatrix sa femme furent les vendeurs.

Gallia Chr T. 7. Instrum. col. 275.

Tabul. Vallis

Hist. Eccles. Paris. T. 2. p. 261.

Magn. Pastor. p. 203.

Un des plus connus entre les Seigneurs de Villiers-le-sec fut Adam qui vivoit sous le Roi Charles V, & qui épousa Alix de Mery. Dès l'an 1372 Charles de Montmorency qui avoit épousé Perrenelle l'une de ses filles, & Gilles de Poissy qui avoit épousé l'autre nommée Leonore, partagerent les biens d'Adam & d'Alix Seigneur & Dame de Villiers. Perrenelle de Villiers fut qualifiée Dame de la Ferté-Imbauld: Elle jouissoit de l'Hôtel de Villiers; Jacques de Montmorency & Denise issus de son mariage ayant partagé la succession de Perrenelle, l'Hôtel de Villiers échut à Denise Dame de Coissé par partage du 2 Août 1415.

Preuv. de Montmor. p. 150.

Denise ayant épousé un nommé Turpin, Isabeau leur Turpin fille succeda dans la Terre de Villiers. Elle épousa un Rochechouard dont Jeanne de Rochechouard issue épousa Jacques de Beaumont, duquel dernier mariage procéda Philippote de Beaumont. Cette derniere fut mariée à Pierre de la Val qui eut par elle dans son partage en 1495 la Terre de Villiers qu'avoient tenu par leurs femmes tous les ci-dessus nommés, Thibaud de Beaumont & sa sœur épouse

d'André de Vivonne s'étant départis de leur droit en faveur dudit Pierre de la Val.

Gilles de la Val, (fils apparemment de Pierre) vendit depuis cette Terre à Augustin de Thou Avocat au Parlement, qui la lui recéda : ensorte que le même Gilles de la Val la vendit le 7 Mars 1532 à Nicolas Berthereau Secrétaire du Roy, & depuis Secrétaire de la Chambre d'Henry II & Concierge de son Palais. Ce Berthereau en rendit hommage à Aymar de Nicolaï Seigneur de Goussainville le 25 du même mois de Mars. Nicolas Berthereau est connu dans les Registres du Châtelet par l'établissement des Foires qu'il procura à sa Terre de Villiers en 1553 pour le premier May & 18 Octobre, & d'un Marché tous les lundis lorsqu'ils ne subsistent plus. Ce fut aussi lui qui obtint du Roy en 1555 un réglement du 12 Juillet sur l'ordre de la levée des dixmes en cette Terre. Anne Berthereau son fils Secrétaire du Roy jouit de Villiers après lui; comme aussi Françoise Berthereau sa fille qui en porta en mariage la moitié à Michel Bouillon Ecuyer Sieur de Jalanges, puis Palamedes Bouillon leur fils leur succéda dans cette portion.

Bannieres du Châtelet vol. 5. fol. 291.

Ibid.

Marie de S. Mêmin veuve de Nicolas Berthereau avoit joui du quart de cette Terre, lequel quart étoit advenu par succession à Nicolas de S. Mêmin son neveu Sieur du Menil qui en fit échange le 6 Novembre 1588 avec Arnoul Boucher Seigneur d'Orsay premier Président au Grand Conseil & avec Elisabeth Malon sa femme. Cette portion fut depuis leguée par ladite Elisabeth à M. Ravaud Asle Greffier du Criminel au Parlement. Nicolas Hatte avoit pareillement hérité d'une partie de Villiers avec Elisabeth Malon Dame d'Orsay.

Pendant les années 1602 & 1603 M. Ger-

main du Val Seigneur de Fontenay-Mareuil, & Capitaine du Château du Louvre acheta la portion du Sieur Bouillon & celles des Sieurs Hatte ou Asse. Dans une transaction du 23 Juin 1623 Marie du Molinet est dite veuve de lui. Elle vivoit encore le 2 Juillet 1631, jour auquel elle rendit hommage de Villiers-le-sec à Antoine Nicolaï Seigneur de Goussainville. Mais après son décès François du Val Mestre de Camp du Régiment de Piémont, entra en possession de cette Terre, laquelle a été portée à Messieurs de Gêvres par le mariage de Marie-Françoise-Angelique du Val avec M. Léon Potier Duc de Gêvres, dans la maison duquel elle est actuellement. Outre ce que j'avois pû trouver sur ces Seigneurs par mes recherches particulieres, M. de Launay Curé de Villiers-le-sec a bien voulu m'aider de tout ce qu'il avoit remarqué dans les anciens titres de la Seigneurie.

La Justice de cette Terre ressortit à la Prevôté Royale de Gonnesse.

Il y a sur cette Paroisse un Fief dit la Haye RAPINE relevant de M. de Nicolaï Seigneur de Goussainville.

On observe entre Esanville & Villiers-le-sec dans une avenue d'arbres à droite en venant à Villiers une sablonniere dans laquelle il y a des coquillages faits en forme de visses.



FONTENET

OU

FONTENAY-EN-FRANCE,

AUTREMENT

FONTENET-SOUS-LOUVRES.

SI l'on s'en rapporte à M. de Valois en sa Notice des Gaules, on ne peut ni on ne doit douter que le grand nombre de villages dit Fontenay autour de Paris & ailleurs, ne tirent leur dénomination de ce qu'il y a dans ces lieux beaucoup de fontaines, ou qu'il y en a d'abondantes. Sans prétendre garantir une étymologie si générale, je puis assurer à l'égard de celui-ci que comme il est placé dans un lieu bas, les sources y sont assez communes.

Le plus ancien titre qui fasse mention de ce Fontenay, situé à cinq lieues de Paris, est un partage des biens de l'Abbaye de saint Denis de l'an 832, confirmé en 862. *Fontanidum* y est nommé immédiatement après Goussainville; ce qui fait voir que ce Monastere avoit alors du bien dans ce Fontenay. Depuis ce siécle-là je n'ai rien trouvé sur cette Paroisse jusqu'au commencement du XII où il en est parlé à l'occasion du don qu'un Evêque de Paris fait de l'autel de ce lieu au Prieuré de saint Martin des Champs.

Hist. S. Martini p. 157, 71 & 180.

Cette donation que les Bulles confirmatives données par Calixte II en 1119, Innocent II en 1142, & Eugene III en 1147, spécifient

ſpécifient en ces termes : *Altare de Fontaneto*, eſt plus amplement expliquée par la charte que Thibaud Evêque de Paris fit expédier pour confirmer les dons de ſes prédéceſſeurs ; on y lit : *Eccleſiam de Fontaneo & partem Decimæ* : & treize lignes plus haut : *In Eccleſia de Fontano tortellos in craſtino Natalis Domini & decem modios vini & decimam.* Mais outre que ces deux textes ne paroiſſent pas s'accorder, il n'y a gueres d'apparence que dans ce dernier il s'agiſſe de Fontenay-ſous-Louvres, puiſqu'il n'y a point de vignes, & qu'on ne voit pas qu'il y en ait jamais eu. L'Imprimeur peut avoir omis quelques mots de cette charte par leſquels on verroit ſur quel lieu étoit aſſignée une redevance auſſi forte qu'eſt celle de dix muids de vin. Conformément à ces Bulles le Prieur de ſaint Martin des Champs a été reconnu dans le Pouillé du XIII ſiécle & dans tous les ſuivans comme préſentateur à la Cure de Fontenay. Ibid. p. 187

Aucune de ces Bulles non plus que la charte de l'Evêque Thibaud ne ſpécifie ſous l'invocation de quel ſaint étoit cette Egliſe. On prétend dans le village qu'anciennement ſaint Vincent en étoit le Patron : Mais S. Aquilin Evêque d'Evreux l'étant devenu par la ſuite à l'occaſion de quelques-unes de ſes Reliques que les Cluniciens du Prieuré de Gigny (*a*) accorderent apparemment à ceux de ſaint Martin, S. Vincent ne fut plus regardé que comme ſecond Patron, ainſi qu'il l'eſt encore. On conſerve au tréſor de cette Egliſe un reliquaire d'environ trois cent ans ; c'eſt un Ange d'argent doré qui tient une petite figure ronde, dans laquelle on croit qu'il y a une prunelle

(*a*) Ce fut dès le temps du B. Bernon que le corps de S. Aquilin fut re u à Gigny en Bourgogne. Voyez le nouveau Brev. d'Evreux, au 19 Oct.

du ſaint Evêque d'Evreux. Sa Fête s'y célébre le 4 Février qui eſt probablement le jour auquel ſes reliques furent reçûes à Fontenay. Il eſt repréſenté en relief au grand portail de cette Egliſe qui a quelque choſe d'aſſez majeſtueux. Ce portail ainſi que le reſte de l'Egliſe eſt du XIII ſiécle. Le chœur eſt vouté mais ſans avoir de vitrages ni de galeries. Le ſanctuaire a été ajouté à l'Egliſe il y a environ deux cent ans ; il eſt de pierres plus neuves & d'une autre ſtructure que le reſte de l'édifice. Il a auſſi été conſtruit de maniere qu'on peut tourner tout au-tour ; ce qui n'eſt pas commun dans les Egliſes de la campagne.

Voici à peu près ce qu'on lit ſur une tombe placée devant le grand autel : *Cy giſt Germain Pluyette Théologien, fils de Gilles Procureur Fiſcal de ce Bailliage, lequel après avoir élevé les enfans les plus conſidérables des Facultés de Paris & avoir été Principal : a eſté choiſi par Vincent Marchand Curé pour lui ſucceder, ſur ce qu'il avoit oüi dire que les Pluyettes avoient été plus de deux cent ans Curés à l'édification des Seigneurs & Peuples, & ſe ſouvenant auſſi d'avoir été choiſi lui-même. Il a été Curé 36 ans, & eſt mort âgé de 78 ans le 12 Janvier 1660.*

Dans le chœur eſt l'épitaphe de Gilles Pluyette Curé bienfacteur décédé le 14 Juin 1694 après avoir employé ſon bien au ſoulagement des malades dans la contagion qui emporta trois cent perſonnes. On lit au même endroit que Jean Pluyette Bachelier en Théologie, Maître du Collége des Bons-Enfans à Paris & Curé du Meſnil Aubry, a laiſſé 24 arpens de terre à la Fabrique de Fontenay pour une Meſſe baſſe en l'honneur de la ſainte Croix les jours de vendredis, à la fin de laquelle le Curé fera aſperſion. De plus, qu'il a fondé deux bourſes au même Collége pour ſes pa-

rens qui porteront ſon nom, & au défaut, pour un enfant de Fontenay & un du Meſnil-Aubry: que les Marguilliers y nommeront, & que M. l'Evêque de Paris donnera les Proviſions, le tout ſuivant le contrat paſſé en 1476 pardevant Nicolas Billery & Louis Barthelemy Notaires.

A l'égard des inſcriptions concernant les Seigneurs on ne voit au chœur que celle qui marque que le cœur de François du Val Seigneur de Fontenay y eſt inhumé. Il y eſt qualifié Conſeiller ſous Henry IV & eſt dit mort au mois d'Août 1603. Dans la nef proche la grande porte ſe voit la tombe de Charles du Vivier Ecuyer Sieur de Boiſlegat & de la Porte, mort à Paris le 24 Juillet 1594. Il y eſt figuré armé de pied en cap. Boiſlegat eſt un fief de la Paroiſſe, je n'ai pû découvrir l'origine de ce nom.

Je ne m'étendrai pas ici ſur la Croix d'or conſidérable par ſa groſſeur & ſon antiquité, qui eſt conſervée fort religieuſement dans le tréſor de cette Egliſe. Comme la tradition du lieu eſt qu'elle contient ſous ce précieux métal une matiere encore plus précieuſe, qui eſt du bois de la vraie vroix, je me ſuis ſervi de ce monument avec d'autres preuves pour aſſurer par une diſſertation particuliere que c'eſt à ce Fontenay que fut d'abord dépoſée la Croix qui fut apporté de Jeruſalem au commencement du XIII ſiécle avant qu'on la portât à Saint-Cloud d'où elle fut ſolemnellement transferée à Notre-Dame de Paris.

Diſſert. ſur l'Hiſtoire de Paris tom. 3. 1743. p. 1.

Comme je n'ai point entrepris de recueillir toutes les épitaphes des Eccléſiaſtiques, je n'ai rien dit de celle d'Etienne Bourſier, Docteur de Sorbonne, Curé du lieu, mort en 1730. Je remarquerai ſeulement par rapport aux Curés de Fontenay, que cette Cure eſt le pre-

mier exemple que M. Thiers ait cru que l'on puisse apporter pour le droit des Archidiacres de Paris la sur dépouille des Curés. Nicolas Fraillon Archidiacre en 1434, la demanda après la mort d'un Curé de ce lieu.

Ceux qui ont publié le dénombrement des feux de l'Election de Paris ont compté à Fontenay en France 250 feux, & le Dictionnaire Universel des Paroisses du Royaume dit qu'il y a 653 habitans. Le même Dictionnaire remarque qu'on y travaille beaucoup en dentelles. Ce village est assez ramassé & n'a aucuns écarts. M. du Pré de S. Maur parle ainsi du territoire de Fontenai dans son Essai sur les monnoies page 65. Il dit qu'il n'y a pas long-temps qu'une terre y étoit affermée en grain moyennant un septier de bled par arpent, & qu'aujourd'hui le fermier de quatre-vingt arpens rend mille livres & un millier de paille.

Hist. des Gr. Offic. T. 6 p. 665.

La Terre de Fontenai appartenoit au Roi vers l'an 1315. Philippe le long en fit présent alors à Simon de Mauregard. En 1326 Philippe de Mauregard possedoit cette Terre suivant un titre de l'Eglise du Sépulcre à Paris, dans lequel il cautionne Philippe de Trie Seigneur de Mareuil. Thibaud fils de Simon de Mauregard donna cette Terre l'an 1333 à Philippe de Trie. En 1354 Matthieu de Trie est dit Seigneur de Fontenai, & le Roy lui adressa des Lettres.

Preuv. de Montmor. p. 47.

Hist. des Gr. Offic. p. 665 & 666.

En 1355 Renaud de Trie possedoit cette Seigneurie. En 1367 elle étoit passée à Philippe de Trie Chambelan du Roy de Navarre. Lui & Agnès de Goussainville la vendirent en 1391 à Gilles Malet Seigneur de Villepêcle à condition d'usufruit. Il est qualifié Maître d'Hôtel du Roy auquel il en fit hommage en 1392. Sa fille porta cette Seigneurie à Colas

Mem MS.

de Mailly Chevalier. Depuis ce tems-là je trouve quelquefois plusieurs Seigneurs en même temps. Car en 1442 & 1450 Gilles d'Azincourt est qualifié Seigneur de Fontenai & du Plessis-Gassé dans un accord qu'il passa avec les Religieux du Val Notre-Dame. D'autre part se trouve un hommage fait au Roy le 26 Mars 1448 avant Pâques pour la terre de Fontenai par Jean Bureau Maître des Comptes & Trésorier de France: & en 1464 Damoiselle Philippe Bureau sa fille le rendit le 24 Mai: pendant que quatre ans auparavant Thierrion de Fressencourt se dit Seigneur de Fontenai en partie.

Tabul. Vallis Sauval T. 3. p. 348.

Mem. MS.

Tab. Vallis.

On m'a fourni une Requête du 8 Mai 1475, dans laquelle Nicolas Balue Conseiller du Roi est qualifié Seigneur de Fontenai. On sçait d'ailleurs qu'il étoit Maître des Comptes & frere du Cardinal Balue. Il la transmit à son fils Jean Balue Curé de saint Eustache de Paris, Grand Archidiacre d'Angers, & Archidiacre de Souvigny en l'Eglise de Clermont-en-Auvergne. Ce dernier la vendit l'an 1510 à Noble Germain du Val, qui en rendit hommage le 16 Juillet 1518, & qui obtint en 1531 du Roi François I. étant à Rouen au mois de Février l'établissement de deux foires dans cette terre: L'une le 14 Septembre jour de l'Exaltation de la sainte Croix, auquel l'exposition de l'ancien reliquaire du bois de la vraye Croix attiroit un grand concours; l'autre le 28 Décembre jour des Innocens; & un marché tous les mercredis de l'année: son décès arriva environ quinze ans après. En 1545 Marie de Corbie sa veuve fit le partage de cette terre entre elle & ses enfans, sçavoir, Marie femme de Christophe de Harlay, Tristan Maître des Comptes, Germain, Geoffroy, Nicolas & Anne. En 1550 Tristan l'aîné des fils jouissoit de la Seigneurie,

Hist. des Gr. Offic. T. 2 p. 107.

Bannieres du Châtelet. liv. 3. fol. 8.

& en fit hommage le 14 Octobre. Marie de Corbie sa mere en fit le sien pour la moitié qu'elle en avoit le 5 Janvier suivant. Puis le 30 Juin 1563 Tristan repeta le sien à titre successif de ses pere & mere. En 1578 Magdelene de S. André veuve de Tristan du Val fit un traité sur la même terre avec ses enfans, François, Marie, Nicolas Prieur de Montjay, Catherine, & Germain Ecuyer de la petite Ecurie du Roy. François du Val Maître des Comptes en rendit hommage au Roy le 26 Juin 1579, & Germain fit le sien le 9 Janvier 1604: Ce dernier étoit Gentilhomme Ordinaire de la Chambre du Roy, & fut aussi Capitaine du Château du Louvre. Il mourut la même année. On trouve une contrainte du 25 Août 1604 décernée contre Marie du Molinet sa veuve pour le payement des frais dûs aux députés de la Noblesse aux Etats de Blois par défunt son mari. François du Val succeda à Germain son pere. Il fit en 1634 un échange avec Gabriel de la Vallée-Fossés, Gouverneur de Verdun & Maréchal de Camp: Ce fut par ses soins que la terre de Fontenay fut érigée en Marquisat l'an 1637 & unie à celle de Mareuil avec cette clause: *Sa Majesté veut qu'au défaut d'hoirs masles ladite terre de Fontenay venant à passer à sa fille unique, elle en jouisse en titre de Marquisat ensemble ses hoirs nonobstant toute clause de reversion.*

Lettres du 5 Avril 1637. reg. en Parl. le 5 May.

Cette fille appellée Marie-Françoise-Angelique du Val épousa M. Leon Potier Duc de Gêvres, & lui porta les deux terres. Il a eu pour successeur M. Joachim-Bernard Potier Duc de Tresmes; puis Messire François Potier Duc de Gêvres, &c. Seigneur actuel.

Dans la collection d'épitaphes qui est à la Bibiothéque du Roy, on lit parmi celles de l'Eglise de l'Ave Maria de Paris, celle d'un Fran-

çois Hotman Conseiller du Roy, Seigneur de Fontenet en-France & de Bertranfossez, mort en 1638.

Certains Actes nous apprennent le nom de quelques anciens Seigneurs de fief particulier à Fontenet. Un Chanoine de Reims dit Ansel de Torote s'y disoit en 1217 Seigneur pour quelque chose, & y fonda son anniversaire partant pour Jerusalem en 1218. Jean de Garges Ecuyer y avoit un petit fief sur les dixmes, dont il fit hommage à l'Evêque de Paris en 1228. Il y avoit en ce même tems à Fontenet un Chevalier nommé Gervais de Fontenet, qui partit pour la Croisade contre les Albigeois. Une Dame nommée Richilde de Fontenet avoit en 1239 une censive sur la même Paroisse dans le territoire appellé l'Epine de la Garde: Robert de Ver ayant vendu une piece de terre qui y étoit située, il fut besoin que cette vente fût approuvée par Philippe de la Bretesche Chevalier.

Tab. Vall.

Chartul. Ep. Par. Regium. fol. 99.

Tab. Vallis apud Ganieres f. 158.

Ibid.

Le Grand Prieur de France se dit Seigneur en partie de Fontenay-en-France dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580; & cela par rapport à un canton de terre qui releve de la Commenderie de Puyseux village voisin.

On m'a aussi assuré qu'il y a à Fontenet un fief appellé de Trousse-Vache, dont un tiers appartient au Seigneur, l'autre tiers aux Filles-Dieu de Paris, & le dernier tiers au Curé. Trousse-Vache étoit un nom de famille de Paris dès l'an 1261.

Sauv. T. 1. p. 163.

En 1442 Philbert de Mary Ecuyer, étoit Seigneurs de l'Hôtel de Ourze à Fontenet.

Tabul. Vallis.

L'Abbaye du Val au Diocèse de Paris aujourd'hui possedée par les Feuillants, est le Monastere qui a depuis un plus long tems des biens à Fontenay. Gui de Torote lui donna

Portef. Ganieres p. 165.

en 1194 quatorze arpens de terre situés entre Fontenay & Goussainville. Agnès de Gentilly lui donna pour la somme de dix-huit livres sa terre de Pomereth située au même Fontenay.

Ibid. p. 138.

Ce territoire de Pomereth est nommé dans un titre de l'an 1190 comme contenant une piece de terre qui appartenoit à la Leproserie de Lusarches.

En 1216 Jean de la Tour de Lusarches Chevalier, & Eufemie sa femme vendirent encore aux Moines du Val dix arpens de terre situés à Fontenay. Il est visible que ce sont ces terres qui ont donné origine à la ferme des Feuillans de Paris auxquels l'Abbaye du Val est réunie. Un des titres de cette Abbaye porte que pour cette visite il fut besoin de l'agrément de Pierre de Bouqueval dont ce bien étoit mouvant.

Mem. de la Chambre des Comptes vers 1451.

Sauval T. 3. p. 603.

On a vû ci-dessus que le Roy donna à Simon de Mauregard la terre de Fontenay. Ce fut apparemment alors que ce Prince se retint une rente de trente-deux livres parisis sur cette terre à cause de la haute Justice. En 1520 cette somme fut échangée avec Jean Bureau Trésorier de France, pour quarante livres qu'il avoit droit de prendre chacun an sur le Trésor Royal à Paris. J'ai lû dans les derniers Mémoriaux ou Inventaires du Domaine, qu'en conséquence d'un Acte du 10 Août 1450 le Seigneur de Fontenay en France lui doit dix livres de rente à cause de la Justice.

Reg. Visit. Leprof. 1353.

Il y a eu autrefois une Maladerie à Fontenay. Les Freres de cette maison exposerent en 1353 au Roi Jean, que S. Louis leur avoit donné un muid de bled à prendre chaque année à Gonesse.

Un illustre personnage qu'on doit regarder comme issu de la Paroisse dont je traite est Jacques de Fontenet qui étoit Abbé d'Herivaux

vaux en 1280. Ces mots qu'on lit sur sa tombe à Herivaux, *natus fuit de Fonteneto*, sans autre explication, doivent s'entendre de ce Fontenet qui est tout voisin. Gall. Chr. T. 7. col. 82.

La fondation de Jean Pluyette, en faveur des enfans de Fontenet, a pû fournir à quelques-uns les moyens de se distinguer par leur science ; mais il n'en est point venu à ma connoissance d'autres que ceux du même nom de Pluyette. Il y en eut qui devinrent célébres à Paris avant & depuis la fondation. Jean Pluyette fut Recteur de l'Université en 1462, puis Principal du College des Bons Enfans, & mourut Curé de S. Germain-le-vieux ; Guillaume Pluyette fut aussi Recteur de l'Université en 1515. Aquilin Pluyette le fut pareillement en 1537, puis Docteur de la maison de Navarre en 1541. Hist. Univ. Paris. T. 5. p. 895. T. 6 p. 916 & 929.

LE MENIL-AUBRY.

Le mot Mênil ou Mesnil venant de *Mansionile* qui signifie une petite maison sise dans la campagne, Menil-Aubry doit avoir été une ferme ou métayerie d'un nommé Alberic dit Aubry par abbreviation. La jouissance de la dixme de ce lieu par le Prieuré de S. Martin des Champs à Paris, fait connoître que c'est de ce même lieu qu'il faut entendre ce que Thibaud Evêque de Paris lui confirme dans sa charte d'environ l'an 1150. *Decimam terræ quam Albericus Malenutritus tenet.* Cet Acte nous apprend le temps auquel Alberic Maunourry vivoit, & qu'il jouissoit d'une terre dont lui-même avoit donné la dixme à ce Monastere. Maunourry étoit un de ces surnoms qui commencerent à être d'usage au XII siécle.

Il paroît qu'alors il n'y avoit pas encore de Cure en ce lieu, & que c'étoit un simple hameau où residoient les laboureurs du sieur Aubry, ou peut-être n'y avoit-il encore aucun habitant.

Quoiqu'il en soit, il y avoit une Paroisse en ce lieu vers l'an 1200. On en érigea vers ce temps-là dans des hameaux du Diocèse de Paris où il n'y avoit que quatre ou cinq habitans; & l'Evêque s'en retint la nomination de plein droit selon que fait foi le Pouillé écrit alors: ce qui a été suivi depuis.

Ce village de Menil-Aubry est situé à quatre lieues & demie de Paris sur le grand chemin de Lusarches, de Chantilly &c. dans une plaine, & son territoire ne consiste qu'en labourages. On y compte dans ce siécle 50 feux ou environ. Le Dictionnaire universel qu'il dit y a 455 habitans; mais on m'a assuré dans le pays qu'on y en compte bien 500 maintenant.

L'Eglise est sous le titre de Notre-Dame. Celle qui subsiste aujourd'hui ne paroît pas avoir deux cent ans d'antiquité: aussi lit-on à la voute le chiffre 1582. Cette époque est encore fondée sur ce qu'on voit aux murs gothiques de l'aîle septentrionale en espece de bande ou ceinture & en lettres de relief sur la Pierre, la strophe *O salutaris Hostia*, qui n'est devenue plus commune dans les Offices Divins & dans les Inscriptions que depuis l'origine des héréfies de Luther & de Calvin. Cette Eglise est toute bâtie de pierres solides & est voutée d'un bout à l'autre & couverte d'ardoise. Le défaut qu'il y a, est qu'elle ne tire du jour que de ses bas côtés. Le chœur au reste est beau. Le portail est accompagné d'une grosse tour quarrée aussi nouvelle & aussi solide que le reste de l'édifice. Un Mémoire manuscrit que j'ai lû sur la maison de Bourbon, remarque qu'autrefois à la voute de cette Eglise se lisoient des vers

françois ſur la maiſon de Lorraine en forme de Prophétie. Ils commencoient ainſi :

Garde, France que les chauſſes Lorraines ſoient,
Jamais jointes à ton corps ne à ton pourpoint.

Quoique cette Egliſe ne ſoit que du XVI ſiécle, on y voit cependant quelques tombes du XV qui viennent du bâtiment précédent. Dans le côté méridional eſt une tombe ſur laquelle Blanche de Popincourt Dame du Menil eſt repréſentée en marbre blanc. Elle étoit femme du Prevôt de Paris, & mourut en 1422. Dans la nef eſt la tombe de Jean Pluyette Curé du lieu & Maître du Collége des Bons Enfans rue S. Victor à Paris, mort en 1478. Il eſt repréſenté en chaſuble, le calice entre les mains ſuivant l'ancien uſage obſervé dans l'expoſition des Prêtres. C'eſt lui qui fonda deux bourſes dans ce Collége pour les enfans de ſon nom, marquant qu'à leur défaut l'une des deux ſeroit deſtinée pour un enfant du Menil-Aubry, ainſi que je dis plus au long à l'article de Fontenay-en-France. L'Acte de la réſignation de ſa Cure qui eſt du 8 Juin 1475 le qualifie Bachelier en Théologie. Nous tenons de Dupleix qu'un neveu du Cardinal d'Oſſat a été Curé du Menil-Aubry vers l'an 1620, & que ſon oncle lui avoit fait changer ſon nom.

Je n'ai trouvé ſur les Seigneurs que les enſeignemens qui ſuivent. En 1260 le Seigneur de ce lieu étoit Adam de Villebeon dit le Chambellan ; c'eſt ce que nous apprenons par la conteſtation qu'il eut alors avec Anſeau de Garlande Seigneur de Tournan au ſujet de la Juſtice de Châtres en Brie, & de la maiſon ou château de la Houſſaye.

Philippe Ogier poſſedoit cette terre en 1376, ſelon des Lettres datées de Château-Thierry au mois d'Octobre de cette année, par leſ-

Ordonnances Royaux T. VI. p. 124.

quelles Charles V exempta les habitans des prises ou des fournitures à la Cour.

On a vû ci-dessus en parlant des tombes de l'Eglise de ce lieu, que Blanche de Popincourt en étoit Dame en 1420. Ses héritiers vendirent cette terre à Simon Morhier Chevalier Garde de la Prevôté de Paris. Le droit du cinquiéme denier lui fut remis par Henry Roy d'Angleterre, qui prenoit alors le titre de Roy de France. Les lettres de ce don sont du premier Octobre 1424. Ce Prince y déclaroit que ce droit lui appartenoit par la confiscation faite sur les enfans de feu le Vicomte d'Assy, dont le Menil relevoit. Plus bas Sauval fait entendre que leur mere s'étoit remariée à Eustache de Conflans Chevalier, attaché au parti du Roy Charles VII. On trouve dans les Registres du Parlement appellés Registres du Conseil au 23 Juillet 1430 une mention du même Simon Morhier Seigneur du Mênil. Il y est dit que certains particuliers nommés Thibaud Regnart & Guillaume Maupilier étoient logés en ces temps de guerres intestines dans l'Eglise du lieu depuis sept ou huit mois. Simon Morhier qualifié de Prevôt de Paris dans ce Registre, les obligea de venir en son logis pour le garder, ou de payer ceux qui le gardoient, s'ils vouloient sauver leurs bleds au mois d'Août suivant. Vers l'an 1437 cette terre cessa d'appartenir à Simon Morhier & fut donnée par le Roy Charles VII à Regnaud Guillein.

Sauval Antiq. de Paris T. III. p. 330

Mem. de la Chambre des Comptes.

Depuis ce temps-là je n'ai trouvé de Seigneurs du Menil-Aubry qu'Anne de Montmorency qui acheta cette terre vers l'an 1554. Le même nom d'Anne de Montmorency reparoît dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580, & la qualité de Seigneur du Mênil-Aubry y est jointe.

Hist. de Montmor. p. 405.

En 1643 Louis Huault se disoit Seigneur du Mênil. Ce qui paroît par l'acte d'échange qu'il

fit avec les Religieuses de Montmartre d'un domaine qu'il y avoit de quatre-vingt arpents, partie en fief, partie en roture, pour la terre de Bussi-le-repos en Champagne. *Reg. Parl. 29 Jul. 1643.*

En ces derniers temps M. le Prince de Condé est Seigneur du Mênil-Aubry.

Le Benedictin de Saint-Denis auteur de la vie latine de Charles VI que le Laboureur a publiée en françois, rapporte à l'an 1400 que l'orage qu'il fit au Diocèse de Paris le 30 Juin deracina plus de mille arbres fruitiers au village du Mênil-Aubry, dont il se joua par les champs, & qu'y ayant découvert une grange, il souffla trois muids de bled tout entiers qu'il fit tomber dans un puits qui en étoit proche. Hist. de Ch. VI. p. 440.

La Carte des environs de Paris donnée en 1674 par l'Académie des sciences a oublié de marquer ce village.

Le Code des Curés nouvellement imprimé, fait mention de cette Paroisse, en ce qu'il dit que Jean-Baptiste Robert Curé, & les Religieux de Saint Martin des Champs gros Décimateurs ont obtenu le 10 Février 1718 un Arrêt du Conseil qui juge que la dixme de sainfoin & bourgogne y est dûe dans les enclos. Cod. des Curés T. I. p. 362.

PLESSIS-GASSOT.

Le nom de Plessis est un des plus communs parmi les noms de village, parce qu'il est formé de *Plexitium* qui signifie un territoire ou terrain fermé de clayes. Ces sortes de cantons n'ont par la suite été distingués que par le nom de leur Seigneur ou de leur possesseur. A l'égard de celui-ci, on a plus souvent dit *Le Plessis-Gassot*; mais cependant quelques titres l'ont appellé *Le Plessis-Gassé*, & dans le Pouillé Parisien écrit vers l'an 1450 il y a *Curatus de Plesseyo Gassonis*. Il est situé à quatre lieues & demie de Paris un peu par-delà Ecoüen dans un pays de labourages. Je n'ai pû découvrir quel étoit ce Gassen ou Gasson ou Gassé, à qui appartenoit le Plessis dont il s'agit, ni le temps auquel il vivoit, mais je conjecture qu'il a appartenu au même Gasson à qui étoit la terre de S. Leger proche Saint Denis, dite primitivement *Vasconis Villa*, puis *Gassonis Villa*: Or ce *Vasco*, dit depuis *Gasson* & *Gassen* a vécu dans le IX siécle au plûtard. Il ne seroit pas extraordinaire qu'un même Seigneur eût eu un village proche Saint Denis, & un clos deux lieues & demie plus loin.

Voyez *S. Leger* ou Stains un clos.

Le temps de l'érection de la Cure est peu connu. Elle n'étoit pas encore établie lorsque le premier Pouillé de Paris fut redigé au XIII siécle; comme c'est l'Evêque qui la confere *pleno jure*, il faut qu'elle ait été demembrée de Bouqueval ou du Mênil-Aubry, lesquelles deux Cures étoient dèslors comme aujourd'hui à la pleine collation Episcopale. Peut-être que ce Plessis a eu des habitans tirés des deux Paroisses lorsque la Cure y a été érigée. Il n'y a

pas d'apparence que ce lieu ait été détaché de Teſſonville ; car comme la nomination à cette derniere appartient au Prieur de Saint Martin des Champs ; il n'eût pas abandonné à l'Evêque de Paris ſon droit de préſentation à la nouvelle Cure du Pleſſis ; mais ſeulement il a pû ſe faire qu'une partie des habitans de Teſſonville ſe ſoit retirée au Pleſſis-Gaſſot, qu'on dit avoir été autrefois un bourg où paſſoit une route pavée, dont on a trouvé, dit-on, des reſtes derriere l'Egliſe à pluſieurs pieds dans terre.

Cette Egliſe du titre de la ſainte Vierge eſt bâtie de belles pierres, comme celle du Mênil-Aubry & de Mareuil, & paroît être à peu près du temps de celle du Mênil qui ne paſſe pas deux cent ans : Elle eſt avec une aîle de chaque côté par où lui vient la lumiere ; car le corps de l'Egliſe eſt ſans vitrages & ſans galeries. On apperçoit dans une clef des voutes un écu chargé de ſix roſes, & dans un autre endroit des mêmes voutes le chifre 1575. On n'y voit aucune ancienne tombe que celle d'un Curé nommé Matthieu Roillene qualifié Maître-ès-Arts né à Blandy en Brie, lequel décéda en 1455. Elle eſt dans le collateral méridional proche la tour qui ſupporte les cloches. Il en paroît un plus ancien nommé Jean de Queriſy dès 1386. On ſoutient dans le pays que la Chapelle de ſaint Leu ou de S. Loup de Teſſonville qu'on prononce Queſſonville, étoit anciennement deſſervie par les Curés du Pleſſis-Gaſſot, & que le Curé de Bouqueval ne ſe l'eſt attribuée que parce que le dernier ou pénultiéme Curé du Pleſſis étant devenu fort âgé & caduque la lui abandonna. Conſultez à l'article de Bouqueval ce qui eſt dit ſur cette Chapelle. Quoique cette Cure fût d'un aſſez bon revenu au XIV ſiécle, puiſqu'elle étoit ſur le pied de

Reg. Official. 31 Jan.

Reg. Ep Pariſ.

quarante livres, le voisinage lui fit quelquefois réunir dans le siécle suivant celle de Bouqueval durant la vie de quelques Curés. C'est ainsi qu'en avoit joui Denis Chapuis qui décéda en 1475, & cela avoit été ainsi reçu au Synode de 1455.

Tab. Ep.

Il y a dans ce village 40 à 50 feux ou environ. Le denombrement marqué dans le livre de l'Election de Paris en 1709 les faisoit monter jusqu'à cinquante-neuf. Le Dictionnaire Universel de France n'y compte que 176 habitans. Toute la culture de cette Paroisse est en plaine; & l'on n'y voit point de vignes.

Vers l'an 1320 cette terre appartenoit au Roy qui en fit présent à Simon Mauregard. Thibaud fils de Simon la donna en 1333 à Philippe de Trie. Elle passa ensuite à Matthieu de Trie, puis à Renaud, de-là à Philippe de Trie Chambellan du Roy de Navarre qui la vendit à Gilles Malet Seigneur de Villepêcle à condition d'usufruit. J'ai trouvé dans un Registre de l'Officialité de Paris de l'an 1387 un Jean de la Mote qualifié Ecuyer Paroissien du Plessis-Gassot. En 1420 Philippes de Reuilly Trésorier de la Sainte Chapelle étoit Seigneur du Plessis-Gassot. Sauval nous apprend que ce Seigneur fit saisir en 1430 sur Pierre de Hez un fief situé dans cette Paroisse comme mouvant de lui. Il mourut en 1438. Quatre ans après, c'étoit Gilles d'Azincourt Ecuyer qui jouissoit de cette Seigneurie, comme il s'infere d'un accord qu'il fit en 1442 avec les Religieux du Val en sa qualité de Seigneur de Fontenet en France, & en 1473 Nicolas Balue la possedoit suivant un titre du même Couvent. En 1521 Antoine-Robert Malon l'un des quatre Notaires & Secrétaires du Roy, Greffier au Criminel, l'un des ancêtres de M. de Bercy, fit don aux Guillemites de Paris con-

Hist. des Gr. Offic. T. 6 p. 665 & 666.

Gall. Chr. nova T. 7 col. 245.

Antiq. de Paris T. 3 p. 586.

jointement avec Marguerite Boucher d'Orcey sa femme, de la Seigneurie & Terre du Plessis-Gassot. Il leur demanda pour cela une Messe perpétuelle avec le Salut *Ave verum* au temps de l'élévation. Son intention selon quelques-uns étoit de les empêcher de quêter. Ils comparurent comme Seigneurs de ce lieu à la Coutume de Paris de l'an 1580. L'attention des anciens Seigneurs sur les maladies de la Lepre, autrefois fort commune, avoit fait construire une Leproserie à l'extrémité des deux Paroisses de Tessonville & du Plessis-Gassot & sur le territoire de chacune. Cette maison ayant été reduite en pitoyable état dans le temps des guerres du XV siécle, Jean Simon Evêque de Paris commit cette Leproserie telle qu'elle étoit aux soins de Matthieu de Robichon Curé du Plessis-Gassot le 23 Juillet 1499. *Reg. Ep. Par.*

BOUQUEVAL.

CE Village situé à quatre lieues & demie de Paris est assez peu connu, parce qu'il ne se trouve sur aucune grande route: quelques-uns même l'ont confondu avec Bougival qui est une autre Paroisse située entre Ruel & Saint-Germain-en-Laye.

A l'égard de l'origine de son nom, il n'y a gueres d'apparence de pouvoir la tirer du nom propre du possesseur de la petite vallée au haut de laquelle est situé ce village, puisqu'on ne trouve nulle part parmi les noms propres d'hommes dans l'antiquité ni *Buccus* ni *Bucco*. Il paroît plus vraisemblable, que ce nom a été formé du mot vulgaire *bouch* ou *bouk* qui étoit celtique ou au moins franc, lequel signifioit ce qu'en latin on appelloit *hœdus*, & ce lieu

auroit été apparemment ainsi appellé à cause du vallon voisin abandonné autrefois aux boucs. Dans le Pouillé de Paris du XIII siécle la Cure est appellée *Bocunval*.

L'Eglise de ce village est un édifice de deux à trois cent ans peu solidement construit. Charles Boucher Evêque de Megare en fit la Dédicace sous le titre de S. Jean-Baptiste le 30 Août 1545 avec la permission de Jean Ursin Vicaire Général de Jean du Bellay ; & il statua que l'anniversaire en seroit fixé au Dimanche d'après le 30 Août. Le même Evêque y bénit aussi trois autels ; à gauche, un de Notre-Dame, & un de S. Sebastien ; & à droite un de S. Michel. Ce fut apparemment à l'occasion de l'autel de S. Sebastien que Raphaël Clery Curé de ce lieu obtint de François Hotman, Conseiller au Parlement, Abbé de S. Medard de Soissons, un fragment des reliques de S. Sebastien outre un autre fragment des reliques de Ste Agathe ; lesquels cet Abbé avoit tiré de ce Monastere. Vû l'acte de cette donation, Denis le Blanc Vicaire Général de l'Archevêque de Paris en permit l'exposition par Lettres du 19 Avril 1622.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

La Cure a toujours été à la pleine nomination de l'Evêque de Paris conformément au Pouillé du XIII siécle : mais quelquefois les Evêques l'ont unie à celle du Plessis-Gassot pour la vie d'un Curé seulement, comme il arriva en 1475.

Reg. Ep. m. Iunii.

Bouqueval est un pays de labourages. La Paroisse n'est composée que de quarante feux ou environ. Ce que le Dictionnaire universel de la France a évalué à 107 habitans.

Cette terre donnoit le nom à une certaine famille dès le commencement du XIII siécle. Geoffroy Pomel vendant sa dixme de Tillay aux Religieux de Chaalis en 1213 fit approuver cette vente par Gautier de Boquenval son frere.

Ex tit. Caroli loci Gaignier. p. 159.

Pierre en étoit Seigneur en 1216, 1230 & 1234 ; il est mentionné en cette qualité en des titres de ces deux dernieres années passés en faveur de l'Abbaye du Val. En ces titres ce lieu est appellé *Bouconval*. Depuis ce temps-là cette terre passa dans la maison de Montmorenci. Sous le Roi Philippe le Bel, la Cour du Parlement déclara par un Arrest après avoir oüi le Prevôt de Paris, que le Seigneur de Montmorenci connoîtroit des affaires des Nobles du village de Boconval, comme étant de sa Châtellenie. Mais sous Charles V & depuis, les Montmorenci en furent eux-mêmes les Seigneurs. Matthieu de Montmorenci l'étoit en 1380. Sa veuve Jeanne Braque en 1414 & 1423. Charles de Montmorenci en 1443, 1459 & 1461 Jean de Montmorenci reçut en 1469 les droits attachés à cette terre. Depuis elle sortit de la maison de Montmorenci. Germain le Picard Conseiller au Parlement en jouissoit en 1580, suivant le Procès-verbal de la Coûtume de Paris. M. Marcel Maître des Requêtes marié à ...... Allés fille de Jacques Allés Doyen de la Chambre des Comptes posseda la même terre au commencement du XVII siécle. En ces derniers temps M. Berthelot de S. Laurent en a été Seigneur, & l'a donnée à sa fille épouse de M. de Damas Marquis d'Anlezy en Bourgogne.

Gaignieres Portef. pag. 150 & 154.

Parlem. Pentec. 1288. & petit Livre blanc du Châtelet f. 255.

Hist. des Gr. Off. T. 3. p. 619.

Hist. de Montmor. Preuv. p. 333

Même Hist. p. 516. & Pr. p. 335 & *Tab. Ep. Par.*

Tiré de son Epitaphe à S. Jacques de la Boucherie.

On apprend par un Acte de partage entre trois freres, sçavoir Thomas Clerc, Helloin & Antoine, confirmé en 1219 à Saint-Germain-en-Laye par Philippe-Auguste, que Thomas avoit eu entre autres la dixme de Bucunval dans son lot. Ce qui désigne qu'elle avoit été inféodée. J'ai lû enfin dans le Cartulaire de S. Denis à l'an 1248, que Thibaud de Nully Prieur de cette Abbaye acheta les champarts de Bouçonval pour doter sa dignité ou office

Cartul. S. Genov. p. 80.

Chartul. Bibl. Reg.

Hist. de S. Denis p. 346. de Prieur : ce que Dom Félibien attribue à Guillaume de Macorris alors Abbé de Saint Denis.

L'Hôtel-Dieu de Gonnesse dès le siécle de sa fondation avoit eu des cens à Bouqueval. Ils furent échangés par Guiliaume Maitre de cette maison. La grosse dixme de ce même lieu lui appartenoit en 1351, selon le registre des Visites faites alors. Et en 1471 il y possedoit encore une ferme.

Chartul. Reg. S. Dion. p. 392.

Tab. Ep. Paris.

Ibid.

TESSONVILLE.

AU sortir de Bouqueval du côté du couchant se présente un vallon dans lequel est un petit bois de haute-futaye, après quoi l'on trouve une Chapelle qui paroît avoir été considérable autrefois. Elle est sous l'invocation de S. Leu Evêque de Sens. On m'assura qu'on y avoit conservé de ses Reliques ; mais que comme cette Chapelle est solitaire on les avoit transferé à la Paroisse, d'où on les apportoit le premier jour de Septembre auquel il s'y faisoit un concours de devotion avec une espece de Foire.

Cette Chapelle est dans le Rolle des Décimes sous le nom de Tessonville, & il y est ajouté que c'étoit autrefois uue Cure. En effet on trouve dans Marrier parmi les Cures qui sont à la présentation du Prieur de S. Martin des Champs la Cure de S. Loup & S. Gilles *de Thessonvilla* : ce qui s'accorde avec le Pouillé Parisien du XIII siécle où on lit parmi les Paroisses de la nomination de ce Prieuré celle de *Tetcunvilla*. Au reste malgré l'antiquité de ce Pouillé qui ne devoit pas être inconnu, le nom de cette Paroisse ne se trouve dans le Pouillé du XV siécle que par une addition faite dans le XVI, où l'on marque qu'il y en a

Hist. S. Mart. à Campis. p. 499.

des Collations sur la présentation du Prieur de S. Martin faites en 1552 & 1571. Elle est dite située sur la Paroisse de Bouqueval dans le Registre de 1700 au 18 Octobre.

Hadrien de Valois dans sa notice du Parisis dit un mot de cette ancienne Paroisse en parlant de celle de Montesson. Les habitans qui en dépendoient se sont retirés au Plessis-Gassot & à Bouqueval, dont le Seigneur prétend que le territoire de la Chapelle est de sa Justice. *Not. Gall. p. 424 col. 2.*

Le nom de ce village détruit, paroît venir du possesseur appellé *Tetcunius* ou *Taxo*, ou *Tesso*; ainsi ce village étoit la demeure de Taisson ou Taxon. On trouve le nom de Taxon parmi les noms propres dans l'Histoire de Montmorenci, & parmi ceux des anciens Nobles de Normandie. Mais d'autres aimeront peut-être mieux le dériver de *Tesso* mot de basse latinité qui signifie blaireau animal fort gras; ensorte que Tessonville seroit la même chose que *village des Blaireaux*. On peut choisir entre les sentimens de M. de Valois celui qu'on voudra, ou ce qu'il avoit dit à la page 424, ou ce qu'il dit à la page 428. Preuv. p. 16. *Valesius ubi supra.*

En 1580, lorsque la Coûtume de Paris fut rédigée, Tessonville appartenoit aussi-bien que Bouqueval à Germain le Picard Conseiller au Parlement. Ed. 1678. p. 634.

Il y a eu autrefois entre Tessonville & le Plessis-Gassot une Leproserie bâtie sur les deux Paroisses. Elle fut détruite dans les guerres du XV siécle. Voyez à la fin de l'article du Plessis-Gassot. *Reg. Ep. Par. 23 Julii 1499.*

On connoît dans le Diocèse de Beauvais sur le territoire d'Angicourt un lieu dit Bouqueval.

GARGE.

IL ſeroit difficile de reconnoître Garge ſous l'ancien nom de *Bigargium*, ſi l'on n'avoit pas pluſieurs exemples du retranchement de la premiere ſyllabe de certains mots dans l'uſage vulgaire. Comme donc cela n'eſt pas rare, les ſçavans ſont convenus que par le mot *Bigargium Palatium*, il faut entendre Garges entre ſaint Denis & Goneſſe, ou bien Guerches que l'on prononce auſſi Guarches, & dont la ſituation eſt au-deſſus de Saint Cloud. Dom Michel Germain en ſon Traité des Palais de nos Rois reſte indéterminé là-deſſus, auſſi bien que Dom Ruinart & Dom Bouquet dans leurs éditions des Geſtes de Dagobert. Pour moi je me déclare tout-à-fait pour le ſentiment de M. de Valois, & je penſe comme lui que c'eſt au village de Garges ſitué à une lieue au-delà de Saint Denis par rapport à Paris, & par conſéquent à trois lieues de la Capitale qu'étoit le Palais Royal où Dagobert indiqua une Aſſemblée générale des Grands de ſon Royaume pour le 23 May de l'an 635 qui étoit le mardi dans l'Octave de l'Aſcenſion; & que ce fut en ce lieu qu'il leur fit part de ſes dernieres diſpoſitions ou teſtament, en commettant l'exécution à ſes fils Sigibert & Clovis. Premierement parce que ce Prince étant plus particulierement devoué au Monaſtere de Saint Denis, dont il étoit le Dotateur, qu'à aucun autre, il étoit plus naturel que ce fût aux environs qu'il eût choiſi de faire ſa réſidence: ſecondement, le lieu où a depuis été bâti le petit village de Guerches étoit une dépendance de la terre de Nogent que S. Cloud avoit donné

cent ans auparavant à l'Eglise de Paris; & par conséquent ce n'étoit plus un terrain du Fisc. D'ailleurs il y a une grande différence entre Guerches & Garges: Car ce mot de Guerches ou Guarches vient de *Werchiæ* ou *Warchiæ* ou *Worchiæ*, nom qui n'est pas rare en France parmi les noms de lieu, tandis que celui de Garges est unique: Enfin il restoit encore à la fin du XIII siécle à Garges un territoire appellé Godde; & comme jusqu'ici on n'a sçû en quel endroit reconnoître le village du nom de *Goddinga* où Fulrad Abbé de saint Denis fit confirmer par Charlemagne au mois d'Octobre de l'an 778 toutes les immunités de son Monastere, ne semble-t'il pas convenable de le placer proche le Palais de Bigarge qui pouvoit être devenu inhabitable, ensorte que le Manoir Royal auroit été transporté à Godde sur le même territoire?

Si l'antiquité du lieu de Garge se trouve suffisamment établie, par ce qui vient d'être dit, c'est toujours indépendemment de son étymologie sur laquelle je ne crois pas qu'on puisse rien dire de solide & satisfaisant. C'est pourquoi je ne m'y arrête pas. J'observerai seulement que M. Lancelot n'a point été heureux dans son observation manuscrite, où il dit que Garges est le *Worchiæ* du Rithme satyrique composé au XI siécle & imprimé au troisiéme Tome des Analectes; je croi avoir prouvé assez clairement ailleurs que *Worchiæ* étoit Vorges auprès de Laon.

Analect T. II. p. 538.

Dissert. sur l'Hist. de Paris T. II p. cxxxv.

Garge est situé sur le rivage droit de la riviere de Crould au bas d'un petit côteau dont l'aspect est vers l'orient. La culture du terrain y est plus diversifiée que dans les villages qui sont au rivage gauche, & dont le terrain s'étend dans la grande plaine. On voit des vignes à Garge, & il y en avoit aussi autrefois.

On n'y comptoit en 1470 que 36 habitans. Le dénombrement de 1709 dit qu'il y a 110 feux: Néanmoins le Dictionnaire universel de la France n'y met que 284 habitans. Ce dernier ouvrage dans lequel on employe la maniere dont les Receveurs des Tailles écrivent les noms de lieu, donna à Garge le nom de Garge-Gonesse; parce que dans les Rolles des Tailles on écrit Garches-Gonesse, afin de le distinguer de Garches-lez-saint-Cloud. Mais j'ai fait voir ci-dessus que les noms de ces deux lieux étoient originairement plus différens entre eux qu'on les fait aujourd'hui.

Le patron de l'Eglise de Garge est S. Martin. On n'y apperçoit rien d'ancien à cause des fréquentes réparations qui y ont été faites. Ce qui fait cependant soupçonner que ces nouveaux enduits de plâtre couvrent un vieux édifice est que dans le chœur entre l'aigle & le banc des Chantres est une tombe qui ressent le temps du regne de Philippe le Bel, & que tous les mots de l'inscription qui n'est plus lisible son séparés les uns des autres par trois points mis perpendiculairement: On y voit un homme à longue robe dont l'intérieur paroît fourré. Une autre inscription moins ancienne a été mieux conservée. On y lit: *Cy gist Messire Anne de Garges en son vivant Chevalier Seigneur de Thiverny, des Fiefs de Bourbon & de Thoüin, d'Amours lez-Creil, & du Fief de Gicault assis en cedit lieu de Garges; lequel trespassa le X jour de Janvier* 1572. Ses Armoiries sont un grifon ou un lion écartelé de losanges.

Cette Eglise possedoit sous le regne de Louis XI plusieurs reliquaires. Les Marguilliers les confierent à Jean de Harlay Chevalier du Guet, pour en faire approuver les reliques par Guillaume Chartier Evêque de Paris, & ils ne pûrent les

les ravoir, dont ils se plaignirent à l'Archidiacre en sa visite de 1472. Il y a apparence qu'elles furent supprimées. Reg. Visit.

Dans le Pouillé Parisien du XIII siécle cette Eglise est marquée à la pleine collation de l'Evêque; l'auteur a mieux aimé laisser le nom de *Garges* en françois que de le latiniser: en quoi il a suivi l'exemple de la plupart des titres latins qui l'expriment de même en langage vulgaire. Tous les Pouillés venus depuis sont conformes à l'ancien. Il semble que l'Abbaye de saint Denis ait eu quelque droit sur l'Eglise de Garge dès sa premiere origine soit pour avoir fourni le terrain, ou à la dépense du bâtiment: car dès avant le XII siécle elle avoit accordé ou cédé cette Eglise à un Chevalier. Matthieu le Bel rendant son aveu à l'Abbé l'an 1125 marque parmi ses articles: *Ecclesia de Garges excepto altari & atrio ejusdem Ecclesiæ.* S'il ne tenoit de l'Abbaye de saint Denis que le corps de l'Eglise, c'est que l'Evêque s'étoit toujours conservé l'autel & le droit d'y pourvoir d'un Prêtre aussi-bien que le droit du porche appartenant au Curé nommé par l'Evêque. Ces deux droits étoient utiles, l'un par les offrandes qui se font à l'autel, & l'autre par le droit des mariages qui alors étoient célébrés sous le porche des Eglises. Chart. S. Dion. Reg.

Le même Matthieu le Bel (celui qui selon les apparences a donné son nom à Villiers-le-Bel) ajoute encore dans son dénombrement: *Balduinus d'Andely meus est de feodo quem teneo apud Garges*: Par où l'on apprend qu'il tenoit de saint Denis un fief situé à Garges, & qu'il l'avoit retrocedé à Baudoin d'Andilly. Ce Baudoin y avoit des hôtes. On voit aussi par le même Cartulaire qu'en 1209 Adam de Mareuil Clerc tenoit de saint Denis une terre à Garges. Mais en même temps que d'un côté, Chartul. S. Dion. Reg. fol. 355.

cette Abbaye recevoit des hommages & des ſoumiſſions pour des fiefs ou terres ſituées à Garges, elle y en acquit d'autres que des Chevaliers ou des particuliers tenoient apparemment de la libéralité du Prince, ſoumettant la Communauté à des redevances quelquois aſſez bizarres envers ceux qui avoient
Ibid. p. 368. cédé ou aliéné leurs droits. En 1227 Henry de Jagny & Alix ſa femme cédérent aux Religieux les fiefs qu'ils avoient à Garges. Philippe de Garges Chevalier fut ſans doute un de ceux qui fit à l'Abbaye quelque ceſſion ſemblable. Emeline ſa veuve ſe laſſa de payer la redevance convenue entre les parties. Il eſt
Ibid. p. 226. marqué qu'en 1231 elle quitta au Monaſtere de ſaint Denis le droit de chair & de poiſſon qu'elle y avoit : En compenſation de quoi les Religieux lui donnerent chaque jour (*a*) une miche à prendre dans leur boulangerie & un échaudé les jours de Fêtes : Dans la cuiſine du Couvent un ordinaire avec une écuelle de potage & une écuelle de quelque choſe qui
Ibid. eſt appellé en latin *Porcia*. En 1237 Raoul de Garges & Mabille ſa femme firent les choſes plus généreuſement ; ils quitterent tout-à-fait à l'Egliſe de ſaint Denis pour la ſomme de douze livres le droit qu'ils avoient de recevoir du Couvent par chaque année à la Fête de S. Denis, & dans l'hoſpice de S. Denis un porc & demi, quatre oyes, huit poulles, cinquante pains & cinquante bouteilles de vin.

Quelque temps après, ſçavoir en 1254,
Tabul. Valliſ. vivoit un Chevalier dit Pierre de Garges.

La Terre de Godde, dont j'ai déja parlé, laquelle étoit ſur la Paroiſſe de Garges, ſe trou-

(*a*) *Unam michiam in piſtrino ſuo, & unum eſchaudetum in Feſtis. In coquina Conventus generale unum, & unam ſcutellam potagii, & unam ſcutellam de porcia.* Ce dernier mot ne ſe trouve pas au Gloſſaire.

voit être dans la censive du Prieur de saint Denis. C'étoit Oudard de Boneuil Ecuyer & Jeanne sa femme qui la possedoient en 1281. Ils en firent alors l'abandon à ce Prieur. Voilà ce semble à quoi se reduisent les grandes acquisitions que Dom Félibien dit avoir été faites à Garges par le grand Prieur de saint Denis, à l'exemple de l'Abbé Matthieu. J'ai aussi trouvé qu'en 1360 un canton de prairie à Garges dit *La fontaine S. Germain* étoit tenu à foy & hommage de l'Abbé de saint Denis, & cela à l'occasion de la vente que Jean & Raoul de Garges Ecuyers fils de Guillaume en firent à Denis Tite Greffier du Parlement. Ce Jean étant mort, je trouve qu'en 1362 Raoul passe un accord avec Jeanne d'Aunay sa veuve.

Ibid. f. 396.

Hist. S. Denis p. 253.

Roulleau d'accords.

La terre de Garges fut depuis aliénée, en conséquence de l'Arrêt du Parlement du mois d'Avril 1595 qui permettoit les aliénations.

Hist. de S. Denis p. 427.

Outre l'Abbaye de saint Denis, d'autres maisons Régulieres possederent aussi des biens à Garges. L'Abbaye de Livri y eut de Guillaume de Drenci Chanoine d'Auxerre en 1241 une vigne située sur la censive de Guillaume Acrochart. Il n'y a que deux cent ans que l'Abbaye du Val de Grace transferée de Biévre à Paris, possedoit à Garges des terres, des vignes & des rentes, dont une partie venoit d'un legs de Charles le Coq Président des Monnoyes, comme le marquent des Lettres d'Henri II de l'an 1549. On trouve aussi plusieurs Seigneurs séculiers à Garges dans l'intervalle du XIV, XV & XVI siécles. En 1309 la haute Justice de ce lieu fut donnée à Ferry Tachier Chevalier par le Roy Philippe-le-Bel, en reconnoissance de ses services. Dans la confiscation qu'Henry V Roy d'Angleterre fit lorsqu'il se vit maître de Paris en 1423, se trouve l'Hôtel, cens, &c. sis à Garges, qui appar-

Gall. Chr. T. 7. *Prob. p.* 198.

Petit Livre blanc du Châtelet fol. 55.

Charte donnée en Octobre au Val-la-Comtesse.

tenoit à Jean du Puis, que le Roy donna le 27 Février 1423 à Jean de Thoisy Evêque de Tournay en payement de mille francs à lui dûs pour ses gages de Conseiller du Roi. Un hôtel, un pressoir, &c. qui appartenoient à Bureau Boucher, & furent donnés par ce même Prince à Jean le Clerc (apparemment celui qui fut Chancelier de France) avec la Mairie & Prevôté qui appartenoient à Demoiselle Jeanne la Tachiere; mais elle lui fut rendue excepté la Justice qui demeura en la main duRoy. La maison qui appartenoit à Miles Chaligaut absent. L'hôtel, cens & rentes qui étoient à Jean de Garges absent, desquels Girault Desquai jouit pendant quelque tems par don du Roy. Plus une maison & terres appartenantes à Bureau de Dammartin & à sa femme. Enfin les héritages, rentes & Justice que Charles le Leu & les enfans de Jean de Garges y avoient comme héritiers de Adam de la Neuville furent donnés à Girard Desquay. Il y eut sous Louis XI une autre confiscation: Garges le fut sur le Comte d'Armagnac, & il fut donné au sieur de la Forest le 7 Avril 1471. Vers l'an 1500 Guillaume Charmolue possedoit à Garges un fief auquel appartenoit tout droit de haute Justice, Voirie & connoissance de Nobles du village & territoire, mouvant de la Châtellenie de Gonesse: Depuis ce fief passa à Jean Versoris Avocat au Châtelet de Paris, ensuite à Nicolas Charmolue Avocat en Parlement. Il le possedoit en 1489 qu'il est dit Procureur du Roi en Cour d'Eglise. Il en fit hommage en la Chambre des Comptes le 16 Janvier 1510. Guillaume Versoris Gentilhomme Normand se trouve ensuite qualifié de Seigneur de Garges vers 1550. Le pere & le fils le furent successivement; mais la terre de Garges fut

Sauval T. 3 p. 325 & 326. 328.

Tabl. de la Chambre des Comptes T. 2 p. 146.

Tab. Ep.

Catalog. des Conf. au Parl.

donnée par le Roy à Marie de Foix en vertu de Lettres regiſtrées au mois de Juillet 1513. Nicolas Charmolue Lieutenant Civil lui ſucceda. Nicolas de Hacqueville étoit devenu Seigneur de Garges en 1535 par ſon mariage avec Marie Charmolue fille du précédent; enſuite ſon fils de même nom reçû Conſeiller au Parlement en 1544. Après eux deux Claude de Hacqueville Maître des Comptes, qui comparut en cette qualité à la redaction de la Coûtume de Paris l'an 1580. Lui & Joſeph ſon frere y déclarerent qu'ils s'oppoſoient à la comparition faite par le Grand-Prieur de ſaint Denis en qualité de Seigneur de Garges en partie, & ſoutinrent qu'il n'étoit permis au Prieur ni autres de ſe dire Seigneurs en partie ou portion de Garges : Et le Prieur repliqua au contraire. Je ne dis rien du Fief de Gicault ſitué auſſi à Garges, ne le connoiſſant que par l'épitaphe d'Anne de Garges de l'an 1572, ci-deſſus rapportée. François de Machault étoit Seigneur en partie de Garges en *1639*.

Tabl. de la Chambre des Comptes.

Tab. Ep. Pariſ.

Eloge des Conſeill. p. 66.

Coût. de Paris Edit. 1678. p. 662.

En 1742 cette Seigneurie de Garges a été affichée dans Paris, comme étant de 2500 liv. de rente, & ayant un château couvert d'ardoiſe. Madame de Precourt en étoit alors Dame du clocher. M. de Machault Controlleur général & Garde des Sceaux en eſt devenu poſſeſſeur depuis, & y a fait faire d'immenſes travaux.

Il exiſta au XIII ſiécle une famille du nom de Garges, laquelle ſans doute avoit pris ſon origine en ce lieu ; mais ſes biens paroiſſent avoir été ſitués ailleurs. Cette branche portoit alternativement le nom de Jean & de Pierre. Jean de Garges Ecuyer fit hommage en 1228 à Guillaume Evêque de Paris pour le fief que Matthieu de Villers devoit tenir de

Chartul. Ep. Pariſ. f. 99.

lui à Epiers En 1247 il étoit Chevalier. Il approuva cette année-là pardevant Hervé Curé de Grolay la vente d'une partie des dixmes de Roissy dont Guillaume Evêque de Paris donna Acte. En 1254 vivoit Pierre de Garges Chevalier. Il devoit service au Roy durant cinq jours, au lieu que Jean de Garges Chevalier en devoit pendant 25 jours l'an 1271. Enfin je trouve un Christophe de Garges Ecuyer, Capitaine & Gouverneur du Château de la Fere en Picardie. Il mourut en 1550 & repose aux Cordeliers de Senlis.

Chart. S. Genov. f. 263.

Tab. B. Mariæ de Valle.

De la Roque Traité de la Nobl. p. 60.

Portefeuil. de Tombes de Gaign.

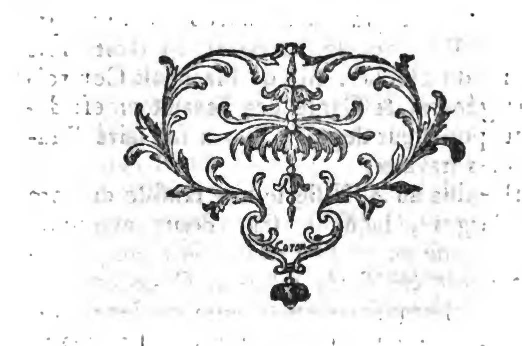
Sauval traittant des Fiefs qui sont renfermés dans Paris, nous apprend qu'il y en a un qui porte le nom de Garges ou Culdôe, dont le Seigneur obtint Sentence du Trésor en 1584. Il étoit situé en la rue de l'Arbre-sec & relevoit de l'Evêque de Paris, quoique quelques-uns crussent que c'étoit du sieur de Berchères en Brie.

Antiq. de Paris T. 1. p. 421.

Tab. Ep. Paris.

M. Talon célèbre Avocat Général avoit il y a cent ans sa maison de campagne à Garges.

Perm. de chap. dom. Reg. Archiep. Par. 9 Junii. 1640.



ERMENOUVILLE,

ERMENOUVILLE,

AUJOURD'HUI

ERNOUVILLE *ou* ARNOUVILLE

CE Village est situé à trois lieues & demi de Paris vers le nord & sur le rivage de la petite riviere de Crou, à l'endroit où elle reçoit un petit ruisseau appellé Rhône, qui venant de Moisselle passe à Esanville & à Sarcelles. C'est un de ces lieux qui portent le nom de celui qui y possedoit le principal domaine; ce possesseur devoit s'appeller *Ermenoldus* ou *Ermenoldis*, nom Teutonique ou Franc, lequel n'a pas été rare autrefois; ainsi l'on a dû en former *Ermenoldi Villa*. Les textes que je cite en vérifieront cette étymologie qui est d'autant plus probable que l'Abbaye de saint Denis a eu pour vassal au IX siécle un Ermenold dont il est fait mention dans un Diplome du Roi Eudes, comme ayant tenu d'elle un moulin à Cercelles. Doublet p. 810.

Il y avoit en ce lieu une Eglise ou au moins un autel dès le XI siécle, puisque dès le commencement du siécle suivant Galon Evêque de Paris voulant gratifier le Monastere de S. Martin des Champs dont Thibaud étoit Prieur, lui donna *Altare apud Ermenovillam in honorem S. Dionisii*. Ce qui fut confirmé par une Bulle de Pascal II, & par d'autres de Calixte II & d'Eugene III. Bouchard IV du nom Seigneur de Montmorency ratifia aussi cette donation de l'autel d'Ermenouville selon un accord de l'an 1124 passé entre lui & Matthieu Prieur de S. Martin, & certifié la même an- *Hist. S. Martini Camp. p. 133. & seq.* Histoire de Montmor. Preuv. p. 38

née par Etienne Evêque de Paris. Dans ce dernier Acte on lit *Concessit & Altare de Ermenolvilla.* Dom Marrier ne faisant pas assez d'attention au vrai nom de ce lieu, marque dans son Histoire du Prieuré de S. Martin parmi les Bénéfices qui en dépendent; la Cure *Sancti Dionysii de Arnonvilla*, & en marge *Arnonville*; alteration de nom qui quoiqu'assez analogique, n'est point suivie dans les Cartes géographiques ni ailleurs, au moins dans les Pouillés, Dénombremens, Registres & Rolles. Dans le Pouillé Parisien du XIII siécle, elle est dite *Ermenovilla.* Du Breul n'en a fait aucune mention dans le sien. Alliot qui l'avoit bien ortographiée en son Pouillé in 8-vo de 1626 s'est avisé de l'écrire mal en son édition de 1648 & de mettre Hermonville.

Page 496.

Saint Denis nommé ci-dessus est encore actuellement le saint titulaire de l'Eglise d'Ermenouville : le bâtiment est d'une structure fort commune, & paroît avoir été souvent réparé; on y reconnoît cependant encore un ou deux piliers d'une structure du XIII siécle. Elle fut dédiée en 1542 aux Fêtes de Pentecôte par l'Evêque de Megare avec la permission de l'Evêque de Paris, qui lui enjoignit de fixer l'anniversaire au Mardi de la Pentecôte. C'est dans le chœur du côté méridional où est placée l'aîle & le clocher de cette Eglise. Sur le mur de la nef se lit cette épitaphe en lettres gothiques, laquelle étoit auparavant dans le chœur vi-à-vis la tombe qu'on y voit.

Reg. Ep. Paris.

Cy-devant gist sous cette tumbe Noble Damoiselle Magdelene Duval en son vivant femme de feu Noble Homme Sebastien de la Grange, Escuyer Seigneur de Treanon-lez-Lusarches & de cette Ville d'Ermenonville en partie, laquelle trespassa le 17 jour d'Octobre 1537.

A côté de son mari qui est représenté sont

figurés dix ou douze fils. Dans la nef encore ſe lit ce qui ſuit ſur une belle tombe :

Cy giſt Noble Homme Meſſire Pierre de la Grange en ſon vivant Secretaire du Roy, Tréſorier des Fortifications .... treſpaſſa le 8 jour de Novembre 1549.

La Cure eſt à la préſentation du Prieur de S. Martin. Il n'y avoit dans ce lieu en 1470 que 24 habitans ſelon les denombremens. La Paroiſſe eſt composée d'environ 60 à 70 feux; ce que le Dictionnaire univerſel évalue à 253 habitans. J'ai trouvé dans le tome du Cartulaire de l'Abbaye de ſaint Denis qui eſt à la Bibliothéque du Roy, qu'en l'an 1224 Gautier de ſaint Denis Chevalier étoit homme lige de l'Abbaye pour tout le village & la terre d'Ermenoville, leſque's étoient néanmoins poſſedés par Güi de Berron Chevalier ; j'y ai lû auſſi que Guillaume *de Hermenovilla* tenoit l'an 1251 ſon manoir ſitué en ce lieu à foy & hommage de l'Abbé de ſaint Denis. Dom Félibien n'a point non plus oublié de me marquer que l'Abbé Matthieu de Vendôme, y fit des acquiſitions vers l'an 1280.

P. 222.

Fol. 232.

Hiſt. de S. Denis p. 253.

La prairie d'Ermenouville eſt nommée dans quelques titres d'Egliſe. Dans le temps que l'Abbaye de Livry ne faiſoit que commencer & ne conſiſtoit encore qu'en quelques hermites raſſemblés à Montfermeil, Eudes de Montfermeil Chanoine de Montmorenci vendit à leur Prieur ſix arpents de prez *juxta Ermenovillam in cenſiva Petri de Joheigniaco militis*. Cette vente eſt de l'an 1243, & ce qui ôte tout doute que cette piéce de prez fût proche Ermenouville dont je parle, c'eſt que dans d'autres monumens de la même Abbaye qui en font mention, il ſe lit que le quint du bien de Jeanne Dame de Montfermeil étoit ſitué en partie *Ermenovillæ juxta Goneſſiam*.

Cartular. Liviac. fol. 84.

Dès le même siécle les vignes d'Ermenouville étoient connues : il en est parlé dans le Cartulaire de l'Evêque de Paris sous le nom de *Villa Ermain*, & la vigne est encore un des biens du pays.

Cod. Reg. f. 70.

A l'égard des Seigneurs du lieu, je croirois qu'il faut mettre de ce nombre un Adam & un Pierre d'Ermenoville mentionnés dans les Preuves de l'Histoire de Montmorenci à l'an 1177. Un Adam d'Ermenouville Chevalier vivoit en 1236. Robert de Lorry Chevalier est dit Seigneur d'Ermenouville & Maître des Requêtes en 1346. Il passa en 1361 un accord en Parlement avec des habitans de Lusarches.

Pag. 57.

Tab. Vallis.

Hist. des M. des Req. pag.

Philippe de Lacy en est dit Seigneur dans les Registres du Parlement à l'an 1384 au mois d'Aoust.

En 1429 Philippe Seigneur de Beloy tenoit à Ermenouville des fiefs de l'Abbé de S. Denis.

Généal. de Belloy p. 23.

Pierre l'Orfévre possedoit cette terre en 1465 suivant les Chroniques de saint Denis. Il fut au mois de Juillet l'un des Commissaires-Capitaines pour le Roy aux portes de saint Denis.

Chronic. Louis XI.

Bastien de la Grange est qualifié Seigneur en partie & de Belloy à l'an 1511. C'est apparemment le même qui est nommé dans l'épitaphe ci-dessus rapportée.

Sauval tom. 3 p. 552.

Bertrand l'Orfévre fut aussi Seigneur d'Ermenouville vers 1525. Ainsi que le porte l'Acte de Valentine l'Huillier sa veuve & autres depuis 1532 jusqu'en 1541.

Fond. de la Chap. de Cramoyel.

De nos jours cette terre a été possedée par M. de Machault Conseiller d'Estat, & après sa mort elle a passé à M. de Machault Garde des Sceaux de France & Controlleur général des Finances, qui y a fait tant d'embellissemens que la face de ce lieu est changée entierement suivant qu'on apperçoit dans la nouvelle carte du sieur le Rouge des environs de Paris.

GONESSE.

DU Breul dit que ce Bourg est Prevôté & Châtellenie Royale, & que cette Châtellenie est une des sept filles du Châtelet de Paris, étant du Domaine du Roy : L'auteur des antiquités des Villes se sert d'autres expressions qui reviennent au même, lorsqu'il écrit que ce Bourg se vante du glorieux nom de fille & Sousbailliage de la Prevôté de Paris. Ce n'est cependant pas tant sous cette qualité qu'il se présente beaucoup de choses à dire sur ce Bourg, qu'à cause qu'il est composé de deux Paroisses; qu'il y a un Hôtel-Dieu célébre, que nos Rois & autres ont souvent fait des largesses du revenu qu'ils avoient en ce lieu; que les habitans ont de tout temps été adonnés à quelque commerce, & qu'il est même sorti de ce Bourg quelques gens illustres.

Ce lieu que M. de Thou qualifioit en 1590 d'un des plus beaux villages de l'Isle de France est situé à quatre petites lieues de Paris, presque du côté du nord sur la petite riviere de Crould, qui le separe en deux, laissant à son rivage droit la Paroisse de saint Pierre, & à son rivage gauche celle de saint Nicolas; desorte que le côteau sur lequel est la premiere de ces deux Eglises regarde presque le midi; & l'autre qui paroît un peu moins élevé regarde le septentrion. Il y a un pont par lequel on va de l'une à l'autre. *Hist. Thuan. tom. 11 p. 191*

Je ne connois point de titre plus ancien qui fasse mention de ce lieu que la charte du partage des biens de l'Abbaye de saint Denis sous l'Abbé Hilduin, laquelle est de l'an 832, & qui fut confirmée dans un Concile tenu à Sois-

ſons trente ans après. Le nom latin qu'on y donne à ce lieu eſt *Gauniſſa* ; nom ſingulier & dont juſqu'ici on n'a pas trouvé l'étymologie. Le Monaſtere de ſaint Denis y avoit dèſlors du revenu. Trois & quatre cent ans après les titres latins mettoient *Goneſſa* en parlant de ce lieu, comme on voit par les chartes des donations de nos Rois. Le Pouillé dreſſé avant le regne de S. Louis porte le même nom. Il nous apprend que Goneſſe etoit le chef-lieu de l'un des Doyennez ruraux de Paris, & que la Cure étoit à la préſentation du Prieur de Dueil. C'étoit ſans doute celle de ſaint Pierre qui eſt l'ancienne & la plus conſidérable, & dont vraiſemblablement l'autre n'eſt qu'un démembrement. Au moins voit-on dans une charte datée l'an 1110 par Galon Evêque de Paris en faveur du Prieuré de Dueil, que la partie des dixmes de Goneſſe qu'Hervé de Montmorency avoit donné à ce Prieuré & qu'il tenoit du fief de l'Evêque, étoient de l'Egliſe de ſaint Pierre. Il n'y a auſſi que la même Egliſe qui ſoit nommée dans l'article de cette charte, où l'Evêque Galon confirme la ceſſion que Burchard fils du même Hervé fit à ces Religieux de Dueil du droit qu'il avoit de préſenter un Prêtre pour être Curé à Goneſſe. Il n'eſt ſemblablement parlé qu'au ſingulier du Prêtre de Goneſſe dans la charte d'Odon de Sully Evêque de Paris, poſtérieure d'un ſiécle, par laquelle ce Prélat quitte & confirme au Couvent de Dueil le droit Curial de la Chapelle de Vauderland, à condition que ce Prêtre de Goneſſe en aura la Cure & en recevra les droits. L'Evêque continue ſon Acte en ces termes : *Præterea decimam de Goneſſia & de Valle Derlandi cum reportagio decimæ præfatis Priori & Monachis confirmamus.* La premiere occaſion où il ſoit parlé de pluſieurs

Hiſt. de Montmor. Preuv. p. 3.

Chartul. S. Gen. Pariſ.

autels à Gonesse, est le legs qu'on lit avoir été fait à l'Eglise de Notre-Dame de Paris de trois parties des autels de ce lieu : *Tres partes altariorum Gonessæ*. Ce don fut fait par Guillaume de Bellême Evêque de Chaalons-sur-Marne qui décéda en 1226. Néanmoins dans un Procès jugé en 1397 il n'est parlé que d'un Prêtre desservant Gonesse nommé Jean le Clerc. Il prétendoit ne devoir à l'Evêque le droit de procuration ou de visite que tous les trois ans. L'Evêque eut la recréance au Parlement.

Necr. MS. Eccl. Paris. Id. Febr.

Tab. Ep. Par.

L'Eglise de saint Pierre dont je parle comme de la premiere, est un bâtiment du XIII siécle qui figure comme les grandes Eglises de ce temps-là ; il est embelli de galleries internes, & de deux aîles qui regnent même derriere le sanctuaire. La foiblesse de cet édifice du côté du midi, occasionnée par la pente du côteau, quoiqu'il soit appuyé de ce côté-là d'une forte tour gothique; a pû empêcher qu'on n'y ait fait une voute aussi solide que le reste. Le portail de cette Eglise est aussi du XIII siécle, mais fort simple & sans beaucoup d'ornemens. François Poncher Evêque de Paris en consacra de nouveau le 20 Juin le grand autel qui avoit été démoli & changé de place. Un des anciens Curés a été Jean le Clerc qualifié Clerc du Roy le 26 Juillet 1381.

Reg. Ep. Par.

Accords passés en Parl.

L'Eglise de saint Nicolas ne paroît point de loin avec l'éclat de celle de saint Pierre, mais en dedans c'est un édifice très-propre. Les collateraux méridionaux sont du XIII siécle tirant sur le XIV. Ils ont été allongés en 1609 vers l'orient de deux arcades & de la sacristie ; tout le reste de cette Eglise, tant le chœur que la nef n'a gueres plus de deux cent ans. On lit à un pilier du côté septentrional en caracteres gothiques, que la Dédicace en fut faite l'an

1532 *le Dimanche après la Translation de S. Nicolas par Guillaume le Duc Abbé de sainte Geneviéve Evêque de Belline commis établi par François Poncher Evêque de Paris*, Thomas Pivet en étant Curé, & qu'un Chanoine du Sépulcre & Roger Blondeau Vicaire accompagnés des Paroisses célébrerent la veille avec Processions autour de l'Eglise. Le Registre de l'Evêché ajoute que l'Evêque consacra aussi cinq autels.

Reg. Ep. Paris.

Le fond du sanctuaire est orné d'un grand Crucifix en relief qui paroît bien travaillé. On a conservé dans le chœur une tombe du XIV siécle, sur laquelle est figurée une personne en habits longs & un capuchon pointu enfoncé dans la tête. Mais l'inscription qui est en lettres capitales gothiques ne peut plus se lire. Il est fort commun de voir en cette Eglise des épitaphes de laboureurs & de boulangers sur le marbre. La tour qui est construite à la porte qui regarde le septentrion n'est que de l'an 1732. Le Pouillé imprimé en 1626 ne parle que de cette Eglise au sujet de Gonesse, & il en donne la présentation au Prieur de Dueil. Le Pelletier dans le sien imprimé en 1692 ne parle que de la Cure de saint Pierre & oublie celle-ci. Le Pouillé de 1648 plus exact que ces deux, la nomme les deux Cures, & observe que la présentation de l'une & de l'autre appartient au Prieur de Dueil. J'ignore pour quelle raison cette Cure est dite avoir été appellée autrefois Gallande, suivant un ancien Registre de l'Evêché dans lequel on lit au 25 Aoust: *Ecclesia Parochialis Sancti Nicolai de Gonessa alias Gallande*. Les deux Cures de saint Pierre & de saint Nicolas ont été possédées autrefois par Jean de Corbie Conseiller au Parlement, en vertu de la nomination de Guillaume de Cambray Prieur de Dueil en

Reg. Ep. Par.

1486, sous prétexte qu'il y avoit une union faite par le Pape.

En tout Gonesse l'an 1470 il n'y avoit que 84 habitans, sçavoir 60 à saint Pierre & 24 à saint Nicolas.

On m'a assuré dans le pays qu'il y a 500 feux en celle de saint Pierre & 300 dans celle de saint Nicolas : ce qui paroît s'accorder avec la supputation du Dictionnaire universel de la France qui y met 3000 habitans ou communians, quoique le calcul du livre de l'Election n'y compte en tout que 553 feux. S'étant élevé autrefois dans ce Bourg des difficultés au sujet des clefs du trésor de l'Eglise & de la preséance des Marguilliers, il y eut le 16 Mai 1684 un Arrêt du Parlement servant de reglement sur ces points ; & il y a eu depuis ce cemps-là une Sentence du Châtelet du 3 Juin 1710 & Arrest du 4 Aoust 1711 qui en ordonne l'exécution. On peut voir dans le Code des Curés les Arrests du Parlement sur plusieurs anciens usages de cette Eglise, & qui reglent le Curé avec les habitans. On ne spécifie point de laquelle des deux Paroisses il s'agit.

Recueil d'Arrêts in 4-to.

Tom. 2 p. 275.

Il se présente beaucoup plus de choses à dire sur l'Hôtel-Dieu de Gonesse bâti derriere l'Eglise de saint Pierre que sur ses deux Eglises Paroissiales. Il fut fondé l'an 1210 par Pierre de Tillay qui y donna tout son bien. Il y fit aussi bâtir une Chapelle qui étoit desservie par des freres pendant que les malades étoient servis par des sœurs. Comme le Curé paroissoit pouvoir être lesé dans cet établissement, le fondateur lui assigna pour dédommagement un muid de froment par chacun an, & lui donna douze livres en argent pour acheter une terre ou une vigne pour lui & ses successeurs. Il fut statué que les Prêtres de cet Hôtel-Dieu

Chopin *Lib. 2 de sacra Polit.* tom. 6 art. 20 p. 298 & Du Breul p. 1034.

ne recevroient dans leur Eglise aucun des Paroissiens de Gonesse aux Fêtes annuelles, sçavoir Pâques, Pentecôte, Noël, la Toussaint, & la saint Pierre-saint-Paul, qu'ils n'en recevroient non plus aucun pour les marier ou les confesser, ni ne releveroient aucune femme après ses couches. Selon le même reglement on faisoit une différence entre ceux des habitans des Gonesse qui dans la maladie se faisoient porter à cet Hôtel-Dieu, & y mouroient; d'avec ceux qui s'y étoient rendus eux-mêmes à pied & y avoient pris l'habit des malades. A l'égard des premiers, quoiqu'Ils eussent pris cet habit, s'ils venoient à mourir, on portoit leurs corps à la Paroisse pour y célébrer la premiere Messe, après quoi on les reportoit à l'Hôpital où les freres faisoient le reste pour eux comme pour des confreres : mais pour ce qui est des seconds on ne les portoit point du tout à la Paroisse. De plus, aucun Paroissien de Gonesse ne pouvoit faire de legs tricennal ou annuel à cet Hôpital qu'il n'en eut fait un à la Mere-Eglise du lieu & à son Prêtre, quand même pendant sa maladie il auroit pris l'habit de la maison ; mais cette clause ne regardoit point ceux qui en pleine santé prenoient cet habit. La charte de Pierre de Nemours Evêque de Paris datée du mois de Janvier 1210, & de laquelle tout ceci est tiré, ajoute que la Chapelle & l'Hôpital seront sous sa dépendance, & que les Prêtres qui y seront en quelque temps que ce soit lui jureront obéïssance & fidélité. Ce Prélat accorda toutefois au fondateur que sa vie durant il put choisir un Gouverneur du temporel de l'avis du Conseil Episcopal, mais qu'après sa mort le gouvernement de cette maison appartiendra à l'Evêque de Paris de concert avec les Prudhommes de Gonesse. Je rapporte ici cet Acte pres-

qu'en entier, parce qu'il est à croire que plusieurs des autres Hôpitaux ou Maisons-Dieu du Diocèse de Paris avoient été fondés sous des semblables conditions. En 1219 Philippe-Auguste étant à Saint-Germain-en-Laye confirma la fondation de Pierre de Tillay qu'il qualifie simplement de *Fidelis noster*. Ses lettres sont imprimées dans du Breul d'une maniere un peu différente de celles que j'ai vû dans une copie du Cartulaire du même Roy. Voici comment finit cette copie manuscrite : Le Prince confirme l'établissement, puis ajoute; *Ita quod in terris non poterit fieri villa nec ibidem hospites poni. Actum apud Pontem-Archæ MCCXIX mense Aprili.* Cette clause veut dire que dans les terres que le fondateur avoit assignées pour cet Hôpital, on ne pourroit construire aucun village ni aucune autre habitation, ou y recevoir des hôtes. En 1269 on trouve un *Magister Domus Dei* de Gonesse dans un Cartulaire de saint Denis à la Bibliothéque du Roy. On voit dans cette maison une inscription récente qui qualifie Pierre du Tilley Chevalier Seigneur de Friebas, Mesnil-Maugier, Barneville, Amundeville, Quisberville, &c. Son épouse y est appellée Aveline de saint Cyr. La Chapelle de cette maison est sous le titre de Notre-Dame. Les deux Fondateurs y sont figurés sur leur tombe avec un arc sur leur tête où sont des vers latins très difficiles à lire, & qui finissent par ces deux syllabes *trida*. Du côté de la porte sont plusieurs tombes étroites du côté des pieds, sur lesquelles sont figurés des boucliers ou écus fort pointus par le bas avec l'anse dans la partie supérieure & le crochet qui paroît se supporter.

P. 1035.

Cart. Ph. L. Aug. sub. fin.

Sur l'une le lit : *Cy gist Messire Guy Bountalg qui fut Prudhom.* Ses armes sont un bouclier triangulaire partagé en quatre quartiers

dont deux ont des queues de rateaux figurés.

Sur une autre : *Cy gist Messire Jehan.* Ses armes sont un bouclier ou écu mais panché avec l'attache de l'écu.

Une autre tombe sans écusson porte ces mots : *Cy gist Renauz le Fiuz de Nicolas le Prevost.*

Sur la tombe d'un Prêtre est figuré un calice tout seul avec cette inscription : *Hic jacet .... t .... Pbr. de Hauptovillari.* Cette tombe étant aussi large aux pieds qu'à la tête, peut être d'un siécle plus nouveau que les autres. Toutes ces inscriptions sont en lettres gothiques capitales.

A la voute du sanctuaire de cette Chapelle est une croix qui tient un peu de celle des Chevaliers du Temple. Peut-être que le grand Prieur qui est Seigneur en partie de Gonesse a donné pour faire quelques réparations au sanctuaire. Vers le milieu du XIII siécle l'Abbé de saint Victor avoit quelques intérêts à discuter avec le Maître de cet Hôtel-Dieu ; sur quoi il y eut un accord passé en présence de Renaud de Corbeil Evêque de Paris. Parmi les legs anciennement faits à cet Hôpital se trouve celui de la Reine Isabeau de Baviere. Elle y légua par son testament de l'an 1431 l'Hôtel qu'elle avoit à Saint-Ouen qui avoit appartenu à Guillaume Fleureau.

Gall. Chr. nova T. VII col. 102.

Camer. Com. Regist. K.

Quoique selon les Actes ci-dessus rapportés l'Evêque de Paris fût chargé de pourvoir à cet Hôtel-Dieu tant pour le spirituel que pour le temporel, & que les habitans lui présentassent un administrateur, on voit que dès l'an 1339 on douta si l'Evêque en avoit le gouvernement. En ces temps-là (ainsi que l'on sçait) l'Evêque étoit souvent à la Cour du Pape à Avignon. La visite faite par son ordre en 1353 nous apprend qu'avec le Maître nom-

Reg. Parl. T. 5.

Regist. Visit. Lepros.

mé Guillaume de Louvre il y avoit alors en cette maison quatre Freres, six Sœurs & six domestiques. Le Visiteur ordonna qu'on y chanteroit à note l'Office Canonial. Dans la visite faite 2 ans auparavant il avoit appris que cette maison avoit 46 sols *de caro censu* à Gonesse, la grande dixme à Bouqueval & le quart de la dixme à Dueil. Sur la fin du siécle suivant le Parlement pourvut au gouvernement de cette maison. L'Evêque plaida & soutint son droit en 1490. Cinq ans après les Marguilliers & habitans de Gonesse s'étant plaint du desordre & dérangemens arrivés en cette maison; la Cour, oui l'Evêque de Paris & le Procureur général, commit Martin de Bellesaye & Jacques Chambellan, pour s'y transporter & s'éclaircir sur les effets qu'on disoit enlevés, & voir comment les malades y étoient nourris. Un autre article de ses Registres attribue à l'Evêque le pouvoir de contraindre les Administrateurs à nourrir avec le Maître deux Religieux & un Clerc. On apprend par les Registres de l'Evêché de Paris que sur la fin de la même année 1495 Benoît de Jean de saint Mauris Evêque Comte de Cahors, qui avoit eu droit sur l'administration de cet Hôtel-Dieu s'en déporta alors. On peut aussi constater les Registres du Parlement touchant l'Arrest qui fut donné par la reformation en 1517 & 1529. Le Procès sur l'administration de ce même duroit encore vers la fin du XVI siécle, parce qu'il y avoit des gens qui s'en faisoient pourvoir par le Roy, croyant qu'il étoit de fondation Royale. Mais l'Evêque & les habitans furent maintenus par Arrest du Parlement du 27 May 1583, & depuis par un Arrest du Grand Conseil du 21 Janvier 1597. Du Breul de qui je tire ces dernieres circonstances ajoute qu'un Gentilhomme qui avoit inquiété Pierre Boisot

Reg. 4 *Sept.* 1489.

Reg. 29 *Apr.*

Reg. 15 *May* 1495.

Reg. Ep. Par. 13 *Mars* 1495.

Reg. 14 *Fev.* 1527. 7 *Jun.* 1529.

Antiq. de Paris p. 1033.

Curé de Gouſſainville, au ſujet de cette administration, juſqu'à prétendre que les lettres de Philippe-Auguſte étoient fauſſes, fut condamné en 1607 le 31 Janvier par Sentence des Députés du Roy en la Chambre de la Charité Chrétienne ſéante à ſainte Croix de la Bretonnerie, & le 10 Mars 1609 par Arreſt du Grand Conſeil.

Il y a apparence que le Chapelain de cet Hôpital avoit également eu un ſort incertain pendant la durée de ces Procès, & qu'il ne fut déclaré perpétuel que par la reconnoiſſance authentique du droit qu'avoit l'Evêque de Paris de lui donner des proviſions comme à un Titulaire. C'eſt ce qui paroît devoir s'inferer de l'épitaphe qui ſe lit à l'entrée du chœur de l'Egliſe de Tillay, où l'on donne à Maître Denis Vallet natif de Goneſſe la qualité de *Chapelain perpétuel de la Chapelle fondée en l'Hôtel-Dieu dudit Goneſſe*, lequel décéda le 20 Mars 1620, poſſedant avec ſa Chapellenie une Cure dont le nom ne peut ſe lire.

Reg. Ep. Par. 21 *Maii* 1621.

Sous le regne de Louis XIII les Jacobins Réformés qui avoient déja une maiſon dans Goneſſe obtinrent que cet Hôpital leur fût uni. Les Regiſtres du Parlement font foy des difficultés qui ſe préſenterent à cet établiſſement. Il y eut enſuite un Arrêt interlocutoire, & les Lettres Patentes furent enregiſtrées avec modification. Après quelques années de leur entrée en cet Hôpital ils prétendirent que l'on pouvoit faire les Pâques dans leur Egliſe. Mais ſur les repréſentations des Curés de Goneſſe, Gouſſainville & Tillay, l'Archevêque fit une ordonnance contre eux le 17 Mars 1668. Les revenus de cet Hôtel-Dieu ſe trouvant augmentés ſur la fin du ſiécle dernier par la réunion de la Maladerie de Goneſſe, de celle de Tremblay & du quart des dixmes de Tillay.

Reg. Parl. 15 *Febr.* 1640 *&* 11 *Maii ejuſd. anni.*

Reg. Ep. Par.

M. le Cardinal de Noailles fit un nouveau reglement daté du 3 Juillet 1699. Enfin ces Religieux parvinrent à obtenir le 7 Septembre 1701 des Lettres de confirmation de leur établissement du reglement général sur tout ce qui concernoit l'administration spirituelle & temporelle de cet Hôtel-Dieu, où on lit que le Bureau de cet Hôpital seroit composé du Prevôt du lieu, du Substitut du Procureur Géneral en la Prevôté, du Syndic des habitans & de l'un des deux Curés alternativement d'année en année, à commencer par le plus ancien.

Arrêt du Parlem. Fremainville Pratiq. des Droits Seineuriaux T. 2 p. 98.

Si nos Rois ne peuvent passer pour être les fondateurs de l'Hôtel-Dieu de Gonesse, il n'en est pas moins vrai qu'ils employerent une partie assez considérable du revenu de cette terre pour différentes donations. On en verra le détail après que j'aurai rapporté ce que j'ai pû trouver par rapport à leur Domaine.

Les Rois ont joui de cette terre depuis Hugues Capet qui la réunit au Domaine comme membre de son Comté de Paris. Ils y mirent d'abord des Chastelains. On en connoît un qui vivoit au XII siécle. Il est appellé *Balduinus de Gonessa* dans un titre de 1177. On ignore en quel temps les Prevôts de Gonesse ont succedé aux Châtelains. Dans un des Comptes de 1202 sous Philippe-Auguste on lit *Pro Gonessa centum solidi*. Mais on ne voit point d'où cette somme provenoit. Plus loin il est dit que Gonesse payoit au Roy par an 207 sols. En 1253 il y avoit sur le territoire un canton appellé *Vau du Roy*. J'ai lû dans une copie de Registre du Domaine que la terre de Gonesse étoit tombée sous Charles VI ou environ dans la maison d'Armagnac, d'où le Roy l'ayant retirée l'avoit donnée au Comte de Dammartin : mais qu'en 1446 le 22 Octobre, Charles

Ex Sched. D. Lancelot.

Traité des Fiefs de Brussel. p. CXLV & CXLIX.

Chartul. S. Dion. Reg. p. 381.

VII la reprit, en donnant à ce Comte en place la terre de Melun.

En 1463 la veille du saint Sacrement le tonnerre étant tombé sur cette terre, & l'orage en ayant ravagé les bleds, le Roy Louis XI fut engagé par ce malheur à faire une diminution à ses laboureurs. Deux ans après il donna cette terre à Antoine de Chabanes Comte de Dammartin par échange pour Blanquefort situé proche Bourdeaux. Ce Comte avoit eu intention de la réunir avec Chantilly, Montjay, Crecy & Gournay, à son Comté de Dammartin: Mais le sieur de Montjay, l'Evêque de Paris & le Comte de Boulogne s'opposerent au transport de ses terres: & le Parlement enregistrant les Lettres du Roy le 12 Janvier avoit fait mettre que c'étoit de son commandement, & avoit excepté la terre de Gonesse, qui par ce moyen demeura entre les mains du Roy: de sorte qu'y ayant eu un plaidoyé sur les oppositions le 22 Octobre 1466 le même Prince donna à Antoine de Chabannes la terre de Moret au lieu de Gonesse. Il avoit aussi distrait de cette Prevôté, sur la fin de son regne, trois des principaux villages dont Roissy étoit l'un: C'est pourquoi en 1484 on se crut obligé de faire une diminution au Fermier du Tabellionage. Il s'étoit fait un changement plus remarquable dans le siécle suivant: La terre de Gonesse avoit été engagée par le Roy au sieur de Gêvres; Henri III permit par lettres expresses du 31 Septembre 1581 au premier Président de Thou, de la retirer de ses mains. En 1645 & 1646 les quatre moulins bannaux, les droits de champarts & les terres labourables faisant le Domaine foncier de Gonesse furent partie échangés, partie engagés au Duc d'Estrées Maréchal de France: Louis XIV accorda l'an 1684 à Annibal Duc

Sauv. tom. 3 p. 374.

Ibid. p. 383.

Reg. Parl. 11 Febr. 1465

Table de la Chambre des Comptes T. 2 p. 128 apud D. Ogier.

Sauval T. 3. p. 453.

Voy. au Code rural des Arr. du Parl. sur des moulins 1563 & 1589 p. 333 & 336

Lettr. reg. en la Chambre des Comptes 15 Janv. 1582

Duc d'Estrées son héritier par ses Lettres de confirmation de ces anciens contrats, pour continuer dans cette jouissance & selon le livre du sieur d'Angosse les choses étoient encore ainsi en 1710.

Reg. en Parl. 5 Avr. 1684.

Généralité de Paris in 12 p.

Enfin dans le siécle présent les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris sont devenus Seigneurs Engagistes du Domaine Seigneurial foncier de Gonesse, ainsi que j'ai appris par les Lettres Patentes registrées le 12 Décembre 1721, pour faire la confection du terrier de cette Seigneurie & Châtellenie par Nicolas Solieres Notaire du lieu.

Reg. Parl.

Le produit de cette terre, quoique considérable, le seroit encore davantage sans toutes les distractions que la piété de nos Rois en a fait faire. En 1154 Louis VII, dit le jeune, assigna sur la terre de Gonesse deux muids de froment pour la fondation du Prêtre de sa Chapelle à Paris. Des Lettres de S. Louis de l'an 1256 font mention de ces deux muids que l'ancien Chapelain recevoit à Gonesse, outre deux autres qu'il avoit à Villeneuve-le-Roy. En 1164 Louis VII donna encore à prendre chaque année sur sa grange de Gonesse six muids & demi de froment aux Bons-hommes de Vincennes: C'est ainsi qu'on appelloit alors les Religieux de Grammont nouvellement établis dans le bois de Vincennes sur la Paroisse de saint Germain de Fontenay. Le même Prince donna aussi en 1165 au Gentilhomme servant la Reine Alix nommé Ogier qui lui avoit apporté la nouvelle de la naissance de son fils Philippe, trois muids de froment à prendre chaque année à la Toussaint sur la même grange. Gautier Giffart bourgeois de Paris, à qui cette rente étoit échûe du côté de Geneviéve sa femme, la vendit cent ans après conjointement avec elle à Jean d'Acre Bouteiller de

Hist. Paris.

Ibid.

Hist. Paris. tom. 3 p. 65 & *Tom. III Thes. anecd. col.* 163. Item du Breul pag. 1016.

Du Breul Antiq. de Paris p. 837 838 839.

France, fils de Jean d'Acre Roy de Jerusalem, exécuteur du Testament d'Alphonse Comte d'Eu son frere, pour la fondation d'une Chapelle de saint Martin dans l'Eglise de l'Abbaye de saint Denis : ce qui fut confirmé par le Roy Philippe le Hardi en 1277. En 1197 Philippe-Auguste étant à Poissy donna à l'Abbaye de Livry qu'il venoit de fonder seize muids de grain sur le revenu de la même grange de Gonesse : ce qui se trouve énoncé de même dans la Bulle que les Religieux obtinrent en 1221 d'Honorius III, pour la confirmation de leurs biens, & qui a été reconnu à la Chambre des Comptes vers l'an 1529. Saint Louis qui ne degeneroit point de la piété de ses prédécesseurs, ayant établi les Chartreux à Paris, leur assigna pareillement cinq muids de bled à Gonesse l'an 1259. La Maladerie de Fontenai-sous-Louvre retiroit aussi autrefois de Gonesse un muid de bled. Les Freres de cet Hôpital avoient exposé au Roy Jean en 1353 que ce muid se payoit par aumône depuis le temps de S. Louis. Les Chanoines Réguliers du Val des Ecoliers à Paris avoient aussi du même S. Louis un muid de bled de rente à Gonesse. Jusqu'ici je n'ai rapporté que des donations Royales. J'ai dit plus haut un mot de la dixme qu'Hervé de Montmorenci donna aux Moines de S. Florent de Saumur, dont il établit une colonie à Dueil, outre cette portion de dixme & des droits de sépulture dont il jouissoit à Gonesse, il se desaisit en leur faveur généralement de tout ce qu'il avoit dans l'Eglise du lieu, excepté; dit-il, mes hôtes de l'aître, *exceptis hospitibus meis de atrio.* L'Acte est sans date d'année; mais il a été confirmé sous l'Episcopat de Maurice de Sully. La confirmation que l'Evêque de Paris Odon de Sully avoit accordée aux Religieux de Dueil de cette

Cartul. Livriac. charta XI. Tables de la Chamb. des Comptes 1526 chez M. Ogier tom. 3.

Du Bois Hist. Eccl. Parif. tom. 2 p. 435

Tab. Ep. Par.

Pigan. tom. 4 p. 29.

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 35.

dixme & d'une autre, lui avoit valu un muid de bled dans celle de Goneſſe que ces Religieux lui promirent : mais comme cette ſeconde dixme étoit ſur Vauderland qui touchoit à Roiſſy dont l'Egliſe eſt de la dépendance de ſainte Geneviéve, le même Prélat donna en 1205 ce muid de bled à la même Abbaye de Chanoines Réguliers.

Chartul. S. Genov. p. 136

Il faut conclure pareillement des dons que les Seigneurs de Montmorency & de Marly-le-Château firent aux Moines du Val Ordre de Cîteaux qu'ils avoient du bien ſitué à Goneſſe. Burchard de Montmorency décédé en 1181 leur légua la terre qu'il y poſſedoit, & Matthieu de Marly leur y aſſigna en 1202 onze ſols par an à la ſaint Jean dans la rente ou redevance qu'il y avoit. Hervé de Montmorency qui mourut Doyen de Paris en 1191 avoit eu une terre à Goneſſe. Il la legua ſemblablement au Chapitre de la Cathédrale, afin que du revenu les Chanoines euſſent le jour de l'anniverſaire d'un Archevêque de Bourges, pour lequel il s'intéreſſoit, un répas de la nature dont on les faiſoit alors. Entre le biens que Barthelemi de Roye deſtina pour la fondation de l'Abbaye de Joyenval à l'extrémité du Diocèſe de Chartres proche Saint-Germain-en-Laye, Gautier Evêque de Chartres y compte dans ſa charte de l'an 1224 *Grangiam ſuam de Goneſſia cum appenditiis ſuis*. Dans le même ſiécle, l'Abbaye de ſaint Denis y avoit des vignes dans les cantons appellés Chaſtellon, *Via de Traieres* & *Via de la Marliere* : & Thibaud de Nully ou de Milly Prieur du même Monaſtere y fit acquiſition de quelques champarts pour ſon Prieuré. Les Religieux de Royaumont qu'on ſçait avoir été fondés par S. Louis avoient des moulins à Goneſſe ſur la riviere de Crould. Dans le doute je n'oſe

Gall. Chr. nova col. 875.

Tab. Valliſ. Ganieres.

Annal. Præmonſt. Hugo Probat. pag. 575.

Chartul. Reg. S. Dion. ad an. 1241. *fol.* 369.

ibid. fol. 371. & Felibien Hiſt. S. D. p. 248.

assurer s'ils les tenoient de ce saint Roy : quoiqu'il en soit, ces moulins leur avoient fourni un revenu considérable jusqu'à ce que Pierre de Bêloy Chevalier s'avisa de bâtir en sa terre de Bêloy un moulin à vent. Ils représenterent au Parlement de la Pentecôte 1275 le tort que cette nouvelle invention leur faisoit, & demanderent que le moulin fût détruit ; mais ils furent réfusés. Bêloy est, comme on sçait, sur une espece d'élévation où la nouvelle machine devoit expédier bien du grain. Il n'est éloigné de Gonesse que de deux lieues & demie. Les Chartreux de Paris qui avoient déja eû de la part de S. Louis une redevance de grain sur la Grange Royale de Gonesse, furent encore gratifiés depuis en ce lieu de vingt arpens de terre par un Vicaire de l'Eglise de Paris appellé Jean Boileau. Le Roi Philippe le Bel donna en 1308 aux Dames de Poissy deux cent liv. de rente sur la terre de Gonesse pour en jouir après le décès de Foulques de Regny Chevalier. Louis le Hutin gratifia pareillement le Monastere des Clarisses du Moncel, proche le Pont sainte Maxence de deux cent livres de rente sur la même terre.

Reg. Parl. vol. 2.

Necr. Cartus. ad 26 Julii.

Trésor des Chart. regist. en 1308. donné en Déc. à Fontaineb.

Lib. Rub. Camer. Comp.

Je n'ai pû découvrir de quel Roy les Filles-Dieu de Paris eurent le don de deux muids de bled sur la terre de Gonesse : je ne connois ce don que par les Mémoriaux de la Chambre des Comptes qui font mention des payemens de cette redevance vers l'an 1515. Enfin Louis XIII imitant ses prédécesseurs accorda en 1636 à l'Abbaye du Val de Grace six muids de froment à prendre sur le moulin de Gonesse.

Gall. Chr. nova T. 7 col. 584.

On trouve pareillement que plusieurs Chapelles situées à Notre-Dame de Paris ont du bien à Gonesse. Les Chapelains de S. Jean l'Evangeliste & de Ste Agnès y ont vingt &

Collect. MSS. du Bois T. 5 ad calcem.

un arpens de terre. La Chapelle de S. Nicaise fondée par Girard *de Collauduno* y en a douze tant en prez qu'en buissons. Ce qui concerne les Marguilliers de l'Eglise de Paris est plus singulier. On lit dans l'état de leurs Charges & de leurs revenus, ce qui suit: » Ils ont » toujours pris de l'Evêque par la main de son » Receveur la quarte partie du Gastel de » Gonesse, qui est & qui doit être de sept » septiers de froment; un Compte de 1361 » dit que l'Evêque leur devoit pour cela douze » sols.

Cod. Colbert MS. 1963. f. 25.

J'ai aussi appris qu'une Chapelle du Diocèse de Paris nommée S. Germain de Vitry desservie à saint Jacques de la Boucherie tire du revenu à Gonesse la quantité de trente-deux septiers de froment.

Les habitans de Gonesse ont toujours été laborieux & favorisés par nos Rois. Il y avoit au XIII siécle de ces habitans qui ne pouvoient trouver à se marier à des femmes libres à cause de leur servitude qui consistoit à être tenus d'amener à Paris les voleurs, & à garder chacun un nuit au mois d'Août la Grange du Roy à Gonesse. Sur l'enquête faite par Hugues d'Athis, S. Louis les quitta de ces servitudes, ne se retenant que le droit de chevaucher & de servir à l'armée. Dans le même siécle où la coûtume étoit que les villages du Parisis fournissent des animaux au Prince, Gonesse fut excepté; cette franchise & ce privilége *animalium non capiendorum* leur fut confirmée par Philippe le Bel au mois de Novembre 1305. Le Roy Jean les exempta aussi de prises en 1355, ce que Charles V confirma. Il y a plusieurs preuves que dans le même siécle on faisoit des draps à Gonesse. Philippe de Mezieres qui avoit été Conseiller de Charles V, voulant porter Charles VI son fils à mépriser

Hist. Phil. Aug.

Mem. Cam. Comput.

le faste dans les habits marqua dans un livre fait pour son instruction, que les Roi regnans quatre-vingt ou cent ans auparavant ne s'habilloient point de drap de Bruxelles ni de Malines, mais simplement de drap de Gonesse. Le commerce des habitans de ce lieu en draps & en peaux, leur avoit fait avoir à Paris dans le quartier des Halles une Halle particuliere. Elle étoit au bout de la rue de la Tonnellerie & en faisoit le coin, les comptes de la Prevôté de Paris de 1467 & 1484 l'appellent la *Halle aux Bourgeois*, *Habitans & Pelletiers de la Ville de Gonesse*, & marquent que depuis on l'appella *le petit Palais*. Dans le dernier compte il est parlé d'un droit que ces mêmes *Habitans & Drapiers de la Ville de Gonesse* payoient pour cette Halle.

Songe du vieux Pelerin

Sauv. Antiq. de Paris tom. 3 p. 389 & 454 *Reg. Parl* 1518 1 *Sept.*

On ne sçait pas précisement le temps auquel les moulins à drap de Gonesse changerent de nature, & devinrent moulins à bled. La situation de ce lieu au milieu d'un terroir de sept mille arpens de terres labourables, ainsi qu'il est marqué dans le Traité de Police, & très-fertiles en bled, fit penser à un nouveau commerce, lorsque les draps qu'on y fabriquoit perdirent de leur mérite, & peut-être aussi en même temps que l'on cessa à Paris d'estimer le pain de Chailly & de Viceours. Le territoire & celui des environs ayant toujours été fertile en bled ainsi que l'on peut juger par la Grange Royale qui y étoit, ces bleds étoient apparemment amenés en nature à Paris, au lieu de quoi, les habitans se sont mis sur le pied de le faire moudre & d'en faire du pain qui a pris le dessus sur beaucoup d'autres à raison des eaux qui ont été employées pour cela. Vigneul de Marville dit dans ses Mémoires que l'expérience fait voir que c'est aux eaux de Gonesse que nous devons le bon

De la Mare.

T. 3 p. 72.

goût du pain qui se fait dans ce Bourg. C'est ce qui est repeté en termes équivalens dans le Dictionaire de Trevoux, voyez ce que je dis sur les eaux de la fontaine de Goussainville à l'article de ce village. Quelle qu'ait été la cause du goût que l'on trouvoit autrefois dans le pain de Gonesse qui étoit épais & massif, mais fort blanc, on en est revenu à cause qu'il se sechoit aisément. Présentement il ne vient à Paris que peu de pain de Gonesse, & les Boulangers de ce lieu se sont établis dans les fauxbourgs de saint Martin & de saint Denis. Dict. Trev. au mot *Pain.*

Il se tient à Gonesse deux marchés seulement par semaine, sçavoir les Lundis & les Vendredis, & une Foire le 3 Février. Concord. des Breviaires p. 211.

Le Bourg de Gonesse qui a été si célébre par son pain, l'est par quelques événemens contenus dans l'Histoire. La naissance de Philippe-Auguste en ce lieu l'an 1165 seroit le plus mémorable s'il étoit vrai que c'est de là que ce Prince a été quelquefois appellé *Philippe de Gonessia :* mais on doute qu'il n'ait pris ce surnom que dans le même sens que François I écrivant à Charles-Quint se qualifioit *Par la Grace de Dieu Roy de France & premier Citoyen de Gonesse.* Il n'est pas cependant impossible que la Reine Alix n'y soit accouchée. Le Roy devoit outre sa grange y avoir un château ou une maison. On voit environ cent ans après Robert d'Artois frere de saint Louis tomber malade à Gonesse & y rester jusqu'à sa guerison qui fut obtenue par des Processions que l'on fit à Ste Geneviéve de Paris. Rouillard Hist. de Melun p. 391. *Cod. Reg. MS.* 4182 *f.* 128.

L'Abbé Chastelain a marqué dans la Table Géographique de son Martyrologe universel au mot de *Gonesse*, que S. Thomas d'Aquin y a fait un voyage accompagné de frere Richard, sans dire d'où il a tiré cela. Le R. P. Touron sçavant Histoirien de l'Ordre ignore totalement ce fait.

Chroniq. de S. Denis.

Ibid.

Sauval T. 3 p. 392 Compte de remises aux Fermiers.

Chronique scandaleuse.

Daniel prem. Edit p. 76.

Le Roy de Navarre étant fait nouvellement Capitaine de Paris en 1358 pendant l'été, ce fut d'abord à Gonesse qu'il se transporta, parce que plusieurs autres Capitaines des Villes de la Vicomté l'y attendoient. Les Anglois qui residoient à Creil se rendirent aussi au même lieu sur la fin du mois de Septembre. Sous le regne de Louis XI les Bourguignons y furent pendant un mois entier vers l'an 1465 depuis la saint Jean, & y gâterent extremement les terres & champarts qui appartenoient au Roi. Ce fut à Gonesse que furent convoqués au mois d'Octobre 1468 les Nobles qui tenoient fief ou arriere-fief dans la Prevôté & Vicomté de Paris. Henri IV y vint camper au mois de Septembre 1590 lorsqu'il eut vu Lagny pris par le parti de la Ligue, & sa seconde tentative sur Paris échouée; & de-là il envoya en différens lieux des détachemens de son armée.

Cartul. S. Dion. Reg. p. 213. il y a Gannissa en latin.

Gall. Chr. nova col. 817.

Hist. S. Mart. Camp. p. 293.

Cartul. Caroli loci Ganier. p. 105.

Le nom de Gonesse se trouve aussi dans d'autres monumens que ceux de l'Histoire de nos Rois, soit par rapport à des Gentilshommes qui l'ont porté à cause de quelque fief qu'ils tenoient du Roy, soit par rapport aux biens qu'eux ou leurs femmes ont fait aux Eglises, ou enfin rélativement à quelques illustres personnages originaires ou natifs de ce lieu. Raoul ou Radulphe de Gonesse Chevalier vivoit en 1125 auquel temps Matthieu le Bel donnant son denombrement à l'Abbaye de saint Denis, déclara que ce Raoul étoit son homme lige pour trois livres. Agnès femme du même Raoul est inscrite au Nécrologe de l'Abbaye d'Herivaux au 5 Mars. Odon de Gonesse donna vers l'an 1138 de saint Nicolas de Senlis une piéce de prez voisine de ce Monastere. Thibaud & Odon de Gonesse Chevaliers paroissent en qualité de garents dans un Acte de l'Abbaye de Chaalis de l'an 1169.

Le

Le même Odon de Gonesse se trouve aussi nommé dans un Acte de l'an 1180 qui concerne la Ville de Tonnere. Une Mathilde de Gonesse qui pouvoit avoir été leur sœur donna autrefois à l'Abbaye de Ste Geneviéve 60 sols pour la pitance du Couvent. Guillaume de Gonesse Chevalier est mentionné comme bienfacteur dans le Nécrologe de la Cathédrale du Senlis écrit au XIII siécle. Un nommé Gui de Gonesse étoit Prieur du célébre Prieuré de saint Maurice de la même Ville de Senlis en l'an 1284. Gui Clarembould de Gonesse étoit un Docteur & Socius de la Maison de Sorbonne reçû en 1262 & mort en 1286 le 2 C'est de sa liberaiité qu'elle a deux manuscrits cotte 165 & 506. En 1304 dans la convocation du Ban & arriere-Ban pour la guerre Flandre est nommé Mc. Charles de Gonesse. Une des familles qui avoient le nom de Gonesse demeuroit à Echilleuse au Diocèse de Sens : Un Pierre de Gonesse d'Echilleuse devint Garde du Trésor des Chartes du Roi sous Charles V. Un Jean de Gonesse Prieur de Blammanteaux à Paris étoit Evêque de Nassau en 1391. Il étoit profés de l'Ordre des Servites. Il dédia en 1397 l'Eglise des Blammanteaux de Paris. L'Abbé Chastelain dit qu'il fut Vicaire général de Pierre d'Orgemont Evêque de Paris en 1410. Un nommé *de Gonnesse* soutint vers ces temps-là que neuf assertions de Jean Petit devoient être condamnées comme contraires à la foi : Ce qui paroît convenir à ce Jean de Gonesse. Nicolas de Gonesse Maître-ès-Arts & en Théologie reçut ordre du Duc de Berri frere du Roy Charles VI par Jacques Couaux ou Coicaux son Trésorier, de continuer la Traduction de Valere Maxime de latin en françois, qui avoit été commencé par Simon Hedin environ ans auparavant. Il la

Hist. MS. Bargedé Elect. Autiss. p. 77.

Necrol. S. Genov.

Necrol. Silvanect 28 Apr.

Gall. Chr. t. 8. col. 1528.

Necrol. Sorb. Catalog. MSS Sorbonæ.

De la Roque Traité de la p. 100.

Sauval T. 2 p. 433 & 435 & Mem. de la Chambre des Compt. vers 1362.

Tabul. Ep. Paris. rue de Hueleu.

Hist. Paris. T. 2 6 p. 241.

Chast. Bimest. du Mart. 33.

Cod. MSS. Reg. 1485.

Je l'ai vû chez les Barnab. de Paris.

finit en 1401. Elle fut jugée digne de l'impression. Nicolas de la Boissiere, qui, après avoir exercé la chirurgie à l'armée au dernier siécle, s'étoit fait Reclus sur le Mont-Valerien, étoit de Gonesse. Salomon de Priezac en fait un grand éloge dans son *Mons Valerianus* imprimé en 1661. Il mourut le 10 Mai 1669 âgé de 46 ans.

Pag. 12 & suiv., son épitaphe.

Enfin Gonesse a été autrefois si fameux qu'il donnoit son nom à une certaine étendue de pays qu'on appelloit le Gonessois. Une charte de Charles VI sur Porchefontaine près Versailles donnée en 1395, marque par incident que Pierre de Villiers Archidiacre de Sologne tenoit des hoirs de Henri de Villetain quarante arpens de terre en Gonnoissais au terroir de Ressigny.

Reg. des Chart. 162 p. 1.

Il y avoit à Gonesse en 1379 un canton de terrain dit le *Val-Bernard*, où le grand Prieur de saint Denis avoit des droits près le chemin de la *Table-Ronde* : Ce qui est à remarquer ici par rapport aux anciens Chevaliers de la Table-Ronde, qui font la matiere d'un Roman célébre.

Accords passés en Parl.



TILLAY,

OU LE TILLAY.

LE nom de cette Paroiſſe eſt différemment écrit dans les cartes des environs de Paris, les uns ayant admis l'article grammatical & les autres non. Mais comme ce nom ne peut avoir été donné à ce lieu qu'à l'occaſion des Tils ou Tilleuls qui y étoient plantés ſur les bords de la petite riviere de Crould, enſorte que les titres latins du XII & XIII ſiécle l'appellent *Telleïum*, *Tilleïum* & *Tilliacum*, il paroît qu'il eſt plus à propos de régler ce nom ſur celui qu'on donne aux lieux plantés autrefois d'ormes, de châteigniers & de pruniers, & qu'ainſi comme on ſe contente d'appeller ces lieux Ormoy, Châtenay, Prunoy, il faut de même ſe contenter de dire Tillay ou Tillet; ou bien Tilloy comme on l'a écrit durant quelques ſiécles.

Ce village eſt ſitué ſur le bord occidental du Crould dans un vallon très-agréable, à quatre lieues de Paris, outre quelques prairies & les labourages il y a auſſi beaucoup des vignes. Toutes les maiſons ſont ramaſſées aux environs de l'Egliſe; enſorte qu'il n'y a d'écart que le moulin Nadras qui eſt du côté du midi. Tillay eſt placé entre Gouſſainville & Goneſſe à peu près à diſtance égale de demie lieue, & à un quart de lieue ſeulement de Vaudherland qui eſt ſitué ſur la route de Paris à Senlis vers l'orient de Tillay. Le nombre des habitans étoit autrefois aſſez conſidérable. Selon le denombrement des Elections il contenoit en 1709 244 feux; le Dictionnaire univerſel de la

France de 1726 y comptoit 818 habitans. Le denombrement de 1745 n'y marque plus que 180 feux. On m'assura dans dans le pays en 1738, qu'il y avoit bien approchant de 150 feux, & qu'on y recueilloit quelquefois huit cent muids de vin.

L'Eglise de ce lieu est sous l'invocation de S. Denis. Son édifice n'a que deux siécles d'antiquité. Elle est accompagnée de bas côtés d'où vient la lumiere pour éclairer le corps du bâtiment, dont tout tout le reste est massif & vouté sans qu'il y ait de vitrages au dessus des arcades du chœur ni de la nef. Le 28 May 1583 l'Evêque de Paris permit aux Marguilliers de faire dédier cette Eglise avec trois autels par l'Evêque de Digne: & l'anniversaire de cette Dédicace fut fixé au Dimanche d'avant la S. Jean.

Tab. Ep. Par.

On voit dans le chœur la tombe d'un Chevalier ayant un chien à ses pieds & le reste des ornemens dont on accompagnoit les tombeaux des personnes de ce rang au XIII siécle.

Voici ce qui s'y lit sur une autre tombe: *Cy gist Noble Damoiselle Charlotte le Tardif veuve de feu Noble Homme Guillaume de Marle en son vivant Escuyer Seigneur du Tilloy, Commissaire ordinaire des guerres: laquelle décéda en son Hostel à Paris le XVI jour de Septembre M. V. C. IIIIxx & Sept.* Ses armes sont deux oiseaux & deux palmes. Les autres épitaphes seigneuriales sont dans la Chapelle de S. Nicolas bâtie au midi de l'Eglise par ordre de Nicolas Girard Seigneur.

Nicolao Girard Domino du Tilloy, Regis Consiliario, Helvetiorum Exquestori, Regum & omnium hujus Regni Procerum quandiu vixit benevolentiâ decorato, ob ingenii acumen publicis privatisque negotiis domi forisque gerendis leniter vita functo Non. Febr. MVI. C. XIV. ætat.

suæ ferè LXXII, & à contracto matrimonio XXXIII, primùm jacenti sub hac ædicula quam ipse pridem in honorem S. Nicolai animo voverat, &c.

Lucretia de Marle Conjux M. cum liberis.

Autre épitaphe.

Henricus Girard Tillæi Dominus Regi in sacro Consistorio à Consiliis, & Fiscalium Rationum Procurator Generalis. Obiit XIIII Cal. Nov. 1625 ætatis XXXIIII. Magdalena Barentin vidua posuit.

Il est ajouté qu'elle a été aidée en cela par Timoleon Brilliad qualifié *Regi à Consiliis & militarium Copiarum generalis Censor.*

La Cure de Tillay a toujours été & est encore à la collation de l'Evêque diocèsain. Aucun Pouillé n'a varié là-dessus depuis celui du XIII siécle.

On ne lit point que la Chapelle de S. Nicolas dont on vient de parler soit fondée. Il y a à Tillay un autre titre qui a des revenus pour lesquels il est imposé au rolle des Décimes. C'est la Maladrerie du lieu.

La fertilité du terroir de cette Paroisse a été cause dès le XIII siécle de l'empressement qu'ont dès alors plusieurs Communautés d'y avoir du bien. Geoffroy Pomel y vendit en 1213 aux Religieux de Chaalis une dixme pour le prix de 42 livres, de l'agrément de Gautier de Boquenval son frere. L'Abbaye de sainte Geneviéve de Paris recevoit chaque année à la Foire de l'Indict (Lendit), douze livres pour le revenu de la terre qu'elle avoi à Tillet. L'Abbaye de saint Denis y acquit en 1248 par le ministere de Thibaud de Milly ou de Nully qui en étoit Prieur, beaucoup de droits de champart. Jean dit de la Motte de Tilley Ecuyer & Isabelle sa femme vendirent encore des cens au Prieur de saint Denis l'an 1251.

Tab. Caroli loci Ganieres p. 159.

Lib. Censualis S. Genov. circa 1250. fol. 33.

Chart. S. Dion. in Bibl. Reg. p. 371 & Fel. p. 240

Ibid. Cartul. fol. 383.

Le même Monaſtere y acheta trois ſols de cens & un chapon de rente en 1273 avec un demi arpent de terre; l'acte qui eſt écrit en françois porte expreſſément qu'il *eſt aſſis au-deſſus du Mouſtier de Tellai*. Ce que je remargue pour donner à connoître qu'en ces temps-là ſouvent par le terme de Moutier on entendoit l'Egliſe Paroiſſiale. Pierre Abbé de ſaint Victor de Paris vendit de plus au Monaſtere de ſaint Denis l'an 1287 des dixmes qui ſe levoient à Tilley qu'on appelloit vulgairement les dixmes de l'Autel, mouvantes du fief de la même Abbaye de ſaint Denis, ſituées en partie au territoire de la Haïette, partie à la Couſterele & partie ſur le chemin *de grandi Campo*. Le tout pour la ſomme de quinze livres pariſis. Il fut dreſſé en 1512 un acte qui déclare que la dixme de cette Paroiſſe appartenoit aux Chanoines de ſaint Denis du Pas à Paris, aux Bons-Hommes de Vincennes, à la Maladerie de Fontenai-lez-Vincennes, & au Curé de Tillay. Elle fut alors limitée de tous côtés. Il y fut parlé de quelques terres ſiſes ſur le dixmage de Tillay appartenantes au Seigneur de Chaſtillon en la Paroiſſe de Goneſſe; comme auſſi de de la fontaine & du ruiſſeau dits Chanevieres ſe jettant dans le Crould, de plus du moulin à draps du même Chanevieres; & enfin du Jardin des Tournelles appartenant à Noble Germain de Marle.

Ibid. fol. 377. — *Ibid. fol. 403.* — *Tab. Ep. Par. in Leprosar.*

On vient de voir que l'Abbaye de ſaint Denis avoit un fief à Tillay à la fin du XIII ſiécle. Mais il y avoit auſſi en même temps un Seigneur principal dont la Seigneurie étoit apparemment mouvante de Goneſſe On lit bien qu'en 1271 un Jean de Tillay Ecuyer préta foy & hommage à Etienne Tempier Evêque de Paris, mais c'étoit pour une partie qu'il avoit dans la moitié de la terre de Luſar-

Hiſt. Eccl. Par. T. 2 p. 524.

ches. D'un autre côté cependant on voit Regnaud fils de Nicolas, Prevoſt de Goneſſe, reconnoître en 1234, que c'eſt de ſaint Denis qu'il tient tout le pourpris (c'eſt - à - dire la maiſon) qu'il a Tillay *cum Forteritia*, moyennant quatorze deniers de cens capital. Cette forteresse de Tillay ſous la dépendance de l'Abbaye de ſaint Denis ſemble déſigner un Droit Seigneurial bien ancien. Ibid. fol. 366.

On peut ajouter à cela que le titre de ſaint Denis que porte l'Egliſe de Tillay paroît encore marquer une rélation très - ancienne de ce lieu avec l'Abbaye.

Faute de monumens je ne puis indiquer de Seigneurs de ce lieu que depuis deux cent ans (*a*). Germain de Marle Général des Monnoyes & Secrétaire du Roi l'étoit en 1528, 1531 & 1541. Puis Guillaume de Marle dont la veuve eſt inhumée dans l'Egliſe Paroiſſiale ainſi qu'on verra ci-après. Elle tranſigea en cette qualité l'an 1571 avec l'Adminiſtrateur de la Léproſerie de Fontenay près Vincennes. Depuis lui, Nicolas Girard ancien Tréſorier des Ligues Suiſſes mort en 1614, lequel avoit épouſé Lucrece de Marle fille de Guillaume. Enſuite Henry Girard Procureur général en la Chambre des Comptes décédé en 1625. Sauval tom. 3 p. 613. Hiſt. de la Chancell. p. 102. *Reg. Ep. Pariſ.* 1 *Mars.* Epitaphes de l'Egliſe Paroiſſ.

Dans un Acte de l'an 1649 le Sieur Girard, qualifié ci - devant Conſeiller au Parlement, eſt dit Seigneur du Tillet près Goneſſe. Taxes des maiſons près Paris.

(*a*) Gautier Ecuyer étoit peut-être Seigneur de Tillay en 1319. On lit dans une addition au Nécrologe de Notre Dame de Paris du XIII ſiécle, que Girard Seigneur *de Colloduno* & Archidiacre mort le ix des Calendes d'Avril 1319 donna à Notre - Dame cent ſols *ſuper terram Galteri armigeri de Thif juxta Goneſſam.* S'il y a dans l'original *de Thil*, il n'y aura plus de doute.

Sur la fin du du dernier siécle & au commencement de celui-ci le Seigneur de ce lieu étoit M. Girard de la Cour des Bois, qui mourut fort âgé. Il laissa pour héritier M. Bailleul de Château-Gontier Président à Mortier au Parlement de Paris, fils de sa fille.

Le Seigneur en 1738 étoit M. le Comte du Plat en Limosin, Capitaine d'Infanterie. Le château est assez simple; mais il y a une belle garenne & plusieurs bosquets.

Voy. l'article de Gonesse p. 411.

Comme anciennement on portoit souvent le nom du lieu d'où l'on étoit, il est à présumer que le fondateur de l'Hôtel-Dieu de Gonesse en 1200 s'appellant Pierre de Tillay étoit natif de ce lieu-ci, ou qu'il y pessedoit quelque Seigneurie. Il avoit épousé Aveline de Saint-Cyr. Il n'est peut-être pas différent du Chevalier dont la tombe se voit encore au chœur de Tillay & dont j'ai parlé ci-dessus.

C'est aussi apparemment de ce village dont il est parlé dans les Chroniques Françoises de S. Denis à l'endroit où il est fait mention des guerres des Anglois & Navarrois sous le Roy Jean à l'an 1358 » A Tilly, disent-elles, étoient » assemblés cinq cent hommes du temps de la » régence de Charles Dauphin, lesquels cinq » cent hommes sous Jean Vaillant Prevost » des Monnoyes du Roy Jean allerent à Meaux » avec ceux qui étoient partis de Paris. On » leur ouvrît les portes, & ils commirent les » dégats qui y sont rapportés: c'étoit le neu» viéme jour de Juin.

Depuis plusieurs années on a débité dans Paris une collection de Noels composée par un Curé du Diocèse qui n'a pas jugé à propos d'y mettre son nom. Je tiens de M. Valleyre qui les a imprimées & qui les débite, qu'ils sont de M. le Curé de Tillay.

Dans les Recueils des Factums de l'an 1742

il y en a un imprimé chez d'Houry qui renferme un exemple notable de la crédulité de la populace de Tillay sur les prétendus revenans.

ROISSY

EN FRANCE.

LA fertilité de la partie de l'Isle de France qu'on appelle en particulier du nom de France est peut-être la cause qu'on a imaginé qu'elle avoit été habitée par les Francs dès les temps les plus éloignés. Au moins lisons nous dans le Commentaire que Raoul de Prêles Conseiller de Charles V ajouta à sa Traduction des livres de la Cité de Dieu composés par S. Augustin, entre plusieurs lieux du Parisis que les Francs & les Sicambres avec Ybon leur Duc bâtirent après Lutece, celui de Roissy. Mais sans vouloir m'appuyer sur cet écrivain trop crédule, je puis faire remonter l'antiquité du nom de Roissy jusqu'au temps des Romains. Selon M. de Valois ce lieu & les autres du même nom ont eu leur denomination du myrte sauvage qui y croissoit en abondance; le nom de cet arbrisseau est *Ruscus* ou *Ruscum*, d'ou il a été facile de former *Rusciacum* & par altération *Rossiacum*, de même que de *Boscus* on a fait *Bosciacum*, puis *Bossiacum* & ensuite *Bussiacum*. Je souscrirois volontiers à cette étymologie fournie par ce sçavant, s'il ne me paroissoit pas également probable que les noms de Roissy peuvent venir d'un ancien possesseur de famille romaine qui se seroit appellé *Roscius*, nom qui dût devenir commun dans les Gaules lorsque les Colonies Romaines s'y tran- V. Inscrip. Gruter.

ſplanterent, puiſqu'il étoit aſſez commun en Italie.

On ne peut produire des titres qui en faſſent mention au-deſſus du XII ſiécle dans lequel on voit un Matthieu de Roiſſy & Richilde ſa ſœur donner de leur bien à l'Abbaye de ſaint Victor l'an 1174. Sur la fin du même ſiécle vivoit à Paris un célébre Prédicateur nommé Pierre de Roiſſy ; mais comme il y a deux Roiſſy dans le Diocèſe, il eſt difficile de décider duquel des deux il tiroit ſon origine.

Prenv. de Montmor. p. 55.

Rigord.

Le Roiſſy dont il s'agit ici eſt à cinq lieues de Paris ſur la route de Soiſſons dans un vallon évaſé & fort découvert ſans vignes ni ſans autres arbres ou bois qu'une longue avenue qui prend aux environs du chemin de Senlis. Tout le territoire eſt pays de labourage & de bonnes terres. Le dénombrement des Elections y comptoit 167 feux ; on dit qu'il y en a maintenant d'avantage ; le Dictionnaire univerſel de la France a évalué les habitans au nombre de 675. Toutes les maiſons ſont raſſemblées ſur le côteau qui eſt en pente douce d'orient en occident. Quelques cartes marquent à l'extrémité de Roiſſy un lieu qu'elles appellent Matiere *, ou Marquiere ou enfin Morquiere **. Il eſt cependant vrai que ce nom ne ſe trouve pas dans un titre d'environ l'an 1250 ceux des différens cantons de Roiſſy qui y ſont ainſi déſignés : *Changi*, *Vallis Noël*, *Vallis Fouberti*, *Magnamota*, *Via Goolonæ*, *Challas*, *Lagutena*, *Campus petroſus*. Mais dans une Sentence arbitrale de Jean de Toucy Abbé de Ste Geneviéve, l'an 1211 il eſt fait mention des habitans de Roiſſy comme voiſins du champ d'Iſabeau de *Martru* dont la dixme étoit diſputée entre l'Abbaye de ſaint Denis & le Prieuré de ſaint Martin des Champs. Cependant comme dans un Acte de 1279 certains

* Carte de Duval.

** Carte de Rochefort & celle de De Fer.

Cenſur. S. Genov. Par. fol. 56.

Chart. S. Dion. in Bib. Reg. fol. 417.

biens sont désignés situés au territoire de Roissy entre Roissy, Mortieres & Chanevieres, il y a plus d'apparence que Martru & Mortieres sont deux lieux différens.

Voy. l'article de Villepeinte.

L'Eglise de ce lieu reconnoît S. Eloy pour son patron. Il n'y a de remarquable que le chœur & le sanctuaire qui sont bâtis depuis environ six-vingt ans d'ordre composite, couverts d'ardoise & forme de grille de tous côtés. La nef est fort large, mais sans aucuns embellissemens d'architecture: au frontispice de l'Eglise est une grosse tour terminée en pavillon. A l'entrée du chœur est la tombe d'un Seigneur dont l'inscription est en petit gothique, on y lit: Cy gist noble homme Jehan en son vivant Seigneur de Ploisy & de Roissy en Parisis, qui trèspassa le VI jour de May l'an M CCCC LXXVII. Cy gist Damoiselle Perrette de Thyois sa femme, en son vivant Dame de Nuysemont-lez-Dreux, laquelle trèspassa &c. Comme elle est effacée en plusieurs endroits, j'y ai suppléé par le Portefeuille des tombes de M. de Gaignieres. L'homme est armé de pied en cap. Ses armoiries sont échiquier en chef.

On les voit sur la robe de sa femme au côté droit: & au côté gauche celles de la Dame qui sont des oiseaux & des lions les uns sur les autres.

Avant qu'on entre dans le chœur par la grande porte, on voit une autre tombe & inscription en même gothique minuscule en ces termes: *Cy gist Pierres de Billy-sur-Ouir* * *Esouiers Sire de ladicte Ville de Batily, de Mauregart, qui trespassa l'an de grace .....* L'année n'est pas lisible, mais c'est sûrement entre 1400&1500. Les armoiries de cet Ecuyer sont trois tourteaux.

* Il faut apparemment lire *sur Ourc.* C'est au Diocèse de Soissons proche la Ferté-Milon.

Dans le fond d'une collatéral de cette Eglise

proche l'autel de S. Roch, se lit sur le marbre : *Par Arrest du grand Conseil rendu le 19 Novembre 1668 M. Henry de Melin Docteur en Théologie, pour lors Prieur, & les Marguilliers de cette Eglise ont été maintenus en l'Administration de l'Hôpital de Roissy suivant l'intention de défunt Nicolas Marche qui fonda ledit Hôpital & l'ordonna ainsi par son Testament fait le treize Septembre* 1407.

Antiq. de Parif. T. III. p. 53.

Nous apprenous dans Sauval que c'est en vertu d'un traité qu'Odon de Sully Evêque de Paris fit au mois de Juin 1200 avec Jean de Toucy Abbé de Ste Geneviéve, que l'Eglise de Roissy échut à cette Abbaye. Ce Prélat la lui donna, & lui attribua en même temps les habitans de Vauderland par forme de supplement : Ce qui fut changé à l'égard de Vauderland quelque temps après. Par le traité de 1202 rapporté dans l'Histoire Ecclésiastique de Paris, l'Evêque devoit tirer sur l'Eglise de Roissy quatre livres Parisis pour le droit de Procuration. On lit que dans le même siécle la dixme de Roissy étoit possedée par différentes Eglises & divers Seigneurs. En 1209 Pierre de Nemours Evêque de Paris donna ou approuva le don de la menue dixme fait aux nouvelles Religieuses de S. Antoine-lez-Paris. Ces Dames traitterent ensuite avec le Prieur de Roissy pour cette dixme, à condition qu'il leur payeroit quinze sols Parisis par chaque année. Il est marqué dans cet accord fait par le Doyen de Meaux délégué du Pape, que cette donation leur avoit été faite par Guillaume *de Montefirmo* & Agnès sa femme. L'Abbesse de S. Antoine en donna Acte l'an 1218. La suite fait voir que *de Montefirmo* veut dire de Montfermeil. En 1228 Guillaume Evêque de Paris certifia par une charte, que Gui de Fontenelles Chevalier & Agnès sa femme, fille de Guil-

Du Bois T. 2 p. 154 ad an. 1202 & p. 281.

Chartul. S. Genov. p. 107

Ibid. p. 213.

Ibid. p. 112.

laume de Montfermeil Chevalier, avoient quitté à l'Abbaye de Ste Geneviéve le quart de toute la grosse dixme de Roissy avec la paille & la moitié de la grange des dixmes; qu'il avoit aussi vendu à la même Abbaye le quart de la dixme de toute la vesse qui se recueilloit à Roissy & qui appartenoit par droit d'héritage à la même Agnès, moyennant trois muids d'avene que l'Abbaye leur laissoit à prendre à la mesure de Meaux dans la grange de Jossigny. Cet Acte a pour approbateurs Adam de Villers Chevalier, premier Seigneur du fief, & Gazo de Goussenville aussi Chevalier, second Seigneur, & pour garant Guillaume de Conches Chevalier. Dès l'année suivante qui étoit 1229 il y eut une Sentence de Baudoin Prieur de S. Martin des Champs, & de Maître Hugues de Lusarches Dignitaire en la Cathédrale de Meaux au sujet de la vente de ce quart de la grosse dîme de Roissy, faite par Guillaume de Fontenelles. En 1236 Jean de Montfermeil Ecuyer vendit à la même Abbaye de Ste Geneviéve une partie de la dixme de grain & des pailles & vesses, le tout du consentement de Drocon Chevalier & Adam Ecuyer ses freres, Garin de Conches Chevalier mari de leur sœur Adelaïde, Gilon de Roissy, Odon de Compens. Sotan de Jaagny Chevalier, & de Sedile Dame d'Aulnay, du fief de laquelle la grange de Roissy mouvoit en second. De laquelle vente Marie Abbesse de Footel (depuis dit Malenoue) eut cent sols de profit pour ses droits. En 1250 Jean de Garges & Sedile sa femme vendirent à la même maison de Ste Geneviéve une sixiéme partie qu'ils avoient dans la dixme de Roissy à l'exception du cinquiéme de cette portion qui appartenoit déja à cette Eglise; les garants de cette vente furent trois Chevaliers, Hugues de Brueres, Matthieu des Loges

Ibid. p. 214.

Ibid. p. 148.

Ibid. p. 298.

& Pierre de Garges. Ce qui montre combien la dixme de Roissy étoit alors partagée par droit d'héritage entre différens Seigneurs, est que vers l'an 1246 Jeanne fille d'Henry de Montfermeil donna aux Hermites sous Montfermeil la moitié d'un cinquiéme de toute la portion qu'elle avoit dans la dixme de Roissy *jure hereditario :* En échange elle leur donna depuis des terres situées à Vaudemont (*a*) L'Eglise de Ste Geneviéve augmentant son temporel à Roissy par l'achat de différentes portions des dixmes inféodées, y fit aussi acquisition de quelques terres en propre, entre autres de Gui dit le Loup Chevalier la quantité de quinze arpens l'an 1249 sous la garantie de Pierre de Ceaux, de Jean Cubaut de Cevren Chevaliers, & de Jean de Versailles Ecuyer.

Cartul. Livr. Charta 184. *fol.* 21.

Ce fut aussi vers le milieu du XIII siécle que les revenus de l'Eglise de Roissy furent augmentés par la fondation d'une Chapellenie que fit Matthieu de Roissy lequel assigna pour cela la grande & menue dixme qu'il avoit à Besons, & des vignes situées au port du même lieu de Besons qui mouvoient du fief de Roissy. Philippe & Gilles de Roissy Chevaliers approuverent en 1241 la fondation de leur pere, comme aussi Burchard de Montmorency en qualité de Seigneur suzerain de ce fief de Besons. Au reste il ne faut point confondre cette Chapellenie avec le Prieuré de Roissy que le Pouillé Parisien du XIII siécle met au rang des Prieurés du Doyenné de Sarcelles, & qui apparemment étoit plus ancien que la Paroisse.

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 99 & 106.

(*a*) Maître Helie Chanoine de Troyes qui avoit acheté une terre à Roissy en France de Noble Homme Odon de Compens, la donna en 1242 à la Mason de Montfermeil *Domui Manus firmæ ad sustentationem unius quarti Canonici. Actum apud Manum firmam.* Cartul. de Livry. f. 20.

Sauval qui nous a conservé le souvenir de beaucoup de particularités qui regardent Paris & les environs, parlant des Coûtumes abolies parmi les Ecclésiastiques dont-il met du nombre l'usage où étoient les Curés d'avoir des plats à chaque nôce, ajoute ce qui suit: Antiq. de Paris T. 2. p. 629.
» De nos jours encore les Religieux de Ste » Geneviéve ont fait condamner par Arrêt » les habitans de Roissy village à deux lieues » de Paris, de les payer à leur Curé; mais » je n'ai pû découvrir nulle part en quoi il » consistoit ni combien ils étoient apprétiés. C'est jusqu'ici Sauval qui parle, & qui se trompe en marquant Roissy à deux lieues seulement de Paris.

La Cure & le Prieuré de Roissy ont souvent été possédés par des Chanoines Reguliers devenus célébres. On met dans ce nombre Guillaume le Duc, Philippe Cousin, Philippe le Bel sous le regne de François I. J'ai trouqu'en 1520 l'Evêque de Paris voyant le Prieuré vaquer trop long-temps le confera à Gilles Vincent Chanoine Régulier de l'Abbaye d'Hiverneau: & qu'en 1525 Philippe le Bel possédant la Cure, il y eut une Sentence du Prevôt de Paris qui déclara qu'elle n'étoit point sujette au déport. *Reg. Ep. Par. 28 Dec. 1520.*

La terre de Roissy peut fournir une liste de ses Seigneurs assez complete depuis le commencement du regne de S. Louis. Je vais les nommer par ordre des temps, & spécifier le contenu des titres où il en est fait mention. Depuis Matthieu de Roissy que j'ai dit ci-dessus avoir vécu en 1174 se présente Philippe de Roissy Chevalier & Agnès sa femme, qui vendirent en 1224 au Chapitre de Paris des vignes qu'ils avoient à Lay pour le prix de 70 livres: de laquelle vente furent garants Jean du Tremblay & Soltan de Jehanny ou Jaigny. Qua- *Magn. Past. Par. fol. 27.*

tre ans après ; sçavoir en 1228 Gilon de Roiſſy Chevalier & Alix ſon épouſe firent au même Chapitre de Paris une vente de quatre arpens de vignes dans le même lieu de Lay en la cenſive de Notre-Dame, dont les pleges ou garants furent Gui d'Orville & Jean de Puiſieux. En 1233 Matthieu de Roiſſy Chevalier tenoit une terre à Domont en fief de Philippe de Roiſſy auſſi Chevalier. En 1239 Amaury de Roiſſy & Marie permirent aux Religieux du Val proche l'Iſle-Adam de tenir en main-morte une vigne ſituée à Taverny. Cet Amaury de Roiſſy avoit donné ſon nom à une rue de Paris. C'eſt la rue qu'on a depuis appellé la rue Ognard ou Oniart laquelle aboutit par un bout à la rue S. Martin & par l'autre à la rue des cinq Diamants. Sauval dit qu'en 1273 on l'appelloit *Vicus Almarici de Roſiaco*, & en 1300 la rue Amaury de Roiſſy. En 1264 ſe trouve nommé dans les Regiſtres du Parlement Philippe de Roiſſy Chevalier. Il y eut cette année une Enquête faite de l'ordre de S. Louis par Etienne Boileau Prevôt de Paris & par Maître Etienne de Douay Prevôt de Goneſſe, pour ſçavoir comment Philippe de Roiſſy Chevalier & ſes prédéceſſeurs avoient uſé de la Juſtice du village de Roiſſy & pendant combien de temps : Il fut ordonné que Philippe demeureroit enſaiſiné de la baſſe Juſtice, & que la haute qu'il ne reclamoit point demeureroit au Roy. Ce Philippe de Roiſſy eſt apparemment le même dont l'ancien Obituaire de Ste Geneviéve fait mention au 7 Avril en ces termes : *Obiit Philippus Miles de Royſſiaco qui dedit nobis in cenſu ſuo de Royſſiaco quinque ſolidos Pariſienſes quos vendidimus L ſolidos Pariſ.* On ne voit pas qui pouvoit être Seigneur de Roiſſy au commencement du XIV ſiécle, ſinon peut-être Charles Comte de Valois

Ibid. f. 25.

Preuv. de l'Hiſtoire de Montmor. p. 79.

Tabul. Vallis Portef. Gagnier. p. 314.

T. I. p. 153. Rues de Par. tom. 2 de cet Ouvr. p. 550.

Reg. Parlam. Pentecoſt.

lois fils du Roy Philippe le Hardi, lequel Comte fit acquisition d'un grand nombre de terres. Ce qui me le fait conjecturer est que ce fut en ce lieu de Roissy voisin de Paris qu'il étoit, lorsque l'Evêque de Meaux y passant l'an 1301 le 5 May lui donna Acte de sa soumission pour l'hommage dû au sujet des biens situés à Croy que ce Prince venoit d'acheter de Guillaume des Barres Chavalier.

Chartul Ep. Meld. in Bibl. S. Mart. Par. ad calcem.

On a vû ci-dessus par l'inscription d'une tombe dans l'Eglise de Roissy qu'il y eut un Pierre de Billy Seigneur de cette Paroisse. Jean de Billy possedoit cette terre en 1367. Une Sentence rendue par Honoré de Franc Prevôt de Gonesse le 23 Août de cette année déclare que Jean de Billy Sieur de Roissy a sur cette terre justice des cas & délits qui y sont commis tant en voirie comme ailleurs, jusqu'à en 60 sols d'amende & au-dessous. Le même Jean de Billy avoit épousé Jeanne de Puisieux laquelle étant devenue veuve rendit le 20 Mars 1405 au Roy à cause de sa Vicomté de Paris hommage du fief que feu son mari possedoit à Roissy. Ce de Billy est dit simplement Ecuyer Seigneur de Mauregart & de Roissy en partie. Vers l'an 1425 un Jean Jouvenel avoit à Roissy un fief qui lui fut ôté par Henri Roy d'Angleterre & donné à Matthieu Helu ou Hola. Depuis les de Billy on trouve parmi ceux qui ne sont dits Seigneurs de Roissy qu'en partie Nicolas de Longueil marié en 1465 à Jeanne de Blaru, puis Antoine son fils unique. Apparemment que l'autre Seigneur de Roissy dans ce temps-là étoit Jean de Ploisy qui mourut en 1477 selon l'épitaphe rapportée ci-dessus. Il jouissoit de la Seigneurie dès l'an 1457, suivant un compte d'alors.

Petit Livre blanc du Châtelet fol. 253.

Ibid. p. 252.

Sauval T. 2. p. 585.

Hist. des Présid. p. 485.

Sauval T. 3. p. 356.

Mais en 1482 Raoul Jouvenel des Ursins Chanoine de Notre-Dame de Paris paroît avoir

été le ſeul Seigneur de cette terre. Il avoit obtenu cette année-là au mois d'Août de Louis XI étant à Meun-ſur-Loire la haute Juſtice en cette Seigneurie, pouvoir d'y établir Bailly, Prevôt, Voyer, Procureur, Garde-Scel, & Sergens, dreſſer Fourches patibulaires & Priſons, avec exemption du reſſort de la Châtelenie & Prevôté de Goneſſe. Le Roy ayant écrit au Parlement de vérifier ſes Lettres, il y eut informations faites *de commodo & incommodo* : & le 19 Novembre de la même année la Cour déclara que les Lettres Patentes ſeroient regiſtrées pourvû que les habitans de Roiſſy reſſortiſſent à Goneſſe en cas d'Appel pardevant le Bailly (*a*), ajoutant que le ſieur Jonvenel n'aura ni Tabellion ni Scel à Contracts, & tiendra cette Juſtice du Roy en foy & hommage à cauſe du Châtelet de Paris. Mais quarante ans après, ces obſtacles parurent levés; puiſque le ſieur Juvenal des Urſins fit acquiſition des droits qui lui avoient été conteſtés. Un Extrait du Compte du Domaine de Paris de l'an 1523 imprimé dans Sauval dit que la haute Juſtice de Roiſſy fut vendue le 15 Juin 1522 moyennant la ſomme 240 livres à Juvenal des Urſins par les Commiſſaires ordonnés par le Roy pour la vente & aliénation de de ſon Domaine. Aux Juvenels des Urſins ſucceda dans la Seigneurie de Roiſſy la famille des Mrs de Même. Il y a Lettres de François I données à Jaligny au mois d'Aout 1541, par leſquels il eſt permis à Jean-Jacques de Même Lieutenant Civil en la Prevôté de Paris Seigneur de Roiſſy d'y faire conſtruire un moulin à vent, auquel ſes vaſſaux puiſſent & ſoyent

Reg. Parlam. 5 Sept.

Antiq. de Paris tom. 3. p. 617.

Troiſiéme vol. des Banier. du Châtelet f. 229.

(*a*) On lit dans un compte de 1484 qu'en conſéquence de la diſtraction de Roiſſy de la Prevôté de Goneſſe par Louis XI le Fermier du Tabellionage de cette Prevôté obtint une diminution. *Sauval T. 3 p. 453*

contraints d'aller moudre à la charge de payer six livres parisis de rente à la recette du Roy; & si ce moulin ne peut suffire, ceux de Roissy iront moudre aux moulins de Gonesse comme ils ont fait de tout temps. Par d'autres Lettres du même Prince datées de Saint-Germain-en-Laye au mois de Novembre 1544, il est permis au même Seigneur qualifié Maître des Requêtes, de rétablir sur sa terre des Fourches patibulaires, d'y établir une Foire chaque année le 3 de Novembre & un marché les mardis. On le trouve encore en 1553 traittant avec les Chapelains de la Chapelle des Ramais à saint André des Arcs au sujet d'une maison. Ce Jean-Jacques de Même mourut en 1569. Il est inhumé aux Grands Augustins. Henry de Même son fils fut Seigneur de Roissy après lui. Il fut Conseiller au Grand Conseil, puis Maître des Requêtes & ensuite Chancelier de Henry de Bourbon Roy de Navarre en 1572. Il est qualifié Seigneur de Roissy dans la Coûtume de Paris de l'an 1580. Il avoit épousé Jeanne Hennequin fille d'Odard Maître des Comptes décédé en 1557. La terre de Roissy passa ensuite à Jean-Jacques de Même fils d'Henry, de là à Henry de Même, puis à Jean-Jacques de Même né en 1643. Et enfin l'an 1662 Antoine de Même Conseiller au Parlement étoit Seigneur d'Irval & de Roissy. On lit parmi les fondations qui s'acquittent à Paris en l'Eglise de saint Jacques de la Boucherie au 6 Novembre, celle de Perrette Barthelemy Dame de Roissy en France faite l'an 1606. Un Acte plus important concernant cette terre & marqué dans les Registres du Parlement, au 7 Juillet 1650 porte qu'elle sera mouvante de la grosse tour du Louvre, & que les appellations iront en Parlement.

Quatriéme vol. des Bannier. du Châtelet f. 145.

Reg. Ep. Paris. 12 *Novemb.*

Hist. des Présid. p. 393.

Ibid. & pag. 266 & 267.

Ibid.

Anselme T. IX p. 316.

Catal. des Fond. de S. Jacq.

Le Dictionnaire universel de la France pu-

blié en 1726 est le premier ouvrage imprimé où il ait été fait mention de Roissy. On y lit qu'il y avoit en ce lieu un château fort ancien qui appartenoit à la maison de Même, que le Comte d'Avaux devenu maître de cette terre le fit abattre en 1704, & fit commencer un fort beau château qui a éte continué jusqu'à sa mort ne restant plus alors qu'un pavillon à achever. L'enclos est de plus de cent arpens; mais il manque d'eau & l'on n'a pas encore pû réüssir à y en faire venir.

Piganiol T. 8.

Ce château fut acheté en 1713 par la Marquise de la Carte qui en 1719 le vendit au sieur Law. Depuis il a été possedé par M. Portail premier Président, puis par M. Riquet de Caraman Maréchal de Camp qui a épousé la fille de ce dernier.

Aujourd'hui il appartient à M. Rouillé de Joüy Secrétaire d'État de la Marine.

Le nom de Roissy est devenu célébre dans l'Histoire par ceux qui l'ont porté, & qui se sont distingués dans leur état en différentes manieres. Sur la fin du XII siécle fleurit Pierre de Roissy que Rigord qualifie Prêtre du Diocèse de Paris, homme lettré & de sainte vie, que Foulques Curé de Neuilly s'associa peur prêcher la pénitence aux femmes de mauvaise vie. Il y a à Rome parmi les manuscrits de la Reine Christine de Suéde un volume intitulé *Manuale Magistri Petri de Roissiaco Cancellarii Carnotensis*, qui est sans doute du même sçavant. Cet ouvrage dont j'ai vû un exemplaire à la Bibliothéque de S. Victor de Paris, & un autre dans celle du Collége des Cholets ne paroît pas avoir été imprimé: C'est une explication des cérémonies de la Messe qui commence par ces mots *Frumentum desiderat nubes*, écriture du XIII siécle. Dom Rivet paroît s'être trompé dans son neuviéme tome lorsqu'il a attribué cet ou-

Rigord T. 5 Duchêne p. 41 ad an. 1198.

Bibl. Reginæ Christinæ cod. 196 aut 395.

Cod. CC. in 4-to.

vrage à un Pierre Chancelier de Chartres plus ancien de deux cent ans. Un Simon de Roceyo qui peut se traduire de Roissy étoit en 1286 Clerc ou Chapelain du Roy. L'ancien Nécrologe de Ste Geneviéve annonce au 10 de Février l'obit de Maître Herbert de Roissy Archidiacre de Tournay. Je n'ai pû découvrir en quel temps il a vécu. La même Abbaye a eu plusieurs Abbés natifs de Roissy, sçavoir en 1288 Jean de Roissy qui auparavant en étoit Souprieur, & qui mourut en 1307: en 1517 Guillaume le Duc, qui par la suite devint Evêque *in partibus* du titre de Belline. Il mourut en 1537. L'Abbaye de S. Victor de Paris eut aussi pour Abbé Pierre le Duc natif de Roissy depuis l'an 1383 jusqu'en 1400. On conserve à S. Victor plusieurs de ses Ouvrages Theologiques & de ses sermons manuscrits. On assure pareillement qu'Antoine de Ploisy élû Abbé de S. Faron de Meaux en 1462 étoit né à Roissy. On a vû ci-dessus un Jean de Ploisy Seigneur de Roissy. Outre Pierre de Roissy qu'on doit mettre au rang des écrivains selon ce qui vient d'être dit, on doit placer au même rang Jean-Jacques de Même Seigneur de Roissy, puisque la Croix du Maine l'a inseré dans sa Bibliothéque des Auteurs qui ont écrit en françois. Le Pere Raymond Chaponel Prieur de S. Eloy de Roissy avoit écrit d'après le Pere Desnoes une Histoire des Chanoines Réguliers, & son ouvrage a été imprimé en 1699 à Paris. Outre ce Prieur de Roissy écrivain, on peut faire ici mention de deux autres. Sauval rapportant des Extraits de Comptes de la Prevôté de Paris met cet article vers l'an 1415. » Les » livres de Maître Jehan Jouvenel trouvés en » la garde de Frere Pierre de Bar Religieux » de l'Abbaye de Ste Geneviéve au mont de » Paris & Prieur de Roissy en Parisis, membre

Preuv. de Montmor. p. 127.

Gall. Christ. nova in Abb. S. Genov.

Ibid. in Abb. S. Vict.

Hist. de l'Egl. de Meaux. p. 587.

Antiq. de Paris T. 3 p. 329.

» de ladite Abbaye : Lesquels livres furent
» baillés à M. le Régent par Lettres du Roi.
On voit au Cloître de la même Abbaye de Ste Geneviéve l'épitaphe d'un Prieur de Roissy du XVI siécle qui peut être placée ici pour sa singularité.

Mort trés-cruelle qui ça & delà court
Et par son dard ici mit à l'envers
Le corps de feu Frere Jehan de la Court
Qui maintenant est fait pâture aux vers.
Subprieur fut de céans & Convers,
Et de Roissy Prieur sans aucun blâme.
Vous qui passez cy-devant à travers
Priez Jhesus qu'il doint pardon à l'ame.
Il trèspassa l'an mil cinq cent & dix
Priez donc Dieu qu'il lui doint Paradis.

Je finirai l'article de Roissy en rappellant à la mémoire Aubin Olivier natif de ce village qui fut un célébre Graveur des Monnoyes en 1581. La Croix du Maine le met parmi les hommes qui ont excellé par leur industrie. Dans une ancienne feuille volante où sont imprimés les noms des fameux Artistes il est dit né à Boissy en France ; mais il y a faute dans une lettre. Il y est qualifié Inventeur & Conducteur des engins de la Monnoye du moulin qui est en l'Isle du Palais de Paris.

Almanach Royal & autr.

La Foire de Roissy qui avoit été obtenue ainsi qu'on a vû ci-dessus pour le 3 Novembre, se tient maintenant le 2 qui est le jour des Morts.



VAUDHERLAND.

LA situation de ce Village est dans un petit valon sur le grand chemin de Paris à Senlis à quatre lieues de Paris ou un peu plus: Il a Roissy à l'orient & Tillay au couchant; tous deux à une petite distance.

La premiere mention qu'on trouve de ce lieu est dans une charte d'Odon de Sully Evêque de Paris qui renferme un accord passé entre lui & l'Abbaye de Ste Geneviéve l'an 1202 au mois de Juin. Ce Prélat traitant pacifiquement avec les Chanoines Réguliers au sujet de la Paroisse de la Montagne Ste Geneviéve à Paris & de ses dépendances, leur donna de plus l'Eglise de Roissy en France, & en outre le Village de Vaudherland. Il est besoin de rapporter ici en entier le texte latin avant que de pouvoir raisonner sur ce qu'il contient. *Præterea Ecclesiam de Roissiaco dedit Episcopus Canonicis memoratis ad eorum usum perpetuò possidendam cum additamento Villæ quæ vocatur Vallis-Dellandi; in qua Villa licebit prædictis Canonicis de Monte, si voluerint ædificare Capellam, Episcopi tamen jurisdictioni subjectam, & tam in Ecclesia de Roissiaco quam in ipsa Capella, sicut & in aliis eorum Ecclesiis Parochialibus ad curam animarum suscipiendam Presbyterum Episcopo præsentabunt.* Puisque l'Evêque Odon cédant Vaudherland aux Chanoines de Ste Geneviéve déclare qu'il leur sera libre d'y bâtir une Chapelle, c'est une marque que ce lieu de Vaudherland n'avoit aucune Eglise, & que c'étoit un simple hameau dont il pouvoit attribuer les peuples à Roissy ainsi qu'il le fait par la suite de cette charte. Il paroît au reste

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 154.

que les Chanoines de cette Abbaye ne tarderent pas beaucoup à bâtir une Chapelle à Vaudherland. Cependant Jean Abbé de Ste Geneviéve remit dès l'année suivante au même Evêque le soin pastoral de ce lieu, comme étant trop éloigné de Roissy ; en récompense dequoi la Paroisse de Vanves proche Paris fut augmentée par lui. En 1205 les Droits Curiaux sur la Chapelle de Vaudherland furent donnés par le même Evêque de Paris au Prieur & Religieux de Dueil à condition que le Prêtre de Gonesse qui étoit à leur présentation en gouverneroit le peuple & recevroit les droits attachés au Service Curial. Robert alors Prieur de Dueil s'étoit déja retenu le droit de bâtir à Vaudherland une Chapelle où deux Moines auroient fait l'Office sauf le Droit Paroissial de Gonesse. Outre cela à cette occasion Odon de Sully confirma au même Monastere de Dueil la dixme de Vaudherland avec celle de Gonesse moyennant une redevance de bled qu'il se retint & qu'il assigna à l'Eglise de Ste Geneviéve. C'est ce qu'on lit avoir été ratifié dans le temps, ou même lorsque cela n'étoit encore qu'en projet, par Michel Abbé de saint Florent en Anjou & sa Communauté.

Chartul. Ep. Paris. in Bibl. Reg. f. 67.

Ibid. f. 53.

Chartul. Ep. Par. f. 8.

En tous ces Actes le lieu dont il s'agit est appellé en latin *Vallis Dellandi*, ou *Vallis Derlandi*, & même quelquefois *Villa Derlandi*. D'où il s'ensuit que c'étoit une Vallée & Domaine d'un Seigneur appellé plus anciennement *Herilandus*, car le nom *Dellandus* ou *Derlandus* est absolument insolite & inconnu. On aura d'abord dit lors de l'origine de la langue romance Vaul d'Heriland, dont par la suite on aura retranché l'aspiration & la lettre *i* ce qui aura produit *Vau Derland*. Ce nom est encore plus alteré dans une charte de l'Abbaye de Livry ; on y lit qu'en l'an 1246 Jeanne fille

fille d'Henry de Montfermeil donna aux Hermites du même village de Montfermeil des terres situées à Vaudernant. *Cartul. Livr. Charta 21.*

On ne sçait point précisément le temps auquel la Chapelle de Notre-Dame de Vauderland fut détachée de Gonesse & érigée en Paroisse. Il est certain que ce n'est pas avant la fin du regne de S. Louis, puisqu'elle ne paroît pas dans le rang des Cures de ce temps-là. Les plus anciens Catalogues où je l'ai trouvée est le Pouillé écrit vers 1450 où elle est dite *de Vallelandi* & appartenir quant à la nomination au Prieur de Dueil. Ensuite celui du XV siécle qui met *Valle Herlandi*: & les autres où le nom est souvent défiguré. Le bâtiment de l'Eglise qui subsiste, sur-tout celle de la Tour, fait voir qu'elle n'a pas été reconstruite depuis le XIII ou XIV siécle, mais seulement reparée & embellie.

Le Dénombrement de l'Election de Paris compte à Vaudherland 30 feux, & le Dictionnaire Universel du Royaume y marque 198 habitans. Le terrain est de labourages. Le Roy est Seigneur de cette Paroisse.

L'Ordre de la Charité de Notre-Dame, espèce de Freres Hospitaliers qui avoit commencé en Champagne sur la fin du XIII siécle, a eu dix-sept Maisons en France. L'une d'entre elles étoit à Vaudherland sous le Titre de S. Vincent. Elle subsistoit encore au XVI siécle. Le même Ordre étoit à Paris dans la Maison qu'on appelloit les Billettes. Chastelain Martyr. univ. Bimestre Janv. p. 33.



GOUSSAINVILLE.

JE n'ai trouvé aucune mention de ce Village avant l'an 832, auquel il en est parlé dans l'énumeration des biens de l'Abbaye de saint Denis sous l'Abbé Hilduin & depuis en 862. Cette terre y est appellée *Gunsanevilla*. Quoique ce nom paroisse parmi les terres de l'Abbaye il ne s'ensuit pas de-là que ce Monastere fût maître de la terre en entier. On trouve quelquefois dans les Actes de partage des noms de terre dont ceux à qui ils échoient n'en ont qu'une portion. Au reste, quoique ce ne soit que depuis l'an 832 que la terre de Goussainville est connue, elle pouvoit exister sous ce même nom long-temps auparavant. M. de Valois observe judicieusement que *Gunsana* est le nom germanique d'une femme de la Nation françoise: Cette terre pouvoit donc avoir appartenu à quelque puissante Dame françoise du VI ou VII siécle, & peut-être même à Chunsane, qui fut femme du Roy Clotaire premier: Car *Chunsana* & *Gunsana* est la même chose: & l'on va voir par tout ce qui va être dit, que ce n'étoit pas une terre de peu de valeur.

Diplomatic. pag. 520 & 535.

La situation de Goussainville à quatre lieues & demie de Paris est sur le penchant d'un côteau qui regarde un peu le midi, & davantage l'orient; le bas du vallon est arrosé de la petite riviere de Crould, dont les eaux viennent des environs de Fontenay & de Louvres, & qui forment des prairies assez belles. Il y a outre cela à Goussainville une Fontaine mémorable & qui a exercé la veine de plus d'un Poëte. Le pays n'est pas de labourages & de

prairies ſeulement ; il y a auſſi des vignes. Les deux portes dont j'ai vû les reſtes démontrent que c'étoit un Bourg fermé. Dans le Dénombrement de l'Election de Paris il eſt marqué que ce lieu contient 185 feux. Le Dictionnaire Univerſel de la France y compte 600 habitans ou communians: mais le nomdre eſt, dit-on, plus grand. Il y a en ce même livre une erreur plus conſidérable en ce qu'après avoir dit qu'on y fabrique beaucoup de dentelles, il fait un autre article de *Gouſſainville terre appartenante à M. le Préſident Nicolaï avec Juſtice & Châtellenie reſſortiſſante directement au Parlement de Paris*, comme ſi c'étoit deux lieux différens, quoique ce ſoit le même.

La Cure de Gouſſainville eſt auſſi mentionnée dans le plus ancien Pouillé Pariſien qui eſt du XIII ſiécle. Elle y eſt appellée en latin *Gonſenvilla*, & il y eſt ſpécifié qu'elle eſt à la nomination du Prieur de Conflants-ſainte-Honorine, auſſi-bien que dans celui qui a été écrit vers l'an 1450. Le Pouillé de *1626* la marque à la nomination du Chancelier de Notre-Dame de Paris, ce qui eſt une faute: Et celui de l'an 1648, auſſi-bien que Pelletier dans le ſien de *1692*, la diſent être à la préſentation de l'Abbé du Bec. Il ne m'appartient pas de prononcer ſur ces divers témoignages. Ce qui eſt ſûr, eſt que l'on voit pluſieurs autres Cures du Diocèſe de Paris que le Pouillé du XIII ſiécle aſſure être à la nomination du Prieur de Conflants, devenue aujourd'hui à la préſentation de l'Abbé du Bec, dont le Prieuré de Conflants eſt une dépendance. Auſſi dans les anciens Regiſtres celle de Gouſſainville eſt-elle telle; je me contenterai de citer ceux des années 1496, 1511, 1518 & 1547. La Cure de Gouſſainville a été unie à celle

Reg. Ep. Par. de Tremblay ſous le regne de Charles VIII; mais ce n'a été que pour un temps & en faveur d'un Curé ſeulement.

Saint Pierre & ſaint Paul ſont patrons de l'Egliſe de Gouſſainville. Cette Egliſe eſt d'une architecture dans le goût de celle dont on bâtiſſoit ſous Henri II il y a environ deux cent ans: Auſſi y voit-on en certains endroits la lettre H & des C entrelacés. Elle eſt toute voutée & accompagnée de deux aîles, ſans cependant qu'on puiſſe tourner derriere l'autel: Elle finit en pignon, & n'a d'autres vitrages que celui du fond au-deſſus de l'autel & ceux des deux collatéraux. Le retable du grand autel repréſente l'Hiſtoire de la Paſſion; & il y a au-deſſus une croſſe qui forme la ſuſpenſion du ſaint Ciboire. La tour de pierre où ſont les cloches eſt d'un temps beaucoup plus ancien que l'Egliſe: Elle m'a paru être du XIII ſiécle, & peut-être même eſt-elle de la fin du XII. On n'entre au reſte dans cette Egliſe que par une porte collatérale du côté du midi, il n'y a pas de grand portail vers l'occident, l'emplacement du château en empêchant. La Dédicace de cette Egliſe avoit été faite un Dimanche de Quaſimodo; mais ſur la repréſentation d'Emard Nicolaï Seigneur, elle fut remiſe par acte du 18 Mars 1536 au premier Juillet (a). En 1549 on permit de la remettre au premier Octobre, & enfin Jean Boiſot Curé, Proviſeur du Collége d'Hubent, obtint en 1561 qu'à cauſe des ſémailles elle fut transferée au au premier Dimanche d'Octobre.

Reg. Ep. Pariſ.

Dans le choeur entre l'aigle & le ſanctuaire

(a) Il eſt échappé à cette occaſion une erreur au Secrétaire de l'Evêché: Comme M. Nicolaï étoit qualifié Seigneur de S. Victor qui eſt une autre Terre, que l'on nommoit avant Gouſſainville, il a cru que S. Victor étoit Patron de l'Egliſe de ce lieu.

est une tombe presque toute effacée, sur laquelle cependant on apperçoit qu'elle couvre le corps d'un Seigneur décédé en 1518 & celui de Catherine de Montmorency sa femme, on reconnoîtra ci-après que c'est la tombe de Philippe d'Aunoy Seigneur de Goussainville marié en 1468. Dans le sanctuaire du côté gauche ou du nord, se voit une tombe fort élévée que Jean Nicolaï premier Président de la Chambre des Comptes fit placer en mémoire de son épouse décédée le 28 Mars 1597. *Mariæ Billiæ Corvillææ..... liberorum octo, superstitum sex Matri, post unum & trigesimum ætatis annum, connubii nonum ac decimum.... vitâ functæ.* Outre le caveau qui est sous cette tombe, la famille de Nicolaï a encore d'autres sépultures dans la Chapelle de S. Nicolas qui est au bout du collatéral gauche ou septentrional. On y voit l'épitaphe de Jean-Aymard Nicolaï Marquis de Goussainville premier Président en la Chambre des Comptes mort en 1737 âgé de 79 ans, avec un long éloge en style lapidaire. Plus, celle de Françoise-Elisabeth de Lamoignon son épouse décédée le 27 Avril 1733 âgée de 55 ans. On y lit aussi sur le marbre la fondation faite en 1696 de deux Sœurs Grises pour le soulagement des Malades de Goussainville & pour l'instruction des filles, par Marie-Catherine le Camus premiere femme de ce premier Président Jean-Aymard Nicolaï Seigneur du lieu.

Duchêne assure dans son histoire de Montmorency qu'Artus d'Aunay Chanoine de la Sainte Chapelle, fils de Jean d'Aunay dit le Galois Seigneur d'Orville & de Goussainville est aussi inhumé en cette même Eglise où il a ses armes qui sont l'écusson de Montmorency au canton dextre du chef & brisées au senistre des armes d'Isabeau de Rouvroy sa mere p. 527.

qui sont de sable à une Croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueulles.

Au commencement du XII siécle un nommé Gazon de Rurote jouissoit d'un fief sur l'Eglise de Goussainville, & il en devoit foi & hommage à Matthieu le Bel fameux Chevalier de ce temps-là. L'Acte de dénombrement que le même Matthieu donna à l'Abbé de saint Denis en 1125 nous a appris ce fait, & il ajoute que Gazon n'avoit aucun droit sur l'autel ni sur la dixme, non plus que sur tout ce qu'Ives de Conflants avoit eu dans le même village du côté de sa femme.

Chartul. S. Dion. in Bibl. regia p. 213.

L'Abbaye du Val proche l'Isle-Adam est l'une des Eglises qui a eu des premieres du bien sur le territoire de Goussainville. La chartte de sa fondation qui est de l'an 1137 marque qu'un terrain dans ce lieu lui avoit été donné par Roricius Seigneur du lieu. *Terra de Gunseivilla ex dono Roricii ejusdem Villæ Domini.* Un titre de l'an 1146, fait consister le don de Reric en quatre charues de labourage, ce que Rainaud Comte de Clermont confirma alors. On apprend par d'autres titres de cette maison aujourd'hui possédée par les Feuillents de Paris que les Religieux firent depuis des acquisitions dans le même lieu: En 1233 le Couvent du Val promit de payer la dixme à celui des Chanoines de Notre - Dame de Paris qui auroit sa Prebende ou son revenu à prendre à Goussainville; & en 1238 il y acheta de Renaud de Gunsonvilla Ecuyer un bois dit situé *juxta Essarta de Montherlon.* Ce que je viens de dire sur le Chanoine Prébendier de Goussainville demande à être développé. Gerard du Bois en son Histoire de l'Eglise de Paris, se contente de dire en une simple ligne à l'an 1189: *Tertia pars hujus Villæ datur Ecclesiæ Parisiensi.* Mais dans les Recueils du sieur de Ganieres

Gall. Chr. nova prob. col. 59.

Tab. Vallis.

Tab. Vallis.

Hist. Eccles. Paris. T. 2. p. 144.

Ex magno Paster. in Bibl. reg.

on voit qu'en cette année ce fut Robert fils de Guillaume de Gouſſainville qui donna au Chapitre de Paris le tiers des dixmes de ſa terre, & que ſur la fin de cet Acte ſcellé par Hilduin alors Chancelier de Notre-Dame, il y a *Tota vicia, totum foragium, omnes trituraντes & trahentes pertinent ad dictam Decimam. Horum omnium medietatem quittavit nobis.* La vente faite par Robert de Gouſſainville fut approuvée en 1203 par Gui le Bouteiller du Roy de qui cette dixme étoit mouvante. Un autre fils de Guillaume de Gouſſainville nommé *Gaco* ou *Gacho*, avoit pareillement vendu au Chapitre de Paris ce qu'il avoit dans les mêmes dixmes ; c'eſt ce qui s'infere de l'approbation de cette vente donnée en 1200 par ſa mere Mahaud de Gouſſainville remariée à Pierre Leſcart, & par les ratifications que Jean de Beaumont en accorda comme Seigneur ſuzerain de cette portion. M. du Pré de ſaint Maur a cité dans ſon nouveau livre ſur l'évaluation des denrées un article des Regiſtres du Chapitre de Paris de l'an 1534 touchant ces dixmes de Gouſſainville. Enfin ce droit de dixme appartenant aux Chanoines de Notre-Dame de Paris eſt reconnu juſques dans les titres du Prieuré de Conflans-ſainte-Honorine, par leſquels on apprend que la dixme que ce Prieuré a à Gouſſainville eſt partagée avec ce Chapitre.

Magn. Paſtor. Pariſ. f. 113.

Porteſeui'. Gagnieres.

Ces dons, ventes ou autres aliénations m'ont fourni l'occaſion de nommer pluſieurs Seigneurs de Gouſſainville. On peut en donner un ſuite plus complete par le moyen des anciens titres. On a vû ci-deſſus que Roricius en étoit Seigneur en 1137 & 1146. J'ai trouvé dans une Charte de l'Evêque de Paris Maurice de Sully de l'an 1173 *Roricus miles de Gunſavilla.* Au Cartulaire de Ste Geneviéve

Tabul. Carsli loci.

Chartul. S. Gen. p. 237.

de Paris est nommé à l'an 1221 *Gacho miles de Gosseynvilla.* C'est Herbert Abbé de ce Monastere qui le quitte d'un sextier de bled qu'il devoit par chaque année à l'Eglise de Roissy en France, en considération d'un arpent de terre assigné à Roissy par Philippe Seigneur du lieu. *Gacho* vivoit encore en 1230. Vers le même temps vivoit un Raoul ou Radulfe de Conflans Chevalier qui se qualifie Seigneur de Goussainville dans une déclaration qu'il donne que Guillaume Chevalier, Hugues, Gerard & Dreux ses freres n'ont rien dans le fief de Goussainville. En 1247 un titre de l'Abbaye de Chaalis fait mention de Guyard *de Guossenvilla.* En 1254 Thibaud *de Gonseinville* Chevalier fit un échange de biens au territoire de la Garde. On lit dans un Registre du trésor des chartes, que le Roy Philippe de Valois étant redevable d'une somme de 2000 livres à Charles Seigneur de Montmorency, lui donna à prendre une partie de cette dette sur la somme que le Seigneur de Goussainville lui devoit pour une amende. Cet acte est daté de Paris le 7 Février 1331: On y lit aussi qu'en 1332 tous les biens de ce Seigneur situés non-seulement à Goussainville, mais encore à Meudon, Attainville, Lusarches & Fontenay lui furent adjugés. Ce Seigneur de Goussainville condamné à une amende envers le Roy se nommoit Guy. Il vivoit encore en 1343. Geoffroy des Essarts avoit acheté dès l'an 1331 ce qu'il avoit aux Fosses proche Louvre. Ses enfans Guillaume & Agnès ne se rendirent point faciles envers Matthieu de Montmorency à qui Charles son frere avoit cédé les droits qui lui venoient du Roy, & ne souffrirent qu'avec peine que cette branche de Montmorency prît le titre de Seigneur de Goussainville. Cela paroît par un ajournement en

Voyez sur Conflans-Ste-Honorine.

Tab. Vallis. Ganieres. p. 146 sans date.

Tab. Caroli Gan. p. 376.

Tab. Vallis. p. 160.

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 142.

Mem. de la Chambre des Comptes.

Parlement que leur fit faire Jean de Billy Ecuyer en 1365 (*a*). Agnès de Gouſſainville fut mariée à Philippe de Trie Seigneur de Mareuil & de Fontenay. Philippe & ſa femme vendirent leur terre de Gouſſainville à Philbert Paillard Préſident au Parlement & à Jeanne de Dormans ſa femme. Ce Philbert mourut en 1387. Sa fille Jacqueline Paillard eut une partie de Gouſſainville & la porta en mariage l'an 1403 à Charles d'Aunay Seigneur d'Orville & de Villeron ; l'autre portion étoit poſſédée par Guillaume de Dormans Evêque de Meaux en 1390, puis Archevêque de Sens. Jean d'Aunay fils de Charles & époux d'Iſabeau de Rouvroy, eut la moitié de Gouſſainville, avec celle d'Orville. L'Abbaye du Val lui donna en 1439 la déclaration de ce qu'elle avoit à la Grange de Noües.

Preuv. de Montmor. p. 332.

Hiſt. des Gr. Off. T. 6 p. 666.

Eloge des Préſid. p. 11.

Tab. Vallis. Gan. p. 143.

Son épitaphe qu'on dit être dans la Chapelle du Collége de Beauvais à Paris le qualifie Chambellan du Roy, & dit qu'il mourut le 8 Novembre 1489.

Les conteſtations entre les héritiers de Gui de Gouſſainville fondus dans la maiſon d'Aunoy d'Orville, & une branche des Montmorency avoient duré près de ſix-vingt ans. Chacun ſe diſoit de ſon côté de pere en fils Seigneur de Gouſſainville. Jeanne Braque veuve de Matthieu de Montmorency vers l'an 1414 s'en qualifia Dame au moins juſqu'en 1424, puis ſon fils Charles de Montmorency. Enfin tous ces Co-Seigneurs ſe réünirent en 1468 par le mariage de Catherine de Montmorency fille de Charles Connétable de France avec Philippe d'Aunoy fils de Jean. Philippe qui eſt nommé Seigneur de Gouſſainville encore

Hiſtoire de Montmor. p. 515 & Preuv. p. 333.

(*a*) Guillaume de Gouſſainville Ecuyer eſt mentionné en 1365 dans un Titre de l'Abbaye du Val. *Tab. Vall. Gaignieres p.* 338.

en 1510 dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de cette année-là eut plusieurs enfans; mais la Seigneurie de Goussainville échut à Antoine Chanoine de Beauvais & de Laon, qui la donna en 1527 à Anne Baillet sa niéce fille de Thibaud Baillet Président au Parlement & de Jeanne d'Aunay, lorsqu'elle fut mariée à Aymard Nicolaï Seigneur de Saint-Victor premier Président de la Chambre des Comptes. Cette Anne Baillet est encore nommée Dame de Goussainville dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de 1580. Antoine Nicolaï fut Seigneur de Goussainville après Aymard son pere, & pareillement premier Président en la Chambre des Comptes. Jean fils d'Antoine succeda à la charge & à la terre. Ensuite Antoine fils de Jean, & ainsi jusqu'à nos jours cette terre est dans la même famille. Elle a été érigée en Marquisat l'an 1645. Les Lettres furent regiſtrées en Parlement le 6 Septembre. D'autres Lettres Patentes régiſtrées le 5 May 1701 en faveur du Marquis de Goussainville premier Président en la Chambre des Comptes, portent que cette Terre & Seigneurie n'est pas comprise dans la Capitainerie de Livry. Jean-Aimard Nicolaï premier Président en la Chambre des Comptes & Possesseur de ce Marquisat, est décédé le 6 Octobre 1737 âgé de 79 ans. Le fils revêtu de la même charge a succédé dans la Terre de Goussainville.

Reg. Parl. D. Ogier Abbregé vol. 12 Ibid. T. 57 vel 117.

Merc. Octob. 1737.

Selon les anciens Registres de l'Evêché un nommé Nicolas le Myre fondant une Chapelle de S. Sauveur à saint Eustache de Paris, a voulu que la présentation du Chapelain fût attachée au Seigneur temporel de Goussainville Nicolas d'Aunoy est dit y avoir nommé le 3 Mars 1521, & Aimard Nicolaï le 23 Octobre 1533.

Quoiqu'outre ce Goussainville il y en ait un autre situé au Diocèse de Chartres dans l'Election de Dreux, je ne fais aucun doute que les Chanoines de Notre-Dame de Paris qui ont porté le nom de Goussainville au XIII siécle ne fussent natifs ou originaires de celui-ci, & probablement des fils du Seigneur. Herbert de Goussainville Chanoine de Notre-Dame de Paris fut subdélégué en 1231 par les Commissaires du Pape pour la réforme des Chanoines de saint Paul dans la Ville de saint Denis. Il fut aussi Chapelain de l'Evêque de Paris vers l'an 1260 ou 1270; c'est-à-dire comme Pénitencier. Son anniversaire est au Nécrologe de Paris au 2 Juillet. Le même manuscrit marque pareillement au 3 Novembre celui de Robert de *Gonseinvilla*, Chanoine de Notre-Dame.

Hist. de S. Denis p. 226.

In Bibl. regia.

Au dernier siécle sortit de ce lieu Nicolas Guerin, qui devint Docteur de la Maison & Société de Sorbonne, & mourut Curé d'Ermenouville le 28 Août 1652. Je tire cela d'une inscription sur le marbre, placée dans la nef de Goussainville par ordre d'Elie du Fresne Docteur Curé de Gonesse.

J'ajouterai touchant cette Paroisse ce qu'en a écrit le célébre Medecin Pierre Petit dans le siécle dernier à la tête d'une piéce de vers imprimée, qu'il adresse *Henrico citadino suo*; & je le donnerai dans ses mêmes termes:

In agro Parisiaco ad octavum circiter ab urbe lapidem suburbanum est amplum, nobile, opulentum, nec minus amœnum, nomine Gossinvilla. Pagus ejusdem nominis adjacet, incolis fréquens, Domino inclytus. In eo suburbano fons oritur non fertilitate modo quam præstat regioni sed etiam usu præcipuo memorandus. Si verum est non posse aliis aquis laudatissimum illum panem confici quem ab oppido Gonessa Gonessiacum vulgò

nuncupamus Eam nunc proprietatem seu verè seu falsò creditam sed tamen creditam versibus celebrare visum est.

Plus bas il ajoute :

Serrarius in suo Agriculturæ Theatro autor est Pistores Gonessæ super commendata panis illius bonitate publicè aliquando interrogatos, communi sententiâ respondisse ejus bonitatis aquarum quibus uterentur ingènio esse adscribendam.

Pierre Petit rapporte ensuite à quelle occasion il composa ce Poëme. Dans une conversation on avoit fort parlé de la Fontaine de Baville en présence du M. Nicolaï, Seigneur de Goussainville. Ce Seigneur dit qu'il avoit sur son territoire une Fontaine qui avoit bâti Gonesse, & qui restoit inconnue parce qu'elle n'avoit pas encore trouvé de Poëte qui eut entrepris d'en faire l'éloge. A l'instant le même Pierre Petit prit la résolution de la célébrer dans le public lorsqu'il l'auroit visitée ; & après s'y être transporté il composa un Poëme de quatre cent vers ou environ intitulé *Fons Gossinvillæ*, seu *Gonessiades limphæ*. Il commence ainsi :

On la trouve au sortir de Goussainville en allant á Louvre à main droite après qu'on a passé un pont. Elle est voutée.

Est mihi fas grandes paulùm intermittere curas
Sæpe quibus Lodoïce tuos non segnis honores
Gentibus ostendi.

Comme cette Fontaine s'appelle *la Fontaine des Puisarts*, il l'apostrophe quelquefois sous ce nom. Page 3.

Dum prata & rivos sector Puisartia Nympha ;
Quos salices inter glaucas & amœna vireta,
&c. Page 11.

Salve formosum numen Puisartidis undæ.

Le dernier vers finit ainsi.

.... *Alma tuum Terra audiat undique nomen.*

Les Editeurs de Morery n'ont point connu cet ouvrage de Pierre Petit, au moins ils n'en font point mention à son article. M. Moreau de Mautour a trouvé cette Poësie si bien faite qu'il l'a mise en vers françois adressés à M. Nicolaï premier Président en la Chambre des Comptes. Elle a été imprimée à Paris en 1699 chez Mazuel.

Ceux qui soutiennent que c'est le bon bled qui fait le bon pain ne conviendront pas de la vertu qu'on attribue à l'eau de la Fontaine de Puisarts : D'ailleurs l'on assure que les Boulangers de Gonesse ne vont point chercher de cette eau pour faire leur pain.



LOUVRE.

CE n'eſt point dans les ouvrages fabuleux tels que ceux dont s'eſt ſervi Raoul de Prêles ſous le regne de Charles V, qu'il faut chercher l'antiquité de Louvre. Cet écrivain voulant faire parade d'érudition pour le temps auquel il vivoit, a mis dans une de ſes Notes ſur la Traduction des Livres de S. Auguſtin de la Cité de Dieu au Chap. XXV, que Louvre en Pariſis eſt l'un de ces lieux que les Sicambres avec Ybon leur Duc édifiernt en même temps que Lutece, Cormeil, Roiſſy ; & cela huit cent trente ans avant la venue de Jeſus-Chriſt. Ce trait eſt bon pour ceux qui veulent ſe repaître de fables. C'eſt bien aſſez que de pouvoir dire de Louvre qu'il exiſtoit un peu avant la fin des perſécutions de l'Egliſe, puiſque S. Juſtin y a ſouffert le martyre : *In territorio Pariſiacenſi in ipſo loco qui dicitur Lupera, paſſio S. Juſtini Martyris* diſent les premieres copies du Martyrologe Hieronymique au premier Août. Mais dans ces temps réculés il ne faut pas borner l'étendue du territoire de Louvre à celle qu'il a aujourd'hui. C'étoit alors la derniere bourgade du Pariſis de ce côté-là, mais dont le terrain comprenoit au moins en partie la haute montagne dite Montmelian.

Radulph. de Pratellis de Civit. Dei.

Il reſte outre cela une tradition que S. Rieul venant de Paris à Senlis pour y annoncer la foi, s'arrêta à Louvre parce qu'on y adoroit une Idole de Mercure ; qu'il la toucha de ſon bâton prononçant le nom de Notre Seigneur, & qu'à l'inſtant elle tomba : qu'il inſtruiſit quelques Payens en ce lieu & leur confera

le Baptéme: & que c'eſt en mémoire de cet Apoſtolat de S. Rieul qu'il y a encore dans ce lieu une Egliſe qui porte ſon nom avec celui de la Vierge, & que l'on y ſolemniſe ſa Fête. Cette Egliſe eſt contigue & collatérale à celle de ſaint Juſtin. Quoique je ne donne pas cette Hiſtoire de S. Rieul pour auſſi authentique que l'eſt le Martyrologe de S. Jerôme, je ne crois pas cependant qu'on doive la mépriſer: On la trouve marquée dans les Actes de ce ſaint; mais comme il y eſt parlé de montagne, & qu'à Louvre il n'y a pas de montagne remarquable, il y a plus lieu de croire que c'eſt de celle qu'on appelle Montmeillan qu'il faut entendre cette prédication. Le territoire de Louvre devoit s'étendre juſques-là.

Une autre preuve de l'antiquité de Louvre ſe tire du teſtament de Ste Fare Vierge & Abbeſſe au Diocèſe de Meaux dans le VII ſiécle. Elle y déclare qu'elle avoit du bien conſidérablement en ce lieu & même une partie de la Terre, venant apparemment d'Hagneric ſon pere l'un des principaux de la Cour de Théodebert Roy d'Auſtraſie: & elle y marque que du conſentement de ſes freres Chagnou & Faron & de ſa ſœur Agnetrude elle donne cette portion de Louvre au Monaſtere d'Eboriac qu'elle avoit fondé au Diocèſe de Meaux. *Dono dulciſſimis germanis meis faventibus Chagnulfo, Burgundofarone & Agnetrude portionem meam de Villa vocabulo Luvra ſitam in pago Pariſiaco.* Au IX ſiécle on comptoit parmi les villages où l'Abbaye de ſaint Denis avoit du bien, une Terre dite en latin *Latvero.* Et Dom Félibien a mis en marge de l'Acte qui en fait mention que c'eſt Louvre; ce que je penſerai volontiers comme lui, pourvû qu'on liſe dans cet Acte *Lovero*, venant de *Loverum*; car *La-*

Hiſt. de l'Egliſe de Meaux T. 2 p. 2.

Hiſt. de S. Denis Preuv.

tuerum ne feroit qu'obſcurcir l'étymologie de ce lieu; & *Loverum* peut ſervir à la developper. Je ne parle point de la charte de Sauvegarde attribuée au Roy Dagobert, où Louvre eſt reconnoiſſable dans le mot *Luvera*.

Doublet p. 557.

M. de Valois mépriſe avec grande raiſon l'imagination de du Haillan, que le mot de Louvre en général eſt comme qui diroit *le Travail*, en regardant la premiere lettre du mot comme une article : Enſorte que ce terme ſignifieroit *l'Oeuvre* par excellence : Quelques modernes ont ſuivi le même ſentiment : Mais il faut préférer celui de M de Valois qui aſſure qne cette expréſſion vient de quelque ancienne langue : Sauval a peut-être bien rencontré lorſqu'il avance ſur le témoignage d'un vieux Gloſſaire Latin-Saxon, que Leovar y eſt rendu par *Caſtellum*. Ainſi le nom de Louvre n'auroit aucun rapport avec le ſubſtantif latin *Lupus*, & ceux qui l'ont latiniſé en *Lupera* auroient mieux fait de mettre *Lovera*, ou bien *Luvera*.

Antiq. de Paris T. 2.

Au reſte on ne connoît dans la France aucun lieu qui porte le nom de Louvre après le Bourg en queſtion, qu'un quartier de Paris ſur la Paroiſſe de Saint-Germain-l'Auxerrois, lequel avoit ce nom ſous le regne de Philippe-Auguſte & qui l'a donné au célébre Château qui y a été bâti. On trouve bien au Diocèſe de Cambray un Louvroil qui paroît être un diminutif de Louvre : Au Diocèſe d'Amiens Louverchies qui eſt le mot de Louvre allongé, & d'autres ſemblables; mais le Village de Louvre devenu maintenant Bourg eſt le ſeul de ſon nom dans le Royaume. On pourroit m'objecter que ſelon certains Actes du martyre de S. Juſt il y avoit un lieu de ce nom de *Lupera* au Diocèſe de Beauvais, & que c'eſt aujourd'hui la petite Ville de ſaint

Juſt

Juſt ſur la route de Paris à Amiens : Mais je ſuis perſuadé que ce n'eſt que dans des copies récentes de ces Actes, que l'on a mis *Lupera* en place de l'ancien nom qui étoit *Sinomovicus* : Car c'eſt ainſi que j'ai lû dans les plus anciens Actes manuſcrits de ce Saint qui me ſoient tombé entre les mains : *Ibi eſt locus antiquâ appellatione Sinomovicus, ubi Fons dictus Sirica exoritur, cujus decurſum Araïæ rivus excipit*, & il n'y a pas un mot de *Lupera*.

Cod. Bibl. Reg.
Bibl. B. M. Pariſ.

Louvre eſt à cinq lieues de Paris à moitié chemin de Senlis & ſur une des grandes routes de Picardie, preſque tout-à-fait au nord de Paris. La plus grande partie du territoire eſt en labourages ; il y a néanmoins quelques vignes en tirant vers Gouſſainville. La ſituation du Bourg eſt ſur un côteau en pente douce vers le midi. Le grand chemin forme la principale vûe de ce lieu, enſorte qu'en allant à Senlis on trouve des maiſons à droite comme à gauche, & même l'Hôtel-Dieu dont l'édifice peut avoir cinq cent ans, eſt à droite ; mais les deux Egliſes dont je parlerai ci-après ſont à gauche, c'eſt-à-dire dans le côté occidental, que je crois avoir été originairement le ſeul peuplé ; enſorte que ſelon ma penſée avant qu'on ſe fût rapproché du grand chemin & qu'on ſe fût mis en état d'être fermé de murs, il y auroit eu des maiſons juſqu'au Château d'Orville, duquel on voit aujourd'hui les reſtes à un quart de lieue du Bourg vers le couchant. Suivant le dénombrement de l'Election de Paris de l'an 1709 il y avoit alors dans Louvre 190 feux : ce qui ſelon l'évaluation du Dictionnaire Univerſel de la France formoit 565 habitans. Le dernier dénombrement du Royaume marque à Louvre 125 feux.

Il y a dans ce Bourg deux Egliſes paralleles qui ne ſont ſéparées que par un paſſage.

La plus ancienne & qui est située un peu plus sur la pente est celle de Saint Rieul S. *Rogulus*. Elle est petite. Sa construction paroît être de la fin du XI siécle ou du commencement du suivant. Les gens du lieu la croyent si vieille qu'ils se sont imaginés que telle qu'elle est, elle servoit de Temple aux Payens. C'est sur cette Eglise qu'est construite une belle tour de pierre dont le travail est du XII siécle, & qui est apperçûe de loin à cause de son élévation. Le portail est aussi orné de sculptures qui ressentent le XII siécle.

Un peu au-dessus de cette Eglise, eu égard au terrein qui monte, est l'Eglise Paroissiale du titre de S. Justin Martyr du lieu. Elle a à l'occident un portail qui paroît être du même temps que celui de l'autre Eglise. On y voit aussi vers l'autel quelques piliers qui sont du XIII siécle. Il n'y a rien d'ancien dans le reste, qui paroît être un gothique moderne enté sur le viel édifice. Il y a deux collatéraux fort larges; mais le tout se termine en carré ou en pignon vers l'orient où est la grande vûe; cet édifice est sans clocher, la sonnerie étant sur l'autre Eglise.

On posséde dans cette Eglise de S. Justin quelques Reliques du Patron qui furent tirées de sa châsse conservée à Notre-Dame de Paris, non par Jean François de Gondi premier Archevêque sous le regne de Louis XIII, ainsi que l'ont écrit MM. de Tillemont & Baillet; mais par l'Evêque de Paris Pierre de Gondi l'an 1571, suivant le certificat qui accompagne ces reliques, dont voici la teneur:

Baillet 18 Octob.

Ista portio Capitis divi Justini martyris & una de costis sacri Corporis ejusdem sancti in insigni Ecclesia Parisiensi quiescentis, fuerunt datæ & concessæ venerabili Curato Ecclesiæ Parochialis

dicti sancti Justini de Lupera Parisiensis Diocesis & devotis Habitantibus Parochianis dicti loci, per Reverendum in Christo Patrem & Dominum D. Petrum de Gondy Episcopum Paris. de consensu & liberalitate Venerabilium Dominorum Capituli dictæ Paris. Ecclesiæ de reliquiis dicti sacri Corporis in sua capsa repertis ; anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo primo die octava mensis Junii, Signé, HATON, *dicti Domini Petri Episcopi Secretatius , & de ejusdem Mandato*, ROUSSE, *Notarius Capituli Parisiensis , & de Mandato Dominorum dicti Capituli.*

Il resulte de cette attestation que l'on ne peut pas dire que la tête de S. Justin eût été portée à Auxerre , ainsi que l'Histoire l'assure.

Quoique le tombeau de ce saint ait du être autrefois à Louvre , puisqu'il fut martyrisé en ce lieu, on n'en a aucun souvenir, non plus que du temps auquel il fut tiré de ce tombeau, & de celui auquel il fut porté à Paris. On croit que ce fut du temps des Normans. Il paroît que le sépulcre de ce Saint a dû être à l'endroit où est l'une ou l'autre des deux Eglises. La baniere de la Paroisse représente la sainte Vierge, S. Rieul Evêque de Senlis & S. Justin enfant entre les deux.

Après tout ce que je viens de dire qui fait connoître deux Eglises subsistantes à Louvre depuis six à sept cent ans, il est étonnant qu'il ne soit jamais fait mention que d'une seule dans les titres, au moins dans ceux du Prieuré de saint Martin des Champs publiés par Marrier. Une Bulle d'Urbain II de l'an 1097 marque parmi ses possessions *Ecclesia de Loveriis*. *Hist. S. Martini p. 148.* Guillaume Evêque de Paris donne l'an 1098 à ce Monastere entre autres choses deux parties *Ibid. p. 477*

de l'autel de Louvre, *duas partes altaris villæ quæ dicitur Luveris.* Gallon autre Evêque de Ibid. p. 497 Paris lui donne l'an 1107 quatre autels: *Quartum in villa quæ Luvriacus vocatur in honore ſancti Juſtini conſecratum.* Une Bulle de Calixte II de l'an 1119 où les biens de ce Prieuré Ibid. p. 157 ſont énoncés, met: *Apud Luvram in Pariſiaco Eccleſiam cum atrio.* Celle d'Innocent II de p. 171. l'an 1142 renferme les mêmes termes. Dans celle d'Eugene III de l'an 1147 qui entre dans p. 180. le même détail, il y a *Apud Luvras Eccleſiam cum atrio & decima.* Dans la charte de Thibaud Evêque de Paris donnée pour confirmer p. 186. les mêmes biens vers l'an 1150 on lit: *Eccleſiam de Lupera, cum atrio & tertia parte decimæ & duabus partibus minutæ decimæ & appenditiis ſuis.* Il n'eſt pas à préſumer qu'il y eut alors deux Egliſes à Louvre, ſurtout ſi proche l'une de l'autre. Il eſt bien plus vraiſemblable, que l'Egliſe de ſaint Juſtin étoit dans le XI & le XII ſiécle celle qu'on appelle aujourd'hui de ſaint Rieul; mais que s'étant trouvée trop petite pour contenir les habitans dont le nombre étoit augmenté, on en avoit bâti tout auprès au XIII ſiécle une autre plus vaſte, & qu'en abandonnant l'ancienne comme trop petite, on y aura érigé un autel du titre S. Rieul pour ne pas avoir deux Egliſes de ſaint Juſtin dans le même lieu.

Auſſi les plus anciens Pouillés de Paris ſont-ils d'accord avec les nouveaux pour ne marquer qu'une Cure à Louvre, laquelle ils diſent être à la nomination du Prieur de S. Martin, excepté celui du ſieur Pelletier de l'an 1692, qui la dit fauſſement à la nomination de l'Abbé de S. Denis. Celui du XIII l'appelle *Eccleſia* Chartul. S. Dion. Regium *de Lovres.* Dans un Acte que G Archidiacre col. 363. y termina le Jeudi après Pâques 1230, où *M. Presbyter de Luperis* eſt nommé comme té-

moin, il y a *Actum apud Luperas*. Le Pouillé du XV siécle met *Curatus de Luparis*, & le revenu y est marqué de cinquante livres ancienne estimation : Car cent ans après elle valoit quatre cent livres au dire des habitans. On étoit en 1562 dans le temps des guerres des Calvinistes ; & plusieurs Curés ne résidoient point. Les habitans de Louvre exposerent au Parlement que quoique leur Cure fût opulente, & de valeur de 400 livres y ayant six muids de bled froment de France, & dix-huit septiers de grains d'autre, avec un porc gras sans le casuel ni les rentes en deniers, François Gentils s'en disant pourvû recevoit depuis deux ans sans résider, commettant un Vicaire incapable & qui exigeoit des droits aux Baptêmes. Le Parlement en fit parler à l'Evêque de Paris & lui nomma un bon Vicaire. *Reg. Consil. Parl.* 3 *Mars* 1562.

On ne voit dans cette Eglise aucune ancienne sépulture remarquable. M. le Feron Président honoraire au Parlement de Paris & Seigneur de Louvre étant décédé en son château le 3 Juin 1742 y a été inhumé dans un caveau de la Chapelle S. Nicolas à côté de l'autel vers le midi.

Voici une épitaphe qui se lit à Louvre où elle a été mise par les soins d'un nommé Regnault qui avoit survécu à ses deux freres Claude & Jean décédés en 1617, l'un le 15 Mars, l'autre le 31. Le premier âgé de 58 ans & l'autre de 43.

» Deux freres sont gisans près de cette escripture
» Qu'en un mois la mort a de ce monde emblé
» Envieuse que l'ung faisoit croistre le blé
» L'autre alloit retardant l'affreuse sépulture :
» L'un cultivoit les champs,
» L'autre artistement

» Aux corps passionnés de mainte maladie
» Par remedes esquis en prolongeoit la vie,
» Ou pour le moins aulx maulx donnoit soulagement.
En Mars fut de tous deulx en même année
Et le cours la fleur de l'âge terminée.

Le portail de l'Hôtel-Dieu de Louvre désigne assez par sa construction que cette maison a été bâtie au XIII siécle & apparemment dans le temps de la fondation de l'Aumône de pain qui se fait chaque année dans ce Bourg. Il y avoit en cette Maison-Dieu l'an 1351 des Freres placés par l'Evêque de Paris & des femmes. On y déclara alors au Visiteur envoyé par lui, que cette Maison avoit quarante-deux arpens de terre & deux arpens de vigne.

Lib. Visit. an. 1351.

Tab. Ep. Paris. in Spir.

En 1435 Nicolas Fraillon Archidiacre mit en possession de la Chapelle Foulques Guillet Prêtre pourvû par l'Evêque *pleno jure.*

Reg. Ep. Par.

En 1474 le 29 May Guillaume Chartier Evêque de Paris confirma l'administration de ce lieu à Antoine Houze le 7 Juin 1561. L'Evêque en continuation du droit d'y commettre, y proposa Pierre Boucher & Justin Gosse y demeurans.

Ibid.

L'Aumône de pain dont je viens de parler est fondée sur une donation de plus de soixante & dix arpens de terre situés en différens lieux de la Paroisse de Louvre, qu'on assure avoir été faite par la Reine Blanche mere de saint Louis, & par Philippe le Bel petit fils de ce saint Roi. La régie de ces terres produit cinquante-cinq septiers de bled par chaque année. La distribution de la principale partie de ce revenu se fait en pain le jour de la mi-Carême à tous les pauvres qui se présentent tant du lieu que des environs. Il s'est élevé une contestation dans ces derniers temps, tou-

Mem. impr.

chant le cérémonial de cette distribution, mais cela ne regarde point l'historique auquel je me borne.

La Leproserie de Louvre est un autre établissement pieux. Cette maison paroît avoir été fondée au XIII siécle à une portée de fusil du Bourg sur le chemin de Senlis. Elle est connue dès l'an 1241, auquel temps Guillaume Evêque de Paris convint avec le Prieur de S. Martin que lon n'y établiroit pour Chapelain qu'un Religieux Hospitalier sauf le droit Paroissial; & que si le cas arrivoit qu'il fallut y constituer pour Chapelain un Prêtre séculier, il seroit à la nomination du Prieur de Martin de même que la Cure. Cette Maladerie n'étoit tenue de prendre des malades que de Louvre seulement. Celui qui la visita en 1351 de la part de l'Evêque, a marqué dans son Registre qu'elle avoit alors cinq arpens de terre à Sorvilliers & dix-neuf à Louvre. Cette Maladerie est encore à présent au rolle des décimes. Elle est aussi figurée dans la carte de de Fer.

Hist. S. Mart. p. 499.

Reg. Visit. 1351. f. 27.

Saint Nicolas des Cocheries étoit reputé dans le XV siécle être sur la Paroisse de Louvre, quoiqu'il soit proche Montmeillan. Cette Chapelle est ainsi denommée dans un Acte de permutation du 15 Décembre 1478. *Capellania S. Nicolai de Coscheriis infra metas Parochiæ de Luperis.* J'en parle plus au long à l'article de Montmeillan.

Reg. Ep. Par.

Pour ce qui est du Temporel de Louvre on n'en trouve rien avant le XII siécle. Il y avoit des Seigneurs laïques, ils ne sont pas venus à notre connoissance. Ce qui se présente d'abord, est que l'Abbaye de saint Lucien de Beauvais y avoit du terrain & du revenu, & qu'elle le donna en 1161 au Prieuré de saint Martin des Champs pour des biens situés en

Hist. S. Mart. Camp. p. 192

Picardie. Ce que ceux de S. Lucien donnerent n'eſt pas exprimé : il falloit que ce fût peu de choſe, puiſqu'ils s'obligerent de faire à ceux de ſaint Martin un ſupplément annuel en argent. Je ne déterminerai point la quotité du revenu que nos Rois avoient à Louvre, n'en reſtant point d'enſeignemens. On ſçait ſeulement qu'au XII ſiécle ils y avoient des hôtes, & outre cela un droit d'avoine. Philippe-Auguſte en fit le tranſport avec cinq Seigneuries conſidérables ſituées ailleurs l'an 1195 à Richard de Vernon & ſon fils, en récompenſe de la ceſſion qu'ils lui avoient faite de Vernon & Longueville avec leurs dépendances. L'acte d'échange ne dit point le nom du fils de Richard de Vernon. Peut-être eſt-il ce Jean de Vernon dont on a cité dans une charte de l'an 1232 la donation faite aux Religieux de ſaint Martin des Champs de tout le droit qui pouvoit compéter à ce Jean au Four de Louvre. Selon un Acte rapporté par Doublet l'Abbaye de ſaint Denis avoit auſſi à Louvre en 1308 un territoire & une Juſtice.

Ampliſſ. Collect. T. 1.

Memoire du Prieur de S. Martin de l'an 1741 p. 2

Hiſt. de ſaint Denis p. 944.

Pluſieurs cartes des environs de Paris, celle de de Fer entre autres, & celle de de l'Iſle marquent non-ſeulement Orville au couchant de Louvres; elles placent encore entre Orville & Louvre un lieu dit Secretain. Ce dernier lieu porte apparemment ce nom par rapport au Sacriſtain de ſaint Martin des Champs dont cette glebe formoit la menſe ou en faiſoit partie. On fit imprimer en 1741 un long mémoire ſur les droits de ce fief, auquel je crois devoir renvoyer ceux qui ſeront curieux de les connoître. Ce fief au reſte ne forme pas la ſixiéme partie de la Paroiſſe.

Mem. chez Dumeſnil.

Orville étoit un Fief très-ancien avec un Château dont on ne voit plus que les ruines (a).

ruines (*a*). Dès l'an 1198 il y avoit un Reric d'Orville dans la censive duquel étoit le vignoble de Balemont. Gui d'Orville & Eustache son frere Chevaliers cederent en 1236 à l'Abbaye de Ste Geneviéve des vignes situées à Auteuil. Robert d'Orville Chevalier est connu par sa veuve Mathilde qui vendit à l'Abbaye de saint Denis le fief *de Mareschaucia*, dont Alexandre d'Orville Clerc, & Jean d'Orville Ecuyer ses fils furent garants en 1260. Dans les titres que je cite, ce lieu est dit indifféremment *Orvilla*, *Aurivilla*, *Urvilla*.

Cartul. Caroli loci.

Chartul. S Genov. p. 245

Chartul. S. Dion. Reg. p. 243.

Je sçai que dans les temps de nos premiers François quelques Fontaines célébres dans le Royaume étoient appellées *Ur* : Seroit-ce rélativement à quelque source de la riviere de Crould, que le lieu voisin auroit éte appellé Ourville? En 1374 la Seigneurie d'Orville appartenoit à Robert d'Aunoy dit le Galois, Chevalier Grand Maître des Eaux & Forêts. Elle passa ensuite à Charles son fils qui épousa Jacqueline de Paillard en 1463. Jean d'Aunoy leur fils outre la Seigneurie d'Orville se dit aussi Seigneur de Louvre & assigna sur cette double terre l'an 1468, comme étant son propre héritage, la fureté d'une rente conjointement avec Isabelle de Rouvroy son épouse. Il mourut en 1489. Ce fut de son temps, sçavoir en 1438, que les Anglois s'emparerent de son château qui étoit resté sans défense, parce qu'il n'avoit pas voulu payer les gardes. Sa femme fut prise & emmenée à Meaux, qui leur appartenoit encore.

Histoire de Montmor.

Preuv. de Montmor. p. 336.

Journal du regne de Charles VII p. 175.

Philippe d'Aunoy fils aîné de Jean épousa en 1468 Catherine de Montmorency, & eut

(*a*) J'y ai réconnu en 1740 qu'il avoit été quarré. Il y restoit encore l'appui du pont levis une entrée de cave, & la moitié d'un puits. Il étoit sur le bord du vallon en face du midi attenant les carrieres.

entre autres biens Orville & Louvre; après lui Artus d'Aunoy son second fils Protonotaire du saint Siége & Chanoine de la sainte Chapelle jouit de ces deux terres. Artus étant mort ses terres advinrent à Jeanne sa sœur épouse de Thibaud Baillet Président au Parlement, ou plûtôt à Anne Baillet leur fille qui fut mariée à Aymar Nicolaï premier Président de la Chambre des Comptes. Elle en jouissoit en 1553, 1554 & même en 1580, suivant le Procès-verbal de la Coûtume de Paris, où elle est dite Dame de Louvre, Goussainville, Orville; &c.

Cont. in 8-vo édit. 1678. p. 640.

Renée Nicolaï leur fille épousa Dreux Hennequin Président en la Chambre des Comptes & lui porta les deux terres. Il mourut en 1550.

Oudart Hennequin son second fils aussi Président en la Chambre des Comptes & qui vivoit en 1599 & est décédé en 1616, eut de son mariage avec Magdelene du Boucher Elisabeth Hennequin mariée à Raoul le Feron Maître des Comptes & morte en 1651. C'est ainsi que la terre de Louvre a passé à Messieurs le Feron.

Après Raoul le Feron a été Seigneur de Louvre & Orville. Oudard son fils Président aux Enquêtes mort Prevôt Marchands en Février 1641. Ensuite Jerôme le Feron décédé en 1727 Soû-Doyen du Parlement. Ses deux successeurs dans la terre de Louvre ont été Nicolas le Feron pere & fils décédés en 1734 & 1742, tous deux Présidens honoraires au Parlement. Voyez ci-dessus page le lieu de la mort & de la sépulture du dernier.

Epit. à S. Jean en Grece.

Entre l'année 1754 & l'année 1755 la terre de Louvre a été acquise par M. de la Haye de Bazinville Fermier général, la somme de près de deux cent mille livres.

Outre ce qui a été ci-dessus des Seigneurs

d'Orville & de leurs droits à Louvre, il faut sçavoir qu'il y a eu un nommé Adam Archidiacre de Paris, qui avoit une censive à Louvre au commencement du XIII siécle. Il fut fait vers l'an 1213 Evéque de Terouenne. Ce fut dix ans après que les Moines de Notre-Dame du Val près l'Isle-Adam ayant acquis six arpens de terre en sa censive de Louvre, il ratifia cette acquisition. Je n'ai pû découvrir sa famille.

Tabul. B. M. de Valle Gaignier. p. 156.

Une autre Communauté qui a du bien à Louvre en Parisis sont les Dames Dominiquaines de Poissy qui y possedent une ferme.

Les Capucins de Paris ont aussi une maison ou hospice en ce Bourg.

Permiss. d'y célébrer 1697

On lit dans quelques anciens Historiens qu'en l'an 1162 le Comte de Flandres .... fit des excursions dans le Royaume jusqu'à Louvre. On trouve aussi une charte du Roi Jean datée du même lieu de Louvre le 16 Mars 1354. Les Chroniques de saint Denis & Christine de Pisan ont marqué dans la vie du Roi Charles V, que lorsque l'Empereur Charles IV oncle de ce Prince vint à Paris l'an 1377, cet Empereur coucha à Louvre; & que ce fut là que Charles V envoya un char. On lit aussi dans la Chronique de Louis XI que ce Roi vint coucher pareillement à Louvre allant en Picardie au mois de Mars de l'an 1477.

Geneal. Com. Flandr. T. 3. Thes. Anecd. p. 393

Ampliss. Coll. T. 1.

Chron. scand

Voici quelques traits qui concernent la Communauté des habitans de Louvre. En 1318 ces habitans se plaignirent en Parlement de ce que Guillaume le Thiars Ecuyer les empêchoit de faire paître leurs bestiaux où ils avoient accoûtumé, & de chasser à toutes bêtes, & même alloit jusqu'à les maltraiter. Comme ils avoient porté cette affaire devant le Prevôt de Paris, Guillaume en appella, disant ques ces lieux étoient sous la Jurisdiction du

Reg. olim 10 Febr. 1318.

Prevôt de Goneſſe ; & le Parlement confirma ſon Appel & renvoya l'affaire devant ce dernier Prevôt.

En 1545 il fut permis aux habitans par lettres de François I données à Paris au mois de Décembre, de clorre de murailles leur Bourg, & pour cela le faire meſurer & impoſer chacun.

Quatriéme vol. des Bannieres du Châtelet.

Il ſe tient chaque année une Foire à Louvre le jour de Ste Catherine.

L'eſtampe du mauſolée de Barthelemi Tremblet ſculpteur du Roi décédé à l'âge de 61 ans & inhumé à Saint Euſtache de Paris, nous apprend qu'il étoit né à Louvre. On y lit ces quatre Vers :

Louvre me donne l'être & Paris la fortune ;
J'eus l'honneur d'être au Roi, ſaint Euſtache a mes os :
Paſſant, au nom de Dieu, ſi je ne t'importune,
Durant ce mon ſommeil, priez pour mon repos.

Ce mauſolée n'exiſte plus & l'eſtampe ne marque point l'année de ſa mort.



EPIERS *ou* EPIAIS.

DAns les différentes manieres d'écrire ce nom, je crois qu'il faut préferer *Epiers*, parce qu'il est écrit *Esfpiers* dans les titres françois que l'on a depuis le commencement du XIII siécle, & que dans les titres latins même depuis le milieu du XII il est écrit *Spieriæ*, ou bien *Esfpieriæ*. Ce nom n'est pas rare en France. Il y a des lieux qui le portent dans les Diocèses de Blois, d'Orleans, de Rouen, de Soissons, de Toul, de Poitiers, de Bordeaux & d'Evreux, & cela ne doit pas paroître surprenant, puisque ce nom a été formé de *Spicarium*, qui signifioit une grange dans la loy salique & dans quantité d'autres monumens de la moyenne & basse latinité.

Dict. Univ. de la France T. 1. col. 1108 & 1132.

Gloss. du Cange litt. S. col. 648.

Epiers du Diocèse de Paris (*a*) est éloigné de cette Ville de cinq lieues, & placé à l'orient d'hyver du Bourg de Louvres. C'est un pays de labourages & sans vignes. Ce n'étoit point encore une Paroisse vers la fin du XIII siécle. Comme la Cure est à la pure collation de l'Ordinaire, elle n'a pû être détachée que d'une Paroisse qui fût dans le même cas. Ainsi n'ayant pû l'être de Roissy ni de Louvre dont la présentation aux Cures appartient à des Communautés dès le XII siécle, & dès les premieres années du suivant, il s'ensuit qu'elle ne peut être qu'un demembrement de Chene-

(*a*) En 1325 le 5 Octobre le Roy Charles le Bel étoit logé dans l'un de ces lieux appellé Esfpiers selon un titre cité dans l'Histoire Ecclésiastique d'Auxerre T. 1. p. 441. Mais c'est plus probablement Esfpiers du Diocèse d'Orleans qui est dans une charmante situation.

vieres, d'autant que des autres côtés elle confine au Diocèse de Meaux. Je n'ai pû juger du temps que s'est faite l'érection de cette Paroisse que par celui de la bâtisse de l'Eglise qui paroît être du commencement du XIV siécle, ou de vers l'an 1350. Elle est sous le titre de la sainte Vierge, située dans une plaine comme tout le village ; ce qui la rend humide. Elle est terminée en pignon vers l'orient, accompagnée de deux ailes ou bas côtés & entierement voutée, & enfin soutenue du côté du midi par une tour terminée en pavillon. La Dédicace n'en fut faite que le 13 Septembre 1531 par Guillaume le Duc ancien Abbé de Ste Geneviéve, Evêque de Bellune *in partibus*, qui y bénit aussi quatre autels ; le tout par commission de l'Evêque de Paris. Dans le Pouillé du XV siécle le nom de cette Paroisse est Espiers, & l'Evêque est dit nominateur de cette Cure. Du Breul en son catalogue latin des Paroisses du Diocèse nomme cette Paroisse *Espieriæ*, en françois Esperi. Le Pouillé de 1626 *Epieriæ* Eperies, & celui de 1648, l'appelle Espeais en langue vulgaire. Tous les deux en déclarent la Cure à la collation Archiépiscopale, conformément aux anciens.

Il reste deux ou trois monumens très-anciens touchant la dixme de ce lieu. Le premier est une charte de Thibaud Evêque de Paris vers l'an 1150. Parmi les biens dont ce Prélat confirme la possession au Monastere de saint Martin des Champs, est l'article suivant : *Spieriis sextam partem decimæ totius*. Le Cartulaire de l'Evêché de Paris nous a conservé les actes par lesquels nous apprenons que Radulfe de Montgier disposa en faveur d'Adam de Montreuil d'un fief dans la dixme d'Epiers l'an 1199. C'est Ansel Evêque de Meaux qui le certifie ; l'un des garents étoit Pierre Prevost

Hist. S. Mart. p. 187.

Chartular. Ep. Paris. Bibl. Reg. fol. 60.

Montis Gaii de Montjay, & Radulfe même en donna déclaration à Adam. *Ibid. fol.* 73. Par une charte d'Odon de Sully Evêque de Paris de l'an 1200 *Ibid. fol.* 53. il conste que cet Adam de Montreuil étoit Chanoine de Notre-Dame, & qu'il avoit pour sœur Helwide de Fontenet, laquelle du consentement de Robert le Fort son mari, lui permit de disposer ainsi qu'il jugeroit à propos de la dixme qu'il possedoit à Epiers. Adam fondé en titres donna cette dixme à l'Eglise de Paris pour augmentation de la dote de quatre Marguilliers perpétuels ainsi que l'attesta l'Evêque Odon par ses lettres de l'an 1203. *Opera Petri Blef. ad calcem p.* 788 & *Gall. Chr. nova.* Froger Chambrier du Roy Louis VII avoit aussi de son côté vers l'an 1150 une portion de dixme sur le territoire d'Epiers comme sur celui de Chenevieres. Il la céda liberalement à l'Abbaye de Chaalis comme nous apprenons du témoignage qu'en donna alors Thibaud Evêque de Paris. Tit. de Chaalis Portef. Gaignieres 2[illegible]4 pag. 271 C'est apparemment le même bien denommé dans la Bulle du Pape Alexandre III de l'an 1175 en faveur de Chaalis en ces termes: Du Breul p 712. *Terras etiam in territorio de Espiers & de Malleward quas tenetis ab Ecclesia B. Mariæ Parisiensi & ab ejusdem Ecclesiæ Capitulo.* *Cod. Ms. Caroli loci.* L'Hôpital de sainte Opportune de Paris autrement dit de sainte Catherine eut en 1209 une maison en ce lieu, dont Gautier d'Aunoy ratifia le don fait par sa tante paternelle.

Le dénombrement des feux des Paroisses qui se trouve dans le livre des Elections marque 50 feux à Epiers. Le Dictionnaire universel qui compte par habitans y en suppose 172. Ces deux ouvrages imprimés s'accordent avec le Rolle des tailles pour nommer cette Paroisse Epiais-Tournedos: Les anciennes cartes telles que celle de Samson dressée lorsque Paris n'étoit encore qu'Evêché, & celle de Nicolas Duval marquent avec la particule con-

jonctive Espiais & Tournedos. C'étoit apparremment deux lieux qui ont été réunis : & ce qui le prouve est que Manasse Evêque de Meaux confirmant en 1140 les biens assignés pour la fondation du Prieuré de Mauregard dans son Diocèse, marque parmi ces biens : *In Episcopatu Parisiensi in villa quæ dicitur Tornados, furnum unum.* Dans le rang des témoins de cette charte, immédiatement après les dignités de l'Eglise de Meaux sont nommés *Anselmus d'Espiers, Gauterius Bochart, Hugo de Alneto, Mergotus de Tornedos.* Le fief de Tournedos est aujourd'hui sans habitation. Il touche de fort près à la Paroisse de Mauregard. On m'a assuré sur le lieu qu'il a été acheté par les anciens Seigneurs de Mauregard, qui étoient MM. Amelot ou de Billy. Le sieur Chalibert d'Angosse met parmi les fiefs dépendans de Chantilly, Tournedos à Mauregard : Quelques uns parlent par tradition qu'il y avoit autrefois proche ce Tournedos un Couvent, & que les Célestins en possédent aujourd'hui le terrain. Jean de Garges fit en 1228 hommage à l'Evêque de Paris au sujet d'un fief situé à Espieres que Matthieu de Villers devoit tenir de lui. En 1245 l'Abbaye de Livry fit acquisition de quelques terres dans le même village d'Epiers situées au territoire dit Perruchei de Champagne que lui vendit Pierre de Bonneuil Ecuyer ; mais ni Jean de Garges ni Pierre de Bonneuil ne paroissent avoir été Seigneurs d'Epiers, non plus qu'Anselme de Pissecoc & Manasses qui tenoient en 1125 ce qu'ils possedoient à Espiers, soit en fief soit autrement, de Matthieu le Bel l'un des plus puissans Seigneurs du Parisis.

Hist. S. Mart. à Camp. p. 397.

Général. de in 8-to 1710. p. 515.

Chartul. Ep. Paris. Reg. f. 98.

Cartul. Liviaci. f. 33.

Cartul. S. Dion. Reg. p. 213.

Il n'en est pas de même de Barthelemi Crusart qui possedoit alors la moitié de la terre d'Epiers & toute la voyerie : ce qui constituoit

Ibid.

une partie du septiéme fief, que Matthieu le Bel ci-dessus nommé reconnut tenir à foy & hommage de l'Abbaye de S. Denis. On peut compter ce Barthelemi Crusart parmi l'un des plus anciens Seigneurs d'Epiers. Après Anselme d'Espiers mentionné ci-dessus à l'an 1140 Albert *de Esperiis* peut suivre. Il est témoin dans une charte de Maurice de Sully Evêque de Paris datée de 1175 au sujet de la donation d'un bois faite à l'Abbaye de Chaalis. Thomas *de Esperiis* vivoit en 1244 selon un titre de l'Abbaye du Val, & on trouve à l'an 1283 dans le Cartulaire de S. Maur *Adam Miles de Espiés*. Le Nécrologe de l'Abbaye de saint Deni met au 22 Juin; *Obiit Wilhermus d'Espiés Miles*. Thomas de Braye Chevalier étoit Seigneur d'Espiers en 1376. Jean de Braye Ecuyer l'étoit en 1390. Lui & sa femme Catherine Chantelle vendirent cette année-là le 14 Septembre à Pierre de Braye le moulin à vent d'Espiers avec toute Justice haute, moyenne & basse; & il fit hommage du fief entre Espiers & Roissy à Amaury d'Orgemont Seigneur de Chantilly.

Tit. de Chaalis Portef. Gaignieres 204 p. 241.

Portef. Gaignieres p. 167.

Hist. S. Dion. ad calcem.

Hist. des Gr. Offic. T. 2 p. 118.

En 1537 la Justice d'Epiers est dite appartenir au Chapitre de Paris: Bien plus anciennement, sçavoir en 1276, on trouve que le même Chapitre y fit mettre en ses prisons un nommé Alberic de Mauregard arrêté dans une batterie le couteau à la main, dont il fut dressé un Acte conservé au grand Pastoral.

Collect. Ms. ex Regiſtris.

Collect. Ms. du Bois T. 5.

On m'a assuré en 1745 que M. Couturier Président aux Enquêtes, Seigneur de Mauregard, étoit Seigneur du teritoire où l'Eglise d'Epiers est bâtie. Les autres Seigneurs d'Epiers sont le Chapitre de Paris; Madame Charlet & Madame le Merat. M. Couturier étant mort depuis, cette Seigneurie a passé à la veuve de M. Desvieux Fermier général, sa tante paternelle.

CHENEVIERES

EN FRANCE.

ON appelle ce lieu Chenevieres en France pour le diſtinguer des deux autres Chenevieres du Diocèſe de Paris, l'un qui eſt une Paroiſſe ſur la Marne dans l'Archidiaconé de Brie, l'autre qui eſt un hameau de Conflans-ſainte-Honorine. Quant à l'origine du nom de ces lieux, on ne peut ſe diſpenſer de ſuivre le ſentiment de M. de Valois, qui eſt que ces lieux tirent leur dénomination de la quantité de chanvre qui croiſſoit ſur le territoire. Mais on fait aujourd'hui un autre employ du terrain de ces lieux, & principalement de celui de Chenevieres en France, dont tout le pays ou preſque tout eſt en labourages ſans que les Chenevieres y ſoyent plus communes qu'ailleurs.

Notit. Gall. p. 412 col. 1.

A l'approche de ce Village en venant de Louvres ſe trouve un petit vallon, qui forme du côté de l'orient un petit côteau ſur lequel le village eſt placé & tout entouré d'ormes. Sa diſtance de Paris eſt de cinq lieues ou environ comme celle de Louvres. Selon le dénombrement de l'Election il n'y avoit en 1709 que 41 feux à Chenevieres: ce qui ſe trouve encore à peu près le même: & en 1726 ſuivant le Dictionnaire univerſel de la France on y comptoit 164 habitans.

Doiſy en 1743 en met 37.

On y célébre la fête de l'Egliſe Paroiſſiale le premier jour de Septembre. On la prétend dediée ſous l'invocation de ſaint Leu & de ſaint Gilles, quoique probablement ce ne ſoit que ſaint Gilles qui doive être regardé comme

Patron, vû que le nom de Gilles a été porté par des Seigneurs de ce lieu au XIII siécle, & que cette Eglise a vraisemblablement commencé par une Chapelle que les Seigneurs auront consenti de faire servir de Paroisse. Elle est dite *Ecclesia SS. Egidii & Lupi* dans des provisions de la Cure du 2 Août 1553. On ignore le temps de la premiere Dédicace. Il y avoit une Cure à Chenevieres dès le XIII siécle, puisqu'elle est nommée au Pouillé de ce temps-là. L'étendue de la Paroisse étoit alors plus grande; & il y a toute apparence qu'Epiers village voisin en est un démembrement. Le bâtiment de l'Eglise d'aujourd'hui est presqu'entierement neuf, principalement le portail. Le chœur qui est plus exhaussé que le reste, est très-délicatement vouté & fort clair, finissant en demi cercle, & couvert d'ardoise. Sa structure est d'un siécle & demi ou environ. Il y avoit à côté de cette Eglise une haute tour quarrée qui menaçoit ruine en 1718. A peine eut-on présenté Requête à M. le Cardinal de Noailles pour la réparer, qu'elle écroula. Le Cardinal permit le 15 Mars 1719 d'employer 1800 livres pour la rebâtir. Néanmoins on assure que ce fut M. Nouveau Seigneur du lieu qui a fait refaire celle que l'on voit. Dans la nef qui est construite plus simplement est une tombe à droite élévée de trois pieds sur laquelle on lit ce qui suit.

Reg. Ep. Paris.

Cy gist . . . . Crocq en son vivant Seigneur de Channevieres & de Vemars en partie qui trèspassa le dixiéme jour du mois de Décembre l'an M. V. C. & XVIII. Dieu lui face mercy.

Cy gist Damoiselle Jehanne de Courtignon natifve de Compans en son vivant femme de . . . . . . Sr. de Chenevieres & de Vemars en partie, laquelle trèspassa le jour de Pacques Close l'an mil V. C. & VI.

Il faut remarquer que ce qui n'est tracé ici que par des points a été effacé & biffé à dessein de dessus la tombe ; c'est le nom du Seigneur. Il est représenté en habit court, & sur cet habit sont figurés des lions grimpans & des armoiries, ayant une croix croisée à trois fleurs de lys en chef & une en bas.

Aux voutes de la nef est aussi une pierre sur laquelle sont des armoiries écartelées de Bretagne.

Cette Cure est une des anciennes du Diocèse : au moins existoit-elle au XIII siécle, & elle étoit du nombre de celles dont les Evêques n'avoient point cédé la nomination à aucun corps. Elle est appellée *de Cheneveriis* dans le plus ancien Pouillé ; du Breul en son catalogue des Cures l'appelle en latin *de Canaberis*, & en françois *Canabre*. Alliot l'a bien plus défiguré dans les deux langues, en son Pouillé de 1626, il l'appelle *de Lavaberis*, de Lavabiere. Il ajoute qu'elle est à la pure collation de l'Archevêque *Cura & Capella de Lavaberis*. Le Pouillé du XV siécle fait mention d'une Chapelle aussi située à Chenevieres, & celui de 1648 en parle comme si elle étoit située dans l'Eglise de Chenevieres. Je croirois qu'ils ont voulu parler d'une Chapelle située à une portée de mousquet du village, vers le midi sur la pente d'un côteau inculte, & que toutes les cartes modernes marquent sous le nom de saint Medard. Je ne sçais pas même si ce lieu ne seroit pas celui qu'un titre de l'an 1174 appelle *veteres Canaveriæ*, c'est à-dire les vieilles Chenevieres, dont je dois parler ci-après. Cette Chapelle est appellée *Ecclesia S. Medardi* dans un titre de l'Abbaye de Chaalis de l'an 1207. Elle peut avoir été l'ancienne Eglise Paroissiale. On y voit une ancienne tombe gothique fort effacée. Enfin com-

Potef. Gaignieres 204. f. 263.

me elle s'est trouvé avoir été profanée, on l'a détruite dans les années dernieres.

Au XII siécle un Chambrier du Roy Louis le jeune, nommé Froger possedoit une dixme dans le territoire de Chenevieres. Il en fit présent à l'Abbaye de Chaalis qui est à trois lieues de là ; ce qui fut attesté par une charte expresse de Thibaud Evêque de Paris vers l'an 1150, dont les témoins furent deux Archidiacres nommés Pierre & Guarimond.

Tit. de Chaalis Portef. Gaign. 200 p. 271.

Dans l'aveu que Matthieu le Bel passa en 1125 à l'Abbaye de saint Denis des fiefs qui relevoient de lui, & qu'il tenoit de cette Abbaye, est la mairie que Hugues de Maumoulin tenoit à Chenevieres. Outre la dixme que Froger Chevalier Chambrier du Roy avoit à Chenevieres, il y possedoit aussi des terres de Franc-aleu qu'il donna en 1168 à la même Eglise envers laquelle il avoit disposé de sa dixme : Maurice de Sully Evêque de Paris en donna acte ; comme aussi du don que Hugues du Bois Chevalier fit au même Monastere de six arpens sur le territoire des vieilles Chenevieres. La charte concernant ce dernier fait est de l'an 1183 & a eu pour temoins Pierre Doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois & Barthelemi de Sarclé que l'Evêque qualifie de *Decanus noster*.

Cart. S. Dion. Bibl. Reg. p. 213.

Tit. de Chaalis Portef. Gaign. 204 p. 266.

Ibid. p. 27[illegible]

J'ai été informé que deux des Chapelles de Saint-Germain-l'Auxerrois ont aussi du bien dans le village de Chenevieres.

Il ne s'est présenté à mes recherches sur Chenevieres en France que les Seigneurs suivans. En 1207 Pierre Bozre qualifié *Miles de Chanuveriis* vendit pour le prix de 19 l. aux Religieux de Chaalis deux arpens de terre situés entre l'Eglise de S. Medard & la grange de Vallorent, qu'on écrit aujourd'hui Vaulaurent. En 1247 Adam de Chenevieres *Adam de Canaberiis miles*

Tit. de Chaalis Portef. Giganier. 204 f. 263.

surnommé Choisel étoit en difficulté avec les mêmes Religieux sur la Justice des terres dé- Ibid. p. 283. pendantes de la même grange de Vaulaurent à eux appartenante. En 1270 un second Pierre de Chenevieres & Adeline sa femme ratifierent au mois de Mai une vente faite à l'Ab- Chartul. S. Genov. baye de Ste Geneviéve de Paris par Pierre de Vemarz. Ce second Pierre étoit apparemment fils d'Adam de Chenevieres surnommé de Portef. Gaignieres 204. p. 259. Choisel : car on lit en 1279 & 1300 dans les titres de Chaalis, Pierre dit Choiseau Chevalier avec la qualité de Sire de Chanevieres. Il y avoit eu aussi un Gilles Choisel *de Canaberiis* fils d'Adam de Chenevieres Chevalier, lequel Gille *Geletus* approuva en 1271 la vente Ibid. p. 231. d'un bois situé *juxta nemus de Cormellis* faite aux Religieux de Chaalis.

Au milieu du X V siécle cette terre & plusieurs autres du voisinage étoient possedées par Jean d'Aunoy dit le Galois, puis par son fils Histoire de Montmor. p. 517 & Preuv. p. 336. Philippes d'Aunoy qui en 1468 épousa Catherine de Montmorency. En 1510 Antoine du Crocq en étoit Seigneur selon le Procès verbal de l'ancienne Coûtume de Paris de la même année. C'est sans doute ce Seigneur dont la moitié du nom a été biffée de dessus sa tombe; la terre resta dans la même famille : Elle y étoit encore lors du Procès verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 où sont nommés Louis du Crocq Ecuyer & Christophe du Crocq aussi Ecuyer Seigneurs de Chenevieres en France.

Mercure Avr. 1709. p. 26. Messieurs de Lusson Auditeurs des Comptes pere & fils ont été Seigneurs de cette Paroisse. L'un des deux l'étoit en 1697, & depuis M. de Bernage de Pesarches. Ensuite Mrs. Nouveau pere & fils depuis l'an 1718. Le Seigneur actuel est Conseiller au Parlement. Le Château est revêtu de tourelles.

VILLERON.

LA ressemblance du nom de cette Paroisse avec celui de Villeroy a été cause que dans tous les Pouillés imprimés de Paris elle est écrite Villeroy, sçavoir dans ceux de 1626 & 1648, & même dans celui de 1692. Cependant il est très-certain que Villeron est son nom, & qu'elle n'est point écrite autrement dans toutes les cartes géographiques & dans les rolles de tailles ou de décimes. Il est aussi très-constant que Villeroy étoit une autre Paroisse du Diocèse, située dans l'Archidiaconé de Josas.

On ne sçait rien de Villeron au-dessus du XII siécle, à moins que ce lieu ne soit le *Villerolum*, terre où l'Abbaye de saint Denis avoit du bien sous le regne de Louis le débonnaire, dont il est fait mention dans l'acte de partage entre les Moines & l'Abbé Hilduin en l'an 833 : auquel cas il faut abandonner l'étymologie de *Villa Rodingi* ou *Villa Radulfi*, & à plus forte raison celle de *Villa rotunda*, que quelques-uns ont imaginé sans titre, mais à cause que le territoire de la Paroisse est presque de forme ronde.

Diplomatic. p. 520.

Ce village est à cinq lieues & demie ou environ de Paris un peu par-delà Louvre. On le laisse à main droite allant à Senlis. Il est situé dans la plaine. Le XII siécle fournit plusieurs preuves de l'existence de cette Paroisse. La premiere de ces preuves a même quelque connexion avec ce que je viens d'insinuer sur l'Abbaye de saint Denis. Matthieu le Bel puissant Seigneur rendant en 1125 son aveu général à ce Monastere pour tous les fiefs qu'il

Chartul. S. Dion. Reg.

en tenoit, ou qu'il avoit donné en fief à d'autres Chevaliers, dit & déclara que le douziéme fief qu'il possedoit étoit l'Eglise de Villeron & *atrium & decima.*

Cette Eglise qui, comme on vient de voir, étoit tombée en mains laïques étoit titrée de Saint Germain d'Auxerre, ainsi qu'elle l'est encore aujourd'hui. Des provisions de la Cure du 19 Janvier 1475 en font foy. Mais aussi il y a preuve qu'elle a été changée de place, (*a*) & qu'il n'y a gueres que deux cent ans qu'on a bâti dans le village l'édifice qui subsiste, quoique depuis il ait été renouvellé en plusieurs de ses parties. La Dédicace de la nouvelle Eglise fut faite le mardi de la Pentecôte 21 Mai 1532 par Guillaume le Duc Evêque de Bellune avec la permission de l'Evêque de Paris, en présence de Vincent Grillet Curé, Nicolas Duesmer & Jean Prevôt Prêtres, Jean Gilbert Conseiller du Roy, & les Marguilliers Guillaume Rondeau & Olivier Brullé.

Reg. Ep. Par.

C'est une Eglise assez petite pour le lieu qui est cosidérable. Elle est presque de figure quarrée ayant une aîle de chaque côté, & le tout terminé en pignon. C'est un gothique entierement vouté. M. le Comte Curé dernier mort a fait bâtir l'aîle méridionale qui est du côté du Presbytere. On lit sur le vestibule ou portique de cette Eglise qui paroît être ce qu'on

(*a*) Ce n'est pas seulement la tradition attestée par les cartes géographiques qui prouve qu'il y avoit une certaine distance entre Villeron & Saint Germain, c'est encore un titre de l'an 1219 qui regarde un échange faite alors. Robert de saint Denis Chevalier de Evemarz y déclare *Quod Fratres Vallis Laurentii assensu Abbatis Caroli loci terram octo arpentorum inter Villeron & S. Germanum in escambium dederunt Guidoni de Berron pro alia terra octo arpentorum inter Naïaus de Villeron & le Desais.* Tab. Car. loci Gaignieres pag. 264.

voit

y voit de plus ancien, qu'il est de l'an 1577. Presque tout le pavé du chœur consiste en tombes de Curés du lieu pendant le XVI & XVII siécles, & tous sont représentés les pieds tournés vers l'orient suivant l'ancien usage, quelques-uns sont figurés avec une croix sur le devant de leur chasuble. Du côté du septentrion est la Chapelle de MM. le Picard anciens Seigneurs de la Paroisse. Eustache le Picart mort au mois de Mars 1635 y a son épitaphe latine dans laquelle on lit qu'il s'est distingué *in præliis Courtracensi & Evracensi*, & qu'il a vécu 78 ans: que Suzanne sa femme a eu trois fils; *Henricum Triumfontium Abbatem, Ludovicum d'Eaubonne* (a), *& Eustachium ejusdem loci Dominum.* On y voit aussi le mausolée de Loys le Picart en pierre. Ces deux derniers par leur testament l'un du 28 Mars 1621, l'autre du 29 Juin 1649 y ont fait beaucoup de fondations qui ont été réduites en 1727. Dans l'une des épitaphes de la nef qui sont presque toutes des sieurs Bruslé Fermiers de Vaulaurent, il est parlé du don fait à l'Eglise d'une rente sur un arpent & demi de terre au territoire de Montmelien près la Chapelle de saint Nicolas le Cocheux vers l'an 1560. En 1635 Jean Fontaine Curé de ce lieu exposa à M. l'Archevêque de Paris Jean-François de Gondi qu'il avoit trouvé dans les Archives de son Eglise une machoire entiere de Ste Cécile Vierge & Martyre, quelques parties de la tête de S. Maurice, des ossemens des onze mille Vierges, un os de la main de Ste Barbe & de la tête de Ste Anne, quelques os de S. Sulpice de Bourges, de S. Germain d'Auxerre & de S. Hubert de Liége, que ces

(a) Je ne trouve pas de place pour ce Seigneur d'Eaubonne: Il s'agit apparemment d'Eaubonne ferme proche Blancmenil.

reliques étoient accompagnées d'un Acte du 5 Octobre 1501, par lequel Jean de Home Evêque de Liége permet à l'Abbesse de proche Liége Ordre de Cîteaux de les donner à Jean Capet Docteur en Théologie de l'Ordre des Freres Mineurs : Qu'il y avoit aussi l'Acte de don fait par Petronille de Saint-Genez Abbesse du même jour & an ; & un troisiéme Acte du 8 Octobre 1503, par lequel Etienne Porcher Evêque de Paris permet de les exposer à Villeron où elles étoient. Sur quoi M. l'Archevêque, vû le Procès-verbal du Doyen rural de Montmorency & de Claude Dreux Archidiacre de Paris, d'où il résultoit que les guerres avoient été la cause qu'on les avoit tenues si long-temps cachées, permit le 30 Octobre de les exposer de nouveau, accordant comme Etienne son prédécesseur 40 jours d'Indulgences à ceux qui les visiteroient : l'Histoire imprimée du Collége de Navarre fait mention à la page 223 d'un apport de ces reliques fait de Liege à Paris par le même Cordelier.

La nomination à la Cure est attribuée purement & simplement à l'Evêque de Paris dans le Pouillé du XIII siécle, en ces termes : *De Donatione Episcopi Cura S. Germani de Vilero.* Ce qui a toujours eu lieu depuis. Les Pouillés de 1626, 1648 aussi-bien que l'état du Diocèse sous M. le Cardinal de Noailles marquoient une Chapelle en titre de bénéfice en l'Eglise de Villeron, mais elle n'a plus de bien, & on ne la trouve point au rolle des Décimes.

Voici le Catalogue des Seigneurs. Le plus ancien de ceux que je conjecture avoir possédé cette terre est *Drogo de Villerun.* Il est ainsi écrit dans l'acte de l'an 1174 par lequel il est déclaré qu'il donna à l'Abbaye de Chaalis un demi arpent de terre, & qu'il eut pour cela un cheval de cette Abbaye. Les titres du même

Chartul. Maxrnii Paris. Portef. Gaignieres 204 f.

Monastere font aussi mention à l'an 1251 de Gui de Villeron Chevalier: à l'an 1250 d'Adam de Villeron Ecuyer neveu d'Henri de Berron Chevalier, & à l'an 1458 d'Adam fils de Gui de Villeron Ecuyer. Il y eut quelques années après une Enquête faite au sujet de la Justice de ce village par Etienne Boileau Prevôt de Paris : mais sur ce que Maillard & Guill. Fauconniers, Adam de Janzi, Guiard de Berron, Jehan de Plailly, Guyot de Villeron, Renard Piel & Thibaud de Villeron Chevalier, déclarerent qu'ils avoient Justice dans tout ce qu'ils possedoient à Villeron, quoique les Gens du Roy prétendissent avoir le meurtre, le Parlement adjugea la saisine à ces Seigneurs, parce qu'on ne prouva rien pour la cause du Roy. Depuis le milieu du siécle suivant les sieurs d'Aunoy se qualifierent Seigneurs de Villeron. Ils étoient surnommés le Gallois. Philippe d'Aunoy est le premier que j'aye trouvé. Il fut Maitre d'Hôtel des Roys Charles V & Charles VI. Il eut pour fils Robert pere de Charles, lequel épousa Jacqueline de Paillard Dame en partie de Goussainville ; & il étoit mort dès l'an 1427. Jean d'Aunoy son fils Chambellan du Roy & Echanson en 1426 lui succeda. Il étoit encore Seigneur de Villeron en 1455, & même en 1468 année du mariage de Philippe son fils. Ce Philippe III du nom Echanson du Roy en 1491, vendit cette terre à Jean Gilbert Correc- des Comptes ; de maniere qu'Antoine son fils Chanoine de Beauvais & de Laon plaidoit en 1494 pour le retrait. Ceci s'accorde avec une Sentence de 1497 dans laquelle on lit que les deux tiers de la Seigneurie de Villeron tenus ci-devant par les Seigneurs Gallois d'Aunoy & par Jean de Sevre Ecuyer étoient possédés par Jean Gilbert ; & que l'autre tiers qui avoit été possédé par Jean de Saint-Romain & étoit

Ibid.

Regiſtres du Parlement de la Touſſaint 1265 & petit Livre blanc du Châtelet fol. 257.

Hiſt. de Montmor. p. 527. Preuv. p. 336 & Hiſt. des Gr. Off. T. 8. p. 883 & 884. & T. 3 p. 619.

Preuv. de Montmor. p. 336.

Livre bleu du Châtelet f. 109.

passé dans la famille des le Picart. Ce Jean Gilbert fut présent en 1532 à la Dédicace de l'Eglise, lui ou son fils. Quant aux sieurs le Picart, ils sont très-remarquables. Martin le Picart Secrétaire du Roy est le premier qui eut sa part dans cette Seigneurie. Il en jouissoit dès l'an 1440. Il mourut en 1456 & fut inhumé à Paris à sainte Croix de la Bretonnerie. Martin son fils, aussi Notaire & Sécrétaire du Roy, eut ensuite la portion qu'il avoit possédée. Il mourut le 4 Septembre 1490 & fut inhumé à saint Martin des Champs à droite du sanctuaire, où l'on voit selon Marrier une tombe au bas de laquelle sont représentés ses enfans, sçavoir huit garçons & dix filles. Jean le Picart l'un de ses fils est dit Seigneur de Villeron en Janvier 1497 dans la Sentence de Jean d'Etouteville Garde de la Prevôté de Paris, par laquelle il est permis à Jean le Picart & à Jean Gilbert suivant les Lettres qu'ils ont obtenues du Roy de faire élever des fourches patibulaires à deux piliers à Villeron, le Procureur du Roy appellé. Cette permission fut fondée sur une Sentence plus ancienne rendue par Guillaume Seaise Prevôt de Paris le 11 Septembre 1357. Ce Jean le Picart mourut en 1501. Son épitaphe à saint Severin de Paris en la Chapelle de Brinon dans l'aîle septentrionale, le qualifie Correcteur des Comptes, Secrétaire du Roy & Seigneur de Villeron. Un second Jean le Picart qui apparemment étoit son fils est dit avoir fleuri sous François I, avoir été Secretaire du Roy & aussi Seigneur de Villeron, & enfin être mort en 1549. Son épitaphe est aux Blammanteaux avec celle de Jacqueline de Champange Dame d'Attilly son épouse. Pendant qu'il possedoit cette terre, les nouveaux hérétiques de Paris eurent le credit de faire exiler par ordre du Roy l'an 1533 .e

Vie de François le Picart par Hilar. de Coste.

Hist. S. Mart. p. 544 & 545.

Livre Bleu du Châtelet f 109.

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 752.

Docteur François le Picart son fils qui étoit l'un de ceux qui combattoient leurs erreurs avec plus de zéle & de succès dans ses prédications : il choisit la Ville de Reims pour s'y retirer. Tous ses parens & ses amis l'accompagnerent jusqu'à Villeron. Il fut rappellé l'année suivante ; il fut élu Doyen de Saint-Germain l'Auxerrois en 1548, & l'année d'après il eut la terre de Villeron de la succession de son pere, étant mort en 1556 le 17 Septembre, il fut inhumé aux Blammanteaux proche son pere. On n'avoit jamais vû de funerailles oùil y eut eû un si grand concours. Il laissa un frere nommé Clarembaud le Picart qui fut Seigneur d'Attilly en partie & autres terres ; son fils Eustache fut Seigneur de Villeron & de Ver en France. C'est de lui que sont issus les Seigneurs de Villeron. En ces derniers temps Messieurs Merault ont possedé cette Terre. Les Journaux m'ont fourni Alexandre René Merault Conseiller Honoraire au Parlement de Paris décédé le 10 Février 1718, & René Merault Maitre des Requêtes vivant en 1742. Ce dernier en jouit encore. J'ai trouvé dans les extraits des Registres du Parlement à l'an 1736 mention de Claude-Joseph de Fecamp Chevalier Seigneur de Villeron. Marguerite Baudoin y est dite être veuve de lui. Cela doit-il s'entendre d'un autre Villeron ? Le Dictionnaire Universel n'en marque qu'un dans tout le Royaume.

Gall. Chr. nova in Dec. S. Germ. col. 269.

Mercure de Juillet 1742. p. 1676.

Le nombre des feux dans Villeron est de 76 suivant le denombrement imprimé en 1709 ; & selon le Dictionnaire universel de la France il y avoit 272 habitans l'an 1726. Le territoire est comme celui des Villages contigus, en labourages & prairies sans vignes. Il y a une foire chaque année en ce lieu le jour de saint Matthieu.

LA GRANGE DE VAULAURENT qui eſt au milieu de la campagne ſur le territoire de cette Paroiſſe mérite d'être vûe pour ſa grandeur, ſes voutes & ſes piliers. Elle appartient aux Religieux de Chaalis. Ils avoient dès le ſiécle de leur fondation la moitié des terres qui en dépendent; le Roy Louis VII leur en donna l'autre moitié qu'il avoit acquiſe. Ce Prince s'exprime ainſi dans la charte de 1138 par laquelle il confirme les fonds que Louis le Gros ſon pere leur avoit accordés : *Et terram Vallis Laurentii cuius medietatem cum emptam abſolutamque poſſederant Monachi, nos alteram emptam à poſſeſſore dedimus.* Boudon de Gonneſſe & Roche ſa femme avoient droit de percevoir chaque année ſur cette Grange la quantité de deux muids de froment, mais ils en firent la remiſe à la même Abbaye l'an 1172. Cependant ſi l'on peut s'en rapporter au contenu d'une Bulle d'Alexandre III de l'an 1175, une partie de ce que Chaalis avoit à Vaulaurent étoit tenu à cens du Prieuré d'Argenteuil. *Terram quam in Grangia Vallis Laurentii tenetis ab Eccleſia S. Mariæ de Argentolio, ſalvo cenſu conſueto.* Les anciennes cartes du Diocèſe de Paris ou des environs appellent ce lieu *Saint Laurent*, comme ſi c'étoit une Chapelle. Les nouvelles ſont plus exactes & ſe conforment aux titres, quoique dans le langage vulgaire on prononce Vauleren ou Volron. Le peuple a forgé des fables à l'occaſion du quarré de la couverture de grange qui reſte non-achevé, & fait que le deſſous eſt expoſé aux injures de l'air : mais les connoiſſeurs en ſçavent la raiſon phyſique pour laquelle on a laiſſé ce quarré proche la porte découvert & ſans tuiles; ſçavoir pour oppoſer au vent qui ſoufflant par la grande porte avec impétuoſité nuiſoit au tas de gerbes. Les

Archives de Chaalis.

Litt. Regia.

Cod. MS. Caroli loci.

Religieux de Chaalis comptent parmi leurs Bienfacteurs un Raoul de Vaulaurent citoyen de Senlis qui leur avoit donné une culture ou couture. C'est peut-être de lui que vient une partie des terres qui composent cette ferme.

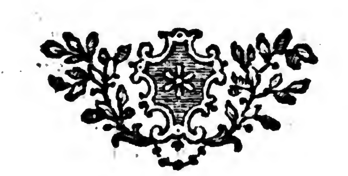
Tabul. Caroli loci Gaign. f. 258.

Le Chapitre de N. D. de Paris jouit aussi d'une dixme sur le territoire de Villeron. Dans le Registre des Accords passés au Parlement l'an 1361 à la page 500 il est dit que Vaulaurent est une grange où ce Chapitre a une certaine redevance.

Parmi les gens d'Eglise qui ont porté le nom de Villeron, je n'ai remarqué qu'Adam de Villeron qui étoit Docteur de la Société de Sorbonne & Professeur en 1244; ensuite Guillaume de Villeron, qui fut Prieur de la Maison du Val des Ecoliers de Saint Eloy de Chailly près Longjumeau en 1393.

Ex MS. Sorbonæ.

Gall. Chr. T. 7. col. 866.



CHATENAY

EN FRANCE.

CE lieu est surnommé du nom du pays de la France pour le distinguer d'un autre Chatenay beaucoup plus considérable qui est compris dans l'Archidiaconé de Josaïe ou Josas. M. de Valois dit que ces lieux ont tiré leur nom de la quantité extraordinaire de chataigniers qui y étoient plantés. C'est en effet ce que laisse à penser le terme latin *Castanctum* usité dans les titres latins pour désigner ces villages. Celui-ci est à cinq à six lieues de Paris à gauche de la route qui va à Senlis. Il n'est éloigné de Fontenay sous Louvre que d'un quart de lieue ou environ, & autant de Puiseux. Sa situation est sur une montagne, dont l'exposition ne rend point pour cela le sol propre à la vigne : on n'y voit que des terres labourées avec quelques vergers & arbrisseaux.

Ce lieu est plus connu dans l'antiquité par son Eglise que par tout autre endroit. Dès l'an 1097 il en est fait mention dans l'acte de donation qu'en fit Guillaume Evêque de Paris au Prieuré de saint Martin des Champs à la Requête des Religieux ; *Altare villæ quæ dicitur Castanetum*. Une Bulle d'Urbain II d'environ le même temps lui donne le nom d'*Ecclesia de Castenio*. Dans celle de Calixte II de l'an 1119 il y a parmi les biens reconnus appartenans au Monastere de saint Martin, *Villam Castaneum cum Ecclesia & Decima*. Dans celle d'Innocent II de l'année 1142 *Villam Castaneum cum Ecclesia*. Dans celle d'Eugene III de l'an 1147 *Villam de Castaneo cum Ecclesia & Decima*:

Hist. S. Mart. p. 477.
Ibid. p. 148.
Pag. 157.
Pag. 180.

Decima: ce qui est repeté dans les mêmes termes dans la charte de Thibaud Evêque de Paris donnée vers l'an 1150. Cette Eglise est petite. Elle est sous l'invocation de S. Martin & avoit été dédiée de nouveau sous ce titre en 1578 vers le commencement de Juillet par Henri le Meignen Evêque de Digne, qui ordonna, comme député de l'Evêque de Paris que la Fête s'en feroit le Dimanche après la Translation de S. Martin. Le chœur en a été renouvellé l'an 1645 aux dépens de Jean-Baptiste-Amador de Richelieu Abbé de Marmoutier & Prieur de saint Martin des Champs, & en cette derniere qualité Seigneur de la Paroisse. Le reste est reparé autant que l'on a pû faire à l'égard des vieilles Eglises. On y a ajouté de nouveau une aîle du côté du midi. Le Pouillé du XIII siécle & tous les suivans marquent que la présentation à la Cure appartient au Prieur de saint Martin. Il y eut le 7 Août 1719 un Arrêt rendu au Grand Conseil entre les Religieux de ce Prieuré & François de Larrovy Curé qui maintenoit les Religieux en qualité de Curés primitifs dans le droit d'officier à Chatenay les quatre Fêtes annuelles & le jour du Patron: ce qui depuis a été restraint au Prieur titulaire.

Pag. 180.

Reg. Ep. Paris. 1 Julii.

Arrêt de S. Nicolas des Champs 1720 p. 28.

On ne compte gueres que vingt à vingt-cinq feux dans cette Paroisse. Le Dictionnaire universel du Royaume y marque 151 habitans. Mais les auteurs de ce Dictionnaire après l'avoir fort bien distingué de l'autre Chatenay-lez-Baigneux, attribuent à Chatenay en France une particularité qui appartient à cet autre Chatenay situé beaucoup plus près de Sceaux que de Bagneux. Ils disent qu'on y voit la maison que M. le Duc du Maine a donnée à M. de Malezieu. Chacun sçait que c'est à Chatenay proche Sceaux qu'est située cette maison, & non à Chatenay en France.

Ex Necrol. S. Mart. in Hist. Guid. loci p. 151.

On lit dans l'Histoire de saint Martin des Champs que celui d'entre les Religieux qui étoit chargé de la recette des revenus de Chatenay en France étoit chargé de payer cinq sols à la Communauté de saint Martin pour l'anniversaire d'Urse ou Ursion Prieur du même Monastere mort au commencement du XII siécle. Ursion avoit pû avoir du bien en ce lieu, ou en être natif. Mais il est certain que Pierre de Chatenay que l'on compte pour le dixiéme Abbé d'Herivaux qui est une Abbaye fort voisine de ce Village, en tiroit son surnom. Il siégea vers l'an 1349, & ensuite il fut Prieur de Marly-la-Ville.

Gall. Chr. nova T. VII p. 825.

La Paroisse de Chatenay s'étend du côté de Puiseux jusqu'au bout du clos de la derniere maison du même Village de Puiseux.

J'ai fait observer sur Bellefontaine, que le Chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois avoit au commencement du XIV siécle une Seigneurie qui confinoit à Chatenay en France.

Gall. Chr. T. 7. col. 261.



PUISEUX.

CE Village est situé à six lieues de Paris & à une seulement de Louvre ; on le laisse à la gauche en allant à Senlis.

On ne trouve cette Paroisse nommée dans aucun titre plus ancien que le XII siécle. C'est une Bulle du Pape Calixte II de l'année 1119 en faveur du Prieuré de S. Martin des Champs. Les Eglises & les biens appartenans à ce Monastere y sont détaillés : & parmi les villages où il y avoit quelque terres ou labourages est nommé Puiseux voisin de Chatenay, *Villam Castaneum cum Ecclesia & Decima & Terra de Puteolis.* (a) L'Abbé de S. Lucien de Beauvais dans la Charte de l'an 1361 par laquelle il fait l'échange de quelques biens situés à Puiseux avec le Prieuré de S. Martin des Champs, met, *quicquid terræ & redditus habebat Ecclesia S. Luciani apud Puteolos.* Les titres latins du XIII siécle se servent aussi du terme *Puteoli*, sur tout ceux qui paroissent dans l'Histoire de Montmorency & le Pouillé écrit avant le regne de S. Louis. La même uniformité n'a pas eu lieu dans les titres françois ni dans le langage vulgaire : on disoit Puseaus au XIII siécle, & on a dit du depuis Puisieux, Piseux; enfin plus communément Puiseux. M. Chastelain écrivoit Pisieux ; mais du Breul en son Supplement qui contient le Catalogue des Cures du Diocèse l'appelle, Puteaux, & le Pouillé de l'an 1626 lui donne en françois le nom de Puteoles. M. de Valois écrit que

Hist. S. Mart. Camp. p. 157

Notit. Gall. p.

(a) La Bulle d'Innocent II de l'an 1112 ne met point *Terra de Puteolis*, mais *Decima de Puteolis.* Il seroit bon de voir les originaux.

ce nom vient des puits qui ſont en ce lieu: *A puteis nomen invenit :* je penſerois qu'il vaudroit mieux dire *à puteolis*, parce que Puiſeaux est un diminutif de puits qui doit être formé du diminutif latin. Ce village eſt en effet dans un fond où l'on trouve ſans creuſer fort profondement dequoi former de petits puits. Il n'eſt éloigné de Chatenay que d'un quart de lieue du côté de l'orient, & environ autant de Marly-la-Ville du côté du midi.

L'Egliſe quoiqu'ancienne paroît un bâtiment aſſez moderne par le moyen des fréquentes réparations qu'on y a faites. Elle eſt ſous le titre de Ste Geneviéve. Elle fut dédiée en 1578 par Henry le Meignen Evêque de Digne commis par l'Evêque de Paris qui ſtatua que l'Anniverſaire ſeroit célébré le jour de l'Invention de la ſainte Croix. Le voiſinage des carrieres de Senlis fait auſſi qu'on y voit de fort belles tombes pour de ſimples habitans du lieu. La Cure eſt généralement ſelon tous les Pouillés à la nomination Epiſcopale. Celui du XIII ſiécle ajoute qu'outre la Cure, l'Evêque y confere une Chapellenie à la préſentation de Jean de Puiſeux Chevalier. Cette préſentation Seigneuriale eſt marquée dans tous les Pouillés tant manuſcrits du XV & XVI ſiécle, qu'imprimés de 1626 & 1648, & elle nous ſert à connoître quelques Seigneurs de la Paroiſſe. Dans des Proviſions du 13 Juin 1496 elle eſt déſignée en ces termes *Capella B. Mariæ in Caſtro de Puteolis ad præſentationem Domini loci.* Le Rolle des Décimes fait encore actuellement mention de la même Chapelle ſous le titre de Notre-Dame.

Reg. Ep. Par. 25 Apr.

De Patronatu Joh. de Puteolis militis ut dicitur.

Puiſeux eſt un pays ſans vignes. Le denombrement de l'Election n'y compte que 47 feux. Il y en a un peu plus : auſſi le Dictionnaire univerſel y marque-t'il le nombre de 334 ha-

bitans. On a vû ci-dessus que le Prieuré de saint Martin des Champs y avoit un labourage dès le commencement du XII siécle : Mais la Seigneurie de Chatenay ne paroît pas s'étendre sur le territoire de Puiseux, qui a toujours eu ses Seigneurs particuliers.

L'un des plus anciens de ces Seigneurs est 1°. Jean de Puiseux Chevalier, qui se trouve nommé dès l'an 1228 avec Gui d'Orville aussi Chavalier dans l'acte de l'acquisition que le Chapitre de Paris fit de quelques terres à Lay. Il paroît que c'est lui qui a fondé la Chapelle de Notre-Dame qui fut d'abord dans le Château de Puiseux. 2°. Arnoul de Puiseux qui paroît en 1241 en qualité de plege ou garant envers l'Abbaye de saint Denis pour une donation que Burchard de Montmorenci lui fit. Le même Chevalier garentit aux Moines du Val près l'Isle-Adam trois arpens de terre sur le chemin qui conduit de Fontenay en France à Mareuil. Mais le lieu où l'on retrouve le nom d'un plus grand nombre de Seigneurs de Puiseux est l'Abbaye d'Herivaux qui n'en est éloignée que d'une lieue & demie. On peut conclure de la sépulture que plusieurs y ont reçû qu'ils en sont des bienfacteurs considérables. Jean de Puiseux mort à la fin de Mars 1330 y fut inhumé au bas des dégrés du sanctuaire. Pierre de Puiseux Chevalier décédé aussi sur la fin de Mars 1332 fut enterré dans le chœur à main gauche. Thibaud de Puiseux Chevalier qui mourut le dernier Janvier 1343 y a sa sépulture au côté droit, comme aussi Agnès de Trie sa femme, qu'on dit avoir élevé Charles VI jusqu'à l'âge de sept ans, & qui trèspassa le 25 Avril 1374. Jean de Puiseux Chevalier mort en 1399 repose au milieu du chœur. Dans le sanctuaire enfin en tirant vers la porte de la sacristie est la sé-

Tab. B. M. Par. seu magn. Pastor.

Preuv. de Montmor. p. 96.

Tab. Vallis.

Gall. Chr. nova 7. 7 col. 817.

pulture d'Arnoul de Puiſeux Maître d'Hôtel du Roy, lequel mourut le 17 Août 1400.

On trouve encore ailleurs quelques autres Seigneurs de ce même lieu. Charle de ſainte Maure Comte de Neſle & de Puiſeux, nomma le Chapelain de la fondation de ſon prédéceſſeur Jean de Puiſeux le 11 Mars 1497. Le même y nomma le 28 Juillet 1500 Antoine de Maraſin de famille noble. Jacques Olivier premier Préſident au Parlement de Paris créé en 1517 étoit Seigneur de Puiſeux en France, de Ville-Marechal & de Leuville. Magdelene Olivier ſa fille lui ſuccéda & nomma le Chapelain le 18 Mars 1523. Etant mariée avec Jean de la Salle Ecuyer, elle y préſenta encore avec lui le 30 May 1555.

Reg. Ep. Par.

Blanchard Hiſt. des Pr. Preſid. p. 60.

Dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris de l'an 1580 comparurent comme poſſeſſeurs de la Terre de Puiſeux les enfans de M. de Herville) peut-être faut-il lire de Leuville) Jean de la Salle étoit Seigneur de Puiſeux en 1595, comme il paroît par l'acte de la préſentation à la Chapelle ſuſdite. Ce devoit être le fils de Jean cy-deſſus nommé. Derechef il y a préſenté le 28 Décembre 1699 Furſy de la Salle ſur la demiſſion de Jacques de la Salle. On voit auſſi vers le même temps Pierre Foreſt Conſeiller au Parlement qualifié Seigneur de Puiſeux auſſi-bien que de Bellefontaine.

Reg. Ep. Pariſ.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 8. p. 484.

Il faut encore obſerver que dans le Procès-verbal de la Coûtume cy-deſſus cité le grand Prieur de France eſt dit pareillement avoir une Seigneurie à Puiſeux.

M. Roulier Seigneur de Marly-la-Ville a poſſedé la terre de Puiſeux en ces derniers temps; & M. de Nantouillet lui a ſuccedé dans l'une comme dans l'autre.

On lit dans les anciens monumens du Cha-

pitre de S. Germain l'Auxerrois, certains articles qui prouvent que la terre de Puiſeux relevoit de la Juſtice de Bellefontaine. Seroit-ce que dans les ſiécles éloignés Bellefontaine & Puiſeux euſſent été un ſeul & même territoire, dont l'Egliſe principale du titre de S. Germain d'Auxerre, auroit été à Bellefontaine, & la Chapelle ſuccurſale à Puiſeux ſous le titre de Ste Geneviéve? Il n'y a que la ſuite des temps qui puiſſe faire découvrir la cauſe des variations qui ſont arrivées dans les Seigneuries & dans les titres des ſaints Patrons des Paroiſſes. Voyez ce qui en eſt dit à l'article de Bellefontaine.



FOSSES.

LE nom que porte ce lieu indique suffisamment qu'il est situé dans un Vallon. On y compte six lieues & demie de Paris. M. de Valois a fort-bien remarqué que ce village a toujours eu le même nom formé du latin, qui n'est nullement alteré, que ce nom est dans le plus ancien Pouillé comme dans tous les nouveaux. Il lui trouve en cela quelque ressemblance avec celui de S. Maur des Fossez : c'est tout ce que ce sçavant nous en apprend, cependant loin de penser que comme à saint Maur ou au Château des Bagaudes ce soit un un fossé de défense qui ait donné le nom à Fosses, je serois porté à croire que ce lieu auroit tiré sa dénomination de la sépulture des soldats qui auroient été taillés en piéces au VIII siécle dans les environs, c'est-à-dire sur les bords de la forêt qu'on appelle aujourd'hui d'Herivaux & de Chantilly, & qui dans ces temps se nommoit *Sylva Cotia* également comme la forêt de Compiegne; d'où lui vint le nom de la forêt de Coiz, autrement écrit de Coye. On fixe cette bataille à l'an 715 de J. C. Comme l'Eglise de ce lieu est sous l'invocation de S. Etienne Pape, du titre duquel il n'y a gueres d'Eglises en France, je commencerai par rechercher la raison pour laquelle celle-cy est sous ce titre. Vers l'an 751 le Pape Etienne II vint en France pour implorer le secours du Roy Pepin contre Astulphe Roy des Lombards & il logea longtemps à l'Abbaye de saint Denis.

Voyez Coye.

Si le Pape Etienne II n'apporta point en France de *Brandeum* sous le nom de S. Etienne

Pape, qui auroit ſervi à cette Dédicace, & s'il n'en laiſſa pas à l'Abbaye de ſaint Denis, il n'y a preſque pas lieu de douter que Fulrad Abbé de la même Egliſe qui ſe trouva à Rome quelques mois après que le Pape Paul I eut levé le corps de ce S. Pape Etienne I avec pluſieurs autres, n'en obtint alors. Il dut avoir d'autant plus de facilité à y parvenir, qu'il connoiſſoit particulierement ce même Pape Paul avec lequel il avoit été envoyé en Toſcane ſous Etienne II. Paul qui lui accorda les corps d'un S. Alexandre, d'un S. Hyppolite & d'un S. Vit martyrs, ne lui refuſa point vraiſemblablement quelques fragments de celui de S. Etienne Pape; On peut dire même qu'il étoit tout naturel que cet Abbé en eût par forme d'échange, puiſque ce fut dans la même Egliſe de Rome où venoit d'être apporté le corps de S. Etienne Pape, que furent dépoſées les reliques de ſaint Denis Evêque de Paris que Fulrad avoit donné au Pape Paul, & qui firent ajouter au nom de S. Etienne Pape, & de Sylveſtre que portoit cette Egliſe, celui de ſaint Denis.

Ce n'eſt pas aſſez de prouver que l'Abbaye de ſaint Denis ait poſſédé quelques reliques de S. Etienne Pape, il faut faire voir la maniere dont l'Egliſe de Foſſes a pû y avoir part. Il y en a deux: Ces reliques ayant été apportées de Rome par l'Abbé Fulrad, cet Abbé en fit part à ſon frere en même temps qu'il lui remit le corps de S. Vit. Le frere de l'Abbé Fulrad dont on ignore le nom, étoit Seigneur de Montmelian. Il y bâtit une Egliſe ſous le titre de S. Vit, parce que c'étoit de ce ſaint martyr qu'il avoit apporté preſque tous le corps, & qu'il n'avoit eu qu'une petite partie de celui de S. Etienne Pape. Je rapporte ſur Montmeillan les preuves que l'Abbaye de S. Denis

entra bientôt après en jouissance de la nouvelle Eglise de saint Vit & d'une partie du revenu de la terre. Je dis en aussi au même endroit que l'Abbaye d'Herivaux fut dès le XII siécle gratifiée dès dixmes de Montmeillan. La qualité de gros décimateurs dans la personne de l'Abbé & Religieux d'Herivaux leur donna plus d'autorité dans le lieu, en même temps qu'elle exigeoit d'eux la réparation & l'entretien de l'Eglise de Montmellian. Je ne fais donc aucun doute que ce fut dans le XII siécle, lorsque l'Eglise de S. Vit bâtie depuis quatre cens ans par le frere de l'Abbé de Fulrad, menaça ruine, que les Chanoines Réguliers d'Herivaux retirerent chez eux toutes les reliques conservées jusqu'alors en cette Eglise de Montmeillan, & qu'ils ne les firent sortir d'Herivaux que pour la dédicace de l'Eglise du lieu de Fosses où ils avoient beaucoup de biens, & où elles sont restées depuis.

L'Eglise de Fosses ne fut point dédiée sous le titre de S. Vit, parce que son territoire n'étoit pas démembré de celui de Montmeillan, mais sous celui de S. Etienne Pape & Martyr.

L'autre voye par laquelle les Reliques de S. Etienne ont pû être portées jusqu'à dans les anciens temps, & avoir fait donner le nom à l'Eglise du lieu, est que l'Abbaye de saint Denis a eu dans ce village un fief qu'elle avoit cédé depuis aux Chevaliers du nom de le Bel, de maniere même que dès l'an 1125 Matthieu le Bel l'avoit fait passer en arriere-fief à Hervé *de Malmolin*, comme il se voit au huitiéme article de sa déclaration. Ainsi lorsqu'il a été question d'une Dédicace d'Eglise à Fosses, les Religieux de S. Denis ont pû être priés d'accorder des Reliques, & ils auront fait présent de ce que l'Abbé Fulrad avoit eu de celle de S. Etienne Pape.

Chartul. S. Dion. Bibl. Reg. ad ann. 1125.

L'Eglise de Fosses bâtie à la fin du XII ou au commencement du XIII siécle est celle même qui subsiste aujourd'hui. Elle est fort basse mais fort solidement construite, la tour principalement soutenue par quatre gros piliers avec ses fenêtres à arcs ronds sans pointe. Les piliers de la nef qui n'est pas voutée mais seulement lambrissée paroissent être bâtis au XIII siécle sous Philippe-Auguste aussi-bien que le portail. Ils sont un peu moins grossiers que ceux du chœur. Le sanctuaire & la Chapelle du fond de l'aîle méridionale sont terminés en demi cercle de même que plusieurs édifices du temps de Louis le jeune.

Dans l'aîle méridionale du chœur est un petit morceau d'architecture terminé en pointe avec des especes d'ornemens en forme de balcons à l'antique, & d'une structure d'environ l'an 1500. Cette architecture est pour orner l'armoire qui renferme les Reliques de cette Eglise. Il y a un bras de cuivre que l'on appelle de S. Etienne Pape, dans lequel est un petit ossement de ce saint. Le chef de S. Vit apporté surement de Montmeillan; & de plus par forme d'accompagnement un autre chef de bois doré à qui on donne le nom de S. Modeste; plus une boete quarrée qu'on dit contenir des Reliques de sainte Crescence. Il paroît par là qu'on s'est laissé persuader aisément que le saint Vit martyr dont Fulrad apporta le corps sous le Roy Pepin étoit S. Vit de Lucanie, dont on fait la Fête dans le Romain avec celle de S. Modeste & Ste Crescence : ce qui souffre cependant de la difficulté. Quoiqu'il en soit la Fête de S. Vit du 15 Juin est chommée à Fosses, aussi-bien que celle de S. Etienne Pape du second jour d'Août.

Voy. Baillet & Bollandus.

On n'apperçoit dans cette Eglise, malgré son antiquité, aucune ancienne épitaphe : seu-

lement proche l'armoire des Reliques se voit la tombe de Pierre Mercier Lieutenant général de Clermont en Beauvoisis, Seigneur de Fosses, décédé le 18 Septembre 1617. M. le Cardinal de Noailles permit en 1715 qu'on prît quelques toises du cimetiere de cette Eglise pour l'aggrandissement du Presbytere, & les habitans y consentirent.

Reg. Archiep. Par. 26 Sept. 1715.

La Cure de Fosses dans le Pouillé du commencement du XIII siécle est dans le rang de celles qui sont à la pleine collation de l'Evêque de Paris. Ce ne fut qu'en 1260 que Renaud de Corbeil Evêque de Paris sur l'exposé que Hervé Abbé d'Hérivaux lui fit de la pauvreté de sa maison, donna cette Eglise à cette Abbaye du consentement de Gilbert qui en étoit Curé. L'Abbé promit de la faire desservir par deux Chanoines Réguliers; l'Evêque de son côté se retint huit sols de droit au synode de la saint-Remi, autant au synode de Pâques, & quatre sols pour l'Archidiacre à chacun de ces synodes.

Hist. Eccles. Paris. T. 2. p.

Ex maior. Cartul. Paris. f. 254.

Depuis ce temps-là les Abbés d'Hérivaux ont eu la présentation, qui est marquée clairement dans le Pouillé du XV & du XVI siécle, dans celui de 1648 & chez le Pelletier (a). En conséquence c'est un Chanoine Régulier de la Congrégation de France qui gouverne cette Cure. La Bulle d'Alexandre III de l'an 1163 en faveur des biens de l'Abbaye d'Hérivaux, articule entre autres choses un sextier de froment qu'Ascelin Chevalier leur avoit donné actuellement sur sa maison de Fosses. Trente ans après, Gui le Bouteiller

Gall. Chr. vet. T. 4.

(a) Le Poullé de 1626 a fait une transposition du présentateur de cette Cure avec celui de Franconville. Il met pour Fosses l'Archevêque, & pour Franconville l'Abbé d'Hérivaux. C'est le contraire qu'il falloit mettre.

de Senlis & sa femme donnerent à la même Communauté soixante arpens de terre qu'ils avoient acquis de Reric de Fosses. En 1238 Raoul Seigneur de Lusarches lui confirma les cinq sols qu'elle avoit droit de prendre au même lieu de Fosses dans les cens de Jean de Charny.

Hist. de du Boist. 2 p. 150

Gall. Chr. t. 7. col. 823.

Le territoire de Fosses ne consiste qu'en terres labourables, en prairies & quelques terrains marécageux. Le dénombrement des Elections y a compté 48 feux, & ensuite 36 : & le Dictionnaire universel 160 communians : mais on n'y compte gueres aujourd'hui que 25 ou 30 feux. Ce lieu suit la Coûtume de Paris. Il a été omis par ceux qui ont dressé la Table des dépendances de cette Coûtume.

Quelques endroits du Cartulaire de l'Abbaye de Chaalis au Diocèse de Senlis font mention de certains habitans de Fosses qui lui ont donné du bien. Ces donations sont certifiées par Maurice de Sully Evêque de Paris; l'une est la ratification de Gui *Parvi* de Fosses du don fait par Hugues Maire de Lusarches de tout son bois appellé *Hasta Belvacensis* : l'autre est la concession qu'Alis femme d'Anselme de Fosses fait à cette Abbaye d'un morceau de terre propre à fabriquer de la brique ou de la tuile. Cette derniere est de l'an 1166. L'un des témoins est *Ludovicus Presbyter de Fossis*.

Gaigniere p. 241.

A l'égard de la Seigneurie de Fosses, que je crois avoir été au XII & XIII siécle une Paroisse beaucoup plus étendue qu'elle n'est à présent, je trouve au commencement du XIII siécle que le Domaine du Roy avoit joüi de la moitié de cette terre : Jean de Gisors reconnoît tenir de Philippe-Auguste du bien situé à Malli, c'est-à-dire à Marly-la-Ville, & la moitié de Fosses. L'Evêque de Paris y avoit des fiefs & des arriere-fiefs au XIII siécle.

Preuv. de Montmor. p. 416.

Celui qui ſiégeoit en 1285 étant informé que les Templiers y avoient acquis d'Henri Bouton Prêtre, ſeize arpens de terre, & d'autres morceaux ſur ſon fief aux lieux dits Biaulieu, Recourt, Hapay, Perier, les mit entre ſes mains; ce qui les obligea pour l'amortiſſement de lui créer une rente, qui fut conſtituée par Geoffroy de Vicher leur Viſiteur général.

Cart. maj. f. 26.

MM. Couſinet ont joui long-temps de cette terre, de pere en fils, juſqu'à ce qu'elle a été vendue par M. Couſinet Maître des Comptes décédé depuis peu. M. Petit eſt actuellement Seigneur de Foſſes.

Je n'ai point trouvé de perſonnes remarquables du nom de ce lieu, que Guillaume *de Foſſis*, qui fut quatriéme Abbé d'Herivaux vers l'an 1240. Il pouvoit être iſſu des Seigneurs de ce lieu.



MARLY-LA-VILLE.

J'Aurois bien souhaité pour avancer affirmativement que Marly-la-Ville situé à six lieues de Paris, est le lieu que différens diplomes & actes du VII siécle appellent *Marlacum*, & dans lequel le Roy Thierry avoit un Palais d'où l'on a des chartes datées de l'année 678 au mois de Septembre, mais il y a dans le Royaume tant de lieux dont la dénomination peut venir de *Marlacum* ou de *Maslacum* qu'on ne sçait auquel de ces lieux attribuer ce Palais. Il devoit être aux environs de la Neustrie, & peut-être en tirant vers l'Austrasie. C'est tout ce qu'on en peut dire jusqu'à ce qu'on trouve de plus grands éclaircissemens. *Mabill. Diplomatic. p. 469.*

Une personne bien instruite de antiquités de l'Abbaye d'Hérivaux m'a assuré que l'Eglise de Marly a été donnée à cette Abbaye par Maurice de Sully Evêque de Paris & son Chapitre: par conséquent avant l'an 1196 auquel mourut cet Evêque. Cependant elle ne se trouve point comme Paroisse dans le Pouillé de Paris du XIII siécle. On y voit seulement que parmi les Prieurés renfermés dans le Doyenné de Sarcelles il y en subsistoit un sous le nom de *Prioratus de Malliaco Villa*. On ne trouve point non plus l'Eglise de Marly-la-Ville au rang des Paroisses dans le Pouillé écrit vers 1450, ni dans celui du XVI siécle. Le P. Prevost

Comme donc la Paroisse de Fosses se trouve dans tous ces Pouillés, & que l'Eglise Paroissiale de Marly honore comme son Patron S. Etienne Pape, le même qui est Patron de l'Eglise de Fosses, il semble qu'on peut en conclure que l'Evêque Maurice n'auroit donné

qu'une Eglise Cléricale située sur le territoire de Fosses, & non une Eglise Paroissiale; & que lorsqu'on l'a érigée en Paroisse le Peuple detaché de l'Eglise de Fosses a voulu conserver le même Patron: d'où il s'ensuit que la Paroisse de Marly-la-Ville seroit un démembrement de celle de Fosses. Il faut observer que ces deux villages ne sont éloignés l'un de l'autre que d'une demie lieue. Apparemment que l'Eglise donnée par l'Evêque Maurice, & qui étoit devenue Prieuré, aura servi de Paroisse aux habitans. Ce qui me le fait croire, est que sa structure approche très-fort du temps de S. Louis, si elle n'est pas précisement de ce temps-là. C'est un vaisseau tout gothique bâti cependant selon différens goûts: le sanctuaire a deux rangs de vitrages: le chœur est sans galeries au-dessous des vitrages, mais l'édifice de la nef en est embelli des deux côtés: la tour & le portail paroissent aussi bâtis à la fin du XIII siécle. Les deux aîles ou collatéraux de l'Eglise sont aussi gothiques & du même temps. Le bâtiment est entierement vouté & paroît l'avoir été long-temps après sa construction. La propreté du pavé répond à la délicatesse de la voute. Le chœur est pavé en petits carreaux de pierres uniformes. Dans le reste de l'Eglise les tombes sont fort commuues, mais leurs inscriptions n'ont rien de remarquable. Il paroît que ce qui a contribué à rendre cette Eglise une des plus belles du Diocèse de Paris pour ce qui est de la campagne, est la facilité d'avoir la pierre de Senlis au moins pour les tombes avec quelques carrieres que l'on a épuisées dans le pays. L'Anniversaire de la Dédicace de cette Eglise se célébre le second Dimanche après Pâques.

Ceux qui ont fait imprimer en 1626 le Pouillé du

du Diocèse de Paris y ont oublié cette Paroisse, parce qu'ils ne l'ont pas trouvée dans aucun des Pouillés précédens. Il est vrai qu'elle se trouve dans l'édition de 1648 in 4-to, mais avec une faute considérable, en ce qu'on y a mis que la Cure est à la pleine Collation de l'Archevêque. Le Pelletier a rencontré plus juste dans le sien de 1692 : il a marqué que la présentation appartient à l'Abbé d'Herivaux : ce qui étant véritable, peut encore servir à appuyer la conjecture que cette Cure est demembrée de celle de Fosses, dont un Evêque de Paris avoit accordé la nomination à l'Abbé d'Hérivaux depuis la confection du premier Pouillé.

Quelques titres des Abbayes de Chaalis & d'Hérivaux nous fournissent de quoi parler des dixmes de Marly-la-Ville. Dans le Cartulaire de Chaalis Maurice de Sully Evêque de Paris atteste que Raoul de Serceilles a donné à ce Monastere de Chaalis toute la dixme des terres qu'il avoit au territoire de Marly, & cela vers l'an 1163. Le même Evêque certifie en 1164 qu'un particulier nommé Richard *Theotonicus* a donné au même Monastere une terre à Marly. Il y a dans les archives d'Hérivaux deux actes de l'an 1237. Dans l'un c'est Agnès de Baillay ou Bailly (*de Baaliaco*) qui vend à l'Eglise de cette Abbaye la quatriéme partie de grain d'hyver (*Hibernagii*) de toute la dixme de Marly-la-Ville, & deux parties de marchese de ce quart de dixme, *cum forragio & tractu ipsius*. Dans l'autre, c'est Guillaume de Chatilly Chevalier, Chastelain de Montmeillan, qui amortit en faveur de l'Abbaye d'Hérivaux. Le quart de la dixme totale de Marly-la-Ville comme mouvante de son fief & acquise par les Religieux des héritiers d'Etienne Potier Chevalier d'Ermenonville. On

Portef. de Gaigniere à la Bibl. du Roy.

Gall. Chr. nova T. 7. p.

Ibid. p. 823.

assure aussi (mais sans produire de date) qu'outre une donation d'une partie des dixmes de Marly faite par un nommé Raoul à l'Eglise d'Hérivaux, Hugues de Lusarches & Guy de Fosses lui firent présent de ce qu'ils y avoient.

On trouve dans d'autres archives les noms de quelques Seigneurs de Marly-la-Ville, celles de l'Abbaye de saint Magloire insinuent qu'en l'an 1184 une branche de Seigneurs de Montreuil y faisoient leur résidence. Le Cartulaire de saint Maur des Fossés fournit le plus ancien Seigneur de Marly que je puisse produire après le Fondateur d'Hérivaux, duquel je parlerai ensuite. On y lit que Pierre *de Mailliaco Villa juxta Luperas* Chevalier, & Ada sa femme possedent conjointement avec Simon de Bandeville & Dreux de Morcent Chevaliers héritans de leurs femmes, la quantité de cent arpens de terre à Ozoir-la-Ferriere dans la censive de saint Maur. Cet acte est de l'an 1266. En 1353 Marly-la-Ville étoit dans la maison de Trie. Billebaud de Trie Chevalier attaqua en Parlement le Prevôt & Procureur du Roy de Gonesse, pour avoir tiré de ses prisons un voleur qu'ils avoit fait pendre audit lieu de Gonesse. Il y eut d'informer sur le droit de ce Seigneur. En 1378 Jean de Châtillon & Isabeau de Trie sa femme étoient en Procès avec Robert Malard pour des biens situés à Marly-la-Ville. On va voir que cette terre étoit apparemment alors dans la maison de Châtillon.

Hist. de la Maison de Châtillon p. 581.

On lit dans Sauval que la terre de Marly-la-Ville fut acquise en 1464 de Jean de Châtillon Chevalier, par Dreux Budé Trésorier & Garde des Chartes du Roy & Audiencier en la Chancellerie. A cette occasion cette terre est dite mouvante de Gonesse. Il paroît qu'un Secrétaire du Roy, nommé Jean Prevôt, en

acheta aussi une partie. Le Roy lui remit les Droits de Quinto, &c. Jean Budé qui étoit pareillement Secrétaire du Roy, acheta seulement dans le même temps, de Jean Auger Ecuyer, une rente sur la même terre. Dreux Budé faisant son acquisition, obtint de Louis XI des Lettres Patentes pour l'union du fief des Cornillons avec la terre & Seigneurie de Marly, pour relever en une seule fois de Gonesse. Elles sont datées de Sazilly près Chinon au mois de Février 1464. Les mêmes Budé Seigneurs de cette terre obtinrent en 1480 que les appellations de Marly ressortiroient au Châtelet, & non à Gonesse. Les Lettres sont datées du 13 Aoust à la Mote d'Egry. Enfin le même Prince étant au Plessis du Parc proche Tours au mois de Mars 1481 accorda à Jean Budé Seigneur de Marly d'avoir un scelleur particulier pour les contrats sur sa terre.

[Marginal notes: & Table de la Chambre des Compt. Févr. 1463. — Ibid. p. 372. — I. Volum. des Bann. du Châtelet fol. 188, 199 & 240.]

Cette Terre resta en en partie dans la famille des Budé durant le siécle suivant. Je dis *en partie*, parce que j'ai lû qu'un Seigneur de Jaigny nommé Guillauume de Meaux prenoit en 1631 la qualité de Seigneur de Marly-la-Ville. Guillaume Budé second fils de Jean Maître des Requêtes, l'un des hommes les plus sçavans de son temps, la posseda jusqu'en 1540 qui fut l'année de sa mort. Il y bâtit suivant qu'on l'apprend par une de ses lettres citée dans l'Histoire des Belles Letrres. La maniere dont il écrivoit en latin Marly n'étoit pas conforme à l'origine. *In eo tractu*, dit-il dans une autre lettre, *qui peculiari nomine Francia appellatur nos prædium Marlianum habemus.* Jean-Salmon Macrin de Loudun, appellé l'Horace de son temps, adressant au même Budé une piéce de vers, latinise Marly de la même maniere :

[Marginal notes: Memoires T. 5. p. 359. — Bud. lib. 5. p. 142. edit. Vascos. — Salm. Macr.]

Quod Villa est tibi Marliana sculptis
Affabre & variis polita signis:
Cultu & materiata sumptuosa
E multis mihi prædicaris unus.

Antoine Budé étoit en 1552 Seigneur en partie de Marly-la-Ville. Il obtint alors une Sentence qui condamnoit l'Abbaye de saint Magloire de Paris à lui payer l'indemnité de vingt arpens de terre sis sur cette Seigneurie qui lui avoient été legués.

Tab. S. Magl.

Avant l'an 1600 la terre de Marly étoit possedée par Jacques Danès Conseiller au Parlement, Président en la Chambre des Comptes, Prevôt des Marchands & Conseiller d'Etat, homme de lettres & ami des gens lettrés. Jacques son fils en jouit après lui. Il épousa Magdelene de Thou fille de Jacques-Auguste de Thou Président à Mortier, après la mort de laquelle il se fit d'Eglise, devint Maître de l'Oratoire du Roy, & enfin fait Evêque de Toulon en 1640. Ce Seigneur de Marly abdiqua son Evêché en 1656, quitta toutes les marques de grandeur, & répandit dans le sein des pauvres les biens qu'il avoit reçûs de ses peres, passa dans les exercices de la charité, dans l'austerité, la retraite & la pirre le reste de ses jours à Paris où il mourut le 5 Juin 1662. Il fut inhumé à Ste Geneviéve des Ardens dans le chœur de l'Eglise auprès de laquelle il demeuroit. Son corps y a été retrouvé dans un cercueil de plomb au mois de Janvier 1747 lors de la démolition de cette Eglise, & il a été transporté dans l'Eglise de la Magdelene. L'un des quatre lits que ce saint Evêque a fondés aux Incurables est pour la Paroisse de Marly.

Moreri Suppl. voce *Danis.*

Gall. Chr. T. 1. col. 755.

Suppl. de Moreri 1735 T. 1. p. 341.

Mem. de sa Vie impr. en 1731 in 4-to chez Quillau 5.

La terre de Marly-la-Ville fut érigée en Comté l'an 1660 par Lettres Patentes du mois d'Octobre, ensorte que Pierre de Hodic Maître des Requêtes qui la possseda depuis, prit la qualité de Comte. Table chron. de Blanchard.

Jean Rouillé de Fontaines Maître des Requêtes l'a eûe après lui, & est décédé le 12 Août 1728. Cette terre a passé à M. Rouillé de Fontaines Conseiller au Parlement son fils qui l'a vendue à M. l'Allemand de Nantouillet Fermier général.

Les cahiers des comptes de la Prevôté de Paris du temps que le Roy d'Angleterre y étoit reconnu, rapportent nombre de confiscations faites par ce Prince en 1423, & nomment les anciens propriétaires des biens. Maître Jean de Vitry homme qualifié avoit à Marly-la-Ville un Hôtel qui fut donné par le Roy à Guillaume Boudin & au Sr de Courcelles Chevalier. Un autre Hôtel sis en la même Paroisse & appellé l'Hôtel au Bois de la Presse qui appartenoit à Maître Jean Jouvenel Chevalier absent, fut donné à Matthieu Holla l'un de ceux qui fait avoient entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne. Antiq. de Paris Sauval T. 3 p. 326 & 585. *Ibid. p.* 586.

Il n'est marqué dans le denombrement de l'Election de Paris que 31 ou 51 feux à Marly-la-Ville. Le Dictionnaire universel du Royaume y compte 408 habitans. Cette Paroisse a été pendant quelques siécles plus peuplée qu'elle n'est aujourd'hui : Rocourt où est la source de la petite riviere qui passe à Fosses & où l'on voit un étang dans un profond vallon vers le nord-est, avec une carriere, est situé sur le territoire de Marly. Il y avoit anciennement en ce lieu une manufacture de draps qui a été assez célébre. Il y a eu aussi des Foires pour les bestiaux qui duroient plusieurs jours de suite. Maintenant on ne travaille plus à Marly

qu'à la culture des terres, c'est-à-dire au labourage; car il n'y a pas de vignes: & dans le Bourg les femmes s'occupent à faire des dentelles. Budé parlant de la fertilité des terres de Marly, dit, qu'il falloit neuf boisseaux pour y ensemencer un arpent, ajoute que dix-huit arpens d'assez bonnes terres s'y affermoient communément un muid de bled à un sol près du meilleur; qu'ainsi chaque arpent étoit affermé huit boisseaux de bled. L'arpent étoit alors tel qu'il est aujourd'hui.

Budé lib. 5. p. 142. edit Vascosan.

Comme cette Paroisse est la derniere du Diocèse de Paris, & qu'immédiatement après, en allant à Senlis, on trouve sur la droite Survilliers qui est du Diocèse de Senlis; de-là est venu l'usage de qualifier du nom de *Maladerie de Survilliers* l'ancienne Leproserie du titre de S. Lazare; mais quoiqu'elle soit voisine du village de Survilliers, elle est comprise au rolle des décimes du Diocèse de Paris, comme étant sur le territoire de la Paroisse de saint Vit de Montmelian qui est de ce Diocèse. Je n'en fais mention ici, parce qu'elle sert d'Hôpital aux malades de Marly, & que la Paroisse de Montmelian n'y a qu'un seul lit.

Le Grand Prieur de France avoit une maison à Marly-la-Ville vers la fin du XV siécle; cela se prouve par une Sentence des Requêtes du Palais du 6 Octobre 1496 qui porte que ce Prieur ne peut administrer les Sacremens par ses Religieux ou Chapelains en sa maison de Marly sans le consentement de l'Evêque ou du Curé. Dans le Procès-verbal de la Coûtume de Paris 1580 le même Grand Prieur s'est dit Seigneur en partie de ce Marly.

Tab. Ep. Par. Spirit.

Voici les noms de quelques personnes dignes de remarque rélativement à Marly. L'illustre Ascelin surnommé l'hermite, qui en effet en étoit Seigneur au XII siécle aussi bien

Gall. Chr. t. 7. col. 816.

que de la vallée où il fonda l'Abbaye d'Hérivaux ; mais j'ai crû qu'il méritoit bien de n'être pas confondu avec le commun des Seigneurs temporels. Il faut voir ce que j'en ai dit sur l'article d'Hérivaux. Il paroît que Pierre de Châtenay qui fut Prieur de Marly vers le milieu du XIV siécle étoit un homme respectable, puisque son humilité le porta à quitter la Dignité Abbatiale d'Hérivaux pour occuper ce simple bénéfice. *Gall. Chri. T. 7. col. 825.*

Le célébre Frere Fiacre Augustin déchaussé étoit né à Marly-la-Ville en 1669, & baptisé en l'Eglise de saint Etienne. Il s'appelloit Denis Antheaume, & étoit fis de François. Sa vie a été imprimée à Paris in 12-o l'an 1722. & dédiée à M. de Caumartin Evêque de Blois.

On apprend par les Registres du Parlement à l'an 1529 que ce fut en cette Paroisse que parurent les brise-images du XVI siécle dont quelques-uns étant venus à Paris s'exercerent sur une image de la sainte Vierge derriere le petit saint Antoine. Ce qui fut fait pour l'expiation de leur impiété, est marqué dans les Histoires du temps. Sauval T. 3. p. 610.

Marly-la-Ville est le premier lieu où la Gazette de France ait annoncé l'essai fait des expériences de l'Electricité pour préserver le édifices des foudres du tonnerre. Voyez la prem. Gazet de Juin 1752.



BELLE-FONTAINE.

CEtte Paroisse est située au-dessous de celle de Fosses, sur le ruisseau formé par les sources de Montmeillan & Survilliers, & qui sont plus sensibles sur les limites de Marly-la-Ville. Le plus ancien titre qui en fasse mention appelle ce lieu *Bella Fontana*. Il est de l'an 1174. Dans le siécle suivant on a voulu s'exprimer en meilleur latin & dire *Bellus Fons*; ce qui n'a pû faire changer l'expression vulgaire. Ce village est à six lieues de Paris dans un agréable vallon, quoiqu'un peu resserré. C'est un pays à terres labourables & prairies, & qui a tiré son nom d'une fontaine qui sort de la montagne sur le bord du ruisseau. Les dénombremens du siécle présent lui donnent 40 à 50 feux; ce qui selon le Dictionnaire universel revient à 200 habitans.

La Cure étoit érigée dès le XIII siécle, & elle étoit alors à la pleine nomination de l'Evêque de Paris: c'est ce qui a trompé les redacteurs des Pouillés. Le Pelletier est le premier qui a assuré dans le sien de 1629 qu'elle est à la présentation de l'Abbé d'Hérivaux, & cela se trouve être ainsi depuis long-temps. Le changement avoit été fait apparemment vers l'an 1436, parce qu'on trouve que le 8 Juin 1437 Robert Abbé d'Hérivaux constitua à Jacques Evêque de Paris & à ses successeurs vingt sols de rente pour le dédommager du déport, & cela à cause de l'union de cette Cure faite à son Abbaye.

Il ne reste dans l'Eglise Paroissiale que deux épitaphes assez modernes. L'une est sur la tombe de Charles Menard Conseiller au Parlement de

de Paris, fils de Georges Menard aussi Conseiller : on y lit ceci à la louange de Charles ; *Qui cum dubiis & nutantibus sub Henrico III rebus in fide mansisset, & restaurata demùm Henrici magni victricibus armis Galliâ penatibus redditus, priscâ & verè Gallica Virtute Regium nomen semper coluit. Demùm Ludovico XIII Rege majoribus in subselliis sedens decessit Nonis Decembris* 1619. Blanchard nous apprend qu'il avoit été reçû Conseiller le 22 Février 1582, & Georges son pere le 6 Aout 1544. L'autre tombe est de Marie-Elisabeth de Braques Dame du lieu, morte le 31 Mai 1720, âgée de 19 ans, fille de Christophe de Braques Seigneur de S. Brice, Piscot, &c. Elle avoit épousé, quatre mois auparavant, Maximilien-Bruno-Joseph Forêt Seigneur de Belle-Fontaine & du Coudray près Luzarches.

Tab. Archiep. Paris.

Catalogue des Conf. au Parlem.

Le bâtiment de cette Eglise est du nombre de ces anciens édifices qui ont souvent été reparés.

Cette Eglise fut dédiée le Dimanche 24 Juillet 1524 par François Poncher Evêque de Paris, qui y bénit trois autels : le premier en l'honneur de S. Nicolas qui passoit pour Patron du lieu ; le second en l'honneur de la Ste Vierge ; le troisiéme sous le titre de S. Jean-Baptiste. Quoique S. Nicolas soit regardé comme Patron, il y a lieu de croire que cette Eglise a été primitivement sous le titre de S. Germain Evêque d'Auxerre. Les monumens du Chapitre de S. Germain l'Auxerrois par lesquels on apprend que la terre de Puiseux qui n'est éloignée de là que d'une lieue, relevoit de la Justice de Belle-Fontaine, spécifient positivement que les dixmes & champarts du même Belle-Fontaine, qui étoient à raison de la dixiéme ou onziéme gerbe, étoient apportés par lesdébiteurs sous l'orme de S. Germain proche

Reg. Ep. Paris.

Tab. S. Germani Autiss. ex D. H. Prevost Canon. B. Maria.

l'Eglise du lieu. Or l'orme devoit porter le nom de l'Eglise. Mais quoique les Chanoines de cette Collégiale ne possedent plus rien à Belle-Fontaine, ayant vendu leurs droits dans le temps des contributions pour le payement de la rançon de François I, le saint Evêque d'Auxerre peut toujours en être regardé com- premier Patron, n'ayant vraisemblablement commencé à y en avoir un second que par un effet de la dévotion de Nicolas Bracque Maître d'Hôtel du Roy Charles V, qui auroit acheté une partie de cette Terre, lequel ensuite y auroit fondé un titre de S. Nicolas, d'où il seroit arrivé que le dernier titre auroit éclipsé l'ancien.

Entre les actes qui prouvent le Droit Seigneurial du Chapitre de S. Germain en ce lieu; je me contenterai d'en citer trois. Par le premier qui est de l'an 1202, Milon de Belle-Fontaine Chevalier, qui s'étoit emparé dans la voirie & justice de toute la terre de Belle-Fontaine & dans les prez du même lieu appartenant à l'Eglise de saint Germain l'Auxerrois, de la quantité d'environ neuf arpens de ces prez situés près le moulin de Saulx, desquels il avoit retenu partie en ses mains, partie baillé en fief, & partie à cens au préjudice de cette Eglise, les restitua au Chapitre par les mains d'Eudes de Sully alors Evêque de Paris. Ce qui fut confirmé par le Roy Philippe-Auguste au mois d'Août 1204. Le second acte est un bail passé pardevant Jean Taconneau & Jacques Bechelle le 7 Mai 1413, par lequel le Chapitre de saint Germain afferme à Jean-Philippe Laboureur à Belle-Fontaine pour trois ans, la Mairie de ce village avec tous les cens, rentes, dixmes, champarts, ventes, saisines, amendes, bournages & tous autres droits au terroir de Belle-

Ex Litt. Odonis Episc.

Fontaine, à la charge de tenir Registre pendant ces trois années des ensaisinemens, & de ceux qui doivent payer, & d'exercer bien & dûement la Justice que lesd ts Sieurs ont à Belle-Fontaine. Un troisiéme acte qui est d'environ l'an 1317 nous apprend que cette Terre du Chapitre de saint Germain s'étendoit depuis Belle-Fontaine & Fosses jusques du côté de Châtenay & de Puiseux, & que c'étoit à son sujet qu'il y avoit procès alors entre ce Chapitre & Alerme de Briene. *Gall. Chr. T. 7. col. 261.*

Adam qui d'Archidiacre de Paris fut fait Evêque de Teroüenne, possedoit au commencement du XIII siécle le fief du moulin de Saulx nommé ci-dessus. J'ai vû une charte par laquelle à la priere de l'Evêque de Senlis il accorde aux Chanoines Réguliers de Livry la possession de tout ce qu'ils ont *in molendino de Salice apud Bellum Fontem, quod est*, dit-il, *de feodo nostro*. Ce titre est de l'an 1220. *Cartul. Livr. art. Heremitarum fol. 12* Ce moulin occasionna des différens avec le Curé & les Paroissiens du lieu : Le reglement qui est de 1222 porte entre autres articles que le boisseau sera conforme à la mesure de Lusarches. *Ibid.* Les arbitres de ces différens avoient été, l'Abbé d'Hérivaux, Clement Prêtre de Lusarches & Nicolas Prêtre de Belle-Fontaine. Il y eut aussi un accord touchant la place de devant le moulin. Un des Seigneurs particuliers s'appelloit alors Jean & se qualifioit *Domicellus de Bello Fonte*. *Ibid.* Le même Cartulaire contient encore acte de l'an 1316, qui regarde Belle-Fontaine: C'est une échange que Jean de Darenci Ecuyer qui y demeuroit, fit avec l'Abbaye de Livry étant au droit du Prieur des Hermites, d'une piece de marais assise audit Belle-Fontaine dessous le ruisseau du moulin. *Ibid. f. 100.*

Mais Milon & Jean ne sont point les plus anciens qui ayent été reconnus pour Seigneurs

de Belle-Fontaine avec le Chapitre de saint Germain l'Auxerrois. On peut remonter jusqu'à un *Radulphus de Bella Fontana* mentionné comme présent a un Acte passé à Montmorency l'an 1174, & même à un autre acte passé au donjon de Lusarches dès l'an 1160.

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 56.

Chartul. Ep. Paris. f. 303

Milon *de Bello Fonte* fut apparement son fils & son successeur. On le trouve à la Cour du Roy Philippe-Auguste à Senlis dès l'an 1186. Il y fit confirmer par une charte de ce Prince que chacun des hommes de sa Terre (*quæ de nostro est feodo*, dit le Roy) fussent exempts de tolte & de taille, moyennant les redevances annuelles de trois sols & deux chapons à lui Milon, & au Roy celle d'une mine d'avoine pour droit de tensement ou de protection: que les amendes ou forfaits de 60 sols fussent reduits à cinq, & celles de cinq reduites à douze deniers. Outre qu'il est nommé ci-dessus à l'an 1202, il est encore connu par un acte de 1212 qui fait mention du fief qu'il avoit *juxta nemus Aalis*. Il avoit dèslors trois fils, Radulfe, Jean & Gui.

Recueil des Ordonn. T. 7 p. 326.

Gall. Christ. T. 7 col. 820.

Jean est qualifié *Domicellus de Bello Fonte* vers l'an 1222 & en 1238. Il donna à l'Abbaye d'Hérivaux cinq sols à prendre dans son cens de Belle-Fontaine: ce que Raoul Seineur de Lusarches confirma en 1238.

Ibid. col. 823

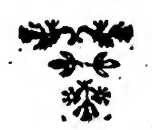
Depuis ce temps-la, on ne connoît plus de Seigneur de Belle-Fontaine jusqu'à Nicolas Braque Maître d'Hôtel du Roy Charles V vers l'an 1370, la postérité duquel a continué de posséder cette terre jusqu'à nos jours, comme on voit par l'épitaphe assez recente qui se lit dans l'Eglise du lieu.

Il faut cepedant avouer qu'il y a eu aussi d'autres Seigneurs, à moins que dans les Coûtumiers que je vais citer il ne s'agisse d'une petite Seigneurie de Belle-Fontaine située sur

la Paroiſſe de Jouy-le-Moutier proche Pontoiſe. A la Coûtume de Senlis redigée en 1539 comparut Yvon Pierres Seigneur de Belle Fontaine au nom du Connétable Anne de Montmorency Seigneur de l'Iſle-Adam, dont il étoit Maître d'Hôtel. Et on lit dans le Procès-verbal de celle de Paris de l'an 1580, que le Grand Prieur s'y qualifie Seigneur en partie de Belle-Fontaine. Je remarque auſſi que dès l'an 1283 un Chevalier dit Thibaud de Morengle avoit une cenſive dans la Paroiſſe dont il s'agit, & ſur laquelle étoient les biens que Philippe Beauventre Ecuyer donna à l'Abbaye d'Hérivaux. *Reg. Ep. Par.* Amortiſſem. & Cart. maj. f. 320.

Le Seigneur actuel eſt M. Foreſt ancien Officier. Il y en avoit un du même nom dès l'an 1712.

Sur la pente de la montagne au-deſſus de l'Egliſe vers le ſeptentrion eſt une ferme conſidérable que l'on appelle *ſaint Remi*, parce qu'elle appartient à une Abbaye de ce nom qui eſt de Religieuſes de l'Ordre de S. Benoît. Ce Monaſtere étoit autrefois proche Senlis, & a été transferée proche Villers-Cotereſt.



COYE,

ANCIENNEMENT

COIZ.

ON ne ſçait pas bien d'où peut être formé ce nom de *Coya* ou Coye. Probablement c'eſt un mot celtique ou ſaxon. Cependant 1212 on écrivoit en langage vulgaire comme en Coiz & non pas Coye, je pourrois en conjecturer avec aſſez de fondement que ce mot vient de *Cota* ou *Cotia*, derivé du ſaxon Cote, qui ſignifie des chaumieres; des maiſonnettes, des habitations de pauvres gens. On peut voir là-deſſus le Gloſſaire de Ducange aux mots *Coſcez* & *Cotaz*. Il eſt au reſte plus probable, que le nom vient de là, que non pas des grez *à Cotibus*, comme M. de Valois le prétend en écrivant ſur *Cotia ſylva*.

Coye eſt la derniere Paroiſſe du Diocèſe de Paris du côté qu'il confine à celui de Senlis, à gauche de la grande route qui conduit de Paris à cette derniere Ville. Elle eſt dans une grande ſolitude, étant entourée de forêts preſque de tous les côtés. Sa diſtance de Luſarches n'eſt que d'une bonne lieue, & de Paris huit lieues. Le terrain en eſt ſablonneux quoique le lieu ſoit dans un vallon, & il y a quelques étangs qui forment la petite riviere de Luze *. Les habitans ſont la plûpart bucherons ou cordiers; les terres n'étant propres qu'aux menus grains, & expoſées aux courſes des bêtes ſauves. Il y a néanmoins quelques vignes ſur une côte vers l'orient du village. Ce lieu ſuit la Coûtume de Senlis dont il n'eſt éloigné

* Carte du Diocèſe de Senlis.

que de trois lieues : On ne connoît dans la France aucune autre Paroisse de ce nom.

Le Denombrement de l'Election apprend qu'il y avoit autrefois 98 feux ; mais on me dit dans le lieu en 1739 qu'il n'y en a maintenant que quarante à cinquante. Le Dictionnaire nuiversel de 1727 assure qu'il y avoit 309 habitans.

L'Eglise de ce village porte le titre de Notre-Dame. Comme elle tomboit de caducité, elle fut abbatue en 1738, & M. le Duc fit rebâtir celle qu'on voit aujourd'hui, qui est des plus simples. On n'a conservé de l'ancienne que la tour qui ne m'a paru être bâtie que depuis cent ou cent cinquante ans. Cette Paroisse étoit du Diocèse de Senlis au commencement du XII siécle, puisque Pierre Evêque de Senlis en fit l'an 1138 la donation au Prieuré de saint Nicolas d'Acy proche sa Ville Episcopale. *Ecclesiam de Coia cum atrio & minuta decima, Lucum etiam cum terra arabili.* Et comme ce Prieuré dépend de celui de saint Martin des Champs situé à Paris ; les Religieux de ce dernier Prieuré firent énoncer cette donation dans la Bulle du Pape Eugene III qui confirmoit leurs biens. Comme cette Eglise manque dans le Parisien du XIII siécle, il y a apparence qu'elle n'étoit pas encore alors attribuée au Diocèse de Paris. On trouve aussi que vers l'an 1180 Henri Evêque de Senlis confirma une fondation faite à Chaumontel qui est un peu en deça de Coye, & qui pouvoit en dépendre alors. Les Evêques de Paris s'accommoderent apparemment depuis avec ceux de Senlis : quoiqu'il en soit la Cure de Coye se trouve au Pouillé de Paris du XV siécle, & j'en ai vû une collation faite par l'Evêque de Paris de l'an 1474 19 Février. Depuis ce temps-là elle y a été toujours comprise &

Hist. S. Mart. p. 292.

Ibid. p. 182.

marquée être de la pleine Collation de l'Evêque.

Le plus ancien Seigneur de ce lieu ou que nous connoissions y avoir possedé du bien, est un Comte Renaud. Lorsqu'on songea à fonder une Abbaye de Chanoines Réguliers à Hérivaux qui n'en est qu'à une lieue, ce Comte donna à ce Monastere *dimidium annonæ in molendinis de Coya*, suivant le titre rapporté par le Pere du Bois. Il paroît y avoir quelque erreur ou omission dans l'édition de cette charte de Maurice de Sully Evêque de Paris l'an 1193. Car selon l'exposé des Religieux au Pape Alexandre III, ce Pape déclara en 1163 qu'il leur confirmoit trois sextiers de froment & trois de mextiel, à prendre sur le moulin de Coye, provenant d'un don du Comte Renaud. Je croirois cependant que ce Comte n'étoit pas unique Seigneur dans Coye, & que cette Terre étoit Royale, comme étant des dépendances de l'ancienne maison de plaisance de nos Rois appellée la Morlaye dont le château n'en étoit qu'à demie lieue. Mais Renaud ou ses ancêtres pouvoit en avoir eu une partie par donation de nos Rois, de même qu'ils en firent, depuis, diverses distractions, & que selon les différentes occasions ils y rentrerent par échange ou autrement. Ainsi par exemple Philippe-Auguste donna la terre de Coye & autres à Richard de Vernon l'an 1195 en place de Vernon & Longueville. La maison de Brienne s'étoit vûe dès le même temps ou environ posseder la forteresse de Coiz: mais en 1212 Geoffroy de Brienne promit par des lettres expresses de rendre au Roy cette forteresse. On trouve aussi un titre où la Morlaye & Coye sont dit possédés au commencement du XIII siécle par le Comte de Beaumont, où il est marqué que ce fut en 1226 que la Morlaye

Hist. Eccl. Paris. T. 2 p. 150.

Gall. Chr. vetus T. 4.

Mixtura.

Voyez ce que j'ai dit de ce Palais de la Morlaye. Dissert. sur l'Hist. de Par. T. II p. 126.

Ampliss. Collect. T. 1. p. 1028.

Cod. Reg. 6765 f. 363. Ampliss. Col. T. 1. p. 1202.

fut donné par le Roy au Comte de Boulogne. Raoul Seigneur de Lusarches pouvoit de même avoir eu du Roy la redevance du moulin de Coye qu'il agréa en 1238 que Guillaume de la Porte son vassal eut donné à l'Abbaye d'Hérivaux. En 1283 Marie le Grand étoit Dame de Coye, & donna en cette qualité à l'Abbaye d'Hérivaux une redevance en bled à prendre sur le moulin du lieu. Il y a grande apparence que c'étoit d'un de nos Rois que l'Abbaye de la Victoire, proche Senlis, tenoit des prez aux environs de Coye, qu'elle échangea avec Pierre de Chambly dit le Gras, Chevalier, selon qu'il se lit dans une Ordonnance de Charles le Bel de 1321. D'autres actes antérieurs & postérieurs prouvent que les Seigneurs de Beaumont-sur-Oise en avoient été possesseurs, & que Coye étoit échû à des filles de cette maison. En 1313 Philippes de Beaumont femme de Renaud de Trie Comte de Dammartin étoit Dame de Coye. En 1322 Jeanne de Beaumont Dame de Roissy en France fit une échange de Coye & de Lusarches avec Pierre de Chambly que j'ai nommé plus haut pour d'autres terres que le Roy lui avoit données; mais le Roy Charles le Bel ayant désiré avoir Lusarches & Coye, reprit les terres cédées à Jeanne de Beaumont, les donna en fief à Thibaud de Tillay fils de la même Jeanne, lequel ceda en contr'échange à ce Prince, Coye avec Lusarches à Paris le 28 Octobre 1322. Le volume de la Bibliothéque du Roy qui m'a fourni ces particularités, contient aussi les lettres de la vente que Gui le Bouteillier Chevalier Seigneur d'Ermenouville & sa femme firent au Roy vers l'an 1332 de plusieurs portions de bois situées à Montvinois & aux environs dans la forêt de Coye. Nonobstant tout ce que je viens de dire Amaury le Bouteiller de Senlis

Tab. Ep. Par. Amortissem.

Hist. des Gr. Off. T. 6 p. 670.

Lettr. latines de Thibaud de Tilley. *Ex Cod. Regio 6765 fol. 95.*

Fol. 36.

Hist. des Gr.

Offic. T. 6 p. 264.

qui mourut en 1346 avoit pris encore le titre de Seigneur de Coye. Depuis le milieu du XV siécle jusques vers la fin le Fief de Malépargne situé à Coye & Consistant en plusieurs arpens de bois, fut tenu par Guillaume & Eustache Allegrin, suivant les hommages qu'ils en rendirent aux Evêques de Paris le 11 Octobre 1469 & 11 Mars 1488. Depuis ce temps-là Eustaches le vendit à Jacques de Lestre; celui-ci à Nicolas de la Vallée, & ce dernier à André de la Barre.

Reg. & Tab. Ep. Parif.

Il ne se retrouve plus de Seigneurs de ce lieu jusqu'à l'an 1504 que Noble homme Jean de Suze Seigneur de Coye est mentionné dans les Registres de l'Evêché comme ayant légué à l'Eglise Paroissiale une piece de terre voisine de l'Eglise pour en faire le cimetiere. En 1533 Jean de Suze Chevalier Seigneur de Coye fut sommé par l'Evêque de Paris en qualité de Vassal.

Reg. Ep. Par. 10 Maii 1504.

Tab. Ep. Parif.

Louis Rosel Conseiller au Parlement de Metz est qualifié Seigneur de Coye en 1681 dans l'Histoire des Grands Officiers.

Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 811.

En 1697 Toussaint Rose Seigneur de ce lieu, Secrétaire de la Chambre & Cabinet du Roy & Président en la Chambre des Comptes, obtint des Lettres Patentes qui érigeoient cette Seigneurie en titre de Marquisat relevant du Roi à cause de son Château du Louvre, avec permission d'y établir un Bailly au lieu d'un Prevôt, pour y rendre la justice. Elles furent enregistrées le 22 Septembre. Depuis le décès du Sieur Rose qui avoit surfait cette terre à M. le Prince de Condé, ses héritiers la lui vendirent à prix raisonnable. Il en est dit Seigneur dans des Lettres Patentes enregistrées au Parlement, lesquelles portoient approbation de la vente à lui faite par l'Abbé & les Religieux d'Hérivaux de la propriété Seigneurie, haute,

Reg. du Parlem.

Memoir. de Gourville T. 2. p. 133.

Reg. Parl. à l'an 1717 1 Sept.

moyenne & basse Justice de 469 arpens, 25 perches de bois en la Forêt de Coye, à l'exception de 35 arpens 20 perches qui ne seront plus possédés par eux qu'en roture.

MONT-MEILLAN.

LEs exemples que fournit l'Histoire par lesquels il est averé que le mot Meillan est derivé du côté de celui de *Mediolanum*, suffisent pour faire penser que le véritable nom latin de Montmeillan situé à six lieues & demie de Paris, est *Mons Mediolanus*. Il y a dans le Berri le Bourg de Château-meillan, que Grégoire de Tours & de très-anciens Martyrologes n'appellent point autrement que *Castrum Mediolanense*, ou *Castrum Mediolanum*. Mais pour pouvoir déterminer l'origine de ce nom, il faut attendre qu'on ait plus de connoissance que l'on en a de l'ancien langage celtique. On sçait seulement que *Maid* signifioit *fertile, gras*. Pour ce qui est d'*iolan* on en ignore la signification. Quelques-uns de ceux qui apprendront par ce que je vais dire, que ce village de Mont-meillan est moitié du Diocèse de Paris & moitié du Diocèse de Senlis, pourront croire que c'est de là que lui est venu le nom de *Mediolanum* ou *Mediolandum*, comme si on eut voulu dire *Terre mipartie*, Land signifiant Terre en langage saxon. Mais j'aime mieux croire que *Mediolanum* est un mot purement celtique & qui n'a de latin que sa termination *um*. Ainsi je ne puis goûter la pensée de M. de Valois qui a été d'un troisiéme avis, & qui présumant qu'on a toujours dit en latin *Mons Meliandi*, s'est imaginé que c'étoit comme qui diroit *Mons*

Melii, la montagne d'un nommé Melius.

Ce qui me paroît de plus ancien concernant Mont-melian, est que cette montagne est la même où étoit élévé l'idole de Mercure dont parlent les actes de S. Ricule premier Evêque de Senlis. Il est vrai que ces actes donnent à entendre que c'étoit sur le territoire de Louvres qu'il la trouva; Mais comme il n'y a qu'une lieue & demie de Louvres à mont-melian & que dans l'intervalle de l'un à l'autre, aussi-bien que dans le voisinage, il ne se présente aucun lieu ancien, on est bien fondé à croire que le terrttoire de Louvres s'étendoit jusques là, d'autant plus qu'il n'y a point de montagne dans le territoire de Louvres tel qu'il est restraint aujourd'hui, & qu'il en falloit une considérable pour le culte de Mercure.

Fulrad Abbé de saint Denis sous le Roy Pepin eut un frere dont nous ignorons le nom, mais ce frere avoit un bien considérable à Mont-melian. La preuve en est de ce que c'est à Mont-meillan même que se trouve l'Eglise de saint Vit que ce Seigneur y bâtit après qu'il eut apporté de Rome le corps du martyr de ce nom, que le Pape Paul avoit donné à son frere Fulrad. Ce Seigneur laïque qui fut pressé depuis par les Moines de saint Denis de leur faire présent de ce corps déposé à Mont-meillan, leur promit de leur donner la terre même. Cette donation eut lieu, mais les différentes distractions de biens arrivées à saint Denis, avoient été cause que la terre de Mont-meillan étoit échûe au Monastere d'Argenteuil. Cependant elle étoit revenue à l'Abbaye de saint Denis par la réunion qui fut faite de ce Monasteru au chef-lieu dans le commencement du XII siécle: c'est l'Abbé Suger qui assure le fait. Nonobstant cela c'est le Prieur d'Argenteuil qui est maintenant Seigneur de S. Vit de Mont-meillan.

Sac. Bened. IV. p. 1.

Duchêne T. IV. p. 333.

Mont-meillan en général étoit une Châtellenie & il est déclaré tel dans une confirmation d'Adelaïde femme du Roy Louis le Gros en faveur de l'Abbaye de Chaalis. Cet acte porte qu'il y avoit des bornes qui séparoient la Terre des Bouteillers de Senlis d'avec la Châtellenie de Mont-meillan. Guillaume d'Avemart est dit en avoir été Prevôt dans un titre de l'an 1186. Les Religieux de Chaalis dont les archives fournissent ces particularités, possedoient à Mont-meillan dès les premiers temps de leur fondation une dixme qui est dite assise *in territorio sancti Justi*, suivant l'acte de confirmation de Thibaud Evêque de Paris ; mais il y a peut-être erreur de copiste, puisqu'un peu plus bas cette dixme est dite située *in territorio sancti Viti*, & il est ajouté qu'elle leur avoit été accordée par Alelme de Mont-meillan.

Ex Tit. Caro loci Portef. Gaignieres p. 204.

Ibid. p. 272

Le titre de Châtellenie donné à Mont-meillan n'étoit pas sans fondement : Nos Rois y avoient eu un Domaine. On lit dans le Continuateur d'Aimoin Liv. 5. qu'en l'an 1060 Philippe I fortifia le château de Mont-meillan contre le Comte de Dammartin nommé Hugues. Ce fut Philippe-Auguste qui en 1195 s'en désaisit en même temps que de quelquesautres terres en faveur deRichard deVernon qui lui donna en échange Vernon & Longueville. Ce même Richard à la fin d'un acte de l'an 1214 s'exprime ainsi : *Actum in Capella mea apud Montmeliant.* Ceux de la famille de Vernon posséderent cette Châtellenie durant le XIII siécle, jusqu'à ce que Guillaume de Vernon époux d'Alix de Meulant & Seigneur de Plailly eut marié sa fille Marie à Guillaume Calletot. C'est là le surnom que le P. Anselme ou ses Continuateurs donnerent à ce Guillaume ; mais je soupçonne que Cal etot a été mis par inadvertance pour *de Caniliaco* de Chantilly,

Ampliss. Coll. Mart. T. 1. *p.* 1008. It. Chambre des Comptes. vol. 1 p. 70. 150 & 154.

Hist. des Gr. Off. p. 411.

Gall. Chr. T. 7. *p.* 823.

parce que les titres de l'Abbaye d'Hérivaux nous fournissent à l'an 1237 un Guillaume de Chantilly Chevalier Châtelain de Mont-meillan. Ce nouveau Châtelain de Mont-meillan fit en 1284 une échange de cette terre, & de celles de Plailly, Avvers & Couviz ou Couvieuz avec les Religieux de saint Denis qui lui donnerent en place leur ancienne terre de Berneval au pays de Caux. M. Beneton auteur du Commentaire sur les enseignes militaires rapporte un fait que j'insererai ici sans le garantir d'autant que je ne sçai d'où il est tiré. Il dit que les Seigneurs de Mont-meillan du nom de Vernon posséderent l'Avoüerie particuliere de l'Abbaye de saint Denis jusqu'à l'année 1284 qu'ils cederent cette Avoüerie au Monastere, pour des terres que l'Abbaye leur donna. A ce compte ce seroit plûtôt l'Avoüerie de saint Denis que ces Seigneurs auroient cédée pour Berneval, que non pas la Seigneurie de Mont meillan.

Hist. de Montmor. p. 191.

Comment. sur les Ens. mil. 1742. p. 109.

Au reste les Registres du Parlement font mention plusieurs fois des droits de l'Abbaye de saint Denis à Mont-meillan. On y voit un Arrest de l'an 1287 qui porte que les Religieux ont droit de connoître des actions personnelles entre les Nobles qui habitent dans la Jurisdiction de la Châtellenie. L'Evêque de Beauvais proposa en Parlement vers l'an 1300 de faire abattre le moulin à vent que les mêmes Religieux avoient construit *prope Villam de Monte Meliano*, disant qu'ils n'avoient pas le droit d'y en avoir. Mais le Parlement de la Toussaint 1361 les maintint. Des lettres du 13 Avril 1368 données par le Roy Charles V, prescrivent au Capitaine de Senlis de mettre six hommes pour garder le château de Mont-meillan appartenant à saint Denis, marquant que les Généraux de Paris les payeront. Ce Couvent

Arrest chez Doublet pag. 931 & 932.

Trésor des Chart.

avoit aliéné cette Tour quelques années après, ou en avoit confié la garde à un Louis de la Val de la maison de Montmorency, puisqu'en 1386 il la vendit avec d'autres biens à Pierre d'Orgemont Seigneur de Mery-sur-Oise : & l'on voit qu'au milieu du XVI siécle il y avoit à ce château un Capitaine payé par le Roy. Les Mémoriaux de la Chambre des Comptes ont fait mention du Capitaine Grand-Jean Laubigeois, qui reçut alors 300 livres pour neuf ans de ses gages.

Histoire de Montmor. p. 636.

C'est aujourd'hui le Prieur d'Argenteuil qui est Seigneur de la partie de Mont-meillan située dans le Diocèse de Paris.

Avant que d'aller plus loin, il faut avertir que la montagne de Mont-meillan est sur deux Diocèses. La partie septentrionale & celle qui tire vers le levant d'été, est du Diocèse de Senlis aussi bien que les maisons qui sont sur le faîte de la montagne. L'Eglise où les habitans de ce Diocèse font le service s'appelle Notre-Dame; elle n'est que succursale de saint Barthelemi de Morfontaine (a). Le Seigneur de Plailly, dont le château est à Morfontaine, est Seigneur de ce territoire.

Le reste de la montagne qui regarde le midi & le couchant est du Diocèse de Paris, & composé d'un moindre nombre d'habitans. Il n'y a que cinq ou six feux qui forment environ une quinzaine de communians. Le dénombrement de l'Election de Paris publié en 1720 n'y a admis que quatre feux. Elle a été oubliée dans le Dictionnaire universel. Les terres sont très-bonnes pour le bled. On a voulu

(a) Je ne sçais si cette Eglise ne seroit pas celle dont il est fait mention dans le Martyrologe manuscrit de saint Ricul de Senlis en ces termes au .... *In Montis locello Dedicatio Ecclesiæ S. Mariæ & Translatio Corporis S. Terentis.*

essayer d'y faire venir de la vigne, mais inutilement. Au bas de la montagne est la prairie qui est arrosée d'un petit ruisseau dont l'eau coule foiblement d'occident en orient. Il semble qu'il y ait eu là autrefois une chaussée, & on y en voit des restes. A demi-côte est une fontaine qui humecte la secheresse de cette montagne avec un petit bois taillis tout-auprès.

Sur la pente de la Montagne est placée l'Eglise Paroissiale de saint Vit. On la croit bâtie dans le lieu même où le frere de Fulrad Abbé de saint Denis en construisit une sous le Roy Pepin. On ajoute que le corps de S. Vit martyr apporté d'Italie y fut conservé jusques sous le regne de Louis le Débonnaire que les Régieux de saint Denis le laisserent emporter en Saxe; ne conservant à Mont-meillan que la tête, laquelle même depuis fut transportée à Fosses de la maniere que je le rapporte en parlant de ce village.

L'Eglise qui subsiste aujourd'hui ne paroît avoir que trois ou quatre cent ans d'antiquité. Elle est fort petite. Le saint martyr y est représenté en enfant. On y conserve dans un buste un petit fragment de ses reliques. La nomination de la Cure est dite appartenir à l'Evêque de Paris dans le Pouillé du XIII siécle, dont l'auteur l'appelle en françois Monmeliant sans oser latiniser le nom. Dans le Pouillé du XV siécle & subséquens elle est *de Monte Meliano*, & la nomination est toujours attribuée à l'Evêque. Il n'y a que le Sieur le Pelletier, qui toujours assez mal-informé marque dans son Pouillé de l'an 1692 qu'elle est à la présentation de l'Abbé de saint Denis. J'aî vû des Provisions du 31 Août 1523, où l'Eglise est dite *Ecclesia Parochialis SS. Viti & Modesti*, & d'autres du 12 Août 1569 par demission faite entre les mains du Chapitre de

Reg. Ep. Par.

de Paris le Siége vacant, qui portent *Eccl. Paroch. SS. Viti, Modesti & Crescentiæ.*

Un Curé de ce lieu nommé Jean de Vaux essaya sur la fin du dernier siécle de faire reduire cette Cure à une simple Chapellenie dont il auroit été titulaire. Il représenta en 1695 à M. l'Archevêque qu'il n'avoit que trois maisons dans sa Paroisse, celle d'un Berger, celle d'un Chartier & celle d'un Manouvrier, deux petites fermes dans la Campagne, l'une éloignées de trois quarts de lieue, avec une maladerie près Survilliers, l'autre ferme dite Quipelle située proche Villeron: que le presbytere étoit en décadence & les habitans hors d'état de le rétablir. Que la rondeur de la montagne avoit rendu ce lieu desert à cause de la difficulté du Charroy. Qu'en reduisant cette Eglise à une simple Chapelle, & attachant ces habitans à des Paroisses voisines, il resteroit Chapelain; que la nef seroit demolie, & que le Chapelain entretiendroit le reste & y feroit l'Office. Il y eut des arrangemens pris; Exploit donné au Prieur d'Argenteuil comme Seigneur, à M. Molé Décimateur comme Abbé d'Hérivaux: il fut convenu que le Titulaire y célébreroit deux Messes par semaine, y fourniroit les Vases sacrés, ornemens, linge, luminaire; qu'il seroit chargé des Vases sacrés & autres meubles extans alors, & des cloches du poids de deux cent livres: que le jour de S. Vit il y célébreroit solemnellement tout l'Office, Matines, Grand-Messe, premieres & secondes Vêpres; qu'il retabliroit & entretiendroit le cimetiere, que vaccation arrivant la Chapelle tomberoit en déport; qu'elle seroit imposée à toutes les décimes; qu'elle payeroit à l'Archidiacre six liv. pour droit de visite. Selon ce plan on réunissoit une des maisons à la Paroisse de Vemars; la ferme de Qui-

pellé à la Paroisse de Villeron ; celle de la Chapelle-saint-Lazare à Marly ; ensorte que les Curés auroient eû les novales qui se seroient formées par la suite. Le Chapelain auroit payé par an au Curé de Vemarz douze livres, à celui de Villeron trois livres & autant à celui de Marly. Il auroit aussi été tenu de rétablir & entretenir à ses frais, la Chapelle de S. Nicolas située sur le territoire de la Paroisse. Ces arrangemens furent pris au mois de Mai ; mais soit que le Curé s'apperçut combien il étoit chargé par cet arrangement, soit à cause que la mort de M. de Harlay Archevêque survint trois mois après, les choses se trouvent être aujourd'hui dans leur ancien état. Le presbytere de saint Vit de Mont-meillan est un de ceux dont la vue est la plus charmante. Le Curé profitant de la situation de son jardin a eu la dévotion d'y ériger un Calvaire, avec des grottes ou cabinets d'oraison : ce qui y attire un concours des Paroisses voisines qui y viennent en Procession les Dimanches & Fêtes.

Il y a d'ancienneté plusieurs Chapelles sur le territoire de cette Paroisse.

Premierement. La Chapelle de S. Jean. Elle est ainsi inscrite dans le Pouillé Parisien du XV siécle : *Capellania S. Johannis in Castro de Monte Meliano.* Il est ajouté de la même main que c'est l'Evéque de Paris qui y nomme. Aussi en ai-je vû une collation faite par lui le 9 Février 1477 après la demission de Raoul chef de Ville. Le Pelletier la marque dans son Pouillé sur le pied de cent livres de revenu. Il paroît par là que le château (aujourd'hui en ruines) est sur le Diocèse de Paris.

Reg. Ep. Par.

2o. La Chapelle de S. Nicolas quoique très-ancienne, ne se trouve marquée dans les Pouillés de Paris que depuis le XVI siécle. Une charte de l'an 1207 nous apprend que l'Abbé

de saint Denis céda vers ce temps-là, aux Dames de Cootel représentées depuis par celles de Malenoüe, ce qu'il avoit dans l'Eglise de saint Nicolas près Mont-meillan avec la maison & le clos, & trois sextiers de froment que cette Eglise de saint Nicolas avoit droit de prendre dans la grange de Mont-meillan, & en outre quatre arpens de terre que cette Eglise de saint Nicolas avoit en champart dans ce même lieu; c'étoit pour finir toutes les prétentions que l'Abbaye de Footel avoit sur le Prieuré d'Argenteuil en vertu de l'hospitalité qu'elle avoit exercée envers une partie des Religieuses lors de leur dispersion dans le siécle précédent Dans les Pouillés & cartes géographiques depuis cent ans ou six vingt ans cette Chapelle est surnommée d'un nom écrit de six ou sept façons. (Nicolas *de Cocheriis*, ou des Cochers, ou de Cochenitz, ou Cochevits, ou enfin des Corcheries.) Des provisions du 14 Septemb. 1488 données par l'Evêque, mettent *Capella S. Nicolai in Castro de Mont-meillan.* D'autres du 16 Octobre 1565 marquent *S. Nicolai des Cocherils*; celles du 8 Juin 1586 la disent située dans l'Eglise de Mont-meillan & la surnomment des Cocheris, ce qui est contredit par les cartes qui la placent à l'orient de Marly-la-Ville. Au rolle des décimes où elle est estimée produire 300 livres, elle est surnommée des Corcheries. Le Pelletier place une Chapelle de S. Nicolas dans Mont-meillan-même après en avoir qualifié une autre de *S. Nicolas de Lorcheries en la Chapelle du Louvre.* Ce qui ne paroît nullement clair. On a vû ci-dessus, que dans le projet de l'extinction de la Cure de Mont-meillan, le Chapelain de saint Vit eut été chargé de retablir & entretenir une Chapelle de S. Nicolas.

Gall. Chr. T. 7. Instr. col. 84.

Pouillé de 1692. p. 87.

3°. La Chapelle de S. Michel dont il y a

dans le Pouillé Parisien du XV siécle la ligne suivante, *Capellania S. Michaelis subtus Montem Melianum*. Elle y est dite être à la nomination de l'Evêque. En effet dans des Provisions du 25 Février 1478 il la confere *pleno jure*. Comme le cimetiere du village étoit autrefois à un quart de lieue de là du côté du couchant, je croirois que c'en étoit la Chapelle, parce qu'anciennement on étoit assez attentif à bâtir dans le cimetiere les oratoires du S. Archange surnommé *Signifer*.

4°. La Chapelle de S. Lazare est située avec sa ferme sur cette Paroisse en tirant vers Marly. On l'appelle dans le rolle des décimes *la Maladerie de Survilliers*; & c'est son nom primitif, ou parce qu'elle est un peu plus près de Survilliers que de Mont-meillan, ou parce que les malades de la Paroisse de Survilliers quoique du Diocèse de Senlis étoient les premiers qui avoient eû droit d'y être reçus. C'étoit donc au XIV siécle une Léproserie. Il y avoit en ce lieu l'an 1351 un Maître établi par l'Evêque de Paris & trois ou quatre freres. Le Commissaire pour sa visite de la part de cet Evêque reconnut que cette Leproserie étoit pour quatre Paroisses limitrophes : *Sorvillare Silvancetensis Diœcesis*, *Monmelian Paris. Diœc. Vemartium*, *Malliacum-Villa*. Quatre ans après c'est-à-dire en 1355 fut fait en Parlement un accord à l'occasion de l'entreprise du Prevôt de Gonesse qui avoit fait jetter dans le puis de cette Maladerie le corps d'un noyé. Il fut dit que quant au spirituel elle dépendoit de l'Evêque de Paris, & quant au temporel du Prieur d'Argenteuil. Cette maison possedoit quinze arpens de terre, des vignes, &c. sous Mont-meillan, & quelques vignes à Montmagny. Louis de Beaumont de la Forêt Evêque de Paris l'ayant trouvé en mauvais état

Registr. Visit. Leprос. Diœc. Paris. fol. 81.

Reg. Visit. supra.

l'an 1474 en confera le titre le 29 May à Jean Henriot Chantre de l'Eglise de Paris pour la rétablir. En 1550 Robert Benoît Chanoine de la même Eglise en étoit Administrateur & donna à bail emphitéotique une piéce de vingt-sept arpens de terres & broussailles appartenante à cette Léproserie, & située sur le territoire de Mont-meillan, avec pouvoir d'écarter ce qui étoit en bois; ce que l'Evêque de Paris ratifia. J'ai encore trouvé que le 9 Juin 1561 l'Evêque de Paris nomma deux Gouverneurs à la Maladerie de S. Ladre-lez-Survilliers.

Reg. Ep. Par. 25 Oct. 1550 & 1561.

Félibien a paru être un peu embarassé sur le lieu de la naissance d'un Hugues *de Mediolano*, qui fut fait Abbé de saint Denis en 1197, & il a cru qu'il étoit peut-être originaire de Milan. Peut-être aussi étoit-il natif de Mont-meillan. Au moins la qualité de Prieur d'Argenteuil qu'il avoit eu avant que d'être Abbé lui avoit donné le titre de Seigneur de Mont-meillan. On voit vers l'an 1165 ce même Hugues Prieur d'Argenteuil arbitre dans une affaire conjointement avec Milon qualifié pareillement *Archipresbyter Mediolanensis*. Pourquoi tant de personnes de Milan dans le Diocèse de Paris. Cet Archiprêtre n'étoit peut-être autre que le Curé de saint Vit de Mont-meillan; le titre d'Archiprêtre ou Doyen rural n'étant pas attaché alors à certains lieux, mais à ceux auxquels l'Evêque jugeoit à propos de le conferer.

Hist. de S. Denis p. 212.

Ibid. p. 198.

J'ai trouvé un Geoffroy de Mont-meillan qualifié Bailly d'Auvers dans les chartes de l'Abbaye du Val. C'est dans l'acte du don qu'il fit à ce Monastere l'an 1238, pour y avoir sa sépulture avec son épouse Petronille.

De Monte Meliandi.

Portef. Gagnier. p. 295.

Le Dictionnaire Universel de la France marque un autre Mont-meillan, & le dit

situé au Diocèse de Reims : mais il est à craindre que les Auteurs n'ayent pris un nom pour un autre.

VEMARZ.

JE ne m'arrêterai point à chercher l'étymologie du nom de ce village, parce que je croi qu'il est impossible de la trouver. La maniere de l'écrire a toujours été assez uniforme depuis le XIII siécle inclusivement, mais au XII siécle on l'écrivoit en françois Avemar ou Avemart, & c'est ainsi qu'il est écrit dans plusieurs titres de l'Abbaye de Chaalis (*a*). Cette augmentation d'une lettre dans ce mot ne nous met pas plus au fait pour en découvrir l'origine. De nos jours quelques-uns l'appellent Vaulmar, & je l'ai vû ainsi écrit sur la tombe d'un Curé de ce lieu, gravée dans l'Eglise en lettres gothiques il y a environ un siécle & demi. Néanmoins ceux qui latinisoient le nom de ce village au XII siécle l'appelloient *Vemarcium*; c'est ainsi qu'il est nommé dans une charte de Maurice Evêque de Paris.

Portef. Gagnier. p. 2?4 *ad ann.* 1174, 1182 & 1186

En. Cartul. B. Mariæ à Campis.

Ce village est à six lieues de Paris. On le laisse en allant à Senlis à demie lieue sur la droite; il est aussi à demie lieue de Mont-meillan, & à égale distance de Mouchy-le-neuf.

Il n'y a rien à remarquer dans l'Eglise de ce lieu qui est bâtie en forme presque quarrée, toute de pierre & voutée. On y voit au portique sur un cartouche le chiffre 1545, & il est assez vraisemblable que le corps de l'édi-

(*a*) *Fulco de Avemar, Mainerius de Avemar* 1182 *W. de Avemar Præpositus de Montmeillant* 1163.

fice & même sa tour ou clocher n'ont que deux siécles d'antiquité.

Quoique le Village paroisse être dans une plaine, cette Eglise est bâtie sur une petite éminence dont la pente regarde le midi. Saint Pierre Apôtre en est le Patron. La Cure est à la pleine collation de l'Archevêque de Paris, en quoi aucun des Pouillés du Diocèse n'a varié. Dès le XIII ou XV siécle elle passoit pour être d'un revenu considérable, sçavoir de 50 liv. Pouillé p.

Le Pouillé imprimé en 1626 place sur le territoire de Vemarz une Chapelle dite *de Coschis* de Coches. Celui de 1648 s'exprime ainsi : *Chapelle de Notre-Dame de Achis dans la Paroisse de Vemar.* Pelletier s'exprime dans le sien comme ce dernier. L'état des Chapelles du Diocèse dressé sous M. le Cardinal de Noailles marque parmi celles du Doyenné de Montmorency la Chapelle Notre-Dame d'Arches Paroisse de Vemarz. C'est sans doute la même Chapelle, & il y a apparence que les biens en sont perdus, puisqu'on ne la trouve pas taxée aujourd'hui dans le rolle des décimes. Son véritable nom paroît avoir été Notre-Dame *de Achis* en latin, puisqu'elle est ainsi appellée dans le Pouillé Parisien du XV siécle, avant lequel on n'en trouve aucune mention. Elle y est marquée être de la nomination de l'Evêque.

Ce qui fait qu'il est resté d'anciens titres qui font mention de cette Paroisse, sont les donations qui ont été faites à diverses Eglises de différens biens qui y sont situés. C'est pour cela que les titres de l'Abbaye de Chaalis nomment ce lieu. On lit dans le Cartulaire de Notre-Dame des Champs à Paris une charte de Maurice de Sully Evêque Diocèsain qui certifie que Foulques Prêtre de Vemars a vendu aux Moines de ce Prieuré & aux Religieuses *Cartul. B. Mariæ Camp. fol.*

de l'Abbaye de Chelle la grange (c'est-à-dire la ferme ou métairie) qu'il avoit à Vemarz: cette vente occasionna un traitté ou accord que ces deux maisons passerent avec ce Prêtre; lequel accord fut rendu public par Philippe Archidiacre de Paris en 1180. Guillaume Prêtre de Vemarz qualifié *Anglicus*, fonda aussi son Anniversaire à Ste Geneviéve de Paris au XIII ou XIV siécle par une donation de 25 livres Parisis.

Ibid. f.

Necrol. S. Genov. ad 20 Januarii.

Les noms des Seigneurs de Vemarz ne peuvent pas former une suite. Voici ceux que j'ai découverts avec l'extrait des titres où ils sont nommés. Robert de saint Denis est qualifié *Miles de Evemars* en 1211. En la même qualité il certifia l'an 1213 que Gui de Berron, ayant besoin d'argent pour faire sa sœur Religieuse, avoit eu quarante-deux livres des Religieux de Chaalis, en leur vendant six arpens de terre proche S. Germain de Villeron. Jean Berout de Vemart Chevalier avoit au XIII siécle le droit de recevoir quarante sols de rente annuelle de la bourse de l'Abbé de S. Denis, & tenoit ces quarante sols en fief de cet Abbé: mais il les vendit au Couvent l'an 1266: ce qui fut approuvé par Emeline de Vemart femme de Jean de Versailles Chevalier. En 1270 Pierre de Vemart Chevalier vendit & donna en partie à l'Abbaye de Ste Geneviéve de Paris sa maison de Vemarz avec tous le pourpris & les dépendances, terres, hôtes, coûtumes, cinq sols de cens annuels, la Seigneurie & le droit de Justice; ces biens étant mouvans de Matthieu de Montmorenci comme quatriéme Seigneur, il confirma le don de la vente, & consentit que cette Communauté les possédât en main-morte. Les autres qui y consentirent pour la mouvance de leur fief, furent Thibaud de Beaumont, Gautier de S. Denis Chevalier

Tabul. Caroli loci de Gaign.

Chron. S. Dion. Reg. p. 251.

Preuves de l'Histoire de Montmor. p. 117, & *Cartul. S. Genov. p. 348 & seq.*

Chevalier Sire de Jully & Helizende sa femme. Pierre de Chenevieres Chevalier & Adeline sa femme, Pierre de Versailles Ecuyer & sa femme Philippe; Gilet de Versailles Ecuyer, Philippe de Nery Chevalier & Marie son épouse: Jacqueline de Quimquemport Dame de Pierre Fitte, veuve de Guillaume de Pierre Fitte; Agnès Dame de Charpeignon, veuve de Pierre de Lyvronne Chevalier le fit moyennant une somme. Les tuteurs de Pierre de Courcelles pupille, & Guillaume de Courcelles Ecuyer. Je n'entre ici dans ce détail, que pour faire voir avec quelle solemnité les ventes ou donations se faisoient alors. Ce Pierre de Vemart Chevalier bienfacteur de l'Abbaye de Ste Geneviéve est marqué dans son ancien Nécrologe au 22 Février. Un autre Seigneur nommé Baudoin & Vemart y trouve pareillement au 5 Mars pour avoir donné à la même Eglise quelques arpens de terre situés au lieu dit les Granges de Palaiseau. Un troisiéme nommé Pierre de Courcelles & qualifié *Armiger*, ayant vendu au même Couvent l'an 1295 ce qu'il avoit à Vemarz, les Religieux qui étoient à ses droits sommerent Pierre de Vemarz Chevalier de venir à l'Abbaye pour reconnoître ses Seigneurs. Il prétendit qu'il ne devoit pas être ajourné chez eux, mais dans le lieu où Pierre de Corcelles avoit coûtume de l'ajourner: le Parlement prononça en sa faveur, pourvû cependant que ce fut dans le Fief dont étoit mouvant le Domaine de ce Pierre de Vemarz, & que là les Religieux pouvoient tenir leur Audience, & exiger de lui ce qui convenoit à raison de son Fief. L'année précédente qui étoit 1294 ce même Pierre de Vemarz comparoissant en Parlement avoit donné en garde à l'Abbaye de Ste Geneviéve & nommément au Chambrier ses biens & ses

Litt. Offic. Bitur. Juin 1270.

Lettres passées à Aubigny.

Necr. MS. XV sæculi.

Reg. Parl omn. SS. 1295.

Reg. Parl. Dompert S. Vincent.

hommes. Avant le milieu du X V siécle la terre de Vemarz avoit eû pour Seigneur Jean de Romain Conseiller au Parlement. Il avoit épousé vers l'an 1415 Marie de Marle fille de Henri Chancelier de France, laquelle vivoit en 1461. Après lui fut Seigneur de ce lieu Gilles Anthonis Secrétaire du Roy qui mourut le 3 Juin 1493, & qui repose au cimetiere des Innocens proche la Chapelle de Neuville: Ensuite son fils Jacques Anthonis l'un des quatre Elûs de Paris mort le 11 Septembre 1553. Son épouse s'appelloit Marguerite Fournier. Il gist au même lieu. Ces Anthonis ne possedoient pas la terre en entier, Puisque Antoine du Crocq Seigneur de Chenevieres en France en est qualifié Seigneur en partie sur sa tombe à Chenevieres, où il est dit décédé en 1518. De plus dans la Coûtume de Paris au Procès-verbal de l'an 1580 Louis du Crocq Ecuyer & Christophe prennent le titre de Seigneurs de Vemars. Au commencement du dernier siécle Guillaume du Crocq étoit qualifié Ecuyer Seigneur de Vemarz en partie. Anne de Pienne sa veuve lui donnoit ce titre l'an 1634.

Hist des Gr. Off. p. 381. Cet Ouvrage écrit Veymars.

Recueil des Epitaphes de Paris à la Bibl. du Roy p. 430.

Ibid.

Voy. l'article de Chenevieres en France.

Coutume de Paris. Edit. in 8-vo 1678. p. 635.

Perm. de Chap. Domest 23 Mai.

M. Nicolas de Sainctot Introducteur des Ambassadeurs est aujourd'hui Seigneur de cette Paroisse. Claude Catherine sa fille, veuve du Comte de la Tour d'Auvergne étant décédée à Paris en 1750 a été portée à Vemarz pour y être inhumée.

Mercure de Aoust 1750. p. 200.

Dans le dénombrement des feux de l'Election de Paris le livre imprimé en 1709 en marque 214 à Vemarz, apparemment pour 114. Le Dictionnaire universel de la France y compte 430 habitans, ce qui est plus juste. Les habitans s'adonnent au labourage & autres semblables travaux, le pays n'ayant aucunes vignes, & les femmes travaillent à la dentelle.

Au sortir de ce Village en tirant vers Montmeillant est une ferme de l'Abbaye du Ste Geneviéve de Paris, avec une Chapelle sous le titre de la même sainte. On trouve que le 2 Juin 1536 l'Evêque de Paris permit à Guillaume le Duc Evêque de Bellune *in partibus*, ci-devant Abbé de Ste Geneviéve, de bénir la Chapelle de la maison de cette Abbaye situé dans Vemarz, & même d'y donner la confirmation & la tonsure. Dans l'acte d'une permission d'y célébrer, accordée le 11 Avril 1697, elle est appellée les Carneaux.

Reg. Ep. Par.

Ibid.

La ferme de Choisy aux bœufs qui appartient à l'Abbaye de Chaalis par donation est située à l'extrémité du territoire de Vemarz du côté opposé à la Chapelle des Carneaux, c'est-à-dire en allant à Epiers. Son ancien nom est Soissy. Louis VII dit dans ses lettres de l'an 1152 qu'il a donné aux Religieux de Chaalis sur ce qu'il a *in plana terra sive in bosco apud Soisiacum*, se retenant vingt sols de rente annuelle en monnoye de Provins. Les lettres du Roy Jean de l'an 1358 concernant le Concierge du Palais portent que les Religieux de Chaalis doivent seize sols parisis à ce Concierge pour une grange qu'on appelle Soissy. En 1690 l'Archevêque de Paris leur permit d'y célébrer dans leur Chapelle. L'Abbaye de Livry est aussi du nombre de celles qui ont eû du revenu à Vemarz. Robert qualifié *Miles S. Dionysii* lui donna vers le commencement du XIII siécle quarante sols de cens à Vemarz, du consentement de son épouse; laquelle somme fut énoncée dans la Bulle d'Honorius III de l'an 1221 avec les autres biens de cette maison.

Ex Autogr.

Ordonn. des Rois T. III p. 314.

Cartul. Liv ex litt. Pet Ep. Paris.

Gall. Chr. nova in Inst.

Il ne s'est présenté dans mes recherches aucun illustre du nom de Vemarz, que Regnaud du Val, appellé quelquefois Regnaud de Ve-

Gall. Chr. vetus & nova in Abb. Herivallis.

marz, parce qu'il en étoit originaire. Il fut fait Abbé d'Hérivaux au Diocèse de Paris l'an 1371, & mourut le 13 Février 1393.

MOUCY-LE-NEUF.

LE nom ne ce lieu qui est écrit communément *Montiacum*, ne vient pas comme on pourroit le croire de quelque montagne sur laquelle il stoit construit, puisqu'il n'y en a aucune, & qu'il est bâti dans un vallon fort évasé au bout de la plaine d'Epiais. Mais, comme l'a pensé M. de Valois, il est tiré du nom du possesseur dans le temps que les Romains occuperent les Gaules. Ce n'est cependant point que ce possesseur ou constructeur de ce village se soit appellé *Montius*, ainsi que l'a crû le même sçavant; car ce nom est inconnu parmi les noms Romains. Il faut plûtôt dire que c'est n'un *Munatius* que ce lieu a pris son nom, aussi-bien que Moucy-le-vieux qui y est conrigu, & que primitivement ces deux lieux avoient appartenu au même maître. Rien n'a été plus facile après avoir formé le nom de *Munaciacum*, que d'en retrancher le premier *a*: ce qui a fait *Muntiacum*, comme on l'écrivoit au IX siécle: qn'on a rendu en françois par Munci; ensuite on l'a écrit Moncy; & enfin Moucy, L'auteur du Pouillé du XIII siécle, quoiqu'écrivain latin, appelle cette Paroisse simplement *Monci*, faute d'avoir sçû son vrai nom. Cela fait voir au moins qu'il ne croyoit pas que ce nom vint de quelque montagne; car dans ce sentiment il lui eût été facile de mettre *Montiacum*.

Not. Galliar. p. 423.

Par ce qui nous reste de plus ancien sur ce lieu, nous apprenonons que le Clergé de la

Ville de Seez affligé par les Normans avoit obtenu de Louis le Germanique frere de Charles le Chauve, par le moyen de ſon Evêque Hildebrand qui ſiégea depuis environ l'an 850 juſques vers 880, la terre de Muncy *prædium Muntiacum* pour y mettre en ſureté le corps de ſainte Opportune; que cet Evêque y envoya une partie de ſes Eccléſiaſtiques avec les Reliques de la ſainte. Comme il n'y avoit point encore d'Egliſe à Muncy, le corps de la ſainte fut dépoſé dans la maiſon d'un nommé Gozlin. Il y eut bien-tôt un grand concours de peuple, & pluſieurs malades y furent gueris; de ſorte que les aumônes ſuffirent pour y bâtir quelques années après une petite Egliſe. Dans le temps que l'armée de Boſon Roy de Bourgogne faiſoit des ravages en France; c'eſt-à-dire en 879 après la mort de Louis le Begue; un des Capitaines de ce Roy s'empara de Muncy, il voulut y commettre beaucoup de dégât, & piller ſur-tout l'Egliſe de ſainte Opportune. La punition qui lui ſurvint l'obligea de laiſſer ſon cheval aux Eccléſiaſtiques de Seez deſſervans cette Egliſe avec une ſomme de deniers formant le poids de deux livres; en même temps il prit ce Clergé ſous ſa protection & fit ſortir tous les brigands des Villages voiſins. Le corps de la ſainte avoit été un peu de temps auparavant mis en refuge dans le château de Senlis: d'où il s'enſuit qu'il ne reſta gueres à Muncy que quinze ou vingt ans de ſuite. On aſſure que de Senlis on l'y rapporta, & on ajoute que dans le temps d'une autre guerre il fut caché au haut du clocher de ſon Egliſe; ce qui n'eſt gueres vraiſemblable. Celui qui a écrit ce dernier fait l'accompagne de circonſtances incroyables, & a apparemment ignoré qu'anciennement, c'eſt-à-dire dans le XII ſiécle & dans les trois ou quatre ſuivans,

Extrits du Cartulaire de Ste Opportune de Paris, renfermant l'ouvrage de S. Anſelme Ev. de Seez; publié avec la vie la Sainte par Nicolas Goſſet 1655 p. 268.

Ibid. p. 300.

c'étoit l'usage en bâtissant une Eglise & finissant le clocher, de mettre dans le pommeau de la croix quelques fragmens de toutes les reliques que l'on pouvoit avoir pour préserver ces lieux de la foudre. Voilà simplement ce qui a pû arriver à Moucy. Au reste le corps de Ste Opportune ne resta pas tout entier dans ce Village: Il en fut porté une partie à Paris pour être conservé dans l'Eglise connue sous le nom de cette sainte.

Moucy-le-neuf est situé à sept lieues de Paris à une lieue & demie demie de Dammartin en Goële. C'est la derniere Paroisse du Diocèse de Paris de ce côté-là, & elle confine avec les extrémités des Meaux & de Senlis, n'étant qu'à une petite lieue de la montagne de Montmelian dont la plus grande partie est du Diocès de Senlis. Les eaux qui prennent leur source auprès de cette montugne ont leur écoulement du côté de Moucy-le-neuf, & de là a Moucy-le-vieux, qui est du Diocèse de Meaux, d'où en passant au-dessous de Dammartin & de Thieux, puis à travers de Claye, elles se jettent dans la Marne; la carte de de Fer donne à ce ruisseau le nom de Brevonne; mais dans un titre de l'an 1273 il est appellé *Riparia de Bevron.* On pourra remarquer par la suite de cet article depuis quel temps ce Moucy du Diocèse de Paris est surnommé Moucy-le-neuf: mais je n'ai pû en découvrir la raison. Apparramment que Moucy du Diocèse de Meaux qui est contigu passoit pour plus ancien en tant que Paroisse.

Chartul. Livr. fol. 26.

Puisque la premiere Eglise qui a été bâtie à Moucy du Diocèse de Paris est celle de Ste Opportune, je ramasserai d'abord ici tout ce qu'on en sçait, ou que j'en ai pû apprendre. Elle avoit été occupée par des Clercs ou Ecclésiastiques séculiers pendant plus de deux

cent ans. Mais sur la fin du XI siécle un Chevalier nommé Albert qui en jouissoit sans qu'on sçache à quel titre, sinon apparemment celui de Seigneur du lieu présenta au Chapitre du Prieuré de saint Martin des Champs avec Hugues son fils du temps du Prieur Ursion, c'est-à-dire vers l'an 1090; & il en fit don à la Communauté avec ce qu'on appelle *Atrium* & ses dépendances, de même que les Clercs en avoient joui, donation qu'il déposa à l'instant sur l'autel & qui fut ratifiée par Richilde sa fille épouse de Jean de Lagny, par Hedwide son autre fille, & depuis par Burchard de Montmorency qui étoit le Seigneur suserain. Depuis ce temps-là ce bénéfice fut marqué comme appartenant à saint Martin, dans les Bulles des Papes Urbain II de l'an 1097, Calixte II de l'an 1119, Innocent II de l'an 1142 & Eugene III de l'année 1147. Trente ans après la donation d'Albert, Burchard de Montmorency étoit en contestation avec les Religieux de saint Martin. Etienne Evêque de Paris déclare par une charte de l'an 1124 qu'ils tombés d'accord, & que Burchard leur laissoit la jouissance de tout ce que ses Vassaux leur avoient donné de son fief; & pour premier article est spécifiée l'Eglise de sainte Opportune de Moucy avec la dixme & ce qu'on appelloit *Atrium*, avec les serfs tont hommes que femmes. Cent ans après il fut besoin de rebâtir cette Eglise. Les Religieux du Prieuré obtinrent de Guarin Evêque de Senlis, qu'ils pussent prendre dans la carriere qui étoit entre la Chapelle de Sorval & la Chapelle d'Orry autant de pierres qu'il en falloit pour cet édifice. La charte est de l'an 1220. Le bâtiment qu'on voit aujourd'hui est celui - la même qui fut fait alors: C'est une Eglise très-élevée terminée au fond en forme de pignon; elle

Preuv. de l'Histoire de Montmor. p. 31 & *Hist. S. Martini p.* 360.

Hist. S. Martini p. 148. 159, 170 & 180.

Preuv. de Montmor. p. 38.

Hist. S. Mart. p. 361.

a deux aîles qui sont voutées, mais le corps de l'édifice n'est que lambrissé. Au portail sont trois espèces de guerites terminées par le bas en cul de lampe, & par une couverture d'ardoise dans la partie supérieure. Celle du milieu est la plus élévée, & elle est terminée par une flêche sous laquelle sont les cloches. Dès le XIII siécle auquel cette Eglise fut achevée, on y admit des sépultures de laïques, même de femmes. Il y en a une entre autres sur la tombe de laquelle on lit en gothique capital: *Cy gist Tiete de fame de* .... Outre la singularité du portail de cette Eglise on peut encore regarder comme singuliere la galerie à appui de bois qui en traverse le fond au-dessus de l'autel. Il y a dans la même Eglise une inscription sur un marbre qui apprend qu'elle a été reparée par Achilles le Petit Prêtre Abbé d'Evron, puis Prieur de ce lieu mort le 29 Juillet 1584 âgé de 65 ans. Il est inhumé proche la grande porte. Sur l'autel est un buste de bois dans lequel il y a du chef de Ste Opportune; une châsse de bois à l'antique où il y a plusieurs ossemens des saints Cance, Cantien & Cantianille martyrs, & enfin une châsse plus moderne aussi de bois dans laquelle est un reliquaire en forme de croissant, qui soutient une machoire de S. Godegrand Evêque de Seez frere de Ste Opportune. En 1386 une Chapelle du titre de Notre Dame étoit fondée nouvellement en ce Prieuré par Philippe d'Aunay Chevalier Maître d'Hôtel du Roy, & Agnès sa femme, lesquels fondateurs y sont inhumés. Le premier Chapelain fut un nommé Ponce de Grigny qui tratita avec le fondateur au sujet des biens de ce bénéfice. C'est le même bénéfice que la Chapelle de Notre-Dame de Moucy-le-neuf; laquelle est encore actuellement au rolle des décimes. Elle étoit à la nomination

Hist. S. Mart. f. 362.

Hist. des Gr. Offic. T. 8 p. 883.

Histoire de Montmor. p. p. 527.

des successeurs de Messieurs d'Aunay dans la terre de Goussainville. De là vient qu'Antoine d'Aunay y présenta le 9 Janvier 1521 & le 26 Décembre 1531, & Anne Baillet le 27 Août 1556. Dans l'une de ces trois Provisions il est arrivé au Secrétaire de qualifier le Prieuré de Moucy du nom de *Sanctæ Appolloniæ* au lieu de *Sanctæ Opportunæ*. On trouve dans les Registres du Parlement de la même aneée 1586 au 15 Novembre un nommé Jacques Gueraut Prieur de Moucy-le-neuf: il y est fait mention de testament; & les exécuteurs y sont denommés. Selon les monumens qui regardent saint Martin des Champs il devoit y avoir dans ce petit Monastere six Religieux, compris le Prieur; mais 1399 il n'y en avoit plus que deux. Les Statuts imprimés de Cluny nous apprennent que le Chapitre général tenu à Cluny cette même année, on modera à la considération du Cardinal de Thurey la peine décernée contre ces deux Religieux, que le Chapitre de l'an 1398 avoit excommunié pour certaines rebellions. Le Pouillé Parisien du XIII siécle compte ce Prieuré parmi ceux qui étoient renfermés dans le Doyenné de Sarcelles; *Prioratus de Moncy*.

Reg. Parl. 1386.

Hist. S. Mart. p. 359.

M. Jean-Marie Henriau Evêque de Boulogne étoit ci-devant possesseur de ce Prieuré. Il est décédé au mois de Janvier 1738.

Mercure Janvier 1738.

M. Palerne de Lyon est aujourd'hui Prieur.

L'Eglise Paroissiale de Moucy-le-neuf n'est point comme dans plusieurs lieux où il y a Prieuré, contigue à ce Prieuré ou renfermée dedans. Elle en est assez considérablement éloignée & plus avant dans le village. Le titre du saint qu'elle porte est S. Vincent martyr. Cette Eglise ne paroît être qu'un édifice de deux cent ou deux cent cinquante ans. Elle est basse sans vitrages dans le corps de l'Eglise, ni galleries,

mais elle eſt entierement voutée, proprement pavée & bien reblanchie accompagnée d'une aîle de chaque côté & ornée d'une flêche ſans tour. Au vitrage du ſanctuaire du côté du midi ſont les armoiries.

On a marqué ci-deſſous que ce ſont les armes des Danuts de S. Simon.

On voit dans le chœur de cette Egliſe les épitaphes ſuivantes.

Cy giſt noble & diſcrete perſone Anthoine le Bouteiller en ſon vivant Sr. du fief de Biſet & de Moncy-le-neuf en partie, Prothonotaire du ſaint Siége Apoſtolique, qui décéda le X Juillet M. V. C. LII.

Ses armes ſont aux vitres du ſanctuaire & à la clef de la voute de l'aîle du côte ſeptentrional.

Autre épitaphe un peu effacée.

Cy giſt . . : . . . . . le Bouteiller en ſon vivant Seigneur de Monchy-le-neuf & de Vigneul en partie, Prothonotaire du ſaint Siége . . . . & de Pierreval qui trèſpaſſa le XIII de Janvier M. Vc. XLV.

Autre :

Cy giſt noble homme Charles le Bouteiller en ſon vivaut Chevalier Sr. de Vigneul & de Moncy-le-neuf en partie & du fief de Biſet, qui treſpaſſa le . . . . . . Juillet 1551.

Cy giſt . . . . Damoiſelle Jeanne de Begegy ſa femme, de la maiſon de la Roche-Froiſſart au pays d'Anjou, qui treſpaſſa . . . . Le reſte n'a pas été fini. Ses armes ſont écartelés d'une étoile.

Autre :

Cy giſt honorable homme Maiſtre Loys des Portes en ſon vivant Notaire & Secrétaire du Roy, Advocat en la Cour de Parlement & Bailly de

Moncy le-neuf, qui décéda en sa maison de la Folie Paroisse dudit Moncy le premier jour d'Octobre 1580. Il est représenté en robe sur sa tombe.

On lit encore au sanctuaire de la même Eglise l'épitaphe de *Haut & puissant Seigneur Charles le Bouteiller de Senlis, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de Sa Majesté, Lieutenant de cent hommes d'armes de son Ordonnance sous la charge de M. de Thoré Gouverneur de l'Isle de France & Capitaine de cent Chevaux Legers; Seigneur de Vinueil, de Monssy-le-neuf, &c. Et Dame Jeanne Dauvet sa femme.* Puis une fondation de l'an 1604. On a ajouté par renvoy au bas de ce dernier épitaphe après le mot de Bouteiller: *Dit le Bouteiller à cause de l'estat de Grand Bouteiller & grand Eschanson de France.*

La Cure de Moucy-le-neuf dans tous les Pouillés de Paris, même celui du XIII siécle est dite à la collation pleine & entiere de l'Evêque de Paris. Il n'y a que celui du Sieur le Pelletier imprimé en 1692 qui la marque à la présentation du Prieur du lieu. Celui de l'an 1626 appelle en françois cette Cure, *la Cure de Neuf Moussac.*

Toutes ces Pouillés Parisiens excepté celui du XIII siécle font mention d'une Chapelle de S. Michel fondée dans l'Eglise de Paroissiale de Moucy-le-neuf: & elle est comprise dans le rolle des décimes. Je n'ai pû en découvrir le fondateur. C'est rélativement à la Fête de cette Chapelle, aussi-bien qu'à celle de l'Eglise Paroissiale. que lorsque le Seigneur de Moucy voulut établir des Foires dans ce lieu, il demanda au Roy Louis XII que l'une fût le jour de S. Michel & le lendemain; l'autre le jour de S. Vincent & le lendemain.

Premier Volume des Bannieres dn Châtelet fol. 452.

J'ai vû trois anciennes nominations à cette

Chapelle faites par les Evêques de Paris *pleno jure* l'une du 26 Mars 1473, l'autre du 24 Avril 1553, la troisiéme du 15 Mars 1580.

Le Regiſtre des viſites des Maiſons-Dieu & Léproſeries du Diocèſe de Paris en 1351 fait mention de ces deux Hôpitaux qui exiſtoient alors à Moucy ; il marque que la Maiſon-Dieu étoit fort remplie ; & quant à la Léproſerie il dit qu'une partie des biens étoit tenue par Philippe de Moucy *Armiger*.

Au XIII ſiécle les Seigneurs des Barres poſſeurs de quelques terres dans le pays Mulcien à l'orient de Dammartin ſe prétendoient Seigneurs ſuzerains du fief dans la dixme de Moucy-le-neuf. Regnaud de Mitry Chevalier tenoit de Jean de Borras Ecuyer le tiers de la grande dixme de Moucy. Le beſoin d'argent où il ſe trouva dans le pays d'outremer étant à la Croiſade en 1270 fit qu'il vendit cette portion de dixme au Chapitre de Paris. Mais dès le ſiécle précédent outre les Religieux de Moucy, d'autres Communautés poſſedoient déja du bien ſur ce territoire. Manaſſes Evêque de Meaux confirmant l'an 1140 la fondation du Prieuré de Mauregard faite en ſon Diocèſe par les Sieurs d'Aunoy, déclara qu'outre les terres & revenus ſitués dans ſon Diocèſe, ces Religieux de Mauregard avoient été gratifiés d'un pré. *In Epiſcopatu Pariſienſi in Villa quæ Mouciacum dicitur pratum unum.*

Magn. Paſtor. Pariſ. p. 233.

Hiſt. S. Mart. à Camp. pag. 397.

La Paroiſſe de Moucy-le-neuf eſt compriſe dans le denombrement des Elections du Royaume de pour 180 feux. Le Dictionnaire univerſel y marque 560 habitans. Les femmes y travaillent beaucoup à la dentelle. Il n'y a point de vignes : tout eſt en terres à grain ou en prez.

Ce que j'ai pû trouver qui coucerne la Seigneurie de Moucy-le-neuf & ſes Seigneurs ſe

reduit à ce qui suit. En 1220 Gaucher d'Aunoy Sénéchal de Dammartin en étoit Seigneur en partie ; & en 1250 c'étoit Pierre d'Aunay qui possédoit cette terre avec la même qualité de Sénéchal de Dammartin. Perrete sa fille étoit Dame de Moucy en 1266. Vers ce tems-là le Comte de Dammartin prétendit y avoir la Haute-Justice. & dans toute la Châtellenie. Après une Enquête le Parlement lui donna gain de cause en 1267 contres les prétentions des Gens du Roy. Quatre ans après il se fit un denombrement des Chevaliers du Bailliage de Paris qui devoient aller à la guerre contre le Comte de Foix : il fut déclaré que le Comte de Dammartin devoit fournir deux Chevaliers *pro terra sua de Mouceio*. En 1282 Gautier d'Aunay Chantre de l'Eglise de Senlis & Chanoine de celle de Beauvais, fit un échange de ce qu'il avoit à Moucy-le-neuf avec Jean de Chantilly & Jeanne d'Aunoy sa femme. En l'an 1300 la Seigneurie de Moucy-le-neuf étoit au moins en partie entre les mains de Gautier d'Aunoy. Le même la possedoit en 1317. C'est l'année en laquelle il déclara avoir intention d'y fonder une Chapellenie dont le Prêtre célébreroit chaque jour, & il obtint pour cet effet de Jean Seigneur de Montmorency l'amortissement de seize livrées de terre à Parisis en la Ville de Moucy & au terroir, en tant qu'il les tenoit de lui en fief. Mais en 1342 Guillaume le Bouteiller plaidant avec Jeanne de Clermont sa femme contre le Couvent de saint Martin des Champs & le Prieur de Moucy, prenoit le titre de Chantilly & de Moucy-le-neuf. Durant le cours de ce siécle une partie de la Seigneurie de Moucy-le-neuf passa aux de la Val. Jean de la Val en jouit vers l'an 1370 ; au moins on sçait qu'en 1372 il en céda la propriété à Gui de la Val son neveu Seigneur d'Attichy, lorsqu'il épousa Isabeau

Hist. des Gr. Offic. T. 8. p. 881.

Reg. Parl. in Parl. Pentecost. 1267.

Duchêne T. V p. 550 ad an. 1271.

Hist. des Gr. Off. T. VIII.

Reg. des Ch. du Roy.

Preuv. de Montmor. p. 239.

Histoire de Montmor. p. 656.

de Chaſtillon, & en 1385 Jean de Clermont ſe déſiſta de ces deux terres conſentant qu'elles demeuraſſent au même Gui de la Val. Mais quelques annés après, la néceſſité l'ayant obligé de vendre pluſieurs de ſe terres, Pierre d'Orgemont Seigneur de Mery-ſur-Oiſe acquit de lui le petit fief de Moucy-le-neuf, avec le château & la terre de Chantilly auſſi bien que la tour de Montmelian. Le tout pour la ſomme de huit mille francs d'or, par acte du 28 May 1386, dont Perrenelle de Villiers Dame de Montmorency reçut le droit de quint denier, comme ayant la garde de ſes enfans. Guillaume le Bouteiller de Senlis poſſedoit alors le reſte la Seigneurie de Moucy le-neuf. Il en eſt dit Seigneur dès l'an 1383: ce bien lui venoit de Marie de Cermoiſe ſa femme. Il en rendit foy & hommage à la même Dame Perrenelle de Villiers au commencement de Juillet 1287, & il lui paya pour l'année à cauſe du décès de Pierre de Cermoiſe Chevalier la ſomme de 150 francs d'or. On prétend que c'eſt le même Guillaume le Bouteiller qui mourut le 20 Août 1461 ſelon ſon épitaphe attachée à une Croix du cimetiere des Innocens. Mais cela ne peut être, puiſque Marie de Cermoiſe ſa femme eſt qualifiée veuve de lui dans la fondation qu'elle fit en 1431 à l'Abbaye de S. Denis d'une Meſſe quotidienne ſur le revenu de la terre de Moucy-le-neuf. Il laiſſa cette terre à Jean le Bouteiller ſon neveu; après lequel elle fut poſſédée avec celle de Moucy-le-vieux & de Vineuil par Jean le Bouteiller qui avoit épouſé Perrette d'Aunoy quatriéme fille de Philippe d'Aunoy & de Catherine de Montmorency. C'eſt de ce Jean le Bouteiller que Duchéne dit que ſont deſcendus les Barons de Moucy-le-vieux & de Vineuil qui vivoient lorſqu'il écrivoit, c'eſt-à-dire en 1624. Selon l'Hiſtoire des Grands Officiers, Jean III ſuccéda en 151:

Acte & quittance du 3 Juillet à Ecoüen, Pr. de Montmor. p. 155.

Godefroy Notes ſur la vie de Charles VI.

Godefroy Ibid. p. 744.

Hiſt. de Montmor. p. 518.

Tom. VI p. 3 260.

à Jean II, lequel ſelon un acte rapporté dans Sauval T. 3. p. 600. étoit Capitaine du Guet, & Jean IV étoit Seigneur en 1564, après qui le fut Philippe le Bouteiller en 1589 & Jean le Bouteiller en 1620, ſelon la même Hiſtoire. Cette ligne de Seigneurs de Moucy-le-neuf pourroit au reſte ſouffrir difficulté, puiſque dans les épitaphes cy-deſſus rapportées un Charles le Bouteiller & un Antoine le Bouteiller ſont qualifiés Seigneurs de Moucy-le-neuf dans le même temps, c'eſt-à-dire au milieu du XVI ſiécle, & depuis ce temps-là un ſecond Charles le Bouteiller qui vivoit en 1604; mais la ſolution s'y trouve auſſi, puiſqu'ils n'y ſont dits que Seigneurs en partie de Moucy-le-neuf, de même que l'ont été apparemment pendant un certain temps ceux de la ligne cy-deſſus. Il y avoit même eu des filles jouiſſantes de la Seigneurie de Moucy-le-neuf conjointement avec leurs freres. En 1512 Grignardon de Landeſay Chevalier du Guet à Paris fut qualifié Seigneur de Moucy-le-neuf & de Moucy le-viel, à cauſe de Françoiſe le Bouteiller ſa femme & ſes freres & ſœurs: ce fut lui qui obtint du Roy Louis XII étant à Blois au mois de Novembre de cette année-là les lettres d'établiſſement des Foires de la S. Vincent & de la S. Michel dont il a été parlé cy-deſſus. Françoiſe étant fille de Jean le Bouteiller II du nom.

Pag. 262.

Premier Volume des Bannieres du Châtelet f. 425.

Dans le Procès verbal de la Coûtume de Paris rédigée en 1580 comparut comme Seigneur en partie de Moucy-le-neuf Chreſtien le Bouteiller Ecuyer fils de Girard le Bouteiller Sénéchal de Lorraine.

On vient de voir un Jean le Bouteiller Seineur de Moucy-le-neuf en 1620. C'eſt apparemment le même Jean le Bouteiller de Senlis auſſi qualifié Seigneur de Moucy-le-neuf, qui

Recueil des Epitaphes de

Paris à la Bibliot. du Roy p. 622.

eſt marqué avoir rétabli en 1640 la Croix du cimetiere des Innocens proche laquelle il eſt inhumé.

M. le Marquis de Rothelin eſt aujourd'hui Seigneur de Moucy-le-neuf.

Reg. Parl. Ogier T. 5. fol. 364.

Le 4 juin 1667 le Parlement regiſtra la grande Chambre aſſemblée, &c. les Lettres Patentes en faveur de Jean le Bouteillier de Senlis Seigneur de Moucy, & d'Armand ſon fils Meſtre de Camp du Régiment de la Reine, portant érection de la terre de Moucy circonſtances & dépendances en titre de Comté, pour en jouir par ledit de Moncy, ſes hoirs mâles & ayant cauſe ; enſemble des terres & fiefs qu'ils pourront par la ſuite acquerir relevans du Roy, pour y être joints, ſans que pour ce il ſoit rien innové en la Juſtice de ladite terre, ni qu'elle puiſſe être réunie à la Couronne faute d'hoirs mâles; auquel cas le titre de Comte demeurera ſeulement éteint.

Reg. Ep. Pariſ. 12 Ap.

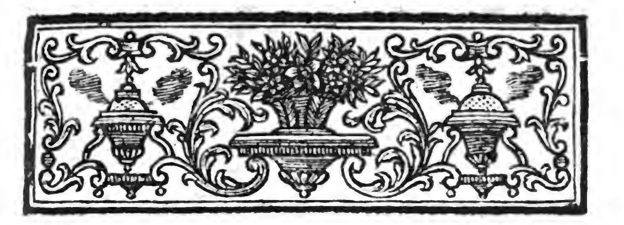
LA FOLIE qui eſt un lieu marqué ſur la carte du Diocèſe à l'orient d'hiver de Moucy exiſtoit dès l'an 1551 & appartenoit à Pierre Boucher Procureur au Parlement, à qui il fut permis vû l'éloignement de faire célébrer en ſa Chapelle.

Le lieu nommé l'Erable dans la carte de de Fer eſt maintenant ſans maiſon quoique la carte en marque. Il n'y reſte qu'un arbre ſur une hauteur vers le ſeptentrion en la cenſive de Moucy-le-neuf.

Catalog. Manuſcriptor. Sorb. Cod. 124.

Il y a eû à Paris ſous le regne de Philippe-le-Hardy fils de S. Louis un Théologien nommé Guillaume *de Monciaco novo*, qui donna en 1286 des livres à la Bibliothéque de Sorbonne. Il paſſe pour avoir été un grand Prédicateur.

Fin du Doyenné de Montmorency.



HISTOIRE DU DIOCESE DE PARIS.

CINQUIE'ME PARTIE.

Contenant l'Hiſtoire des Paroiſſes & Terres du Doyenné de Chelle.

CONFLANS,

Et le Bourg du Pont de Charenton.



JE commence cette partie du Diocèſe de Paris par ce Village, non qu'il ſoit le plus ancien du côté de ces quartiers-là, mais à cauſe qu'il eſt ſur le bord des deux rivieres qui ſéparent le grand Archidiaconé de Paris de celui de Joſas & de celui de Brie ; & que c'eſt dans le voiſinage de ces limites qu'ont été établies ſur les côteaux par S. Germain Evêque de Paris, pluſieurs Paroiſſes dont ont été détachés les habitans des rivages de ces deux rivieres, pour conſtituer des Paroiſſes particulieres.

Il eſt facile de remarquer qu'aux extrémités des anciens ponts il fut ordinairement formé un hameau, ou un village, ou bien un bourg du côté que la route conduit à un lieu conſidérable ou à une contrée peuplée; ſi au contraire il y a un côté qui conduiſe à un moindre nombre de lieux, ou qui ne conduiſe à aucun endroit, on y a bâti moins de maiſons, ou même il n'y en a aucune. La choſe eſt ſenſible au pont de Charenton. A l'extrémité qui finit au rivage droit de la Marne, il s'eſt formé du côté qui mene à Paris un bourg aſſez conſidérable, tandis que du côté qui conduit à Saint Maur ou à Vincennes, les maiſons ſont fort écartées, & qu'il y a fort peu d'habitans. A l'autre extrémité de ce Pont, la différence eſt encore plus ſenſible. Il y a un hameau qui forme une rue du côté qui mene dans la Brie; & en ſortant de ce pont, à main droite, il n'y a pas de maiſons, parce que ce côté-là ne conduit qu'à des terres labourées.

On n'a point de certitude abſolue, que dès le tems de Ceſar il y ait eu un pont à l'endroit qu'on appelle Charenton. Il y en a ſeulement quelque apparence à en juger par la facilité qu'eurent les troupes Romaines lorſqu'au retour de leur vaine tentative ſur Lutece du côté de la riviere de Bievre, elles vinrent repaſſer la Seine à Melun, afin de ſe rendre proche la même ville de Lutece du côté du rivage droit de la Seine. On croit que la riviere de Marne étoit en cet endroit, comme ailleurs, remplie d'iſles grandes & petites qui avoient facilité la conſtruction d'un pont de bois. Du moins il eſt conſtant par la vie de ſaint Merry, qu'il exiſtoit au VII ſiécle un Pont ſous le nom de Pont de Charenton. *Pons Carantonis*, & que ce pont étoit alors facile à rompre & à dé-

Acta SS. Bened. Car. III. P. I. p. 13.

faire : ce qui indique un pont de bois. Il est sûr d'un autre côté par les Annales de saint Bertin à l'an 865, que cet ancien pont avoit été fait par les habitans du lieu. Charles-le-Chauve étant informé qu'il étoit rompu, & que les habitans étant dispersés de côté & d'autres à cause des courses des Normans, ne pouvoient pas le refaire, ordonna qu'il fût refait par les ouvriers des Provinces éloignées chargés de construire des forteresses sur la Seine.

Duchêne T. 3. p. 224. Bouquet To. 7. p. 791.

Ce morceau important des Annales de la composition de Hincmar de Reims, nous apprend qu'il y avoit dès-lors beaucoup d'habitans proche le pont de Charenton. Il est vrai qu'il ne détermine point le côté du rivage; mais il y a toute apparence que c'étoit du côté de Paris en tout sens, par la raison que les habitans se fixent plus ordinairement du côté par où passent les voyageurs ; sur-tout ceux qui négocient en ce qui est le plus nécessaire à la vie ; & qui fait le plus grand nombre. C'est pour cette raison qu'on a appellé Bourg de Charenton, ou Bourg du Pont de Charenton, toutes les maisons qui sont depuis le bout du Pont jusqu'au haut de la montagne où se trouve la porte du Bourg. Quoique cela ne forme qu'une seule rue, il y a cent cinquante chefs de famille (a). C'est-là que sont les établissemens publics, Bureau des Aydes, département de la Maréchaussée, le Bureau de la Poste aux Lettres, celui de la Poste aux Chevaux, la Maison des Sœurs de la Charité :

Factum de M. de Bercy 1744. p. 48, 54.

(a) Le dénombrement de l'élection imprimé en 1709, comptoit alors tant en ce Bourg que dans Conflans & Carrieres, 319 feux : & en 1726, le tout étoit évalué par le Dictionnaire Universel de France, à 1100 communians. Une personne instruite m'a assuré qu'à présent il y en a 1500.

cependant l'Eglise Paroissiale n'est point en ce lieu, non plus qu'au lieu appellé les Carrieres de Charenton, & qui est plus grand & aussi peuplé que le Bourg même ; mais dans le village de Conflans plus voisin de Paris que n'est ce Bourg.

C'est ce qui me paroît prouver la haute antiquité de l'Eglise de saint Pierre de Conflans ; il faut en effet qu'il y ait existé une Paroisse de Conflans qui s'étendoit dès son origine jusqu'au Pont bâti sur la Marne, pour que les premieres maisons bâties proche de ce Pont en tirant vers Paris, ayent été de cette Paroisse ; autrement l'augmentation de ces maisons auroit été plutôt de saint Maurice, où il n'y a pas tout-à-fait si loin à aller, & dont les maisons sont contiguës à cette augmentation : & si la premiere Eglise bâtie à Conflans n'eût pas étendu son territoire jusqu'au bord du Pont, sans doute que lorsqu'on l'a rebâtie & rendue de capacité à contenir le grand peuple qui lui est survenu, on en eût placé l'édifice entre les Carrieres & ce Bourg. Mais selon l'ancienne regle, quelque accroissement qu'ait pris un lieu quant au nombre de ses habitans, il faut qu'il reconnoisse le même Curé que ceux qui les premiers ont habité ce lieu, ont reconnu pour leur Pasteur. Ainsi il ne doit pas paroître étonnant qu'un lieu fermé tel qu'est le Bourg de Charenton, ait son Eglise Paroissiale dans un village éloigné & non fermé de murs, parce que ce Bourg de Charenton n'avoit pas toujours été Bourg, & ne l'est devenu que depuis la détermination du territoire des Paroisses, & surtout depuis que l'importance de la place pour les abords de Paris, obligea d'y construire des forteresses.

L'Eglise de saint Pierre de Conflans de la

Paroiſſe de laquelle eſt le Bourg du Pont de Charenton, eſt un bâtiment du XVI ſiécle qui eſt tout vouté, & qui a un collateral de chaque côté, mais ſans apſide ou ſans fond en forme de rond point. Dans une charte de l'an 1098 Guillaume Evêque de Paris, marque qu'il donne au Monaſtere de ſaint Martin des Champs, deux parties de l'Autel du village appellé *Confluentium*: mais dès auparavant ce Prieuré poſſédoit l'Egliſe de ce lieu, puiſqu'elle eſt ſpécifiée dans la Bulle d'Urbain II de l'an 1097, parmi celles de ce Monaſtere, ſous le nom de *Eccleſia de Confluentia.* Dans l'énumeration des biens du même S. Martin faite par la Bulle de Calixte II donnée l'an 1119, on lit *Villam Confluentiam cum Eccleſia & appendititiis*, & cela eſt répété dans celle d'Innocent II de l'an 1142; au lieu que dans la Bulle d'Eugene III donnée en 1147, il y a ſimplement *Villam de Conflens cum Eccleſia.* Les Lettres de Thibaud Evêque de Paris données à ce Prieuré vers l'an 1150, expliquent ainſi ce qu'il poſſédoit à Conflans, *Eccleſiam de Conflens cum villa & tertia parte decima.* Ces mots *cum villa* ſont apparemment l'une des preuves de l'antiquité du droit de cette Communauté ſur ce qu'on appella depuis la Grange aux Merciers. L'Egliſe de *Conflans* eſt dans le Pouillé Pariſien du XIII ſiécle, au rang de celles dont la nomination appartient au Prieur de Saint Martin, & tous les Pouillés imprimés y ſont conformes. Il eſt fait mention dans le Cartulaire de S. Maur d'un Curé *de Conflentio* nommé *Alermus*, lequel en 1256 donna à cette Abbaye une piece de terre au territoire des vallées avec la carriere voiſine: *in territorio de vallibus cum carreria adjacenti.* Vingt ans après, le Curé & Marguilliers de Conflans reconnurent avoir reçu quatorze

Hiſt. de Paris Felibien.

Hiſt. S. Mart. p. 48.

Ibid. pag. 158. 171. & 180.

Portefeuille Gaignieres 223. fol. 32.

Mém. de la Chambre des Comptes l'an 1276.

liv. pour un droitde dixme qu'ils avoient vendu au Roi Philippe-le-Hardi proche le Bois de Vincennes. Le 9 Août 1385 Regnaud Toupet Curé admodia un arpent de vigne de son Eglise lieu dit les Hayes-aux-Demoiselles. Jean Bodin Curé en 1472 demeuroit à Rome. Martial Voisin autre Curé est mentionné à l'an 1516.

Reg. Official. Par. Reg. Visit. Archid. Hist. S. Martin. Camp. p. 101.

Le Monastere de Saint Martin des Champs ne fut point le seul qui dès l'onziéme siécle eut des revenus à Conflans. Sous le regne d'Henri I l'Abbaye de Saint Magloire y avoit un droit de pêche dans la riviere, à l'endroit même de la jonction de la Seine & de la Marne, *unum gurgitem piscalem in confluentia Sequanæ & Maternæ.* Mais l'on ne voit point que ces deux Maisons quoique dotées de quelques revenus situés à Conflans & à Charenton, y ayent eu aucun Prieuré.

Chartul. S. Maglor. Portef. Gaignier. 221.

Il a existé certainement au Pont de Charenton une Léproserie, qui est mentionnée dans le Registre des visites de celles du Diocèse de Paris faites en 1351. On y lit *Leprosaria de Ponte Carentonis.* Et ensuite ces mots: *De prisia ejus, sola Parochia de Conflentio,* qui veulent dire qu'on n'étoit tenu d'y recevoir que les seuls malades de la Paroisse de Conflans. Il reste à trouver la place où elle étoit. Jamais les Léproseries n'étoient dans les Bourgs. Il semble qu'il y avoit aussi, outre cela, un Hôpital en ce lieu. J'ai vu deux collations de l'administration *Hospitalis S. Mauritii infra fines Parochiæ de Ponte Carentonis,* faites par l'Evêque de Paris le 11 Janvier 1570, & le 31 Décembre 1579. Il seroit surprenant que cet Hôpital n'étant pas situé sur la Paroisse de Charenton Saint-Maurice, eût cependant pris le nom de ce Saint. Mais on voit bien qu'il s'agit de celui qui étoit à

Reg. visit. Leprof. fol. 64.

Reg. Ep. Paris.

l'extrémité de cette Paroiſſe de Saint Maurice vis-à-vis le bout du Pont.

Dans le dernier ſiécle il s'eſt formé ſur le territoire de la Paroiſſe de Conflans, deux Communautés : l'une d'Hommes, l'autre de Filles. Celles d'Hommes eſt cenſée compriſe dans le territoire joignant le Bourg de Charenton. Ce ſont les Carmes Déchaux, qui pour cela ſont communément appellés les Carmes de Charenton. Ils furent fondés vers l'an 1615 par Charles Bailly Préſident en la Chambre des Comptes, & Chreſtienne Leclerc ſon épouſe. Ce Charles étoit fils de Guillaume Bailly mort Abbé de Bourgueil en 1582. Le Noviciat y fut établi le 2 Avril 1617. La confirmation de leur établiſſement & de la donation à eux faite par leur Fondateur, ne fut regiſtrée en Parlement que le 7 Mai 1637. Leur Egliſe eſt aſſez belle : le dedans eſt d'une exacte ſymmétrie avec des arcades, pilaſtres & ſtatues. Avant que ces Religieux euſſent fait bâtir aux Carrieres proche leur Maiſon, il y avoit entre Conflans & Charenton un écho qui répétoit juſqu'à dix fois. L'autre Communauté établie à Conflans eſt un Prieuré de Bénédictines, ſous le titre de la Conception & de Saint Joſeph. Il reconnoît pour ſon Inſtitutrice Charlotte le Bret, qui de Religieuſe de Farmoutier, étant devenue Prieure de S. Thomas de la Val au Diocèſe de Sens, jetta les fondemens d'un nouveau Monaſtere de ſon Ordre à Lagny l'an 1641. C'eſt ce même Couvent qui au bout de douze ou treize ans fut rapproché de Paris à cauſe des guerres, & placé à Conflans dans l'Hôtel ou Palais de Bourgogne, c'eſt-à-dire, l'ancien ſéjour des Ducs, que la Ducheſſe d'Angoulême lui vendit. Depuis lequel tems ce Monaſtere a fourni pluſieurs Abbeſſes à diverſes Maiſons de Bénédictines.

Vie de S. Maur, par le Pere Ignace Carme, pag. 423.

Gal. chr. T. 7.

La partie de Charenton qui eſt de la Paroiſſe de Conflans, étoit dans ces quartiers-là le lieu le plus rempli de belles maiſons, & d'eſpeces de fortereſſes. Il y en avoit une au bout du Pont qui tient au Bourg. L'ancienne coutume étoit d'en bâtir ſur les paſſages de conſéquence. Il y avoit de plus une marque de Seigneurie, qui conſiſtoit dans un droit de péage.

L'Evêque de Paris eſt le plus ancien Seigneur de Charenton que l'on trouve, & il jouiſſoit d'un droit de péage ſur le Pont de ce lieu & à Maumoulin, au ſujet duquel il plaidoit en 1486. On lit dans ſon Cartulaire que les Evêques avoient donné la Terre de Charenton en Fief au Seigneur de la Tour de Senlis ; enſorte que les Hugues de Senlis dits Le Loup, en furent Seigneurs durant tout le XIII ſiécle. Mais il faut auſſi reconnoître que cette famille des Le Loup ne jouit pas de tout, & qu'il y en eut une partie cédée à un Bourgeois de Paris nommé Noël de Surleau. Guillaume Evêque de Paris lui accorda en 1230 de tenir de lui en Fief, tout le manoir qu'il avoit au Pont de Charenton, moyennant quatre ſols de ſervice, ſans taille, ſans corvée, & ſans être tenu d'aller à l'armée ; permettant à lui & à ſes hoirs d'y bâtir & d'avoir droit de Juſtice ſur leurs Hôtes, ne ſe réſervant que la Juſtice des forfaits. En 1246 Gazon de Maubuiſſon Chevalier, revendit à l'Evêque de Paris ce qu'il tenoit de lui de cens au bout du Pont, & dans les Carrieres de Charenton.

Reg. Parl. 7. Apr.

Chart. Ep. Pariſ. fol. 1.

Hiſt. des Gr. Offic. T. 6. p. 267.

Chartul. min. Ep. Par. fol. 195.

Chart. min. f. 213.

Dès l'an 1227 ceux de la Maiſon de Senlis avoient cédé une partie de ce qu'ils tenoient de l'Evêque de Paris à Ferric Paſté Chevalier, dont la cenſive eſt mentionnée au Cartulaire de Saint Maur par rapport à certaines vignes qui y étoient ſituées. Pour ce qui eſt

d'Hugues le Loup, il approuva en qualité de Seigneur de Charenton, le don qu'Eustache de Villepecle fit à l'Abbaye d'Hieres de soixante sols dans son cens situé au même lieu. Gilles Pasté Clerc coseigneur avec les Le Loup de Senlis, ne fit pas moins valoir son droit Seigneurial. Il est fait mention dans les Registres du Parlement à l'an 1268, de la permission qu'il obtint de rétablir les fourches patibulaires qu'il avoit eues en sa Terre *Juxta Charentonium propè Parisios;* à quoi le Prevôt de Paris avoit été opposant. Un endroit des mêmes Registres, quoique postérieur de cent ans, représente le Procureur du Roi, alléguant que le *paage* de Charenton est d'ancien Domaine & patrimoine Royal, & même que la portion de l'Evêque de Paris en est pareillement. Le port de Conflans fut aussi regardé comme étant de la Seigneurie des Chevaliers du nom de Le Loup. Il fut besoin en 1234 qu'un Seigneur de ce nom certifiât la donation que Roger *Pica* avoit faite à l'Abbaye d'Hieres de sept livres assises sur ce Port qui lui appartenoit. Cent ans après un autre Seigneur du même Port de Conflans qui n'est pas nommé, vendit à Hugues de Besançon Evêque de Paris, une rente de cent treize sols sur les produits de ce Port; circonstance qui nous est transmise par l'acte d'application que cet Evêque fit en 1331 de soixante-treize sols qui en provenoient, aux Chanoines de sa Cathédrale qui assisteroient au chant de la Prophétie à la premiere Messe de Noël, suivant l'ancienne coutume du rit Gallican.

Chartul. Hederac.

Reg. Parl. Candelosæ 1268.

Ibid. 12 April. 1374.

Chartul. Hederac.

Ex Chartul. Ep. Paris. Gal. chr. T. 7. col. 129.

Mais pour revenir à la preuve qu'il y ait eu une forteresse au bout du Pont de Charenton, il faut sçavoir qu'encore dans le treiziéme siécle, Philippe-Auguste regardoit le terrein voisin de ce Pont, comme une terre du Do-

Duchêne T. 5. p. 261.

maine, puisque par son Testament de l'an 1222, ce fut ce lieu même qu'il ordonna qu'on choisît pour y bâtir une Abbaye, dans laquelle il y auroit vingt Prêtres Chanoines Réguliers semblables à ceux de Saint Victor. Le Fort du Pont de Charenton subsistoit au XIV siécle avec distinction, & il avoit un Capitaine particulier. Jean de l'Hôpital l'étoit en 1380. François son frere lui succéda. Il falloit aussi que sa situation eût mérité l'attention de nos Rois, puisqu'ils s'étoient choisi un séjour tout auprès. Il y avoit encore en 1578 une maison & un jardin situés proche ce Pont, qu'on appelloit *le Séjour du Roi*. Peut-être étoit-il dans la place que Philippe-Auguste avoit désigné pour sa fondation, laquelle ne fut point faite en ce lieu. Plusieurs Historiens modernes ont marqué qu'en 1567 il y avoit au Pont de Charenton un Fort inexpugnable.

Hist. des Gr. Offic. T. 7. p. 433.

SEJOURS DU ROI ET DES PRINCES ENTRE LE PONT DE CHARENTON ET CONFLANS, ET LEURS POSSESSEURS.

Sauval T. 3. p. 602.

On ne peut douter que nos Rois ne se fussent conservé un Domaine considérable sur le territoire d'entre le bourg de Charenton & Conflans, lorsqu'on aura vu qu'ils y résidoient souvent, qu'ils ont fait des distractions des terres qui en dépendoient, & qu'enfin on connoît le tems auquel ils s'en sont dessaisis. A l'égard de Philippe-le-Bel, outre la Charte de 1306 qu'il fit expédier, on produit une autre Charte de ce Prince du mois de Janvier 1300, par laquelle il confirme à la Léproserie de la Saussaye, la dixme de tous les vins qui seront amenés pour la bouche du Roi dans les Palais situés à Paris, ou dans la Banlieue; & Carrieres y est spécifié. C'est ce qui est répeté à l'égard des Maisons Royales de Carrieres & Cachant dans une autre Charte du mois de Février 1316, & qui prouve que les Rois venoient quelquefois résider à Carrrieres, qui

Du Breul p. 1008.

eſt entre le Bourg de Charenton & l'Egliſe de Conflans. En 1316, Philippe-le-Long fit à Matilde Comteſſe d'Artois ſa belle-mere, un don qui marque l'étendue du territoire Royal ſur la Paroiſſe du même lieu de Conflans ou Bourg de Charenton. Etant au Bois de Vincennes au mois de Décembre, il lui fit préſent de ſa garenne depuis le Pont de Charenton juſqu'à la Tour de Bercy, & depuis la Riviere de Seine juſqu'au chemin par lequel on va de Paris à Saint Maur. Le Teſtament du même Prince dans lequel il eſt ordonné que les nouvelles garennes ſeront détruites, eſt daté de Conflans-lez-Carrieres le 26 Août 1321. Il ſemble par cette expreſſion que Carrieres étoit un lieu plus conſidérable que Conflans, & que le Roi avoit un logis à Conflans outre celui de Carrieres. En 1339 au mois de Juin, Philippe-de-Valois data pareillement une Ordonnance de Conflans-lez-Paris. Ce fut au même lieu que mourut dix ans après, Jeanne de Navarre IIde du nom.

Cod. Victorin. inter Reg. Parlam. not. 42. fol. 90.

Tables de Blanchard.

Mais c'étoit aux Carrieres principalement qu'outre l'endroit deſtiné au logement du Roi, il y avoit du tems du Roi Jean un lieu de Séjour pour ſes chevaux, ſuivant une Charte de ce Prince en faveur des habitans de Creteil & de Maiſons qui y fourniſſoient du fourage. On lit auſſi que le Dauphin Charles aſſiégeant Paris en 1357, étoit logé en ſon Hôtel du Sejour à Carrieres. Je renvoie à m'étendre là-deſſus à la fin de cet article, parlant des événemens. En attendant que je m'étende ſur la Maiſon Royale de Conflans, j'obſerverai que le terrein de ce Sejour de Carrieres fut depuis érigé en Fief qui porte encore le nom de *Sejour du Roi*. Il a été poſſedé depuis plus d'un ſiécle par MM. Dionis grand oncle, oncle & neveu : & le Couvent des Carmes Déchaux

V. Gloſſ. Cangii, voce Sejor Ordon. T. 6. p. 702. Chron. S. Dion.

qui joint leur Maiſon, occupe par accommodement une partie du terrein de cet ancien Sejour.

Mém. de la Chambre des Comtes.

En 1481 le 21 Décembre Louis XI donna à Jean de ſaint Omer dit Baſtard de Valere Capelle, ſa Maiſon de Conflans près Paris, pour en jouir tant qu'il lui plairoit & en recevoir le revenu. Il paroît que deux ans après il n'en jouiſſoit plus; car le 3 Juillet 1483 le même Roi donnant à Sixte d'Allemagne ſon Chirurgien les Maiſons de Flandres, Artois & Bourgogne, y ajoute la Seigneurie de Conflans près Paris. On voit même par d'autres enſeignemens, qu'une Dame nommée Gilette Hennequin veuve de Jacques de Hacqueville, avoit auſſi joüi par don du même Roi l'an 1487, de la Maiſon nommée le Sejour du Roi, près le Pont de Charenton.

Chamb. des Comp. Ogier T. 8. f. 333.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Enfin le 26 Mai 1554 le Roi Henri II ceda à Claude Dodieu Evêque de Rennes, Maître des Requêtes, ſes hoirs & ayant cauſe, toute la terre, rentes, juſtices, Seigneuries & droits qui lui appartenoient en la Paroiſſe de Conflans-lez-Charenton, depuis le Pont de Charenton excluſivement, juſqu'au Ponteau de la Grange aux Merciers, & tout le droit de juſtice & pêcherie qu'il avoit en la riviere de Seine dans les mêmes lieux. Les Lettres de cette aliénation furent regiſtrées en Parlement le 6 Août de la même année.

Reg. Parl. To. 42. fol. 267.

Ce qui vient d'être dit au ſujet du don des Maiſons de Flandre & de Bourgogne, fait en 1483 au Chirurgien de Louis XI, paroît devoir auſſi s'entendre de Conflans ou de Carrieres proche Charenton. Les Comtes de Flandres avoient eu vers l'an 1400 à Conflans une Maiſon appellée le Sejour; elle tenoit à celle des Ducs de Bourgogne appellée le Sejour de Bourgogne, autrement le Manoir &

Sauval T. 2. p. 110 & 112.

la Maison du Duc de Bourgogne, laquelle Maison fut augmentée vers l'an 1430, de granges & jardins situés aux Carrieres de Charenton. *Ibid. T. 3. fol. 156.*

Les derniers Ducs joignirent ces deux Maisons de plaisance, & les embellirent de jardins, vignes, jets d'eau, galeries. Le Duc ou Archiduc Maximilien d'Autriche qui avoit épousé Marie de Bourgogne, fille du dernier Duc de Bourgogne, établit un Concierge dans les siennes vers l'an 1480. On lit qu'il fit don de cette Consiergerie d'abord à Olivier de la Marche, & qu'il la continua en 1491 à Charles fils du même Olivier (*a*). Que par le moyen de quelques terrasses elles s'étendoient jusques sur les bords de la Seine. Ce Manoir ou Sejour du nom de Bourgogne, avoit paru si considérable aux yeux de Gaguin, qu'il en avoit conclu que Philippes Duc de Bourgogne étoit Seigneur de Conflans. En 1548 Henri II par Lettres données à la Côte Saint-André le 14 Septembre, commit Robert Danet Président en la Chambre des Comptes & autres, pour vendre au plus offrant les Sejours, Manoirs & Maisons de Bourgogne, Artois, Flandres & Brabant situés à Conflans près Charenton, qui avoient appartenus aux Ducs de Bourgogne & de Brabant, Comtes de Flandres & Artois, & qui étoient avenus à la Couronne, sans en rien réserver que la teneur féodale. *Conservus.* Mém. de la Chambre des Comptes. Feuille imprimée.

A l'égard du Bourg du Pont de Charenton, je n'ai point trouvé de successeurs aux Chevaliers ci-dessus nommés, Le Loup & Pasté, ou de particuliers qui en ayent été Seigneurs,

(*a*) Je n'ai pu découvrir d'où étoit venue à Jean Jouvenel une censive qu'il avoit à la Croix de Conflans en 1409, suivant un Compte de l'Hôtel-Dieu de Charenton de cette même année. *Archiv. Ep. Paris.*

Factum de M. de Bercy. que Pierre Blanchet qualifié Seigneur de la Ville du Pont de Charenton dans l'aveu & dénombrement qu'il fournit au Roi en l'an 1367. Il faut toujours observer que *Ville* ne signifie-là autre chose que ce que veut dire en latin le mot *Villa*. On voit dans Sauval le sommaire d'un compte de confiscations faites par le Roi d'Angleterre vers l'an 1423, par lequel il apparoît qu'une Dame Gentien possédoit alors cette Seigneurie, à laquelle il est dit qu'appartenoit toute justice, & que proche le Pont étoit l'Hôtel de la Geole pour les Plaids. Quelque tems après les biens appartenans en ce lieu à ses quatre fils, sçavoir deux Hôtels, vignes, terres, près, saulcy, l'Hôtel de la Geole ci-dessus, & deux Moulins sur le Pont, furent donnés par le Roi d'Angleterre à Jean de Pressy Chevalier. Sur la fin du siécle suivant, ce Bourg avoit appartenu à Pierre Cerisay. Ses héritiers le possédoient en 1514. Le carrefour qui est au bout du Pont au-dedans de ce Bourg, est dit être en leur censive dans un titre de cette annéelà. Nicolas de Cerisay possédoit en 1520 la Seigneurie du Pont de Charenton, selon une Sentence de la Chambre du Trésor du 18 Juillet. Quelquefois cette Seigneurie étoit simplement appellée la Seigneurie de Charenton. En 1561 Antoinette de Cerisay veuve du Chancelier Olivier, rendit foi & hommage de cette Terre & Seigneurie à Charles IX; & dans l'acte elle est dite tenue du Roi à cause du Chastel du Louvre. En 1569 dans une Enquête qui fut faite, les témoins déposerent que cette Dame y avoit Haute, Moyenne & Basse-Justice avec Prevôt & autres Officiers. En 1574 Jean Olivier Seigneur de Leuville, fit le même hommage que ci-dessus le 16 Août pour cette Seigneurie dite du

Sauval T. 3. p. 655. Item. pag. 324 & 584.

Factum p. 51.

Ibid. p. 41.

Ibid.

Ibid. & T. 6. de l'Hist. des Gr. Offic. p. 485.

Pont de Charenton, qui lui étoit advenue par le décès de sa mere. L'acte fait mention d'un grand nombre de maisons situées tant à Charenton qu'aux Carrieres. Le même Jean Olivier est qualifié Seigneur du Pont de Charenton & de Carrieres en 1580, dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris. Il y eut par la suite un Procès entre les Evêques de Paris & le Sieur de Bercy Seigneur du Bourg du Pont, au sujet de trois maisons situées à gauche en venant du Pont au Bourg, sur ce que l'Evêque en prétendoit la directe: mais il fut terminé en 1613 par une transaction qui l'assura au Sieur de Bercy. *Ibid. p. 56.* En 1618 il y eut établissement de Foires & de Marchés en ce lieu; & ce droit fut confirmé en 1725. En 1619 le Bourg de Charenton fut érigé en Châtellenie par Lettres-Patentes du Roi. La même année il y eut Sentence le 20 Avril, par laquelle Charles de Malon Conseiller d'Etat, Président au Grand-Conseil & Seigneur du Bourg de Charenton, fut maintenu en la possession *Ibid. p. 142.* & jouissance du droit de Voirie en l'étendue de ce Bourg, contradictoirement avec le Grand Voyer de France. En 1625 au mois de Septembre, le Roi accorda des Lettres-Patentes *Ibid.* qui permettoient l'union de la Grange des Merciers avec la Seigneurie & Châtellenie de Charenton; & dix ans après le 31 Juillet, il y en eut d'autres pour conserver aux Paroisses d'où dépendent ces deux Seigneuries, le même état qu'elles avoient avant cette union: & enfin d'autres le 20 Août suivant, *Ibid.* pour déclarer qu'en réunissant ces deux Seigneuries, l'intention de Sa Majesté a été d'unir aussi les Justices pour être exercées par les mêmes Officiers en la Châtellenie de Charenton. A l'égard du Procès qu'il y a eu en ces derniers tems entre M. de Masson de Bercy

& M. de Loriere Seigneur de Charenton Saint Maurice, leurs Factums sur l'étendue de leur Seigneurie, sont répandus dans le public, & je ne m'étendrai aucunement sur cette matiere.

Comme je conjecture qu'il y a eu autrefois quelque confusion faite de Bercy avec ce lieu appellé la Grange aux Merciers, & que le Château de Bercy aussi-bien que la partie supérieure du lieu dit la Grande-Pinte, est sûrement de la Paroisse de Conflans, j'ai cru devoir produire ici ce que j'ai pu ramasser touchant ces lieux, sauf au Lecteur à faire abstraction de tout ce que j'aurai pu inserer par occasion, sur certaines portions qui sont peut-être de l'ancienne Paroisse de saint Paul de Paris, ou de la nouvelle de sainte Marguerite, dont ce n'est point mon but de parler dans cet article. Ce que l'on trouve de plus

BERCY. ancien sur Bercy, regarde l'Isle qui portoit ce nom, & qui est appellée *Insula de Bercilliis* dans un Diplome de Louis-le-Gros.

Hist. S. Martin. Camp. p. 330.

Le Roi Louis-le-Gros dotant l'Abbaye de Montmartre l'an 1134, lui donne entre autres biens la terre de cette Isle *de Bercilliis* (*a*) exempte de tout droit de Coutume. Deux Seigneurs appellés Adam de Bray & Thibaud

Ibid. pag. 195. *prem.*

faisant en 1172 une échange de biens, Adam & sa femme Emeline donnerent à Thibaud la Grange de Bercix, *Grangiam de Bercix*, avec toutes les terres & prés qui en dépendoient. Voilà un lieu dit la Grange de Bercix bien clairement; c'est ce qui fait soupçonner que de Bercix qui se sera quelquefois trouvé mal

(*a*) Peut-être même que ce terme *Bercilliis* qui a formé le nom vulgaire Bercy, n'est qu'une altération du nom, semblable à celui que portoit une autre Isle de la Seine au-dessous de Roüen proche Caudebec & appellée *Insula Belsinaca* au VII siécle : Bels ou Bers pouvoit signifier dans le langage Celtique quelque chose que nous ignorons.

écrit,

écrit, on aura fait Mercix, & enſuite Mercier (*a*). Bercy devoit être en 1316 une eſpece de Port, puiſque dans une Charte de Philippe-le-Long datée de cette même année, la portion de garenne que ce Roi donna à la Comteſſe d'Artois, ainſi que j'ai dit ci-deſſus, prenoit depuis le Pont de Charenton, *uſque ad Turrim de Berciaco*. Voilà ce que j'ai trouvé de plus ancien touchant Bercy, & qui eſt antérieur à tout ce que j'ai vu ſur la Grange aux Merciers. Je puis ſeulement ajouter, que Perrenelle de Villiers alliée à la Maiſon de Montmorency au XIV ſiécle, eſt qualifiée Dame de Bercy-lez-Charenton, dans l'acte du partage de ſes biens fait en 1415. Je ne dis rien d'un Poëte françois du XIII ſiécle nommé Hugues de Bercy. Il y a apparence qu'il tiroit ſon nom de ce lieu, à moins que ce ne fût d'une Seigneurie de Bercy qui a exiſté dans le Poitou. Ce perſonnage au reſte ne fait rien au ſujet que je traite, à moins qu'on ne puiſſe le faire paſſer pour un Seigneur de ce lieu. La Grange aux Merciers ſera le nom ſous lequel je rapporterai le reſte de ce qui ſe préſente à dire, puiſque ce nom a prévalu quoique ſans beaucoup de fondement. Les grandes Chroniques de Saint Denis marquent que le onze Juillet 1358, les troupes du Roi de Navarre quittant la montagne de Charonne, allerent à la Grange aux Marchez (*liſez* Merciers), d'où elles délogerent pour s'approcher du Duc Régent qui étoit campé vers Carrieres, & que là il y eut un grand eſcarmouche; rencontre ſans doute bien différente de celle où ce même Roi de Navarre étant allé joindre ce Régent, Charles fils du Roi Jean aſſemblé

Cod. Victorin. inter Reg. Parl. n. 42 fol. 99.

Preuves de Montmor. p. 165.

Fauchet, Origin. de la Poëſ. Franç. p. 151.

LA GRANGE AUX MERCIERS.

Continuat. Nangii ad an. 1358.

(*a*) Dans le Rôle imprimé des Décimes, on dit encore: *Les Peres de la Doctrine Chrétienne de la Grange à Bercy*, & non pas *de la Grange aux Merciers*.

avec la Nobleſſe proche le Pont de Charenton, ſe contenta de leur parler ſans en venir aux mains : ce qui fut cauſe que les Pariſiens ne voulurent plus de lui pour leur Capitaine. La Grange aux Merciers appartenoit ſur la fin du même ſiécle à Pierre de Giac Chancelier de France. Il l'avoit eu par décret en 1385. Lui ou ſon fils vendit cette Terre à Jean Duc de Berry l'an 1398. Louis de Luxembourg Evêque de Terouenne, jouiſſoit en 1435 de l'Hôtel appellé la Grange aux Merciers. Il fut confiſqué ſur lui en 1436, & donné par le Roi au Sieur de Saye Baron d'Ivry. Mais dès l'an 1439 cette Terre appartenoit à Pregent Seigneur de Coetivy Amiral de France. Vers le milieu du même ſiécle le Prieur de Saint Martin des Champs en étoit regardé comme Seigneur, & y exerçoit la Juſtice. Les Princes qui faiſoient la guerre à Louis XI l'an 1465, étoient logés aux environs de Charenton; & il fut tenu à Bercy ou à la Grange aux Merciers, diverſes aſſemblées de ces Princes qui furent inutiles, auſſi-bien que le Traité. Le Roi alla pour cela en perſonne à la Grange aux Merciers le 22 Octobre. La Chronique qui marque cette circonſtance, fait mention à la même année d'un Bourguignon qui fut pendu à Charenton à la Juſtice près le Pont par ordre du Comte de Charollois; & à l'an 1467 elle parle d'un Capitaine ou Prevôt d'Auxerre nommé Seveſtre le Moine, lequel après avoir été long-tems dans les priſons de la rue Tiron à Paris, fut noyé dans la Seine proche la Grange aux Merciers par ordre de Louis XI. En 1501 cette Terre appartenoit à M. de Taillebourg. En 1515 le 28 Avril, il y eut Sentence du Châtelet qui condamna Antoine de Luxembourg Chevalier Comte de Brienne, & Dame....

Sauval T. 1. p. 117. & T. 1. p. 147.

Inform. du don Henry.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Regiſt. du Reg. de l'Hôtel en 1446.

Chron. S. Dion. Abregé chronol. chez Godef.

de Coetivy sa femme, auparavant femme de Jacques d'Etouteville Chambellan du Roi, de payer aux Religieux de Saint Martin des Champs, la somme de quatre livres quatorze sols qu'ils ont droit de prendre en qualité de Seigneurs Hauts-Justiciers, bas & moyens de l'Hôtel de la Grange aux Merciers, terres, prés & appartenances assises en la Paroisse de Conflans entre Paris & le Pont de Charenton. En 1526 Charles de Luxembourg Comte de Brienne, vendit cet Hôtel à Guillaume Dodieu Conseiller au Parlement. En 1529 le 29 Novembre, la moitié de la Terre de la Grange fut échangée par Christophe d'Aligre pour ses mineurs, héritiers de Dame Gilette de Coetivy, à Jean Hennequin Conseiller au Parlement, pour la Terre d'Actainville en Dunois. En 1530 le 13 Mai, Charles de Luxembourg en échangea l'autre moitié avec le même Jean Hennequin pour la Terre de Lomoye proche Mante. En 1550 François de Grouches en étoit détenteur avec Georges de Montenay sa femme. Tout ceci est tiré des Mémoires de feu M. Lancelot qui avoit vu les titres.

Autrefois au-dessus de la Grange aux Merciers, il y avoit eu une Maison appellée La Folie Cornu, dont Girard Baudard Procureur au Parlement, accorda en 1506 la jouissance à Simon le Hongre Laboureur, moyennant une redevance. Les Cornu étoient au XIII siécle une famille distinguée qui fournit alors plusieurs Archevêques à l'Eglise de Sens. On entendoit par *Folie* une maison de divertissemens.

Le pavillon qu'on trouve avant que d'entrer dans le Bourg de Charenton par le haut, appartient à M. l'Advocat Maître des Comptes; & auparavant il étoit à M. Poupardin

ſon beau-pere, qui l'avoit acheté de M. Lope de Bourdeaux. La vue de ce lieu domine ſur tous les environs. La Ducheſſe de Sforce y faiſoit ſa demeure en 1691.

Ferm. d'omat. domeſt.

François de Harlay Archevêque de Paris, ſouhaitant avoir une maiſon de plaiſance dans le voiſinage de cette Capitale, en acheta l'an 1672 de M. le Duc de Richelieu, une en roture à Conflans, accompagnée d'une iſle ſur la riviere & la fit rebâtir à neuf, puis la legua à ſes ſucceſſeurs. C'étoit celle qui avoit appartenu en 1568 à André Guillard Sieur de l'Iſle, faiſant apparemment partie de ce que Claude de Dodieu Evêque de Rennes avoit eu douze ans auparavant du Roi Henri II. La même année 1568, elle avoit paſſé à Nicolas le Gendre Seigneur de Villeroy. Elle eſt auſſi la même que Nicolas de Neuville, auſſi Seigneur de Villeroy, avoit acquiſe en 1605 de M. Charles de Maſſon Seigneur de Bercy; lequel de Neuville la vendit en 1619, à Nicolas de Verdun premier Préſident du Parlement; puis en 1634 elle fut adjugée par décret à M. Le Jay premier Préſident; après lequel étant paſſée à Henri de Baufremont Marquis de Senecey, Catherine de la Rochefoucaud la vendit en 1655, à Armand-Jean du Pleſſis Duc de Richelieu, dont je viens de parler. M. de Harlay acquereur, y mourut d'apoplexie le 6 Août 1695. La ſituation de cette maiſon eſt ſur la pente du coteau qui donne une vue charmante ſur la riviere & ſur une vaſte plaine. M. Piganiol eſt celui qui a fait la plus belle & la plus exacte deſcription du jardin, composé de trois terraſſes l'une ſur l'autre, ſans oublier la pompe qui eſt à côté de la riviere pour donner de l'eau à cette maiſon. Mais il eſt moins exact lorſqu'il veut inſinuer que c'eſt cette maiſon ſeule qui porte

Regiſt. du Parl. 21 Juin 1673.

ci-deſſus p. 12.

Nouv. Deſcription des env. de Paris, T. 8. p. 170.

le nom de Conflans, & que le Village n'a pas le même nom. On a vu ci-dessus que le Village & l'Eglise de Conflans étoient connus dès l'onziéme siécle. Ainsi la Maison de l'Archevêque de Paris a tiré son nom de la Paroisse, loin de lui avoir donné le sien.

Mais en fait de maison situées sur la Paroisse de Conflans, celle qui est incontestablement la plus belle, outre qu'elle est Seigneurie, est le Château de Bercy, bâti sous la conduite de François Mansart. Les vues en sont très-étendues, & les dedans ornés de peintures singulieres, qui représentent l'audience que le Grand-Visir donna au Marquis de Nointel Ambassadeur de France, son entrée dans la Ville de Jerusalem, & plusieurs cérémonies qui se font au Saint Sépulcre. Les jardins ont été fort embellis de statues, &c. depuis l'an 1706, & sur-tout de la longue terrasse qui regne le long de la riviere.

Depuis le décès d'Anne-Louis-Jules Malon Maître des Requêtes, arrivé le 5 Octobre 1706, les mêmes Seigneuries qu'il avoit, sçavoir de Bercy, Conflans, Pont de Charenton, Carrieres & la Grange aux Merciers, ont appartenu à son fils aîné Charles Henry Maître des Requêtes, Intendant des Finances, mort le 19 Janvier 1742, & ensuite à Charles-Nicolas Malon Maître des Requêtes, Président au Grand-Conseil, qui en jouit aujourd'hui. Mercure Fevrier 1742. p. 399.

Outre les événemens arrivés à Conflans & aux environs, que j'ai inserés ci-dessus à l'occasion de ce que j'avois à prouver; en voici d'autres sur lesquelles je suis obligé d'insister un peu plus.

Ce fut, par exemple, au Bourg de Charenton, territoire de Carrieres & Conflans, que Charles V Régent de France, campa le

30 Juin 1358 avec trente mille chevaux, pendant que Paris ne le reconnoissoit pas, mais le Roi de Navarre. *Et estoit le corps dudit Régent logé en l'Hostel du Sejour ès Carrieres. Et de-là il vint au pavillon qui fut fait vers le moulin à vent, pour parlementer avec le Roi de Navarre le 8 Juillet.* Des Ursins en son Histoire de Charles VI, parlant de Charenton, dit qu'en 1405 *le tonnerre y abbatit huit cheminées, rencontra un compagnon auquel il osta le chaperon & la manche dextre de sa robe, & passa sans lui mal faire : & par un trou entra en la Maison du Daufin & en une chambre rencontra un jeune homme, lequel il tua, lui consumant les chairs & les os & tout.*

Chron. St Dion.

pag. 120.

On lit en l'Histoire du même Roi écrite par le Fêvre, qu'en l'an 1418 le Duc de Bretagne vint à Charenton, pour faire la paix entre le Dauphin & le Duc de Bourgogne, à cause que la peste étoit à Paris; mais que ce fut en vain, les deux Princes n'ayant pu s'accorder.

All. Généal. Labb. T. 1. p. 666.

Selon un autre monument du tems, Henri V Roi d'Angleterre allant à Troyes en 1420, pour son mariage avec Catherine de France, s'arrêta en passant à Charenton, où la ville de Paris lui fit présenter quatre charetées de *moult* bon vin.

Hist. de Paris Felib. p. 122.

Le Pont de Charenton qui avoit été pris par les Anglois sous le regne de Charles VII, fut repris le 11 Janvier 1436, par les gens du Capitaine de Corbeil nommé Ferriere, & par les soins de Jean de Blaisy qui en chasserent la garnison Angloise.

En 1590 le 25 Avril, le Pont de Charenton fut attaqué par l'armée du Roi Henri IV & emporté; & ceux qui firent résistance dans le Fort qui le défendoit, ayant été pris, furent pendus. Le même Roi fit construire un

Pont vis-à-vis Conflans par où il envoyoit ses partis courir la campagne vers Gentilly, Issy, Vaugirard: mais avant la fin de Septembre les armées ligueuses étoient redevenues maîtresses de ce Pont.

L'Histoire de France fait aussi mention à l'an 1649, d'une prise du Pont de Charenton par le Prince de Condé sur les Parisiens.



CHARENTON S. MAURICE.

Vita sancti Meder. Annal. Bertin.

LE lieu de Charenton en général se trouve nommé incidemment dans des monumens du VIII & IX siécle, & cela à l'occasion de son Pont appellé *Pons Carentonis*. Ce terme *Carento*, qui lui est commun avec quelques rivieres de France, & avec plusieurs autres lieux dont le nom commence par Carent, ou par Charent, vient du Celtique ou Gaulois; mais on en ignore la signification; car ce seroit se tromper que de diviser en trois de cette sorte le mot *Char en ton* pour y trouver un espéce de sens, ou de signification. Au bout septentrional du Pont de Charenton du côté de Paris, en tournant la rue qui est à droite, on entre presque à l'instant sur le territoire de la Paroisse de Charenton surnommé Saint Maurice, pour le distinguer du Bourg de Charenton qu'on laisse à main gauche, & qui reconnoît l'Eglise de Conflans pour sa Paroisse. Il y a une ruelle appellée la Ruelle Leguilliere qui fait la séparation des deux Paroisses, proche la Chapelle de Sainte Catherine, laquelle Chapelle est de la Paroisse de Charenton Saint Maurice, & pour cette raison j'en parlerai ci-après.

Ce nom distinctif est fondé sur ce que saint Maurice ancien Martyr, est le Patron de l'Eglise Paroissiale. Cette Eglise est située presque à l'extrémité du Village du côté de Saint Maur; & l'on n'en approche que par des chemins assez solitaires, & dont l'allignement a été rompu par l'établissement de la Communauté du Val-d'Osne. Il s'en faut de beaucoup que ce Village soit peuplé comme le Bourg de Charenton. J'ai trouvé que quelquefois on l'appelloit

quelquefois on l'appelloit *le Petit Charenton.* Mais en récompense il s'étend plus avant dans la campagne, puisque le hameau de S. Mandé en est. L'Eglise est petite, rebâtie à neuf assez peu solidement. On assure que ce fut aux dépens d'un Curé, mais avec d'autres secours, puisqu'il y eut un Mandement de l'Archevêque pour faire contribuer à ce rétablissement, en date du 8 Septembre 1696. Pierre Billard Prêtre Missionnaire auteur de quelques ouvrages, étant décédé en 1726 dans la maison de M. Billard de Loriere Seigneur du lieu, fut inhumé dans le chœur de cette nouvelle Eglise. Moreri Supplém.

Dès le XII siécle cette Eglise appartenoit au Chapitre de saint Marcel de Paris. La Bulle du Pape Adrien IV qui confirme les biens de cette Collégiale en 1158, marque *Ecclesiam de Charentum.* Aussi le Pouillé du XIII siécle met-il la présentation de cette Eglise comme appartenante à saint Marcel : le Pelletier s'y est conformé dans le sien de 1692. Le Pouillé manuscrit du XVI siécle & les imprimés de 1626 & 1648, la marquent à la nomination de l'Abbé de saint Antoine de Paris, en quoi ils font de lourdes fautes, vu qu'il n'y a point d'Abbé de saint Antoine ; & que si c'est l'Abbesse qu'ils ont voulu dire, cette Dame n'a aucune nomination de Cure, pas même à l'alternative. La présentation à la Cure de Charenton a toujours appartenu au Chapitre de saint Marcel, qui posséde même dans ce lieu un revenu appellé le gros de Charenton. J'ai lû dans un Registre épiscopal de 1501 au 27 Juillet : *Ecclesia Parochialis sancti Mauritii de parvo Charentone de præsentatione Capituli sancti Marcelli.* Regl. du 30 Déc. 1727.

Le plus ancien titre de ma connoissance qui fasse mention de l'Eglise de Charenton, est

un diplome non daté du Roi Henri I, où entre autres biens que ce Prince fait au monastere de saint Barthelemi & de saint Magloire de Paris, est spécifiée la donation d'un vivier ou gord de poissons situé proche l'Eglise du village de Charenton : *Unum ascensorium piscium juxta Ecclesiam Karentonæ villa.* Henri regna depuis l'an 1031 jusqu'à l'an 1060. On trouve encore des lettres de l'Official de Paris à un Chanoine de la Chapelle du Roi, au sujet de la réparation de cette Eglise. Elles sont du mois de Décembre 1274. En troisiéme lieu, il se présente une quittance de trente sols parisis pour un demi-arpent de terre vendu au Roi Philippe-le-Hardi en 1275, au nom de l'Eglise de saint Maurice de Charenton : ce morceau faisoit apparemment partie du terrein que ce Prince acheta pour l'augmentation du Parc de Vincennes, avec ce que lui céderent les Chanoines de saint Marcel.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. p. 75.

Placard de M. Prevost Avocat à Paris.

Il y a sur le bout du territoire de cette Paroisse vers le couchant & proche un orme, une ancienne Chapelle qu'on appelle de sainte Catherine, & qui est plus connue sous le nom de Chapelle de l'Hôtel-Dieu de Charenton ; les provisions que Jacques Evêque de Paris en donna le 15 Juillet 1428, disent qu'elle avoit été bâtie & fondée par Robert Blanchet, & qu'elle tomboit déja en ruine, quoiqu'il n'y eût pas cent ans qu'elle fût fondée, l'époque de cette fondation devant être seulement placée un peu avant l'an 1357. On trouve en effet qu'en cette année Guillaume Blanchet Prêtre, & sans doute parent de Robert, en étoit le Maître & Proviseur ; & qu'en cette qualité il donna à loyer au même Robert & à Jeanne sa femme, une maison sise au Pont de Charenton tenante à la mai-

Tab. Ep. Par. in Spiris.

son du Heaume, celle apparemment qui avoit appartenu à l'Evêque de Terouanne selon d'autres titres. De plus en 1366 Jean Liouft Prêtre & aussi Proviseur, donna à bail de l'agrément d'Etienne Evêque de Paris, au même Robert qualifié *Ostiarius* Huissier du Roi, une place vacante qui tenoit à la maison de cet Officier d'une part, & d'autre à la ruelle conduisant au bois de Vincennes. On trouve enfin dans un compte de l'Hôtel-Dieu de Charenton de l'an 1409, que la Chapelle de Robert Blanchet lui devoit une rente de dix sols par an. J'ai vu l'acte de représentation que l'Archidiacre de Paris fit en 1679 à l'Archevêque de Paris, de celui qui étoit nommé à la Chapelle de Charenton.

Archiv. Ep. Par.

Il a paru en 1743 un imprimé à dessein de mettre le public au fait de la Paroisse de Charenton saint Maurice. On y distingue trois Seigneuries ou fiefs : d'abord celui qui a le nom de la Paroisse. Des deux autres, l'un s'appelle le fief de la Chaussée ; & l'autre le fief de la Riviere. Je ne puis décider duquel des deux étoit Seigneur, Thomas de Fleury, qui plaidoit en 1362 contre le Seigneur de la Queue en Brie. Le fief de Charenton saint Maurice est mouvant de l'Abbaye de saint Denis. C'est le même que le fief de Pierre Feron, que Charles VI donna dans le mois de Mai 1422, à Philippe de Morvilliers premier Président, comme confisqué sur ce même Pierre Feron & sa femme, en ces termes : *Justices, maisons, revenus & possessions qui souloient leur appartenir assis & situées à Charenton.* C'est apparemment ce fief dont fait mention un ancien Registre de l'Abbaye de saint Denis, dans lequel on lit : *Carentonium obvenit Domino Regi per eschoetam. Debebat dicto Domino servitium trium equitum in*

Mémoire de M. de Bercy.

Cedul. Parlam. 1362.

Merc. Juin 1743. 1 vol. p 1091, rectifié par celui d'Août suivant.

Du Breul p. 635. Tab Ep. Par. in Moiss.

banno. Après Jeanne Gentienne qui jouissoit en partie de la terre de Charenton en 1430, les possesseurs connus de ce fief sont Philippe de Morvilliers mort en 1438 & inhumé à saint Martin des Champs, Pierre de Morvilliers son fils. Je l'ai trouvé qualifié Conseiller au Parlement, Seigneur de Charenton, Trembleceau & Cramayel, dans un acte de 1459. Il fut Chancelier de France pendant trois ou quatre ans, & mourut en 1476, Anne de Morvillier sa fille porta cette Seigneurie à Philippe l'Huillier. Valentine l'Huillier procedée de ce mariage épousa Bertrand l'Orfévre. Elle étoit veuve le 7 Août 1532, lorsqu'elle en fit aveu à l'Abbaye de saint Denis. Elle est qualifiée en 1544 veuve d'un Seigneur d'Armenonville, Dame de Cramayel, Saint-Port, & Charenton saint Maurice. Jeanne l'Orfévre fille de Bertrand & de Valentine l'Huillier porta cette terre à Charles de l'Hôpital qui donna son aveu à saint Denis le 20 Janvier 1546. Christophe de Thou possédoit cette Seigneurie en 1580. Anne de Thou sa fille la porta à Philippe Huraut Comte de Chiverny & Chancelier de France, qui la vendit en 1597, deux ans avant sa mort, à Jean le Bossu Secrétaire du Roi, sous le nom de fief de Charenton saint Maurice, & qui est qualifié de même à l'endroit de sa sépulture dans l'Eglise de la Charité de Paris. En 1657 Jacques & François le Bossu freres rendirent hommage à l'Abbaye de saint Denis les 8 Mai & 29 Août. De la famille des le Bossu ce fief a passé à Messieurs de Loriere, parce que Gui Michel Billard de Loriere Conseiller au Grand-Conseil épousa Henriette de Saint-Simon fille d'une Dame le Bossu.

Acte de fond. à Cramayel.

Procès-verbal de la Coutume.

Mémoire imprimé de M. de Loriere 1725.

La même famille des le Bossu a possedé aussi très-long-temps les fiefs de la Riviere &

de la Chauſſée. Le premier eſt très-connu par les choſes que j'en rapporterai ci-après.

A l'égard du fief de la Chauſſée qui commence au ſortir du pont à la ruelle l'Eguillier d'un côté, & de l'autre côté à la ruelle de l'abreuvoir & s'étend juſqu'au Valdône, duquel je vais parler, il releve de la Queue en Brie. Le Seigneur de la Queue y a la haute-juſtice, ſelon le contrat de la vente qu'en fit Guillaume de Beſançon au Préſident de Thou le 8 Octobre 1556. Jean le Boſſu qui depuis poſſéda ce fief, rendit foi & hommage à ce Seigneur le 19 Février 1600. Simon le Boſſu ſon fils pareillement le 26 Février 1626. Les actes portent qu'il y a moyenne & baſſe-Juſtice, & qu'un moulin ſur la Marne y eſt compris. Le Marquis de Lameth Baron de la Queue, fit ſaiſir le tout féodalement faute d'aveu, vers l'an 1665. M. le Duc de Charoſt Baron du même lieu de la Queue, à cauſe de Dame de Lameth ſon épouſe, eut acte en 1703 des Dames de ſaint Cyr qui jouiſſent du revenu Abbatial de ſaint Denis, comme elles ne lui diſputoient pas la mouvance du fief de la Chauſſée pour la moyenne & baſſe-Juſtice, & que le Baron de la Queue à tout droit de haute-Juſtice. Mém. de M. de Bercy p. 5 & 6.

Charenton devint célébre parmi les Proteſtants de Paris au commencement du dernier ſiécle, parce que ce fut l'endroit où le Roi leur permit le 1 Août 1606, de s'aſſembler pour les actes de Religion, au lieu qu'auparavant ils alloient à Ablon qui eſt plus éloigné d'environ deux lieues. Ils y acheterent d'abord la maiſon de Guillaume de l'Aubeſpine Seigneur de Château-neuf Conſeiller d'Etat, du prix de ſept mille livres; & on aſſure qu'ils y tinrent leur premiere Aſſemblée au nombre de trois mille dès le Dimanche 27 du même Felib. Hiſt. de Paris, T. 2. p. 1273.

mois. M. Jean le Bossu Secrétaire du Roi, qui alla au Bureau de la Ville pour s'opposer en qualité de Seigneur haut-Justicier, à cet établissement, ne put obtenir qu'acte de son opposition : & les acquereurs lui firent rendre foi & hommage. Par la suite nonobstant les oppositions des le Bossu Seigneur, & celles du Sieur François Veron Curé de Charenton, les Protestans y firent bâtir sur les desseins du Sieur Jacques de Brosse Architecte, le Temple où il y avoit deux rangs de galeries à appui, une petite lanterne sans cloche surmontée par une globe. L'édifice étoit un quarré oblong percé de trois portes, éclairé par quatre-vingt-une croisées en trois étages. Il avoit de longueur 104 pieds dans œuvre & 66 pieds de largeur ; les murs étoient épais de trois pieds & demi. Dans le clocher fut mise par la suite une cloche de deux mille ou environ, donnée par M. Gillot en 1624. A gauche étoit le cimetiere des gens de qualité. Néanmoins il y avoit des exceptions, s'il est vrai que ce fut dans le Temple même que le Maréchal de Gassion tué à Lens, fut enterré en 1647. Ce Temple pouvoit contenir quatorze mille personnes dans les endroits seulement garnis de menuiseries. On apprend par les Registres du Parlement au 15 Septembre 1606, que cet établissement n'étoit point vérifié ; que pour cette raison le Lieutenant Criminel qui avoit reçu ordre de se trouver sur les avenues de ce lieu lorsque les Religionaires en revenoient, avoit craint aussi-bien que le Chevalier du Guet, de leur prêter main forte, si on les insultoit, sans en avoir parlé à la Cour. Mais il n'y eut point d'émeute que fort long-tems après, sçavoir au mois de Septembre 1621. Les Protestans tinrent en ce Temple de Charenton leurs Synodes Nationaux de

Mercure Février 1666. 1. vol. p. 145.

1623, 1631 & 1644 (a). Sur la fin du mois d'Août 1671, quelqees Catholiques voulurent la nuit mettre le feu à ce Temple, & y firent d'autres insultes. Les Religionaires en porterent leurs plaintes au Parlement le 1 Septembre par la bouche du Lieutenant de Police. Il y eut ordre d'informer. Mais l'Edit de Nantes ayant été révoqué en 1685, on commença à abattre ce Temple le Mardi 23 Octobre 1686, & en cinq jours tout fut détruit, & les matériaux appliqués au profit de l'Hôpital Général de Paris.

Reg. du Parlem. T. 60.

La place où avoit été ce Temple resta inhabitée pendant près de quinze ans. D'abord le terrein en fut donné aux nouvelles Catholiques de la rue sainte Anne à Paris, qui en firent leur maison de campagne. Ensuite la pensée vint à quelques personnes d'établir sur ces ruines un Couvent où l'on pratiqueroit l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement, en expiation de ce qui avoit été prêché en ce lieu pendant tant d'années contre la foi de la présence réelle du Corps de Notre Seigneur dans l'Eucharistie. M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, ne trouvant point de Religieuses dans son Diocèse qui voulussent y venir demeurer, se souvint qu'étant Evêque de Chaalons il avoit remarqué une Communauté de Bénédictines, membre de Molême, exposée à de fréquents pillages. De concert avec son frere Evêque de Chaalons, il jetta les yeux sur cette Communauté pour la faire venir à Charenton. Il y eut des Lettres-Patentes expédiées en 1701 pour transferer ces Reli-

Mémoire de Madame du Voyer T. 2, p. 62.

Registrées en Parl. le 17 Juin 1701.

(a) Il y avoit eu un Coche par eau établi pour aller de Paris à Charenton. C'est ce que suppose le rétablissement qui fut permis à Jacques Deschamps d'en faire en Janvier 1[?]57 par Lettres enregistrées le 1 Avril 1658.

gieuſes du lieu dit le Val-d'Oſne ſitué à deux lieues de Joinville vers le nord, entre les villages d'Oſne & d'Aubigny, avec permiſſion à elles d'y acquérir des places pour s'y établir, comme auſſi celle d'y recevoir des filles nouvellement Catholiques, & d'employer pour cela tant la portion dont le Roi leur avoit fait don (a), que celle qu'il avoit donné à l'Hôpital de Paris. Dès le mois d'Octobre 1700 une Dame de piété donna à cet effet 6000 livres par les mains du P. de la Motte Barnabite. M. le Cardinal de Noailles mit le 13 Août 1701, la premiere pierre à la nouvelle Egliſe que le Roi bâtiſſoit, & avant deux ans révolus il en fit la bénédiction le Mardi de la Pentecôte 29 Mai 1703. On y entre par beaucoup de dégrés. Mme de Chauvire fut la Prieure qui y vint du Val-d'Oſne avec une partie de ſa Communauté. Ce Prieuré avoit été fondé ſous l'invocation de la ſainte Vierge au XII ſiécle par Godefroy Seigneur de Joinville; & comme il dépendoit de Molême où ſaint Robert Abbé a été honoré depuis le XIII ſiécle, ce même Saint a continué d'être regardé au Val-d'Oſne de Charenton comme ſecond Patron. Quoiqu'il n'y ait pas expoſition perpétuelle du Saint Sacrement a découvert en cette Egliſe, mais ſeulement les Jeudis & dans quelques grandes Fêtes; cependant il y a toujours une Religieuſe en adoration devant l'autel où le Corps de Jeſus-Chriſt eſt conſervé dans le ciboire. On aſſure que le 11 Novembre de chaque année on y expoſe un morceau d'un bras de ſaint Martin, ce qui ſeroit une relique bien précieuſe, ſi elle étoit véritablement du grand Evêque de Tours.

Reg. Ep. Febr. 1701.

Alman. ſpirituel 29 Avril.

(a) Les Filles nouvelles Catholiques avoient des héritages à Charenton qui furent amortis en 1686. *Sauval. T. 1. pag.* * 695.

L'établissement des Freres de la Charité à Charenton Saint-Maurice, ne m'est point si connu que celui des Dames du Val-d'Osne : cependant j'en suis assez instruit, pour ne me pas fier à l'époque que lui donne M. de Loriere Seigneur de Charenton, dans un Mémoire imprimé l'an 1725. Il y avance que ce ne fut qu'environ l'an 1660 que deux de ces Religieux s'établirent en ce lieu dans un fond du prix de quatre mille livres, sur le fief dit de la Riviere. Je ne conteste point la valeur, le nom ni la situation du terrein où ils s'établirent. Ce qui est certain est qu'avant l'an 1644, Sebastien Le Blanc Sieur de Saint-Jean, Contrôleur des guerres, donna aux Religieux de cet Ordre une maison toute meublée & un clos de vigne en ce lieu, de la continence de dix arpens avec quatre cens livres pour avoir d'autres meubles, le tout pour y former un Hôpital de douze lits & sept Religieux, suivant l'acte de fondation du 10 Septembre 1642. Le Recueil imprimé en 1723 sur les maisons de cet Ordre, l'appelle Jean Le Blanc. Il est encore certain qu'outre cela il leur donna une maison sise à Paris rue des Noyers. Ayant donc demandé à l'Archevêque permission de s'y établir, de pouvoir quêter aux environs, & faire bénir une Chapelle, cela leur fut accordé le 13 Février de la même année. L'Eglise ayant été bâtie en moins d'un an & bénite sous le titre de Notre-Dame de la Paix ; l'Archevêque permit le 5 Janvier 1645, d'y exposer l'os d'un bras des compagnons de saint Maurice. Cette relique venoit de Robert Myron Ambassadeur chez les Suisses, Maître des Comptes, qui l'avoit obtenue d'Alexandre Soupi Evêque de Plaisance Nonce du Pape en Suisse, lequel Robert Myron la donna à son retour à un Reli-

Reg. Archip. Par.

Ibid.

gieux de la Charité qui l'avoit soigné dans une maladie. L'établissement de ces Freres, ou plutôt de leur Hôpital à Charenton pour retirer les malades, fut aussi confirmé à la Chambre des Comptes avec l'acquit des amortissemens, la même année 1645. Par la suite du tems, cet Hôpital fut aussi destiné à servir aux malades d'esprit qui avoient besoin d'être renfermés. On leur construisit une Chapelle séparée qui fut bénite par le sieur Louiset Curé de Vincennes, en vertu de commission du 9 Octobre 1701. Vingt-quatre ans après, ces Religieux étoient en procès avec M. de Loriere Seigneur de Charenton Saint-Maurice, au sujet du bras de la Marne & du chemin public. Toute leur maison est en très-bel air, & jouit d'une vue charmante, sur-tout par le haut.

Reg. Archip. Par.

Factum.

J'ai hésité sur l'endroit de Charenton où je placerois ce que j'ai remarqué touchant une Chapelle de saint Jean qui y subsistoit il y a plus de deux cents ans, & qui dès-lors avoit besoin d'être refaite à neuf. Il est dit qu'elle étoit située dans l'enclos de la principale maison de Charenton, *in clausura domus principalis de Charentonio* ; que Claire le Gendre veuve d'Olivier Alligret Conseiller & Avocat du Roi au Parlement de Paris, obtint du Cardinal d'Albi Légat en France, des Indulgences adressées au Chapelain de cette Chapelle pour tous ceux qui contribueroient à sa réparation : & l'Evêque de Paris permit le 10 Avril 1532 la publication de ces Indulgences. Il ne paroît pas qu'il faille chercher cette Chapelle de saint Jean dans le bourg du pont de Charenton. Pour lui trouver donc une place autant qu'on le peut faire par conjecture, je croirois qu'elle auroit existé sur le terrein qui appartenoit cent ans après au Sieur

Regist. Ep. Paris. 1532.

Sebastien Le Blanc ; & que peut-être c'étoit de-là que lui étoit venue par ses devanciers la qualité de Sieur de Saint Jean, parce que le territoire qu'il possédoit à Charenton avoit pris le nom de la Chapelle ; & que cette Chapelle n'ayant pas été solidement réparée sous le regne de François I, elle seroit tombée de caducité, & auroit achevé de disparoître entierement dans le tems des troubles de la Religion, de maniere qu'on n'en voyoit rien en 1644, & qu'il n'en restoit que le nom qui étoit porté par le possesseur du terrein.

Il parut en 1733 un Mémoire imprimé composé au nom du Seigneur de cette Paroisse, du Curé, des Habitans, & des Religieux de la Charité, pour prouver qu'on ne devoit pas enlever le pavé du chemin qui communique de Charenton au pont de S. Maur ; attendu que ce chemin faisoit la communication de la Bourgogne & de la Champagne avec la Brie.

Dans un Tableau de la Chapelle du Collége de Navarre, qui contient les legs du Cardinal Dailly, il est parlé du produit du moulin de Charenton situé sur la Marne, à environ deux milles de Paris. M. De Launoy n'a pas dédaigné d'insérer ce fait dans l'Histoire qu'il a écrite de ce Collége. Ce moulin a appartenu depuis à la Toriliere fameux Comédien françois, avec une maison & un jardin assez grand qui étoit planté sur le coteau.

Hist. Domus Navar. pag. 134.

Je ne fais point d'article particulier de François Veron Curé de Charenton, dont j'ai déja dit un mot, & qui est mort en 1649. Il est très-connu par ses controverses & ses Ecrits contre les Calvinistes, qui sont imprimés, & forment deux volumes *in-folio*. Cet habile Controversiste étoit de Paris & avoit été Jésuite.

L'Auteur de la vie de Charles Du Moulin, fait observer que ce célébre Jurisconsulte avoit une maison & des vignes à Charenton.

page 2.

Le dénombrement de l'élection de Paris, a marqué 166 feux à Charenton Saint-Maurice. Il faut y comprendre le hameau de S. Mandé, qui fait partie de cette Paroisse, & dont je vais parler.

SAINT-MANDÉ. Il y a apparence que ce nom fut donné à ce lieu, depuis que les Religieux Bretons du IX siécle ou du suivant, y apporterent des reliques de S. Mandet ou Maudet Solitaire, de Bretagne mort au VII siécle le 18 Novembre, & qu'ils y bâtirent par la suite une Chapelle sous l'invocation de ce Saint; ce qui occasionna un concours à ses reliques, & fit construire un Prieuré qui fut membre de l'Abbaye de saint Magloire. L'Eglise étoit très-petite dans le dernier siécle, & en la rebâtissant au commencement du siécle présent, on l'a très-peu aggrandie.

Au reste il est certain que ce Prieuré subsistoit avant le XIII siécle; mais le Prieur n'étoit pas Seigneur du lieu. Celui qui possédoit ce Prieuré en 1275, & qui étoit Bénédictin comme ceux de saint Magloire, reçut douze livres du Roi Philippe-le-Hardi, pour le dédommager de ce que l'on avoit pris dans son terrein en aggrandissant le Parc de Vincennes. Jean Vie Prieur de saint Mandé, est mentionné comme présent à Paris en 1315, à la translation du corps de saint Magloire. Sous le regne de Louis XI le Curé de Charenton, autorisé par le Chapitre de saint Marcel, disputa aux Religieux de saint Magloire le droit des offrandes de la Chapelle de saint Mandé. L'affaire fut appointée, & l'on ignore quelle fut la décision. Ce Prieuré dont il y a

Mém. de la Chambre des Comptes.

Chastel. Martyr Univ. p. 813.

Tab. S. Maglor.

des collations faites par l'Evêque de Paris, à des Moines & autres, en 1530, 27 Novembre, 1 Décembre 1596, a été réuni à l'Archevêché de Paris sous M. de Perefixe, vers l'an 1665. Il est certain qu'il n'a jamais été à la nomination de l'Abbé de Chaumes, comme le dit le Pelletier en son Pouillé, le confondant avec la Cure de Mandres en Brie.

Reg. Epi Par.

Le plus ancien des Seigneurs de S. Mandé que nous connoissions, est mémorable par ses libéralités envers l'Abbaye de saint Antoine des Champs. Nous ignorons son nom : mais nous sçavons que ce fut lui qui fournit la dépense pour bâtir l'Eglise de cette Abbaye, vers l'an 1220 & 1230, & qu'il lui donna pour la doter trente arpens de terre en sa censive. Un nommé Jean Hesselin paroît en avoir été Seigneur en 1391, puisqu'il empêchoit alors de vendre sans sa permission, des chandelles aux pelerins de saint Mandé ; suivant en cela l'exemple de Richard Abbé de S. Maur, à l'égard des pelerins de saint Maur. Il étoit apparemment petit-fils d'un autre Jean Esselin Bourgeois qui vendit en 1376, vingt-quatre arpens de terre à saint Mandé avec des cens & des rentes, au Roi Philippe-le-Hardi pour l'augmentation du Parc de Vincennes. Vers l'an 1330 cette Seigneurie étoit possedée par Emery d'Orgemont. En ces derniers tems elle a appartenu à M. de Flamarens, qui l'avoit par sa mere qui étoit une Le Camus ; & il l'a vendue à M. de Berulle Maître des Requêtes.

Gall. Chr. nova col. 900.

Regist. du Parlement 7. Déc. 1391.

Mém. de la Chambre des Comptes. *Cod. Reg. 6765.*

Ce hameau n'étoit pas au XIII siécle bâti comme on le voit aujourd'hui en une seule rue, qui est collaterale à la clôture du Parc de Vincennes. Les maisons étoient éparses de côté & d'autre, & elles s'étendoient dans ce que ce Parc renferme aujourd'hui. Mais les

acquisitions que fit le Roi Philippe-le-Hardi, rétrecirent beaucoup le territoire de saint Mandé, en même-tems qu'elles servoient à l'aggrandissement du Parc. Le Maître ou Proviseur de la Maison-Dieu du pont de Charenton, vendit en 1274 à ce Prince quatre arpens de terre en la garenne de saint Mandé, le tout pour dix livres parisis. La même année Gui de la Forest Ecuyer, lui vendit pour le prix de soixante-trois livres six sols, soixante-huit arpens de terre qui se trouvoient renfermés nouvellement dans le Parc. Il y eut plusieurs autres ventes ainsi faites cette année & les suivantes sur la terre de saint Mandé. Aussi la proximité où ce hameau se trouva être du Parc de Vincennes, fut-elle cause que le Roi Charles V cent après, ordonna que les habitans jouiroient des mêmes privilèges que ceux de Vincennes. En cette charte latine, ce lieu est appellé *Villa sancti Mandeti*. Nos Rois avoient proche le Prieuré de saint Mandé une maison dite l'Hôtel du Roi. Les Religieux de saint Magloire proposerent à François I en 1537, de lui céder huit arpens de ce Prieuré sis à Charenton, en échange de cet Hôtel. Les Lettres du Roi pour l'information, sont datées de Chatillon-sur-Loin le 13 Septembre.

Cod. Cam. Comput. in sched. Lancelot.

Ord. des Rois To. 6. p. 246. ad an. 1376.

Tab. sancti Magl.

Mais quoique la plus grande partie du hameau de saint Mandé fût de la Paroisse de Charenton; il y avoit en 1627 une maison que l'on disoit être de la Paroisse de saint Paul, s'il en faut croire l'exposé que fit le 13 Juin à l'Archevêque de Paris, Achilles de Harlay Marquis de Breves & Odette de Vauderar sa femme, pour obtenir la permission d'y faire célébrer.

Reg. Archiep. Par.

Il arriva en 1629 sur le territoire de saint Mandé, une espéce de Miracle. Deux voleurs

avoient emporté de saint Maur au mois de Juin 1628, le chef d'argent qui renfermoit la tête de ce Saint; & ayant rompu ce reliquaire dans un bled proche saint Mandé, ils avoient enfoui la relique dans la terre. Sur les recherches que l'on fit de ce reliquaire, quelques vignerons travaillant entre saint Mandé & Picquepuce, s'étoient apperçus des démarches extraordinaires de ces deux hommes; mais cela en resta là, jusqu'à ce que les nommés François Charon & Nicolas Duchemin labourant en une terre de ces quartiers-là, le soc de la charrue poussa ce chef sur le labourage; il étoit enveloppé de taffetas rouge, & dans le crâne étoient trois roulleaux de parchemin qui désignoient que c'étoit le chef de saint Maur, avec mention des translations. Le clergé de saint Maur & les Officiers laïques étant appellés au lieu de la découverte dit la Croix fossés, il en fut dressé procès-verbal le Samedi cinquiéme jour de Mai 1629, par Guillaume le Maître Maire & Garde de la Justice, Terre & Seigneurie de S. Mandé (a), pour Jerôme de l'Arche Conseiller du Roi Seigneur de ce lieu. Le chef fut restitué aux Chanoines & reporté à leur trésor. Vie de saint Maur par le P. Ignace Carme Déchaux 1640 in-8°. p. 461 & suiv.

Sauval s'éteud sur les Momies d'Egypte qui étoient conservées il y a environ cent ans à saint Mandé dans la maison qu'y avoit autrefois M. Fouquet Surintendant des Finances. Guy Patin parle aussi de cette maison dans ses Lettres à l'occasion du scellé que le Lieutenant Civil y mit en 1660. Antiq. de Paris T. 2. p. 334. Patin Lettre 268. 19 Sept. 1663.

Il y a eu dans le siécle dernier divers établissemens de Communautés à saint Mandé; dont quelques-unes n'ont point réussi, &

(a) Les titres que prend cet Officier doivent faire douter de ce qu'a écrit Sauval T. 2. p. 429, qu'il n'y a point de Justice au fief de saint Mandé.

d'autres n'ont réussi que pour un tems. Les Annonciades de Melun avoient tenté inutilement de s'établir à Corbeil, faute de place. Elles en trouverent à saint Mandé : elles y acheterent un grand corps de logis ou Jean-François de Gondi Archevêque de Paris leur permit le 23 Octobre 1632 de s'établir : mais comme il y eut des oppositions au don de plusieurs arpens de terre que le Roi leur avoit fait, elles requirent l'Archevêque de permettre qu'elles s'établissent à Popincourt fauxbourg de saint Antoine. Le 1 Février 1676 les Religieuses de la Saussaye proche Villejui obtinrent de M. de Harlay Archevêque de Paris, de se transferer à saint Mandé comme dans un lieu plus commode & plus sûr, à condition qu'elles seroient soumises à la jurisdiction Episcopale. Elles eurent même là-dessus des Lettres-Patentes qui furent inscrites dans les Registres de l'Archevêché le 4 Septembre 1689, & néanmoins il paroît qu'au bout d'onze ans, elles étoient retournées dans leur ancienne Maison : car on trouve qu'en 1700 leur Maison de saint Mandé étoit occupée par la Duchesse Douairiere de Montbazon, & que l'Archevêque permit de faire célébrer dans la Chapelle, les Religieuses s'étant retirées. Pour ce qui est des Hospitalieres de Gentilly, elles obtinrent en 1705 la permission de s'établir à saint Mandé, à la charge de laisser à l'Hôtel-Dieu de Paris leurs héritages & maison de Gentilly, où l'air est beaucoup moins sain. Les Lettres-Patentes furent enregistrées en Parlement le 29 Janvier 1705. M. Titon acheta pour ces Religieuses la maison qui avoit appartenu à M. Fouquet, & elles y demeurerent encore. M. Titon fit bâtir auprès de ce Couvent une maison

Reg. Archiep. Par. & Sauval T. 3. p. 182.

Reg. Archiep. Par.

Ibid. 1. Aug. 1605.

ſon qui appartient encore à M. de Villegenou ſon fils,

Un autre écart de Charenton, eſt, ſelon un acte de 1543, l'Hôtel des Piliers, ainſi dit parce qu'il étoit proche les Piliers de la Juſtice de S. Maur. Il y eut alors une Enquête à la pourſuite du Cardinal du Bellay, qui vouloit avoir cet Hôtel alors appartenant au Sieur de Riveron Auditeur des Comptes, par échange pour une Ferme du Prieuré de ſaint Eloi ſiſe à Meſſé en Beauce. *Tab. Epi Par.*

A l'extrémité de la Paroiſſe de Charenton ſaint Maurice & tout proche le bourg de ſaint Maur, ſe voit dans le vallon une Chapelle dite Notre-Dame de Preſles, c'eſt-à-dire, de la prairie *de Pratellis*. Ce que j'en ai vû de plus ancien, eſt qu'en 1459 il y avoit une Confrérie, & qu'au Synode d'Octobre il fut permis à un Prêtre de la deſſervir Dimanches & Fêtes, en même-tems que l'Egliſe de la Varenne. Je n'en connois point l'origine. Divers Ermites y ont fait leur demeure. C'eſt par la permiſſion accordée le 4 Septembre 1696 à Louis Lucas d'y demeurer en qualité d'Ermite, que j'ai appris qu'elle étoit ſur la Paroiſſe de Charenton. *Tab. Epi Par.* *Reg. Archiep. Par.*

Au XIII ſiécle le Prêtre de Croiſſy avoit à raiſon de ſon titre de Chapellenie, le droit de prendre deux muids de bled dans les moulins de Charenton appartenant au Comte de Grandpré. Comme ces moulins furent détruits vers l'an 1278, ce Prêtre obtint en 1279 un ordre du Parlement au Prevôt de Paris de lui payer ces deux muids par an, ou la ſomme de dix livres. Je ne vois point auquel des deux Croiſſy du Diocèſe de Paris on peut rapporter ce fait. *Reg. Parl. olim Pentecoſt. 1279.*

FONTENAY SUR LE BOIS.

LE surnom qu'on a donné à ce village, pour le distinguer des autres Fontenay du Diocèse de Paris, est fondé sur ce qu'il est voisin du Bois de Vincennes. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a de la liaison entre l'un & l'autre, puisque même une grande partie de ce Bois est planté sur le territoire de Fontenay, lequel s'étend jusqu'à saint Maur, & que dans des titres de neuf cens ans une portion considérable de ce Bois est dite être *de villa Fontanedus*. A l'égard du nom Fontenay, il n'a pas besoin d'explication : son étymologie est très-claire : on convient généralement que tous les Fontenay sont ainsi dénommés, à raison de quelques fontaines.

Ce lieu est situé à deux lieues ou environ de Paris, sur la pente d'un coteau qui regarde le midi & le couchant. Il y a beaucoup de vignes. On y comptoit en 1696 lorsqu'il fut question d'y établir un Vicaire, 208 feux, 650 communians & 300 enfans. Le nombre des habitans étoit de 254 feux en 1709, lors du dénombrement des Elections; & en 1726 il y avoit 964 habitans tout compris. Le dernier dénombrement n'y compte que 214 feux.

Reg. Ep. Par. 16 Oct.

Le bâtiment de l'Eglise n'a gueres que deux cens ans ou environ, étant de structure erricastique, ainsi qu'appelloit M. Chastelain tous les édifices d'Eglises construits vers le tems de François I & d'Henri II, c'est-à-dire, des édifices d'où le gothique étoit banni, & dans lesquels on rassembloit un mélange d'architecture Romaine & autres. La tour cependant qui la soutient vers le midi, n'est pas de ce genre de structure : elle paroît par le bas du

dedans être du XII ou XIII siécle. Cette Eglise à sa beauté ; elle est accompagnée de deux collateraux & toute voutée, mais sans galeries. L'aîle du côté septentrional aux environs du chœur supporte des culs de lampes ou lanternes très-bien travaillés. La situation de cette Eglise sur la pente de la montagne, a obligé d'en fortifier l'édifice par dedans ; il est aussi muni par le dehors de pilliers voutans. Le 10 Juin 1704, il fut jugé au Conseil que les habitans feroient les réparations des collateraux aux deux côtés du chœur, quoique fermés d'une clôture à l'allignement de celle du chœur.

Loix des Bâtimens 1748 p. 71.

Au chœur repose Antoine de Lorne Secrétaire honoraire & ancien Greffier en chef du Parlement, décédé en sa maison située en ce lieu le 2 Octobre 1733 âgé de 80 ans. Au premier pilier de la nef à droite est marquée la fondation que Demoiselle Marie Le Fevre de Paris a faite pour un Maître d'Ecole gratuit, par Contrat du 8 Décembre 1717. Il n'y avoit point de portail au frontispice ; M. Duval Curé en a fait faire un en 1752, avec plusieurs autres embellissemens.

Le patron de cette Eglise est saint Germain Evêque d'Auxerre, ainsi que de plusieurs autres Eglises du même canton. Outre la Fête du 31 Juillet, on y célébre celle de sa Translation le 1 Dimanche d'Octobre. La Dédicace est le 1 Dimanche de Septembre.

Il faut croire que saint Germain Evêque de Paris qui étoit fort dévot à Germain d'Auxerre, se servit pour la dédicace de quelques-unes des Eglises de son Diocèse, des reliques qu'on avoit de ce saint dans le trésor de son Eglise Cathédrale, lesquelles venoient de sainte Genevieve, à qui le Diacre du saint Prélat les avoit apportées d'Auxerre. L'E-

Vita sanctæ Genovefæ. Item. Jac. III. Bened. annot. Mab.

glise de Fontenay dût être d'autant plus considérée par les Evêques de Paris, que le village leur appartenoit dans ces tems éloignés. Il est vrai qu'on ignore d'où ce bien étoit venu à l'Eglise de Paris : mais voici ce qu'on lit dans un Diplome de Charle-le-Chauve de l'an 847, dont l'original est conservé dans les Archives de saint Maur. Cette Abbaye possédoit un bois sur la Paroisse de Boissy, surnommée aujourd'hui de S. Leger. L'incommodité du passage de la riviere de Marne, fit que l'Abbé Hincmar proposa à Erkenrad Evêque de Paris de faire un échange. Il céda à l'Eglise de Paris une portion de la Forêt de Boissy, de cinq cents trente-sept perches de circuit, & l'Evêque de son côté donna à l'Abbé du consentement des Chanoines, *ex rebus Ecclesiæ sibi commissæ, de villa quæ vocatur Fontanedus, concidem quæ vocatur Vilcenna habentem in gyro perticas quingentas XXXVI*. Il est hors de doute qu'il s'agit-là de Fontenay sur le Bois de Vincennes, puisque voilà ce Bois qui y est désigné sous son ancien nom de Vilcenne, que ce Bois est contigu à l'Abbaye des Fossés, & que c'est ce qu'elle souhaitoit que d'avoir à sa porte un bois qui lui appartînt. Le Diplome du Prince est une confirmation qu'il donna de cette échange. Environ cent quarante ans après, le Clergé de l'Eglise de Paris exposa au Pape l'état de ses biens, pour obtenir de lui une confirmation. Ce fut l'Evêque Lipard ou Liperne qui la demanda dans un voyage qu'il fit à Rome entre les années 980 & 984. Or pour dernier article des biens que Benoît VII lui confirma & à son Clergé, il y a *Fontenetum cum Ecclesia, Vilcenam cum omnibus inibi adjacentiis*. Ainsi l'Eglise de Fontenay conjointement avec la terre, étoit des appartenances de l'Eglise de Paris à la fin du dixiéme

Voyez les preuves de cet ancien nom à l'article de Vincenne.

Hist. Eccl. Paris T. 1. p. 554. Gall. chr. nov. Instru. col. 21.

ſiécle ; depuis ce tems-là les Evêques l'ont réſervée pour être purement à leur collation. En effet elle eſt marquée *de donatione Epiſcopi* dans le Pouillé du XIII ſiécle ; & même, elle s'y trouve la premiere de tout le Doyenné de Montreuil, & avant Montreuil qui n'y eſt placé qu'au troiſiéme rang. Les Pouillés imprimés en 1626 & 1648, ſont unanimes pour la collation Archiépiſcopale *pleno jure*. Le Pelletier eſt le ſeul qui mal inſtruit en ce point, donne la nomination de cette Cure au Prieur de S. Martin des Champs. Il a ſuivi une faute échappée à la page 127 du Pouillé de 1648.

Pouillé de 1692, p. 62.

Il y a toute apparence que c'étoit de la libéralité de quelques-uns de nos Rois de la premiere race, que l'Evêque & l'Egliſe de Paris tenoient le domaine de Fontenet : mais ces Princes s'en étoient réſervé quelque choſe. De ce qui reſtoit, Louis-le-Gros en aſſigna un labourage de deux charrues à l'Abbaye de ſaint Victor lorſqu'il l'a fonda, avec cinq Hôtes, qui y avoient des maiſons, dix ſols de cens dans le même village, payables en partie par ces cinq Hôtes, & partie par d'autres ; & de plus dans le même lieu un preſſoir & demi avec les droits de preſſurage qui y étoient attachés. Ceci ne formoit qu'une petite partie des biens dont ce Prince fit approuver la donation dans l'Aſſemblée de Chaalons ſur Marne de l'an 1113. Lorſqu'on ferma de murailles le Parc de Vincennes, il y eut des terres de la dépendance de ſaint Victor qui y furent compriſes. Cette Abbaye en fut dédommagée par une rente de vingt-cinq livres ſur le Domaine Royal. Le Mémorial où eſt marqué le paiement de cette rente en 1275, l'article ainſi : » Quittance de l'Abbé & Religieux » de ſaint Victor de 25 livres Pariſis, pour

Hiſt. Eccl. Paris. T. 4. pag. 296 & 797.

Cod. Cam. Comput. in Bibl. Reg.

» dixmes qu'ils avoient droit de prendre dans » la closture nouvelle de Vincennes. » L'année suivante le 23 Mars, un Chanoine de Paris nommé Pierre le Roux, donna aux Chanoines Réguliers de saint Victor tout ce qu'il avoit dans ce Fontenay en cens, dixmes, &c. à condition que l'Abbaye distribueroit la moitié du produit à des Etudians en Théologie, & l'autre moitié à des Etudians en Logique. Depuis tant de donations, cette Maison eut aussi dans le territoire de Fontenay, droit de Justice. Il est reconnu par une Sentence de Hugues Aubriot Prevôt de Paris du 23 Mai 1376; & le 22 Juin 1399, Charles VI permit à ces Religieux de faire élever une échelle en leur Justice de Fontenet lez le Bois de Vincennes. C'est pour toutes ces raisons que saint Victor comparut à la rédaction de la Coutume de Paris l'an 1680, comme Seigneur de ce Fontenay. On dit même que c'est sur le fief de saint Victor que l'Eglise est bâtie. Enfin j'ai trouvé qu'en l'an 1646, cette Abbaye obtint permission du Roi de vendre le fief, censives & terres qu'elle avoit en cette Paroisse, & que le Parlement ordonna une descente sur les lieux pour juger *de commodo*. Mais cette vente ne fut point exécutée, puisque la Seigneurie de Fontenay appartient encore à cette Abbaye.

Gal. chr nova Tom. 7 col. 678.

Necrol. ms. sancti Vict. ad 1 Nov.

Petit Livre blanc du Chastelet f. 34. Voy sur ces échelles l'article de Chelles ci-après.

Reg. Parl. 21 Mars 1645.

La Paroisse de Fontenay étoit autrefois plus étendue qu'elle n'est aujourd'hui. Celle de Montreuil me paroît en être un démembrement très-ancien, puisqu'elle n'a commencé, ainsi que son nom le porte, que par une Chapelle que le Clergé de la Cathédrale de Paris y avoit sur son propre territoire de Fontenay. Le lieu où les Minimes sont bâtis, & où étoient avant eux les Bons Hommes ou Religieux de Grammont, a toujours été de

Fontenay & en est encore, & par conséquent tout ce qui est entre ce Couvent & le bout du Bois de Vincennes du côté de l'Orient. Pour ce qui est du côté du midi, son ancien territoire est jusqu'au bas du bourg ou village de saint Maur; ce qui comprenoit un canton de terres & vignes relevant en 1410 de l'Hôtel du Pont Perrin, faisant partie de l'Hôtel Royal de saint Paul. Ce territoire est séparé de celui de la Paroisse de saint Nicolas du bourg de saint Maur, par une rue nommée Beaubourg qui descend à la riviere de Marne. Les maisons les plus voisines du bourg de saint Maur des deux côtés de cette rue, ont été désunies de la Paroisse de Fontenay, & unies à celle de saint Nicolas, par un Décret de M. de Perefixe Archevêque de Paris du 13 Janvier 1669. Cette désunion de Fontenay a été demandée par Simon Chauvin Secrétaire du Roi, Louise Godefroy veuve de Jean l'Escuyer Sieur de Chaumontel, & par quatre autres propriétaires de maisons tant dedans que dehors le bourg saint Maur, qui se chargerent de payer chaque année une redevance au Curé & à la fabrique de Fontenay. Le hameau du Pont de saint Maur, qui à plus forte raison étoit de la Paroisse de Fontenay, en a aussi été désuni, & uni à la même Paroisse de saint Nicolas, par un Décret de M. de Harlay Archevêque donné le 4 Janvier 1693. Par le moyen de ce dernier démembrement, la Chapelle de saint Leonard située proche ce Pont, sur le grand chemin & la descente qui y conduit, n'est plus de la Paroisse de Fontenay. Ce Pont a porté long-tems le nom de Pont Olins *Pons Olini*; quelquefois aussi on a dit le Port Olins. En 1110 le Roi Louis-le-Gros remit le droit annuel de trois sols que l'Abbaye de saint Maur lui devoit pour le

Sauval T. 2. p. 110.

Ex Tab. S. Mauri & Archiep. Par.

Chartul. S. Mauri.

passage de ses biens par ce lieu. En 1259 un nommé Jean Ret qualifié *Capellanus de Ponte Olini*, y jouissoit d'une maison. Dans le cours du même siécle une des redevances des habitans de Champigny envers l'Abbaye de saint Maur, étoit de fournir des sacs *ad ferendum bladum dictæ Abbatiæ de Ponte Olini*. Il y a à l'autre bout du Pont de saint Maur un lieu que les anciens titres latins de l'Abbaye appellent *Portus Longini*, & les titres françois Poleng, & qu'on trouve nommé maintenant Poulange dans plusieurs cartes modernes, ou Poulangis dans les plus nouvelles. Ce lieu se trouve aussi être aujourd'hui de la Paroisse de saint Maur; mais il étoit anciennement de celle de Fontenay. Il reste une Charte d'Odon de Sully Evêque de Paris de l'an 1207, qui marque qu'alors Radulfe Curé de Fontenay étoit en procès avec l'Abbaye de saint Maur sur la menue dixme de la grange *de Portu Longini*, & qu'il s'accorda sur ses prétentions. Et sans remonter si haut, je trouve qu'en 1626 le 1 Juin, Poulangy est dit être sur la Paroisse de Fontenay, dans la permission accordée à Charles Valdir Secrétaire du Duc d'Espernon, d'y avoir une Chapelle domestique. Une autre preuve encore de l'ancienne étendue de la Paroisse de Fontenay, est qu'elle étoit tenue au *reportage* envers celle de Nogent qui y touche, c'est-à-dire, qu'à raison du voisinage les laboureurs de Nogent cultivoient le territoire de Fontenay, & que pour cela la moitié de la dixme de ces cantons ainsi cultivés se reportoit à Nogent, ainsi que le Glossaire de Du Cange explique ce mot *reportagium* au sujet de Clamard & de Meudon.

Chart. S. Mauri. Gaignieres.

Ibid fol. 25.

Chartul. S. Maglor. ad ann. 1225.

Il y a sur la même Paroisse de Fontenay une Maladerie, qui est encore actuellement inserée au rôle des décimes. Le Pouillé Parisien

Pouillé 1648 p. 41.

ſien de l'an 1648, dit « qu'elle eſt entre le
» bois de Vincennes & le bourg de Fonte-
» nay, proche ce bourg ; qu'elle eſt de fon-
» dation Royale, qu'il n'en reſte que des ma-
» ſures qui ſe voient ſur le chemin ; que plu-
» ſieurs terres en dépendent ; & que le Grand
» Aumonier y pourvoit. » Si cet article du
Pouillé eſt exact, il ſera difficile de convenir
de ce qu'a avancé M. Grancolas ; que la Maladerie de Fontenay au Bois de Vincennes, fut unie en 1566 à l'Hôtel-Dieu de Paris. Elle ſubſiſtoit dès l'an 1219 auquel elle eut part dans une rente ſur une maiſon à Paris, rue de la Voirrerie, en la cenſive de ſaint Merri, & qui au XV ſiécle étoit voiſine de la Court-Robert. Ce qui en prouve encore l'exiſtence dès le XIII ſiécle, eſt un acte de 1221 au Cartulaire Epiſcopal de ſaint Maur, fol. 238. Plus un autre par lequel Adam Harent Chevalier atteſta en 1236 devant l'Official de Paris, qu'on avoit donné à la Léproſerie de Fontenay une autre maiſon ſiſe rue de la Corroirie, mouvante de ſon fief, & qu'il l'amortiſſoit. Plus, on trouve une reconnoiſſance que le Proviſeur de cette Maiſon donna en 1276, comme il avoit reçu des deniers du Roi la ſomme de vingt ſols pariſis pour dédommagement d'un foſſé fait ſur ſon fond pour le conduit des eaux : apparemment l'eau des fontaines de la côte pour le baſſin de Vincennes. On connoiſſoit à cette Léproſerie trois arpens de terre aux environs de Vincennes, ſuivant un bail de 1303. Et en 1458 trois maiſons de la rue de la Couroyrie, dont avoit joui Jean le Danois, étoient dites lui appartenir. Cette Léproſerie, ſelon le Regiſtre des viſites des Léproſeries de l'an 1351, étoit pour les habitans de Fontenay, Montreuil, Bagnolet, Neuilly avec ſes hameaux,

Hiſt. de Paris T. 2. p. 73.

Tab. Ep. in Spirit.

Ibid.

Cod. Cam. Comput.

Reg. viſit. Lepr. Pariſ. 1351. fol. XI. & 92.

& pour tous les Paroissiens de Fontenay demeurans à saint Maur. Il y est fait mention d'un homme qui y avoit été reçu par Brevet du Roi Jean du 2 Octobre 1350 *in suo jucundo adventu*. C'étoit l'Evêque qui y établissoit le Maître. Le principal bien qu'elle avoit alors, étoit une dixme à Tillay proche Gonesse, outre un droit de bled sur les moulins du Roi sis à Gonesse même, qui avoit été donné par saint Louis, & reconnu en 1353 par le Roi Jean. Elle étoit sous le titre de sainte Marie-Magdelene, suivant un acte du 20 Mars 1571.

Tab. Ep. Par. in Lepres.

L'eau des sources qui ont donné le nom au lieu, ne fut pas toujours conduite à Vincennes. On voit par une Ordonnance de Charles V datée de Vincennes le 5 Décembre 1377, que les eaux de Fontenay servoient aux abreuvoirs que le Roi fit dresser en son Hôtel de Beauté; & que les conduits passoient à travers les mazures des habitans, de leurs vignes & de leurs terres, & que les gens de Fontenay étoient tenus de nettoyer ces fontaines, dont l'eau couloit jusques dans cet Hôtel. Ce fut une des conditions sous lesquelles ce Prince les exempta de toutes prises pour son Hôtel & pour celui des Princes, & outre cela de celles qui se faisoient & des impôts qui se levoient pour la chasse aux loups. Ces privilèges leurs furent confirmés par une Ordonnance de François I donnée à Carrieres au mois de Juin 1519, aux mêmes conditions que dans les anciennes Lettres.

Ordonn. des Rois. To. 6. p. 311.

Second vol. des Bannieres du Chastelet fol. 84.

LE CHATEAU DE BEAUTÉ étoit autrefois le lieu le plus notable de la Paroisse de Fontenay. Car quoiqu'il ne fût qu'à une petite distance du territoire de Nogent sur Marne, il étoit compris sur celui de cette premiere Paroisse. Quoiqu'on attribue au Roi Charles V d'avoir bâti le premier un Château

en ce lieu, il ne faut pas croire que le nom de Beauté ne ſoit que de ſon tems; il peut être auſſi ancien que celui de Plaiſance, qui eſt à un quart de lieue de-là, & même être plus ancien; enſorte que de ces deux noms qui ſont ſynonymes pour ſignifier un lieu agréable, l'un auroit ſervi à faire penſer à l'autre. Il falloit qu'il y eut eu en ces quartiers-là un lieu dit *Beauté* dès la fin du douziéme ſiécle, puiſque dès-lors il y avoit ſur la Marne des moulins qui en avoient tiré leur nom. On diſoit en 1206, *Les moulins de Beauté;* ceux à qui ils appartenoient en tranſporterent l'hommage au Roi cette année-là. Ceux qui latiniſoient alors ce nom, employoient le mot *Bellitas*. Charles V ne fit que relever ce nom, qui étoit preſque tombé dans l'oubli, en bâtiſſant ſur la côte d'où l'on voit Vincennes au couchant, Neuilly & Chelles au levant, le cours de la Marne, Champigny, Chenevieres, &c. vers le midi. J'ai vû une note de la main de Guillaume de l'Iſle, qui marquoit que Philippe-de-Valois avoit commencé à faire conſtruire ce Château, & que le Roi Jean l'avoit continué; mais ce qui m'inſpire de la défiance pour cette remarque, eſt que l'Auteur de la même note ajoute que Charles V y eſt né; ce qui eſt faux, puiſqu'il eſt certain que ce Prince naquit à Vincennes, & que Chriſtine de Piſan aſſure que ce fut lui qui *édifia Beauté qui moult eſt notable manoir.* Quelques Chartes de ſon regne ſont terminées ainſi: *Datum in domo noſtra Pulcbritudinis.*

Invent. Camer. Comput. cod. Reg. 6765. fol. 90.

Nota mſſ. in Notit. Gall. Valeſii.

Hiſt. de Charl. V par Chriſt. 1743. p. 241.

Ord. Royal T. 6. p. 379.

La piété du même Prince l'avoit engagé à y conſtruire auſſi une Chapelle, dans laquelle on lit qu'il y avoit trois Meſſes fondées. Il y attira l'Empereur Charles IV qui y réſida pluſieurs jours, & Charles V alloit le viſiter

Memor. Cam. Comput.

Chriſt. de Piſan. p. 328.

en ce lieu chaque jour, puis revenoit en son Château de Vincennes. Quoique l'air de Beauté fût très-salutaire, ce Roi y finit ces jours sans être bien avancé en âge le 16 Septembre 1380. Ce Château continua d'être entretenu sous le regne de Charles VI, on y nommoit des Seigneurs de qualité pour Concierges. On lit qu'après Charles-le-Bref qui en fut déchargé, ce Prince donna cet Office au Comte de Nevers : son fils Charles VII fit présent de ce Château à la belle Agnès, fort connue dans son Histoire. L'Auteur du Journal de son regne assure que c'étoit le Château *le mieux assis qui fust en toute l'Isle de France.* Le Duc de Guyenne frere du Roi Louis XI, y résidoit en 1461, lorsque le Parlement députa l'un de ses membres pour aller conferer avec lui.

Hist. de Charl. VI par Godefroy, p. 791.

* Dans Sauval les Sieurs Bureau en 1463. 1464.

Journ. de Charl. VII p. 204.

Elog. des Pr. Présid. p. 45.

Dans le siécle suivant ce Château étoit réduit à une simple tour, à la garde de laquelle les Rois continuoient de nommer un Concierge. Le Sieur de Graville ayant cessé de l'être, François I pourvut de cette Charge Guillaume de Montmorency l'an 1516. Il fut remplacé par trois de la même Maison successivement, depuis 1551 jusqu'en 1615 que Henri de Montmorency commença à en jouir.

Histoire de Montmor. p. 357. 422. 401.

La même tour de Beauté subsistoit encore au commencement du dernier siécle. Claude Chastillon en a fait entrer la représentation dans sa Topographie in-folio gravée en 1610. On y voit que cette tour étoit quarrée. Il n'en reste plus que la place, & quelques portions de la voute qui étoit dessous. Ceux-là ont été mal informés, qui ont fait mettre par Dom Michel Germain dans la Diplomatique, à l'article de *Bellitas*, que l'on a rebâti un Château à neuf sur les débris de l'ancien. Ils ont confondu avec Beauté le Château de

Topog. de Chastillon f. 105 & 131.

Plaiſance qui en eſt voiſin, & qui a été véritablement rebâti pluſieurs fois. Au bas des murs de l'ancien Château de Beauté, il y a encore un moulin qui porte ce nom. C'eſt un domaine qui a été engagé au Seigneur de Plaiſance.

Dans les cahiers des confiſcations faites au nom du Roi d'Angleterre Henri VI, lorſqu'il fut devenu maître de Paris vers l'an 1423, eſt mentionnée celle qui fut faite de l'Hôtel-rouge, fief avec Juſtice, haute, moyenne & baſſe, ſitué à Fontenay ſur le Bois, & qui fut donné par ce Prince à un nommé Jean Dieupar, qui avoit aidé à faire entrer dans Paris les troupes du Duc de Bourgogne. Cet Hôtel y eſt dit relever de la Terre de Villemomble. C'eſt apparemment une partie de ce fief qu'il faut entendre pour la Seigneurie de Villemomble à Fontenay, laquelle s'étend dans le vignoble vers la Piſote, d'autant que les dernieres maiſons de Fontenay en deſcendant de ce côté-là à main droite, ſont ce que l'on connoît encore ſous le nom de la Maiſon rouge. On trouve auſſi le fief de d'Haute-Loup, mentionné dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de l'an 1580, où paroît Jean le Noir comme Seigneur du fief du Jardin, autrement Hauteloup, à Fontenay & environs: ce fief eſt dans le haut du village ſur le chemin qui conduit de Fontenay à Rôny. On l'appelle plus communément le Fief du Jardin.

Cahiers 41. Sauval Antiq. de Paris, T. 3. p. 324.

Quelqu'un pourra peut-être penſer, que puiſque la Paroiſſe de Fontenay s'étendoit encore dans le ſiécle dernier juſques dans le bourg de ſaint Maur, tout l'emplacement de ce bourg & même celui de l'Abbaye en a dû être, par la raiſon que lorſque cette Abbaye de ſaint Pierre des Foſſés fut fondée au VII

siécle, il n'y avoit en ce lieu aucune Eglise Paroissiale, & qu'il est certain que la premiere Eglise qui fut bâtie pour les ouvriers & paysans serfs du Monastere, fut à la Varenne, sous le titre de saint Hilaire, laquelle Eglise n'existoit pas encore au IX siécle. Mais comme je dois en parlant de l'Abbaye de saint Maur, faire un article particulier de ce lieu de la Varenne, je n'en parlerai point ici, non plus que de l'Eglise de saint Nicolas du bourg de saint Maur, qui sera jointe à l'article de la même Abbaye. Je me borne ici à donner une petite notice du Couvent des Minimes, qui est compris dans la Paroisse de Fontenay.

DU PRIEURÉ DES RELIGIEUX DE GRANDMONT du Bois de Vincennes, depuis donné aux Minimes.

Le Roi Louis-le-Jeune ayant fait venir d'au de-là de la Loire, des Religieux établis par saint Etienne de Muret, qu'on appelloit dès-lors Bons-Hommes de l'Ordre de Grammont, leur donna dans le Bois de Vincennes toute la partie qui étoit environnée de fossés, & obtint de l'Abbaye de S. Maur, du Prieuré de saint Martin des Champs, & de celui de saint Lazare de Paris, un abandon en faveur de ces Grammontins, de tout le droit d'usage que ces trois Maisons pouvoient avoir dans cette enceinte. La Charte imprimée en plusieurs endroits, est de l'an 1164. Dans l'acte de donation que leur fit neuf ans après Mathieu de Montreuil, d'un muid de grain à Villeneuve saint Georges, ils sont appellés *Religiosi homines de Vicena*. Dans le don d'un droit de sel à eux fait en 1179, par Thibaud de Montmorency & ses freres, il y a : *Ecclesia B. Mariæ de Vicena, & fratribus de Grandimonte ibidem Deo servientibus*. On voit par ce

Du Breul p. 1016. Hist. de Paris. Felib. T. 3. p. 64 *Thes. anecdot.* To. 1. col. 463.

Du Breul ibid. & pag. 1017.

dernier acte, que leur Eglise fut bien-tôt bâtie : aussi n'y avoit-il rien de plus simple que ces sortes d'édifices dans cet Ordre, ainsi qu'on peut en juger par d'autres du même tems qui subsistent encore. Ce qui fit beaucoup estimer ces Religieux, fut non-seulement leur vie austere, mais aussi l'attention que le Prince eut pour eux & la confiance que Philippe-Auguste eut dans les lumieres du Frere Bernard, qui lui persuada de chasser les Juifs de son Royaume. Ce Prince ne voulut pas même partir pour la Terre-Sainte, qu'il n'eut recommandé à la Reine & à Guillaume Archevêque de Reims, qui devoient disposer des Bénéfices en son absence dans le cas de Régale, d'user des conseils du même Religieux. Il ne prend point de qualité dans un acte de 1196, où il est nommé à la tête de sa Communauté dans un Traité qu'il fit avec l'Abbaye de saint Maur, touchant des gords ou fosses à poisson. Cet acte commence ainsi : *Ego Frater Bernardus de Vicena & omnes ejusdem loci fratres.* Ces Grammontins recevoient les legs que leur faisoient ceux qui prenoient leur habit. Un d'entre eux leur ayant donné des terres au-dessous de Montreuil, Pierre qualifié *Corrector domus de Vicenis*, & les autres Freres, promirent en 1223 aux Templiers de Paris, Seigneurs censiers de ce canton, de vendre ces biens à des séculiers dans l'an, après qu'ils en auront été requis, & en attendant de leur payer par an une oye ou douze deniers dans l'octave de l'Assomption. Le même Pierre Correcteur de Vincennes, vendit en 1230 une maison à Paris, rue sainte Marine, à Helie Soudiacre du Pape & Chanoine de Troyes.

Rigord. Hist. Phil. Aug. T. 5. pag. 8. Duchêne.

Rigordus ibid. p. 30.

Chartul. S. Mauri. Gan. fol. 26.

Chartul. S. Genov. Paris. p. 219.

Chartul. Liviac fol. 52. ubi & Ademarus Corrector de Vicenis. fol. 55.

Il n'y avoit pas encore cent ans écoulés depuis leur établissement, qu'on leur forma des

difficultés sur leurs biens. Ils présenterent au Parlement de la Chandeleur 1260, la Charte du Roi Louis VII, & ils ne furent pas pour cela écoutés plus favorablement. Le Parlement de la Pentecôte 1271, décida qu'une certaine partie du Bois de Vincennes entourées de vieux fossés ne leur appartenoit pas, mais au Roi. Un peu après l'an 1300, Robert de France Comte de Clermont, fit de nouveaux bâtimens dans ce Couvent, & Louis-le-Hutin permit en 1314 à Louis de Clermont Chambrier de France son fils, d'y loger lui & ses hoirs. Les Grammontins ayant cedé au Roi Charles cinquiéme de leur terrein en sa clôture du même Bois, ce Prince leur donna d'autre bien en place; sçavoir la terre de Quincy en Brie, qu'il leur amortit; mais au sujet de laquelle les Officiers de Provins les inquiéterent encore. Un Mémorial de l'an 1398, parle de l'acquisition qu'ils firent alors de trois arpens & demi & huit perches de bois à Vincennes. Christine de Pisan en sa vie de Charles V, met parmi les fondations: *Item les Bons-Hommes d'emprès Beauté*, sans doute à cause qu'il augmenta leurs biens.

Reg. Parl. Ogier To. 1. fol. 54.

Ibid. 250.

Sauval T. 2. p. 304.

Reg. Parl. 13 April. 1385.

Cod. Regius 6765.

Liv. 3. ch. 11.

On peut voir dans Du Breul les noms de plusieurs Prieurs de cette Maison. Il en a même donné les épitaphes en entier tirées de leurs tombes, qui se voient encore, dit-il, en la basse Eglise. Le second Prieur n'y est dit mort qu'en 1341. Ce qui fait voir que ce nom de Dignité commença tard en cet Ordre: le neuviéme Prieur mourut en 1488, & l'onziéme en 1505.

Antiq. de Paris, pag. 1018.

Depuis l'établissement de l'Ordre de Chevalier de saint Michel, fait en 1469 par Louis XI, les Prieurs de cette Maison de Vincennes en furent faits Chanceliers, ou plutôt ce Prieuré fut donné en Commende à des per-

ſonnes d'un grand nom, telles que le Cardinal de Lorraine, Gabriel Le Veneur Evêque d'Evreux & Hurault de Cheverny Chancelier de France. En 1584 Henri III détacha ce Monaſtere de l'Ordre de Grammont, auquel il donna en échange le College Mignon ſitué à Paris. Ce Prince incertain de l'Ordre Régulier à qui il le donneroit, y mit d'abord des Hieronymites de Pologne, puis des Cordeliers ou Freres Mineurs, & enfin des Minimes tirées du Couvent de Nigeon, qui en prirent poſſeſſion le 17 Octobre 1585. Leur enclos renferme 47 arpens. On va viſiter par curioſité dans leur Sacriſtie le Tableau du Jugement Univerſel de Jean Couſin. On voit dans leur Egliſe inférieure devant l'Autel, cette inſcription ſur une tombe : *Cy giſt M. Roger de Canone Sieur de Marſac, Gouverneur de la Citadelle de Nancy, Lieutenant Commendant du Château de Vincennes, mort audit Château le XI Avril 1665.*



MONTREUIL SUR LE BOIS.

COmme le Diocèse de Paris comprend deux lieux appellés Montreuil, l'un situé à l'orient de la ville, l'autre à l'occident, il a été nécessaire de les distinguer. Celui dont on parle en cet article est le plus connu. Il n'est éloigné du milieu de Paris que de deux petites lieues. On le surnomme *sur le Bois*, parce qu'il est au-dessus du Bois de Vincennes, qui est au midi de ce village. C'est un pays très-cultivé, principalement en vignes & arbres fruitiers; il y a quelques plaines, mais beaucoup plus de coteaux; les labourages ne sont que dans la plaine au-dessus de la montagne qui couvre ce lieu du côté de l'orient: & il n'y a aucun bois dans tout le territoire. Le dénombrement de l'Election donnoit à ce lieu 1086 feux: ce que le Dictionnaire Universel a rendu par le nombre de 2760 habitans, & le sieur d'Oisy par 614 feux.

Le nom de Montreuil étant Ecclésiastique, parce que c'est le diminutif de Moutier ou Monastere, ne peut indiquer qu'une origine de même espece. Il a été différemment altéré en latin. Dés le commencement du XII siécle, qui est l'époque la plus ancienne où il paroisse dans les titres, on disoit *Musterolium*: un peu après d'autres ont écrit *Mosteriolum*: au XIII siécle *Mousterolium*, *Monsterolium*, *Monsteriolum*, *Musteriolum*, *Musterolum*, *Monsterolum*, & quelquefois en françois Monsterol ou Monsterel. M. De Valois n'hésite point a assurer que la dénomination des deux Montreuil du Diocèse de Paris, vient de *Monasteriolum*. C'est, dit-il, un petit Monastere qui a donné le nom à chacun de ces deux

Notit. Galliar. p. 523. col. 2.

lieux, de même qu'à beaucoup d'autres. Mais comme on n'a aucune preuve qu'il y ait jamais eu de Couvent ni de Moines dans l'un ni dans l'autre de ces deux Montreuils, je pense qu'il faut expliquer, ainsi que je vais faire, le sentiment de M. de Valois, ou l'abandonner comme faisant une décision trop générale. De même donc que quantité de lieux sont appellés *La Chapelle*, parce qu'il y a d'abord eu dans ces lieux un Oratoire, au bout duquel il s'est formé des maisons, de la même maniere plusieurs lieux ont reçu anciennement le nom de *Monasteriolum*, quoique occasionné par une simple Chapelle; lorsque cette Chapelle appartenoit à une Communauté Ecclésiastique, ou avoit été bâtie par cette Communauté; car en ce cas on l'appelloit *Monasteriolum*, pour les distinguer de celles que des particuliers faisoient construire. Dans cette hypothèse, puisqu'on ne trouve pas le moindre petit vestige de Monachisme ancien dans nos deux Montreuils, je dis d'abord de celui-ci, que c'est à quelque ancien Doyen de l'Eglise de Paris qu'il doit son origine. Quoique les Doyens en général puissent remonter jusqu'au tems de Louis-le-Débonnaire, on ne connoît cependant ceux de Paris que depuis le X siécle. Le Doyenné eut dès ses commencemens un fief dans le territoire où Montreuil se trouve, & qu'il tint sans doute du Roi. Il en est fait mention dans le Nécrologe de cette Eglise, à l'annonce de l'obit du Doyen Luc, à l'occasion d'une censive que le Chapitre acheta vers l'an 1260, laquelle étoit située dans ce fief de Montreuil. Il est probable qu'il ne faut point faire remonter l'origine de Montreuil plus haut que celle de ce même fief. Le Doyen qui le premier en jouit, y construisit un petit Oratoire

Necrol. Paris. XIII seculi ad 27. Febr.

qui aura été qualifié de *Monasteriolum* ; le pays ayant été défriché de bonne heure & trouvé propre à la vigne, il s'y sera fait des établissemens de vignerons ; l'Oratoire ou petit Moustier leur aura servi de Paroisse, sous le nom de *Monasterel*, ou *Monstrel* ; & l'Evêque de Paris qui en avoit permis l'érection, s'en sera réservé la nomination. Mais peut-être est-ce en conséquence de quelque fondation faite par un Doyen de Notre-Dame, que le Chapitre de Paris y alloit en procession un certain jour de l'année, comme je l'expliquerai ci-après.

Que l'Eglise Paroissiale d'aujourd'hui soit encore à la même place dans laquelle étoit le petit Oratoire ou *Monsterel* du fief Decanal ; c'est ce qui ne se peut prouver. Il suffit qu'il ait existé dans l'étendue du territoire auquel il a donné le nom. Je me suis un peu étendu à débrouiller l'origine de ce *Monsterel* qui n'a jamais eu de Moines ; parce que ce qui sera dit ici servira pour Montreuil d'auprès de Versailles, & que j'y renverrai. Il est bien vrai que plusieurs Maisons Religieuses ont des revenus à Montreuil sur le Bois ; mais on connoît l'origine de ces biens ; elle est postérieure à la formation du nom, & à celle des fiefs des Dignités de Cathédrale établis vraisemblablement lors de l'institution de la vie commune des Chanoines, après le Concile d'Aix-la-Chapelle tenu en 816. Je donnerai ci-après l'époque de ces donations faites à différens Monasteres.

Le lieu de Montreuil qui n'a dû commencer ainsi que par un Oratoire au milieu d'un fief, ainsi que tant d'autres lieux dits *La Chapelle*, étoit devenu considérable, au moins dès le regne du Roi Philippe I. Je me fonde sur le Nécrologe de l'Eglise de Paris, pour

assurer que le Chapitre de Notre-Dame étoit dès-lors dans l'usage d'y aller en Procession, s'il n'y alloit pas déja auparavant. Je le prouve par la donation que fit Foulques I du nom Evêque de Paris, qui siégea les années 1103 & 1104. On y lit au 8 Avril : *Obiit Fulco Parisiensis Ecclesiæ Episcopus qui fecit unam domum in claustro & dedit novem arpennos vinearum ad Stationem ad Mousterolium.* Ou Foulques établit la Procession, qui vraisemblablement se faisoit le jour de saint Pierre, ou bien il fonda seulement le repas qu'on y prendroit ; car à la Station de saint Maur, quoique plus longue, il étoit défendu de rien manger, parce qu'elle se faisoit en Carême. Ce ne fut pas-là au reste la seule chose par laquelle Montreuil se trouvoit distingué, au moins dès le XII siécle : les Evêques de Paris ayant partagé l'Archidiaconné de Paris en deux Doyennés, quant aux Paroisses, le choisirent pour être le lieu de la résidence de l'un des deux Doyens ; ce qui fut cause que pendant plusieurs siécles on disoit *le Doyenné de Montreuil.* Le Pouillé du XIII siécle en sert de preuve. Il place sous le titre de *Decanatus Musteroli*, toutes les Cures qui sont réputées aujourd'hui être du Doyenné de Chelle, & il n'emploie le titre de *Decanatus de Ca'a*, qu'à l'égard des Abbayes & Prieurés qu'il met sous ce Doyenné purement Monastique & composé d'Eglises Régulieres. C'est même de-là, qu'on peut encore prouver, que Montreuil n'a jamais rien eu de Monastique. Maurice de Sully Evêque de Paris, plus ancien d'un demi-siécle que la confection de ce Pouillé, menoit quelquefois le Doyen de Montreuil avec lui, ou lui donnoit l'hospitalité : ce qui fait qu'on le trouve témoin dans des Chartes de ce Prélat ; par exemple, dans une qui regarde

l'Abbaye de Chaalis, & qui eſt de l'an 1168, on lit : *Teſtis Bernerus Decanus noſter de Moſteriolo.* Comme pluſieurs actes ſe paſſoient auſſi pardevant les Doyens ruraux, de-là vient qu'on trouve pareillement des Chartes expédiées par des Doyens de Montreuil; il y en a une entre autres, d'Iſembard Doyen *de Monſterolio* dans le Cartulaire de l'Abbaye de Livry, à l'an 1218. Le Curé de Montreuil fut auſſi toujours pleinement du choix de l'Evêque. Le Pouillé du XIII ſiécle & tous les ſuivans ſont uniformes là-deſſus. Une Sentence de l'Official de Paris du 22 Juillet 1329, en faveur de Jean d'Orly Curé, m'a appris que lui & ſes prédéceſſeurs avoient joui de tout droit de baſſe-Juſtice ſur une maiſon du village dite *La Chapellerie.* Un autre fait peu connu concernant cette Cure, eſt qu'en 1391 après le décès de Denis Le Roi Curé, elle ſe trouvoit unie par autorité Apoſtolique au Collége de Beauvais dans Paris : en conſidération de quoi ce Collége s'engagea par acte du 4 Juillet de cette même année, de payer tous les ans à la ſaint Martin d'hyver à l'Evêque de Paris & à ſes ſucceſſeurs, ſeize ſols pariſis. On ignore quand & comment cette union a ceſſé.

Portefeuille Gaignieres 204. fol. 265.

Chart. Livr. fol. 10.

Tab. Ep. Par. in Spir.

L'Egliſe qui ſubſiſte aujourd'hui à Montreuil, quoique bâtie dans ces tems-là, eſt aſſez belle & répond au titre de Doyen que portoit le Prêtre qui la deſſervoit. On y monte par quelques dégrés. Le chœur eſt ſûrement d'une bâtiſſe du treiziéme ſiécle avec des galeries à jour. La tour placée vers le nord en eſt auſſi; mais non pas la fléche qui n'a été faite qu'après. Cette Egliſe d'une grandeur aſſez conſidérable, eſt pareillement accompagnée de deux collateraux, ſçavoir un de chaque côté : les piliers en ſont aſſez déli-

cats, ſur-tout dans le chœur. Saint Pierre & ſaint Paul ſont les Patrons ; & la Dédicace s'y célebre le Dimanche le plus proche de la Fête de ſaint Matthieu. On ne trouve point en quelle année elle fut faite, on ſçait ſeulement que le 26 Mars 1540, l'Evêque de Paris permit à celui de Megare d'y bénir des Autels, & une portion de terre proche l'Egliſe. Il eſt notoire auſſi par les Regiſtres de l'Archevêché, qu'en 1621 Thomas Deſchamps Curé de ce lieu, ayant expoſé à M. de Gondi (qui n'avoit encore que le titre d'Evêque de Paris) que Marie de Beauvilliers Abbeſſe de Montmartre, lui avoit fait préſent des os d'un bras & d'une côte des ſaints Martyrs compagnons de ſaint Denis, le Vicaire Général *Sylvius à Petra viva*, lui permit d'expoſer les os du bras dans l'Egliſe de Montreuil, & la côte dans la Succurſale de la Piſſotte. Je n'ai vû dans cette Egliſe aucune ſépulture remarquable.

Reg. Ep. Pariſ.

Ibid. 23 April. 1621.

Martin le Marinel Prêtre du Diocèſe de Coutances, qui s'eſt fait connoître par quelques ouvrages Liturgiques dans le tems qu'il fut attaché à Dominique Seguier, ſucceſſivement Evêque d'Auxerre & de Meaux, avoit été fait Curé de ce Montreuil le 29 Mars 1627.

Reg. Archiep. Pariſ.

La premiere des Maiſons régulieres qui paroît avoir eu du bien à Montreuil, eſt l'Abbaye de ſaint Victor de Paris, à laquelle le Roi Louis-le-Gros donna ſur le domaine de ce lieu lorſqu'il l'a fonda en 1113, le labourage d'une charrue avec un hôte qui cultivoit ces terres : *Apud Muſterolium quod eſt juxta Fontanetum, terram unius carrucæ cum uno hoſpite.* De-là l'origine de la Seigneurie de ſaint Victor en ce lieu. Ce fut depuis ce tems-là un domaine avec maiſon Seigneuriale, où

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 1. p. 796.

Gall. chr. T. 7. col. 679.

il fut permis par l'Evêque à Robert Abbé de cette Eglise en 1260, d'ériger un autel pour y faire célébrer. Quelque autre Roi y ajouta apparemment la Justice, puisque parmi les Arrêts du Parlement il y en a un du 2 Janvier 1319, par lequel la haute-Justice des Religieux de saint Victor à Montreuil leur est confirmée ; & qu'il y a une Sentence de Hugues Aubriot Prevôt de Paris, du 23 Mai 1376, qui les y maintient. Le Prieuré de saint Martin des Champs avoit hérité de quelques vignes *apud Musteriolum ;* mais c'étoit un si petit objet, qu'il en avoit accordé la jouissance à un Notable appellé Adam de Bray, lequel en 1172 la céda à Thibaud son fils. Les Chevaliers du Temple prétendoient vers l'an 1220 être Seigneurs de cinq arpens, dont le legs avoit été fait aux Grammontins du Bois de Vincennes. Et en cette qualité de Seigneurs censiers & justiciers de ce canton, ces mêmes Grammontins leurs devoient payer une oye chaque année : ils avoient de plus un droit de dixme & un cens de trois sols huit deniers sur un autre labourage de Montreuil, appellé Bois Ruffin. Mais en 1224 Olivier de la Roche Grand-Prieur de France, donna le tout en échange à l'Abbaye de sainte Genevieve. L'Abbaye de Livry eut aussi des vignes ou un droit de vin à Montreuil dès le siécle de sa fondation. La Bulle d'Honorius III, qui confirma ses biens en 1221, spécifie les vignes de Chanoeil, de Montberling, de Thieulemoy & de Montreuil. Il est fait mention ailleurs d'une vigne des Chanoines de Livry à Montreuil, sur laquelle Henri Comte de Grandpré avoit quelque droit en 1268. De plus Jean Comte de Beaumont attesta en 1220, que Jeanne sa femme leur avoit donné deux piéces de vin à prendre chaque année dans

Petit Livre blanc du Châtelet. f. 131.

Ibid. fol. 132.

Hist. S. Mart. p. 195.

Chartul. S. Genov. ad an. 1233. *p.* 219.

Chartul. S. Genov. p. 76.

Gall. chr. nova Tom. 7. *in Instrum. col.* 92.

Chart. Livr. fol. 4.

Duos dobletios vini.

dans les pressoirs *de Monsterol*. Ainsi la maison de Livry étoit considérablement partagée à Montreuil ; car je pense qu'il faut aussi rapporter à cette Paroisse le territoire de Thieulemoy où cette Abbaye avoit pareillement des vignes : ce lieu écrit aussi Tyeulemoi & Telemoy dans les titres, & toujours par rapport à quelque piéce de vignes, me paroît être celui que depuis on a appellé Tillemont ou Tilmont, lequel est un canton de vignes situé sur la Paroisse de Montreuil. Le même Jean Comte de Beaumont ci-dessus nommé, fit aussi part de ce qu'il avoit à Montreuil aux Moines de Gournay sur Marne ; il leur donna en 1222 vingt sols parisis dans la cense qu'il y levoit. De toutes les Maisons Régulieres qui ont eu du bien à Montreuil, il n'y a que saint Victor & les Templiers qui paroissent y avoir eu une Seigneurie en forme. Les Doyens de Paris étant plus anciens au moins de trois siécles que ces Ordres Réguliers, leur fief aussi doit passer pour être plus ancien que la Seigneurie des autres. Ce fief avoit des mouvances, comme j'ai dit ci-dessus, & le Chapitre de Paris même les reconnut. Le même Chapitre eut pareillement par forme de legs quelques vignes situées à Montreuil. Une Dame nommée Richilde en donna quatre arpens aux Chanoines pour le repos de l'ame de Thomas son fils Acolyte Chanoine, & cela *ad stationem quatuor ferculorum*. Cette Dame vivoit au plus tard dans le XII siécle. Je ne la crois pas différente de Richilde mere de Matthieu de Montreuil, qui donna en 1173 une rente de grain aux Bons-Hommes du Bois de Vincennes. A l'égard des repas de l'Anniversaire, on sçait que dès le dixiéme siécle ces sortes de repas étoient établis sur le pied des quatre plats ci-dessus marqués. Au

Necrol. Paris. 27 Febr.

Ibid. 18 Martii.

Du Breul p. 10.6.

Gall. chr. nova Tom. 7. col. 192.

XIII siécle Matthieu de Beauvais Chanoine de Paris, fondant un autel à Notre-Dame, donna pour cela entre autres biens un arpent de vigne situé à Montreuil. Les Chapelains de saint Thomas de Cantorbery en la même Eglise y en ont deux arpens. Je passe légerement sur l'Abbaye d'Hierre, que des Lettres de Maurice de Sully Evêque de Paris attestent y avoir eu la moitié d'un vignoble, venant d'Hildeande femme de Baudoin Flamand, aussi-bien que sur les Religieuses de saint Antoine, qui y possédoient un bien dès le tems du Roi Jean, & sur les Freres Billettes ou de la Charité Notre-Dame à Paris, qui y avoient un labourage qu'ils vendirent à Jerôme Dufour Conseiller au Parlement en 1575.

Collect. mss. du Bois T. V. ad calcem.

Chartul. Hederac.

Levée du cinquiéme sous ce Roi. *Homolog. par l'Evêque du 12 Juin.*

Le Domaine du Roi en ce lieu mérite davantage notre attention. Philippe-Auguste en fit aussi quelque distraction l'an 1193, en faveur de Gaucher de Chatillon, pour avoir de lui le Château de Pierrefont. Quelques-uns assurent que le même Prince en donna le surplus au commencement du siécle suivant, à Guillaume de Garlande V du nom. Au reste il fut jugé en Parlement l'an 1258, que la haute-Justice de ce lieu appartenoit au Roi. Il y eut vers l'an 1409 une confiscation d'héritages appartenant à Guillaume Barrand ou Bureau Secrétaire du Roi, criminel de léze-Majesté, absent & banni : Charles VI les donna au Comte de Vertus. Vers l'an 1466 Dreux Brudé Garde des Chartes du Roi & Audiancier de la Chancellerie de France, ayant acquis de Thomas Boutin & Jeanne l'Orfevre sa femme, une rente assise sur la terre de Monstereul sur le Bois de Vincennes; il fut spécifié qu'elle étoit tenue en fief du Châtelet.

Ampliss. Collect. T. 1. p. 900.

Hist. des Gr. Off. T. 6. p. 32.

Reg. Parl *Rentec.* Petit Livre blanc du Châtelet. fol. 248.

Reg. du Trésor des Ch. Décrétale 1413.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Sauval Antiq de Paris, T. 3. p. 390.

Depuis Guillaume de Garlande ci-dessus

nommé, je n'ai trouvé que les Seigneurs suivans de Montreuil. Jean Turquan Bourgeois de Paris décédé en 1439, en est dit Seigneur en partie, dans son épitaphe. Sauval apporte une preuve que cette terre échut en 1490, à Jacques Chevalier Maître des Comptes, par succession de sa mere fille de Dreux Budé, dont j'ai parlé un peu plus haut, & en conséquence d'adjudication par décret. Je ne vois pas comment concilier ces derniers faits, avec ce qui se lit ailleurs, sçavoir que Montreuil près Vincennes a été possedé par Jacques Huault qui alla à la conquête de Naples & y mourut en 1495, puis par ses descendans Pierre & Jacques Huault. Guillaume Correcteur des Comptes fils de ce dernier, en jouissoit l'an 1543.

Epit. à S. Paul sous les Charniers.

Compte de la Prevôté de Paris 1491.

Sauval T. 3. p. 495.

Reg du Conseil du Parl. 30 Août 1490.

Moreri. *voce* Huault.

Le Seigneur de Montreuil n'est point nommé dans le Procès-verbal de la Coutume de Paris de 1510; mais dans celui de la réformation faite en 1580, cette terre est dite appartenir à François de Maricourt Chevalier de l'Ordre du Roi: & Claude Breteau Procureur en Parlement, en est qualifié Prevôt. Le Procès-verbal d'où je tire ces circonstances, donne pareillement le titre de Seigneur en partie de Montreuil, à l'Abbaye de saint Victor, à la Sainte-Chapelle de Paris & au Grand-Prieur de France. C'est aujourd'hui M. le Comte de Sourdis qui est Seigneur de cette Paroisse.

Procès-verbal p. 649.

LA PISSOTE étoit autrefois de la Paroisse de Montreuil, comme aussi le Château de Vincennes. Il y eut après la mort de saint Louis qui y avoit fait bâtir une Chapelle, quelques différens entre ce Chapelain Royal & le Curé. Simon de Matifas Evêque de Paris les termina en 1294. Charles fils aîné du Roi Jean, & depuis son successeur à la Couronne,

Gall. chr. T. 7. col. 120 ex magno Cartul. Ep.

ſous le nom de Charles V, étant né au Bois de Vincennes le 21 Janvier 1337, fut baptiſé ſur les fonts de la Paroiſſe de Montreuil, ainſi que ce Prince le déclare dans des Lettres de l'an 1375, dans leſquelles il ajoute que Jeanne de Bourbon ſon épouſe y avoit auſſi été baptiſée. On trouvera ces Lettres au bas de cette page *. Voyez le reſte à l'article de Vincennes.

Tréſor des Chartes Reg. 107. Piéce 143.

* *CHARLES, &c. ſçavoir faiſons à t. p. & a. Que nous eſtant en l'Egliſe de ſaint Pierre de lez Bois de Vincennes, ès fons de laquelle Egliſe nous & nôtre très-chiere & amée Compagne la Royne fuſmes baptiſés, pour révérence de Dieu & de la glorieuſe Mere de Dieu & dudit Apoſtre de qui la feſte eſt aujourd'hui, & auſſi à la ſupplication de la femme & d'aucuns des amis charnelx de feu Arnoult de Larron jadis Maire de ladite Ville, que fut n'aguerre juſticié & pendu au gibet de Paris, à ladite femme & amis dudit Arnoult, avons donnez & donnons de certaine ſcience & grace ſpécial par ces préſentes, autorité & licence du corps dudit feu Arnoult faire traire hors dudit gibet où il eſt à préſent, pour ycellui mettre & faire mettre en terre-ſainte; toutefois que ce ſoit ſecretement & ſans ſolemnités. Si mandons à notre Prevoſt de Paris ou à ſon Lieutenant, que ledit corps dudit feu Arnoult face baillier & delivrer à la femme & amis charnelx dudit Arnoult, pour le mettre & faire mettre en terre-ſainte comme dit eſt, en faiſant & ſouffrant jouir & uſer la icelle femme, amis dudit feu Arnoult perpétuellement & paiſiblement de notre préſente grace, &c. Donné à notre Ville de Monſtereul le XXIX de Juin, l'an de grace MCCC LXXV & de notre regne le douziéme.*

Par le Roi T. HOCIE.

Regiſtre du Tréſor des Chart. 107, piéc. 143.

Les habitans de Montreuil ont été favorisés de plusieurs priviléges accordés par nos Rois. Ayant exposé combien ils avoient souffert de l'absence du Roi durant les guerres, & pendant qu'Etienne Marcel étoit Prevôt des Marchands, le Roi Jean par ses Lettres du mois de Mars 1360, les exempta de prises, c'est-à-dire, de payer aucuns subsides ni de loger les gens de sa suite, & fit défenses de prendre leur bled, vin, vaches, volailles ou autre bétail, à condition qu'ils entretiendroient à leurs dépens les fontaines de Montreuil, desquelles l'eau s'écouloit jusqu'à la rue Pavée qui alloit au vivier de Vincennes (*a*). Ces mêmes exemptions furent encore confirmées par Charles V en 1363 aux mêmes conditions, & par Charles VI en 1380 au mois de Février. En 1445 sous le regne Charles VII, pendant que le Comte de Tancarville étoit Capitaine du Bois de Vincennes, les habitans de Montreuil & de Fontenay résisterent à la soumission qu'on exigeoit d'eux de faire le guet dans ce Château; & l'affaire fut portée en Parlement. Leur Procureur allégua pour eux qu'ils n'étoient pas nuëment sujets du Roi, & qu'ils avoient aussi d'autres Seigneurs; que les ennemis étant éloignés de seize lieues, le guet étoit inutile à Vincennes: l'affaire fut appointée. On voit par le reste du plaidoyer, qu'il fut dit que du tems du Prince de Galles Vincennes n'étoit qu'une Maison-forte & un Palais; que c'étoit seulement Charles V qui lui avoit donné la forme de Château: que le Roi Jean s'y étoit tenu souvent, & qu'alors les habitans de Montreuil & de Fontenay y avoient fait le

Ordon. des Rois T. & Du Breul p. 1020.

Ordon. des Rois T. 6.

Reg. Parlam. 21 *Febr.* 1445.

(*a*) Le Placard de M. l'Avocat Prevost sur Vincennes en 1738, marque que c'est au cour de cette eau venant de Montreuil que finit la Banlieue de Paris.

guet. Il paroît auſſi par le même plaidoyer, que les habitans de la baſſe-cour du Château étoient en différent avec ceux de Montreuil, ſur ce que ceux-ci les avoient impoſés avec eux au rôle des ſubſides. Blanchard fait mention de Lettres-Patentes portant reglement ſur les priviléges des gens de Montreuil accordées au mois de Mai 1514, & d'autres du Roi Henri II de l'an 1547. Du Breul parle d'un Arrêt de la Cour des Aydes qui paroît avoir modifié & expliqué ces priviléges. Il eſt reſté juſqu'ici de ces anciennes graces de nos Rois, que les habitans de ce lieu vendant leur vin en gros, ſont exempts de ce que l'on appelle le droit du gros.

Antiq. de Paris, pag. 1020.

Le territoire de Montreuil eſt fertile non-ſeulement en vin, mais encore en fruits de pluſieurs ſortes. Le nouveau Livre ſur la culture des pêchers imprimé vers l'an 1749, parle avantageuſement de celle que font les habitans de ce lieu.

Il y eut à Paris du tems de ſaint Louis un célébre Architecte appellé Pierre de Montereul, qui bâtit le refectoire de l'Abbaye de ſaint Germain des Prés & la grande Chapelle de Notre-Dame voiſine du Palais Abbatial, qui ſont deux morceaux gothiques très-délicats. Brice & Piganiol diſent qu'il eut auſſi la conduite de l'ouvrage de la Sainte-Chapelle du Palais. L'inſcription de ſa tombe qui ſe voit à la Chapelle de Notre-Dame ci-deſſus dite, porte ces mots: *Muſterolo natus*, d'où M. Felibien en ſon Traité des Architectes, a conclu qu'il étoit de Montereau; ce qui a été ſuivi par Moreri. Mais à moins que cet Auteur n'ait eu une preuve poſitive que cet Architecte étoit de Montereau-Faut-Yonne, on doit ſe déterminer à regarder Montreuil proche Paris comme ſon lieu natal, parce que

Brice T. 4. p. 313.

c'eſt à Paris qu'il a vécu, qu'il a travaillé, qu'il eſt mort, & qu'il a été inhumé, & que dans cette ville lorſqu'on parle de Montreuil ſans autre explication, on entend naturellement Montreuil qui touche aux fauxbourgs. Il eſt vrai que *Muſterolum* en latin peut également ſignifier quelquefois Montereau; mais l'équivoque eſt levée par l'épitaphe de ſa femme ainſi conçue: *Ici giſt Annes feme jadis feu Meſtre Pierre de Montereul.* Ce que je viens de dire touchant l'uſage d'entendre à Paris Montreuil ſur le Bois, lorſqu'on dit ſimplement Montreuil, ſe confirme par le récit que fit vers l'an 1280 Guillaume le Cordelier, d'un miracle de ſaint Louis ſur une femme qui pendant neuf jours vint de Montreuil au tombeau de ce Saint en l'Egliſe de ſaint Denis, & fut guérie: il eſt viſible qu'on ne peut entendre par ce lieu ſimplement appellé Montreuil, que celui qui n'eſt qu'à deux lieues ou un peu plus, de ſaint Denis (*a*). Le Nécrologe de l'Abbaye de ſaint Germain, nous apprend que ce Pierre de Montreuil mourut en 1266 le 17 Mars. Il eſt inhumé dans le chœur de la Chapelle, ſous une tombe où il eſt repréſenté le compas à la main. C'eſt-là qu'on lit ces deux vers:

Miracl. de ſaint Louis, chap. 22.

Hiſt. de S. Germ. à la fin.

Flos plenus morum, vivens doctor latomorum,
Muſterolo natus jacet hic Petrus tumulatus.

Ecarts de Montreuil.

TILLEMONT. Le célébre Sebaſtien le Nain ſe retira en 1679 ſur la même Pa-

(*a*) Le Cartulaire de l'Abbaye de Livry parlant à la page 89 d'un Renaud de Montreuil, qui en 1202 avoit certains droits ſur l'Egliſe de Clichy en l'Aunois, l'appelle *Renardus de Muſterolo*: & dans une Charte de Louis VII de l'an 1173 chez Du Breul pag. 1016, un bienfaiɨteur des Grammontins du Bois de Vincennes eſt ſimplement dit *Matthaeus de Monterel.*

roisse, dans le lieu dit Tilmont, que j'ai conjecturé ci-dessus être le Telemoi des titres de l'Abbaye de Livry. C'est en cette solitude qu'il composa plusieurs de ses ouvrages. Quoiqu'elle fût éloignée de près d'une demi-lieue de l'Eglise Paroissiale, il y alloit exactement les Dimanches & Fêtes pour exercer l'office de Diacre. M. Secousse m'a dit avoir vu dans le cabinet où travailloit ce sçavant & laborieux Auteur, l'empreinte de ses deux pieds marquée sur les carreaux qui étoient au-devant de son bureau. Ce Château de Tillemont étoit commun en 1631 à Seraphin Ragois Conseiller du Roi & Marie du Lac sa femme, & à Jean Le Nain Seigneur de Beaumont avec Marie Ragois son épouse. Aujourd'hui Tillemont appartient à M. Bucy payeur des rentes.

Supplém. de Moreri 1735. T. 2. col. 409 au mot *Tronchay*.

Perm. de Chapel. domest. 23 Juillet 1636.

MONTEREAU est une Seigneurie sur la Paroisse de Montreuil, un peu par de-là Tillemont en tirant vers Rosny. Au XIII siécle un Chevalier nommé Etienne y avoit quelques redevances, dont il fit présent aux Chanoines de saint Jean-le-Rond de Paris, & ceux-ci les vendirent peu après à l'Abbaye de sainte Genevieve. Cette Seigneurie a appartenu au XVI siécle à Messieurs Desjardins Conseillers au Châtelet, Echevins de Paris vers 1530 & 1570; & dans le dernier siécle à M. Garnier, dont la fille nommée Marie-Jeanne Garnier Dame de ce lieu, épousa en 1669 Etienne Canaye, décédé Doyen du Parlement de Paris au mois de Janvier 1744.

Cod. ms. Victor 990. fol. 147.

SAINT ANTOINE est un bien qui appartenoit à l'Abbaye de ce nom à Paris, & qui anciennement s'appelloit Aunay. Dès l'an 1310 Pierre de Chambly riche Siegneur, y fit quelques acquisitions de ce Couvent.

Liber rub. Camer Comput.

BOISSIERE est une Maison de cette Paroisse

Reg. Ep. Par.

Paroisse non marquée sur les cartes, laquelle appartenoit en 1626 à Jacques Chevalier & Renée de Pontlevoy sa femme.

FORTIERE est un Fief à Montreuil que je n'ai connu que par une affiche de Paris de l'an 1740.

Un nommé Gandulphe *de Arablis*, qui paroît avoir été étranger, avoit à Montreuil sous Philippe-le-Bel une Maison & des dépendances. Ce bien étant venu à ce Prince par droit d'aubaine, il le donna pour récompense à Falcon de Regney Chevalier, par Lettres datées d'Arras au mois de Juillet 1304. Regist. du Trésor des Chart. 37. litt. 32.

Je lis ailleurs que Matthieu de Nanterre Président en Parlement sous Louis XI, avoit à Montreuil près Vincennes une Maison avec des piéces d'eau. Sauval T. 3. p. 401.

Je trouve encore qu'en 1564, Charles IX fit don à Philbert Fillots de tous les droits du Roi sur une maison & jardin situés au même Montreuil, qui appartenoit auparavant à Guichard Richard Receveur des amendes de la Cour du Parlement. Mém. de la Chambre des Comptes. 1564.

Le *Gallia Christiana* T. 1. edit. 1656, pag. 657, spécifie à l'article d'Octave de Bellegarde Archevêque de Sens, dont on a quelques ouvrages, que ce fut sur cette Paroisse qu'il décéda le 26 Juillet 1646.



VINCENNES.

Remarque ſur le Bois, le Château, la Sainte-Chapelle, & la Paroiſſe.

Premierement ſur le Bois qui a donné occaſion au Château.

SI l'on s'eſt beaucoup exercé juſqu'ici à chercher l'étymologie du nom de Vincennes ſans la trouver, ou ſans avouer qu'elle étoit introuvable, cela ne peut provenir que de ce qu'on n'a pas pris la peine de remonter juſqu'aux plus anciens titres où ce lieu eſt nommé. Les uns informés qu'il y a des titres latins où ce nom eſt écrit *Vicena* ou *Vicenæ*, ont imaginé que c'étoit en place de *Vita ſana* qui auroit formé le nom de *Vie-ſaine*, alteré, ſelon eux, en celui de Vicenes. D'autres peu frappés de la reſſemblance de prononciation de ces deux mots, & établiſſant toujours pour fondement de leurs conjectures le mot *Vicena*, ont penſé que ce pouvoit être la diſtance de vingt ſtades de Paris à ce lieu qui l'auroit fait ainſi nommer; ou que le Bois auroit contenu deux mille arpens; ce qui auroit formé le mot *vingt-cent* ou enfin que les habitans de ce lieu auroient été ſujets au paiement d'un droit de vingtiéme, ſoit pour les Seigneurs, ſoit pour l'entretien des murs de Paris. Mais pour abandonner ces étymologies, il ſuffit d'être informé que dès l'an 847, un titre de l'Abbaye de ſaint Maur faiſant mention du Bois de Vincennes comme étant de la terre ou Paroiſſe de Fontenay, l'appelle *Vilcenna*; que dans une Bulle de Benoît VII donnée l'an 980, entre les biens de l'Egliſe

Pierre de Fenin Mém. ſur Charles VI. p. 493. Du Breul p. 1015.

Valois *Notit. Gall.* Chaſtelain.

Piganiol T. 8. p. 41.

Mercure de Franc. Nov. 1740. p. 2406 & 2407.

Baluze Capitul. To. 2. Prob.

Hiſt. Eccl. Paris T. 1. p. 554.

de Paris, après *Fontenetum cum Ecclesia*, il y a tout de ſuite : *Vilcenam cum omnibus inibi adjacentiis :* qu'en l'an 1037 le Roi Henri I permettant aux Moines de l'Abbaye de ſaint Maur, de prendre pour leur cuiſine du bois de la forêt du fiſc Royal contigue à leur Monaſtere, lui donne pareillement le nom de *Vilcena ;* qu'en l'an 1075 on comptoit parmi les dons du Roi Philippe I à l'Abbaye de ſaint Magloire : *In ſilva quæ dicitur Vilcena duæ ſummæ aſininæ ;* que la Bulle de confirmation des biens de l'Abbaye de Montmartre par Eugene III en 1147, parlant du bois que cette Maiſon pouvoit y prendre, ſçavoir une charretée de bois mort, la déſigne ſous ce nom *in ſilva Vulcenia ;* & qu'enfin dans l'acte d'échange que Philippe-Auguſte fit en 1190 avec les Moines de ſaint Martin, pour le droit qu'ils avoient d'y pouvoir prendre du bois, le Roi dit *in nemore noſtro de Vilcenna.* Comme donc voila un eſpace de quatre cents ans & dans un tems bien reculé, pendant lequel on a dit & écrit *Vilcenna* ou *Vilcena*, il eſt tout-à-fait vraiſemblable que ce nom vient de quelque mot des anciens Francs ou Germains tel que *Wils*, qui dans la Loi des Bavarois ſignifioit un cheval médiocre ; & qu'ainſi il y auroit pû avoir en ce lieu un petit haras qui auroit donné le nom au Bois. Il y avoit auſſi en Champagne au X ſiécle proche l'Abbaye de Montirender un lieu appellé *Velceniæ*, où Heribert Comte de Troyes aſſigna à ce Monaſtere quelques maiſons. C'eſt donc le retranchement de la lettre *l* fait par l'uſage vulgaire, qui fut cauſe qu'on dit depuis *Vicenna*, & Vicennes, d'où l'on a fait Vinciennes & Vincennes.

Ex autographo in Tabul. S. Mauri.

Chartul. S. Maglor. Bibl. Reg.

Hiſt. Pariſ. T. 3. p. 62. col. 2. *Hiſt. S. Martini* p. 329.

Hiſt. de Paris T. 3. p. 55. *Hiſt. S. Mart.* p. 34.

Annal. Bened. T. 4. ad an. 991.

Ce que j'ai dit juſqu'ici, ſuffit pour montrer qu'il n'y a nul fond à faire ſur les étymolo-

gies ci-dessus rapportées, & prouve en même-tems l'ancienneté du Bois de Vincennes. Outre ce que j'ai marqué en passant, sur les usages que les Rois accorderent à plusieurs Communautés dans ce Bois, on doit encore compter parmi ceux qui y eurent part, les Lépreux de S. Lazare lez Paris, qui y avoient la charge d'un cheval par chacun jour, en vertu d'une donation de Louis VII. Mais il faut croire que depuis l'an 847, auquel l'Evêque & l'Eglise de Paris, comme Seigneurs de Fontenay, jouissoient d'une portion de forêt dans ce territoire, il s'étoit fait quelque échange entre eux & le Roi, de qui sans doute ces biens leur étoient venus; car on ne voit pas depuis bien des siécles que l'Eglise de Paris possede rien à Vincénnes, qu'elle puisse dire provenir de ses anciens fonds.

Mém. sur Vincennes en forme de placard.

Vincennes n'a donc d'abord été connu que par le Bois qui porte ce nom: & ce bois n'a pas toujours été de la même étendue. En 1164 Louis VII déclara qu'il donnoit aux Religieux de Grammont toute la partie de ce Bois avec le fond de la terre qui étoit entouré de fossés, sans dire si c'étoit lui ou un de ses prédécesseurs qui eût fait faire ces fossés. Philippe-Auguste son fils fit fermer ce Bois de fortes & épaisses murailles en 1183. Rigord auteur contemporain qui a écrit ce fait, assure qu'avant ce tems-là ce Bois étoit ouvert à tous les passans, & qu'Henri Roi d'Angleterre ayant été informé de cette dépense de Philippe-Auguste, envoya les cerfs, dains & autre bêtes fauves qu'on pût prendre en ses Duchés de Normandie & d'Aquitaine, pour les y mettre. Il y a apparence que ce fut aussi alors que fut bâtie la Maison de plaisance de ce lieu, qui dans un acte de l'an 1270 cité ci-après, est simplement appellé *Regale mane-*

Duchêne T. 5. p. 11.

riam. Comme les Historiens qualifient les murs de ce premier Parc de murs très-forts, *muro optimo*, *muro fortissimo*, cette premiere clôture est indubitablement celle qui n'est plus reconnoissable que par les vestiges éminents qui en restent couverts de gazon, que les paysans appellent *le dos d'âne*. Il en subsiste encore des portions très-considérables entre le Château & saint Maur, qui font voir que ces murs étoient épais de quatre ou cinq pieds. Je les ai suivis en quelques endroits du côté du couchant, & j'ai reconnu par les impositions de pierres qui y sont encore à fleur de terre en leur premier état, que Rigord ni Guillaume le Breton auteur du tems, n'ont point exageré dans leurs expressions. Je me suis un peu étendu sur ces vestiges de la premiere clôture, afin de dissuader quelques personnes qui les trouvant si épais & si remplis de chaux & de ciment, m'ont dit que ce pouvoit être un reste d'ancien chemin Romain sur lequel on auroit fait passer la charrue. Depuis cette clôture Philippe-Auguste acheta encore l'an 1211 des Religieux de Grammont quelques bois situés hors les nouveaux fossés, & même ces fossés neufs, pour le prix de 1000 liv.

Rigord; Guill. le Breton.

Regist. du Trésor des Chartes. *cod.* 31.

Quelle qu'ait été la Maison de plaisance que Philippe-Auguste fit bâtir dedans ou proche le Parc de Vincennes, cette Maison & ce Parc furent souvent honorés de la présence de saint Louis. Joinville dit : » Mainte fois » ai vu que le bon Saint après qu'il avoit ouï » Messe en esté, il se alloit esbattre au Bois » de Vincennes & se seoit au pied d'un ches- » ne, & nous faisoit asseoir tout emprès lui. » Et tous ceux qui avoient affaire à lui, ve- » noient à lui parler, sans ce que aucun Huis- » sier ne autre leur donnast empeschement. Un autre Auteur de sa vie, a aussi écrit que

CHATEAU OU MAISON ROYALE.

pag. 12.

Vie françoi-

se par un Cordelier ; mise en latin par les Bolland. 25 Août.

Duchêne T. 5. p. 333.

saint Louis au sortir de son sommeil d'après midi, se rendoit quelquefois à Vincennes & y soupoit. Mais Nangis y marqué plus formellement la résidence de ce Prince, lorsqu'il écrit qu'il y fit mettre la Couronne d'épines de Notre-Seigneur en dépôt à son arrivée de Sens, & qu'il la porta depuis le Bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame de Paris, nuds pieds lui & ses freres. Les Chanoines de Ste Genevieve l'étoient venu trouver au même Bois de Vincennes quelques jours avant cette Procession, pour lui faire agréer qu'ils ne portassent point en cette occasion la châsse de sainte Genevieve. Ces faits sont de l'an 1239. Ce fut au même lieu que le Thalmud fut rendu l'année suivante aux Juifs ; restitution qui parut si peu canonique, que selon un Auteur du même siécle, le Prélat qui l'avoit procurée, fut atteint au Bois de Vincennes même d'une maladie soudaine qui obligea S. Louis d'en sortir promptement. Lorsque ce Roi partit pour son second voyage d'Outremer en 1260, il vint coucher, dit encore Nangis, au Bois de Vincennes pour y prendre congé de la Reine son épouse. Cette Princesse y étoit en 1270 sur la fin de l'été, lorsqu'Etienne Tempier s'y rendit pour la consoler de la mort de ce saint Roi. Cet Evêque de Paris y reçut par occasion l'hommage de Iolende Comtesse de Flandres pour la Seigneurie de Montjay ; & c'est cet acte qui appelle ce lieu *Regale manerium.*

Archiv. S. Genovefæ.

Thom. Cantiprat. lib. 1. de Apibus, cap. 3.

Duchêne T. 5. p. 384.

Hist. Eccl. Paris. T. 2. pag. 490.

Philippe-le-Hardi fils de saint Louis donna des accroissemens au Parc, par le moyen de quelques acquisitions des années 1274 & suivantes. Il eut du Chapitre de saint Marcel 72 arpens de terre, sur lesquelles ce Chapitre avoit deux tiers de la dixme & le Curé de Charenton l'autre tiers. En compensation de

quoi il donna à ces Chanoines de ſaint Marcel un muid d'avoine à prendre ſur ſon grenier à Paris. Il y fit auſſi une nouvelle clôture entre le Bois & le hameau de ſaint Mandé ; il y acheta des foſſés & des conduits d'eau qui ſe déchargeoient dans le Vivier près le même lieu de ſaint-Mandé. Ce même Roi avoit épouſé à Vincennes l'an 1274 en ſecondes nôces, Marie fille du Duc de Brabant. *Tréſor des Chart.*

La fréquente réſidence des Rois & des Reines de France en ce lieu au commencement du XIV ſiécle, & dans le tems même de leurs maladies, ſuppoſe qu'il y avoit déja véritablement un Château, avant que l'on jettât les fondemens de celui qui ſubſiſte aujourd'hui. Jeanne Reine de France épouſe de Philippe-le-Bel y mourut le 2 Avril 1304. L'écrivain qui eſt du même tems, met : *apud Nemus Vincennarum.* Le même rapportant la mort du Roi Louis-le-Hutin qui y arriva en 1316, met *in domo Regali Nemoris Vicenarum.* J'ajouterai ici en paſſant que Clemence de Hongrie ſa ſeconde femme continua de jouir de cette Maiſon juſqu'au 15 Août 1317, qu'elle la céda au Roi Philippe-le-Long ſon beau-frere, qui lui donna en échange la Maiſon du Temple & celle de Neelle, par tranſaction paſſée à Poiſſy. A l'article de la mort du Roi Charles-le-Bel arrivée le 2 Février 1327, l'écrivain dit *apud Nemus Vicenarum*, & de même en rapportant la naiſſance de la fille dont Jeanne d'Evreux troiſiéme femme de ce Roi y accoucha deux mois après. Enfin ce même Ecrivain rapportant à l'an 1333, les mouvemens que l'on ſe donna à Paris à l'occaſion du ſentiment du Pape Jean XXII ſur la viſion béatifique, dit que Philippe de-Valois raſſembla à Vincennes pour en raiſon-

HISTOIRE SUR LE CHATEAU, ETANG.

Continuat. chr. Nangii.

Titres de Godefroy.

ner en sa présence, tous les Théologiens & ce qu'il y avoit alors d'Evêques & d'Abbés à Paris. Son expression est *in domo sua de Nemore Vincennarum*. On peut voir ailleurs la décision que fit cette Assemblée.

Thes. anecd.

Il paroît que jusqu'alors les termes *manerium* & *domus*, étoient ceux dont on se servoit pour désigner cette Maison Royale de Vincennes. Elle n'avoit pas apparemment eu jusques-là l'apparence de Château ; mais en 1337 le même Roi Philippe-de-Valois commença celui qu'on voit aujourd'hui, & l'éleva jusqu'à rès de terre, conservant toutefois l'ancienne Chapelle de saint Martin de la Maison Royale précédente. Vingt-quatre ans après, le Roi Jean son fils fit élever ce bâtiment jusqu'au troisiéme étage. Pendant sa prison en Angleterre, Charles Régent informé que le Bois de Vincennes dépérissoit, à cause du grand nombre de personnes à qui le Roi avoit permis d'y prendre du bois, adressa à Adam de Melun son Chambellan & à Philippe Ogier son Secrétaire, un ordre pour défendre à Pluyau Consierge de ne plus permettre d'en prendre, sans des ordres postérieurs à cette défense. Le même Charles qui étoit né à Vincennes l'année même que les fondemens du nouvel édifice avoient été jettés, acheva étant devenu Roi l'entreprise de ses ancêtres, & se plut en ce lieu plus qu'en aucun autre de ses Châteaux. Toutes ces circonstances se trouvent dans une inscription en trente-six vers françois, gravée sur une pierre de marbre noir à l'entrée du pont de la tour du Donjon. Ces vers sont dit être de la composition de Philippe Ogier, dont je viens de parler. Comme ils sont imprimés dans Du Breul & dans les Origines de la langue Françoise par Borel, j'ai cru devoir me contenter d'en don-

Ex Schedis D. Secousse.

ner ci-dessous la substance. Ils commencent ainsi :

Qui bien considere cet œuvre
Si comme se monstre & descueuvre.

Lorsque la Maison Royale de Vincennes eut tout-à-fait pris l'air d'une Forteresse, il fut reglé que les habitans de Montreuil & de Fontenay y feroient le guet, sçavoir quatre de Montreuil & deux de Fontenay par chaque nuit. Le Roi avoit ordonné, dès le tems de Bertrand Du Guesclin, que l'on feroit de grands manteaux de gros drap où le chaperon tiendroit. Le Portier du Château en avoit la garde, & les leur donnoit le soir en entrant. Le Comte de Tancarville Capitaine de ce Château & Jean Sauvage son Lieutenant, eurent beaucoup de peine à faire continuer l'exécution de ce réglement. Les paysans alleguerent que Vincennes n'étoit qu'un lieu de plaisance ; ils se prétendirent affranchis de toute servitude, pourvu que ceux de Montreuil conduisissent les eaux à Vincennes, & ceux de Fontenay à Beauté. On leur répondit que de tout tems ils avoient mis en sûreté leurs effets en cette Maison Royale de Vincennes : qu'autrefois tout le pays d'autour Fontenay & Montreuil étoit en garenne Royale, tellement que les *conins* y gâtoient leurs vignes, & que les gens de cette garenne pouvoient aller jusqu'en leurs maisons découvrir leur pot, regarder au four ce qu'il y a dedans ; ce qui étoit autrefois une grande sujétion. Après des informations sur tous ces points, ils furent condamnés au Châtelet, ceux de Montreuil à fournir deux hommes au guet, & ceux de Fontenay un, ou à payer seize de-

Mém. de M. de Tancarville, *ex schedis Lancelot.*

niers par chaque défaut : ce qui ne faisoit que dix blancs par ans, au lieu que par l'Ordonnance du Roi il étoit dit qu'on payeroit huit sols par chaque feu. Nous apprenons par Christine de Pisan en sa vie de Charles V, que ce Prince avoit eu intention de faire une *ville fermée* à Vincennes, c'est-à-dire, un bourg clos de murailles, & que pour cela il y avoit établi *en beauls manoirs* la demeure de plusieurs Chevaliers, & autres *les mieulx amez*, & leur auroit assigné à chacun une rente viagere : il voulut aussi que ce lieu fût franc de toute servitude & redevances. Il est constant au reste par des quittances des années 1373, 1374 & 1375 qu'il acquit beaucoup de terres pour l'augmentation de la garenne de ce Château. Il y fit tenir en 1371 le 16 Novembre un espece de Concile, composé d'Archevêques, Evêques, Abbés, Docteurs en Théologie & en Droit, pour déterminer quel étoit le Pape que l'on devoit regarder comme légitime, & il y fut décidé que ce seroit le Pape Clement VII. Mais ce que Charles V fit encore de fort considérable à Vincennes, est la fondation de la Sainte-Chapelle & des Chanoines qui la desservent. J'en parlerai ci-après plus au long. L'Ordonnance qu'il fit touchant la majorité des Rois, est datée de Vincennes au mois d'Août 1374.

Differt. sur l'Hist. de Paris, Tom. 3. 1741. p. 241.

Mém. en Placard.

Le regne de Charles VI n'a rien de remarquable par rapport à Vincennes, sinon les Chartes qu'il accorda aux Chanoines pour accomplir la fondation commencée par Charles V son pere : la naissance & la mort de son fils Charles Daufin, qui y arriverent le 24 Septembre 1386 & le 28 Décembre de la même année. Sur la fin de son regne en 1419, la cherté du bois étant devenue fort grande, il

Journal de Paris sous Charl. VI. p 57.

fut ordonné que le Bois de Vincennes seroit coupé (*a*).

Du tems de Charles VII, Henri V Roi d'Angleterre qui prétendoit à la Couronne de France, vint mourir à Vincennes sur la fin du mois d'Août 1422. Chron. S. Denis.

Louis XI étant en ce Château l'an 1465 à la Toussaint, y reçut hommage du Duché de Normandie que lui fit le Duc de Berry. Sous son regne les titres font souvent mention de l'Etang de Vincennes. J'observerai préliminairement que dans certaines Lettres de l'an 1182, au commencement du regne de Philippe-Auguste, il est fait mention de l'Isle de Vincennes: *Insula de Vicenis*, par rapport à l'abandon que l'Abbaye de Montmartre fit de l'usage qu'elle y avoit. Peut-être que les fossés qui environnoient alors le Bois étoient remplis d'eau; ce qui le faisoit considerer comme une espece d'Isle, avant la clôture de murs que ce Prince fit faire l'année suivante. Quoi qu'il en soit, lorsque les eaux des collines voisines eurent leur libre écoulement dans le bas du vallon, il s'y forma un étang, le même peut-être qui subsistoit encore il n'y a pas long-tems, & qui étoit du côté de saint Mandé. Dans un Compte de la Prevôté de Paris, est articulé le paiement d'un Charpentier *pour avoir fait un pont dormant au travers du ru par où vient l'eau de Bagnolet & de Charonne, à l'étang du Bois de Vincennes, entre les vignes de Montreuil & de la Pissote, nommé le ru Orgueilleux, lequel pont il étoit besoin de faire pour passer les gens qui alloient à Paris.* Et plus bas: *Réparations faites tant au ru de la Pissotte par où va & coule l'eau au grand étang du Bois de Vincennes, nommé le ru Orgueil-*

Chron. S. Dion.

Sauval T. 3. p. 407.

Ibid. p. 413.

(*a*) Le moule coûtoit 16 ou 18 sols, & on n'avoit que trente-deux buches par moule. *Ibid.*

leux, comme à un vieulg qui est joignant la porte de la Conciergerie dudit Bois. On peut conclure de ces deux fragmens de Comptes, qui sont d'environ l'an 1470, qu'il y avoit alors au moins deux étangs à Vincennes. Ce sont sans doute ces deux piéces d'eau qui furent données par Louis XI, sous le titre d'Etang & de Vivier du Bois de Vincennes, à Olivier le Mauvais, Barbier du Roi, par Lettres registrées en Parlement le 4 Janvier 1473. Il étoit alors Consierge du Château. On lit qu'en 1474 il y planta trois mille chênes dans un Parc de deux cens arpens.

Reg. Parlam.

Sauval T. 3. p. 418. *ex Comput.*

Quoique la grosse tour du Château de Vincennes, nommée aujourd'hui Donjeon, n'eut pas encore cent ans, les mêmes Comptes parlent des réparations qu'on y fit vers l'an 1471, & spécifient que l'on y mettoit dès-lors des prisonniers. C'est peut-être la premiere fois qu'on la trouve destinée à cet usage, qui n'eut apparemment lieu que depuis que Louis XI eut fait faire d'autres bâtimens dans ce Château.

Sauval T. 3. p. 414.

Mer des chroniques, f. cxcij recto.

On apprend par d'autres articles des Comptes de l'an 1495, que la Reine Anne de Bretagne faisoit sa demeure à Vincennes, où elle avoit un jardin.

Sauval T. 3. p. 512.

En 1562 sur le bruit qui se répandit que les Prétendus Réformés faisoient des prêches au Château de Vincennes, le Parlement manda le Capitaine de ce Château, & lui enjoignit de les empêcher.

Reg. Parl. 29 Janv.

Henri III y reçut en 1587 le Pere Jean de la Barriere, avec ses soixante-deux Religieux de Feuillant. Ils y resterent depuis le commencement du mois de Juillet, jusqu'au commencement de Septembre, qu'on les logea à Paris près les Thuilleries. Le Capitaine de ce Château nommé Saint-Martin, à qui le même

Vie du P. Jean de la Barriere.

Prince l'avoit confié, soutint le blocus pendant un an de la part de la Ligue, qui faisoit ses progrès en 1589, & enfin le Duc de Mayenne s'en rendit maître par composition sur la fin de l'année.

Mémoires du tems.

Les augmentations ou changemens que Louis XI avoit fait à ce Château, ne l'avoient pas rendu beaucoup plus logeable, & il ne le devint que par le moyen d'un nouveau goût d'architecture. Catherine de Medicis veuve du Roi Henri III, avoit exposé au Pape Pie IV en 1564, que les Rois n'alloient plus si souvent qu'autrefois au Châ eau de Vincennes, parce qu'il n'étoit pas habitable : c'étoit dans le tems qu'elle pensoit à acquerir le Château de saint Maur. Il n'est pas moins vrai que les Rois y vinrent encore, puisque Charles IX y mourut en 1574 le 30 Mai. Marie de Medicis mere de Louis XIII, fit commencer une très-belle galerie dans ce Château du côté qui regarde Paris & le Bois du Parc; laquelle galerie fut ornée d'excellentes peintures, & au-dehors du Château elle fit enfermer de fossés pleins d'eau un grand espace de terre dont elle forma un jardin fort diversifié : l'Ecrivain de ce dernier fait, ajoute le nom des plus notables personnes qui furent enfermées dans ce Château depuis l'an 1617, jusqu'en 1637 : sçavoir le Prince de Condé qui y demeura jusqu'en 1620, avec lequel la Princesse son épouse s'enferma. Le Maréchal d'Ornano qui y fut mis quelque tems après, & qui y mourut de maladie. En 1626 le Duc de Vendôme & le Chevalier de Vendôme son frere, qui avoient été arrêtés à Amboise. Le Chevalier y mourut de maladie, & le Duc en sortit l'an 1631. En 1635 le Duc de Puilaurent, lequel y mourut, puis deux autres qui étoient prisonniers de guerre. Je n'aurois pas

Sauval T. 1. p. 677.

Suppl. à Du Breul p. 85.

fait mention de ces faits, s'ils n'avoient déja été autrefois imprimés. Louis XIII ayant fait abbattre quelques-uns des anciens bâtimens, fit élever deux grands corps de logis dans la cour du côté du midi, l'un pour le Roi, l'autre pour la Reine. Ils n'ont été achevés que vers le commencement du regne de Louis XIV.

Piganiol de la Force.

Patin écrivoit en 1654 qu'il étoit tombé une tour du Bois de Vincennes, qui avoit écrasé un des Consierges avec sa femme & trois enfans : que le Roi Louis XIV avoit voulu voir ce désastre. Ce fut sous son regne que fut faite une nouvelle clôture du Parc. Le 30 Juin 1660 il y eût Arrêt du Conseil d'Etat, portant estimation des terres & héritages compris dans le premier dessein de cette clôture. Dans ce qui étoit du territoire de Charenton, sont mentionnés les chantiers ou cantons nommés les Loges, les Epinettes, Savigny, les Besançons situés le long des anciens murs du Parc. De plus le chantier de Bretesche : un grand canton nommé les Fontaines & le bout des vignes, autrement la Justice de Charenton, les chantiers des Sallons, des Limones, les Papillons, les Moinesses jusqu'à la Croix Boissée. Le haut Baillet, les Bannieres, le clos de la Cerisaye, les Graviers, les Vignes blanches, les Hayes aux Demoiselles, les Gaillardes, Butte de bonheur. Au territoire de saint Maur, le bas de Beauté, les Barres, le chemin de la Reine. J'entre dans ce détail, parce que l'ancienne Topographie des lieux est spécialement de mon dessein.

Lettre du 26 Janv. n. 96.

C'est dans le Château de Vincennes que le Cardinal Mazarin mourut l'an 1661 le 9 Mars.

En 1679 Louis XIV y établit une nou-

Mémoires

velle Chambre de Justice contre les empoisonneurs.

du tems. Mercure 1679. p. 184.

Les Journaux du regne de Louis XV font font mention de la résidence de ce Prince au Château de Vincennes, dès le premier mois de ce regne qui étoit Septembre 1715. Ce fut là qu'on lui présenta alors un Sellier demeurant à Châteaudun natif du Diocèse de Toul, âgé de 114 ans. Dès l'année suivante il y eut une Déclaration du Roi pour regler les Capitaineries de Chasse de Vincennes.

Mercure de Mai 1716.

Reg. Parl. 19 Août 1716.

En 1731 on coupa & arracha tous les arbres du Bois de Vincennes. On partagea le Parc, ainsi qu'on le voit, & on y sema le glan d'où sont provenus les chênes qui commencent à former un taillis.

Avant la même année 1731 on distinguoit à Vincennes le grand Parc d'avec le faux Parc. L'enceinte du faux Parc étoit plus petite & plus ancienne, quoique beaucoup postérieure à celle qu'avoit fait construire le Roi Philippe-Auguste. Elle commençoit à l'endroit où étoit le Château de Beauté, ensorte que la porte de Beauté étoit en ce mur. Elle traversoit ensuite les terres situées entre le Bois & saint Maur, & s'étendoit du côté du couchant: au milieu de ce mur étoit une porte qui conduisoit à saint Maur. Cette enceinte a été abbatue en 1631, excepté la porte qui subsiste encore.

On éleva alors vers le milieu du chemin qui conduit de Vincennes à saint Maur, un obelisque sur lequel on fit graver une description qui contient en gros les changemens arrivés alors.

On compte aujourd'hui six portes au Parc de Vincennes. 1°. La porte au bout de ce qu'on appelle la Basse-cour, qui est au bout du chemin qui vient de Paris au Château. 2°.

La porte qui va à Fontenay. 3o. Celle qui va à Nogent. 4o. Celle qui conduit à ſaint Maur. 5o. Celle qui entre dans le hameau de ſaint Mandé. 6o. Celle qui eſt au bas de ce hameau & que l'on nomme la porte de Belair, nom que porte auſſi une maiſon qui eſt au même lieu en dehors.

Avant l'an 1731 il y avoit immédiatement après le Parc du Château, un mur qui alloit juſqu'à cette porte de Belair, & qui formoit un Parc avec le mur qui regne le long du grand chemin pavé de Vincennes. Ce mur intérieur a auſſi été abbattu alors, enſorte que le Parc de Vincennes comprend aujourd'hui ce petit Parc, le faux Parc du côté de ſaint Maur, & le petit Parc de Beauté.

On commença vers l'an 1738 un grand travail au bout du Parc vis-à-vis les murs de l'Hôpital de la Charité de Charenton. On y abbattit le mur du Parc & on y creuſa un foſſé large & revêtu de pierres. Cet ouvrage ne fut pas continué.

Vers l'an 1740 on établit dans le Château de Vincennes une Manufacture de Porcelaine qui a produit de très-beaux ouvrages : on parle préſentement de la transferer à Sêve.

SAINTE-CHAPELLE.

Vers le tems de l'ancienne Maiſon Royale du Bois de Vincennes, il y avoit eu en ce lieu une Chapelle du titre de ſaint Martin, auquel on ſçait que tous les Rois de France ont porté une grande vénération. Nous avons des Lettres de ſaint Louis qui y fonda le Chapelain en 1248, moyennant quinze livres de revenu ſur la Prevôté de Paris, & qui devoit avoir de livraiſon par chaque jour lorſque le Roi étoit à Vincennes, quatre pains, un ſextier de vin, quatre deniers pour ſa cuiſine & deux toiſes de chandele, & moitié de tout cela quand la Reine ſeule y étoit. Charles V y fit conſtruire une

Chart. maj. Ep. fol. 287.

une autre Chapelle qui put correſpondre aux édifices qu'il y avoit fait bâtir. Elle fut qualifiée de Collégiale de la ſainte Trinité, & l'office Canonial y fut commencé dès ſon vivant. Ses Lettres données à Montargis au mois de Novembre 1379, y établiſſoient quinze perſonnes ; ſçavoir neuf Chanoines, dont un ſeroit Tréſorier, & un autre Chantre, quatre Vicaires & deux Clercs. Mais comme ce Prince n'avoit pas eu le loiſir de la doter, ainſi qu'il l'auroit ſouhaité, quoiqu'il eût aſſigné beaucoup de terres & Hôtels ſpécifiés dans les Lettres de ſon ſucceſſeur ; ce ſucceſſeur, qui étoit Charles VI ſon fils, leur accorda la ſeconde année de ſon regne toutes les confiſcations & forfaitures advenues & à advenir dans tout ſon Royaume, avec un grand nombre d'obligations dont les Juifs lui étoient redevables, leſquelles dettes n'étoient pas encore acquittées en 1394 au mois de Juillet, ſuivant qu'il paroît par une Charte de ce tems-là. Charles V n'avoit pû réunir à la nouvelle Collégiale, les biens de la Chapelle de ſaint Martin du Château, à cauſe que le titulaire vivoit encore : Charles VI fit cette réunion : & comme elle étoit à la collation du Tréſorier de la Sainte-Chapelle de Paris, pour le dédommagager, il lui donna la collation de la Chapelle de ſaint Denis du Château de Cravenchon au Diocèſe de Rouen, qui étoit de nomination Royale, le tout par Lettres du 19 Mai 1389. Vingt après ou environ, la terre de Boiſroger acquiſe de Philippe d'Auxi Seigneur de Dompierre, Sénéchal de Ponthieu, fut auſſi employée par ce Prince pour la dotation de la Chapelle ou Collégiale de Vincennes. Cette Egliſe étoit, dit-on, à l'endroit où eſt aujourd'hui le cloître des Chanoines. Elle n'étoit pas encore achevée en 1393, comme il s'in-

Hiſt. de Paris T. 3.

Sauval T. 3. p. 34 des Preuves.

Tréſor des Chartes Reg. 146. Piece 315.

Tréſor des Chartes Reg. 1 6. Piece 15. Selon le Pouillé de Paris 1626. pag. 86 elle valoit 60 ou 70 livres.

Vie de Ch. VI par Besse in-4°. p. 346.

ſere du Teſtament que Charles VI fit cette année là, & elle reſta toujours imparfaite. Celle que l'on voit maintenant & qui eſt conſidérable pour ſon élévation & ſa largeur, paſſe pour être plus belle qué n'étoit l'ancienne : elle eſt dans le goût gothique quoique bâtie ſous François I & Henri II, qui eſt le tems auquel on ceſſoit communément de bâtir de cette ſorte. Les vitrages en ſont eſtimés. On les dit peints par Jean Couſin ſur les deſſeins de Raphaël. C'eſt dommage qu'on en ait enlevé la moitié pour y ſuppléer par du verre blanc. On conſerve dans le Tréſor un baſſin de cuivre rouge des Indes en forme de caſſerolle qui a cinq pieds de circonférence, où ſont des figures repréſentant des Perſans ou des Chinois. On y voit un Roi ſur une eſpece d'eſtrade avec des gardes à ſes côtés, & cela y eſt deux fois. Beaucoup de chaſſes de tigres, lions, léopards; en deux endroits quelques mots Arabes qui regardent quelques familles de cette nation. Ce baſſin repréſente auſſi pluſieurs hommes en caſques & boucliers. Les figures ſont cizelées dans le cuivre, & tout ce qui a été cizelé eſt rempli d'argent. Je croirois que ce baſſin a ſervi aux purifications qui étoient fréquentes chez les Orientaux, & qu'il a été apporté des Croiſades. Il a ſervi en France au baptême de quelques Princes du ſang : & encore à préſent c'eſt celui dont on ſe ſert au baptême dans cette Chapelle, quand le cas y échoit. Piganiol n'avoit pas examiné de près cette cuvette. Dans le côté droit du ſanctuaire eſt repréſenté ſur une tombe un Prêtre avec les habits ſacerdotaux & l'aumuce dans la tête; On y lit les deux inſcriptions ſuivantes : « Cy » giſt vénérable & diſcréte perſonne M. Guil- » laume Cretin, en ſon vivant Aumonier du

Deſcrip. de Paris T. 8. p. 43.

» Roy, Chantre & Chanoine de la Sainte-
» Chapelle du Palais à Paris, jadis Trésaurier
» de ceans, lequel trespassa le xxx jour de No-
» vembre l'an M. Vc. XXV. Priez...

Quisquis es, ô hospes, jacet hac sub mole Cretinus
Cretinus, placidam posce dari requiem.
Quatuor ille olim Regum comes ordine honeste
Vixit, vir, meritis & pietate major.
Historiam à Franco complexus ad usque Capetum
Hugonem abruptum morte reliquit opus.
Hocce tui desiderium tenue derelinquis
Cetera ne vatem sint habitura parem.

Guillaume Cretin avoit été Chroniqueur de Louis XII. Ses ouvrages d'Histoire de France en vers françois sont restés manuscrits à la Bibliotheque du Roi & ailleurs. Ses autres poésies ont été imprimées à Paris en 1723 par Coustelier. On y voit deux Requêtes en vers françois qu'il présenta au Roi François I au nom de la Sainte-Chapelle de Vincennes, qui se plaint de ce qu'elle n'est pas encore achevée depuis huit vingt ans que l'on commença à la bâtir. L'Epitaphe ci-dessus constate l'époque de la mort de Cretin, sur laquelle l'Auteur de la Bibliotheque Françoise a paru douter, Tom. 10. pag. 19. Ce même Guillaume Cretin passe pour être celui que Rabelais raille sous le nom de Rominagrobis, par la description qu'il en fait. L'ancien *Gallia Christiana* traitant des Evêques de Normandie, dit que Pierre Du Val Evêque de Seez décédé en 1564, a été inhumé dans la Sainte-Chapelle de Vincennes.

Dict. Trev. au mot Rominagrobis.

Les Assemblées des Chevaliers de l'Ordre

H ij

de ſaint Michel qui ſe tenoient au Mont ſaint Michel, furent transférées par Henri II dans le mois de Septembre 1557, à la Sainte-Chapelle de Vincennes, quant à l'office de ſaint Michel & aux ſervices pour les Chevaliers défunts. Ce même Roi voulut qu'à chaque chaiſe du chœur fuſſent miſes les armoiries des Chevaliers ſelon leur antiquité : de ſorte qu'alors on l'appelloit *La Chapelle de l'Ordre de ſaint Michel*, ainſi que Henri II l'avoit ordonné, ajoutant qu'il y auroit au chœur un coffre ou ſeroit renfermé un livre contenant les faits & geſtes des Chevaliers. Le reglement a été confirmé par les Rois ſuivans, même par Louis XIV en 1645 & Louis XV en 1717. Et encore aujoud'hui le Chapitre de Vincennes fait le ſervice aux deux Fêtes de ſaint Michel, & célébre le lendemain de chacune un ſervice pour les Confreres de l'Ordre. Les ornemens, décorations de cette Chapelle & ſpécialement les vitrages, portent les marques du même Ordre. La Chambre des Archives au-deſſus de la Sacriſtie, étoit dès le tems qu'elle fut bâtie, la Chambre du Conſeil des Chevaliers. Mais enfin ces Chevaliers en vertu d'un Reglement du Conſeil du 26 ou 28 Avril 1728, s'aſſemblerent au mois de Mai ſuivant dans le Grand Couvent des Cordeliers de Paris pour y célébrer l'Office divin : & les Chanoines de Vincennes repréſenterent par toutes les raiſons ci-deſſus alléguées, qu'ils ſont Aumôniers & Chapelains nés de cet Ordre, & demanderent à y être maintenus.

Extrait d'un Mémoire de M. Boulé Chanoine de Vincennes & Greffier.

Mém. de la Chambre des Comptes.

Mémoire imprimé, ſigné Boulé Chanoine & Greffier.

En 1694 les Chanoines du Vivier en Brie, au Diocèſe de Meaux, à neuf lieues de Paris, qui avoient été fondés par Charles V, furent réunis au Chapitre de Vincennes : en conſéquence de laquelle réunion il y eut quatre ans

après un Arrêt du Conseil à la requête de Nicolas Heron Trésorier, qui régla le partage des revenus. On lit dans cet Arrêt imprimé, que le revenu des deux Chapitres réunis, montoit alors à 26115 liv. 12 sols 10 den. & les charges à 8615 liv.

On trouve dans Du Breul & ailleurs, plusieurs réglemens concernant ce Chapitre de Vincennes. L'office divin s'y faisoit dans des livres semblables à ceux de la Sainte-Chapelle de Paris, qui n'étoient autres que les livres Parisiens. On voit dans le Catalogue de la Bibliothéque de Charles V, que ce fut delà qu'on en tira plusieurs : les apostilles que le Garde de la Librairie fit alors à ce Catalogue, portent ces mots : *Baillé par le Roi à ses Chanoines qu'il a fondés au Bois de Vincennes nouvellement.* Cela se lit à l'article d'un Missel en deux volumes grosses lettres. Ces livres écrits sur parchemin avec grand soin, étoient pour durer bien des siécles.

Du Breul pag. 1013. Chenu de. Offices, Tit. 1. ch. 7.

Cod. Collect. 1008. *fol.* 24 *& seq.*

Il y eut quelques changemens dans le dernier siécle ; mais ils furent si légers, que dans une Requête au Roi présentée par le Sieur Heron Trésorier, les Chanoines y avancent comme une chose sûre, que ce n'est pas la Sainte-Chapelle de Vincennes qui a changé ses usages, mais celle du Palais à Paris.

La Trinité est qualifié dans leur *Ordo : Festum Patroni Primarii*, l'Assomption : *Festum patroni minus principalis.* Ils ont toujours fait l'office de saint Eutrope, de saint Germain d'Auxerre aux jours de ces Saints. Depuis que j'ai écrit ceci, j'ai appris que vers le commencement de l'année 1749, les Chanoines de cette Sainte-Chapelle ont repris leur ancien usage de se servir des livres Parisiens, & qu'ils ont adopté la derniere édition de ces livres.

Les Officiers du Chapitre de Vincennes ſont Officiers Royaux ſans proviſions du Roi, & connoiſſent des cas Royaux.

Il y a eu auſſi un Réglement de M. de Harlay, qui porte que le Bailly de Vincennes n'aura que la taxe des Prevôts Royaux, parce qu'il n'eſt Bailly que par privilége.

Lorſqu'on établit une ſuccurſale à la Piſſote en 1547, ainſi qu'il ſera dit ci-après, cette Succurſale étoit auſſi *pro inferiori curiâ caſtri Nemoris Vincennarum;* mais depuis peu le Château forme une Paroiſſe particuliere, où les Chanoines marient, baptiſent & enterrent; & on lit dans leur *Ordo* imprimé, que ſaint Martin *eſt patronus Paræciæ hujus caſtri:* & le Tréſorier en eſt Curé.

PAROISSE DE LA PISSOTE.

Il ne reſte plus qu'un mot à dire ſur la bourgeoiſie qui habite à Vincennes au côté ſeptentrional du Château. La ſuite des tems a formé en cet endroit un village, qui conſiſte aujourd'hui en une grande place quarrée, entourée de maiſons de tous côtés, excepté du côté du midi où eſt l'une des portes d'entrée de la Maiſon Royale. Les bâtimens qui environnent cette grande place & la place même, ſe nomme la Baſſe-cour & c'eſt la *Curia inferior* de laquelle je viens de parler, les bâtimens qui ſont derriere ceux-ci vers la campagne, ſe nomment la Piſſote.

Sauval avoue qu'il n'a pu ſçavoir ce que ſignifie le nom de Piſſote, ni ce que ce peut être. Il y avoit autrefois, dit-il, une Piſſote à Paris derriere le Temple; on l'appelloit la Piſſote ſaint Martin. Un Hôtel de la Paroiſſe de ſaint Paul rue ſaint Antoine, qui fut appellé en dernier lieu l'Hôtel de la Reine, étoit auparavant nommé l'Hôtel de la Piſſote. Le même Auteur ajoute qu'il ſe ſouvient d'avoir lû ce nom en quelques Cartulaires, comme

Mémoire de la Chambre des Comptes 1463.
Felib. T. 3. p. 562.

pour ſignifier une habitation au milieu de terres cultivées. Je ne doute point que dans ce nombre ne ſe trouve le grand Cartulaire de l'Evêque de Paris, où il eſt fait mention à l'an 1274 d'un *Guillelmus de Piſſota* ; & encore le Nécrologe de l'Egliſe de Paris, dans lequel effectivement on trouve un canton de vignes de la Paroiſſe de Châtenay proche Sceaux, qui eſt déſigné par cette expreſſion : *Ad Piſſotam.* Ou même le Cenſier du Prieur de Verſailles qui place une Piſſote à Meudon vers l'an 1400, ſans parler de la Piſſote de Beines proche Montfort-l'Amaury.

Necrol. Pariſ. ad 17 Aug. in articulo ſcripto. c. 1300.

Tab. ſancti Magl.

Ce que Sauval n'a pû découvrir touchant ce terme, me paroît renfermé dans la ſignification du mot *Piſta* : de ſorte que ce ne ſeroit que le même mot différemment écrit & prononcé. Or on ſçait par le Capitulaire de Charlemagne *De Villis*, que *piſta* ſignifioit une chaumiere ou quelque choſe d'auſſi vil. *Ut genitia noſtra bene ſint ordinata*, dit le Prince, *id eſt de caſis, piſtis, tuguriis.* La Piſſote peut n'avoir commencé que par une ſimple chaumiere des Gardes du Bois de Vilcenne, & enſuite il s'en ſera fait une petite auberge pour les paſſans ; ou peut-être étoit-ce d'abord une ſimple loge ou caſe de quelques vignerons de Montreuil, car ce lieu étoit de la Paroiſſe auſſi-bien que la premiere & la ſeconde Maiſon Royale du Bois de Vincennes, & il avoit des Seigneurs particuliers.

cap. 49.

Les habitans de cet ancien hameau ſont pour la premiere fois de ma connoiſſance, mentionnés dans une Charte du Roi Jean du mois de Mars 1360, qui les exempte de toutes priſes, en ſe chargeant de faire couler les fontaines au Bois de Vincennes, & le ruiſſeau dans le Parc. Par d'autres de 1364, ils ſont exemptés de toutes tailles. La Seigneurie

Livre rouge ancien du Chaſtelet fol. 64.

de la Pissote est nommée dans un Epitaphe du 15 Septembre 1439 sous les charniers de saint Paul, où Jean Turquan Bourgeois de Paris, est dit Seigneur de la Pissote & de Montreuil. On a vu ci-dessus par des extraits d'un Compte de la Prevôté de Paris, que les eaux venant de Bagnolet & de Charonne, couloient entre les vignes de Montreuil & de la Pissote, ce qui formoit un ruisseau qu'on appelloit *le ru orgueilleux*, (pour dire le ru gras, & argilleux.) Il étoit autrement dit le ru de la Pissote. L'Abbaye de saint Victor de Paris avoit un fief au même lieu de la Pissote. Elle obtint du Roi Louis XIV la permission de le vendre; ce qui fut registré en Parlement le 21 Mars 1646, en ordonnant une visite pour juger *de commodo*, &c.

Comme la Pissote n'étoit qu'un hameau, il n'y avoit aussi qu'une Chapelle. Sur l'exposé des dangers que l'on couroit pour les Sacremens, elle fut érigée en Succursale le 4 Janvier 1547, du consentement de Nicolas Boisseau Curé de Montreuil, à la réserve des jours solemnels & Fêtes de Patron. Ayant été rebâtie, Charles Evêque de Megare en fit la bénédiction le Dimanche 6 Septembre 1551, celle du cimetiere & des autels Notre-Dame, saint Jean l'Evangéliste & saint Jacques. Thomas des Champs aussi Curé de Montreuil, ayant eu de Marie de Beauvilliers Abbesse de Montmartre une côte des Martyrs de leurs châsses, la fit approuver en 1621 par l'Evêque de Paris, pour être déposée dans cette Eglise Succursale. Elle fut depuis érigée en Paroisse sous l'invocation de la sainte Vierge: & elle est à la pleine collation de M. l'Archevêque. Cette érection est postérieure à tous les anciens Pouillés Parisiens imprimés. Des Lettres la marquent l'an 1669. Le premier

Reg. Ep. Par.

Ibid.

Ibid. 23. Apr. 1621.

mier Curé fut un Chanoine de Vincennes nommé Anſelme Larſonneur. Jean Le Marinel Curé de Montreuil y conſentit, moyennant cent livres de rente pour l'indemniſer lui & ſes ſucceſſeurs, & huit livres à la Fabrique de ſon Egliſe. Il y a auſſi eu dans cette Egliſe une fondation de Chapelle faite par Nicolas Courtois, dont la nomination appartient au Curé & aux héritiers dudit Courtois. J'en ai vu une collation faite le 8 Juillet 1686. Le Livre des élections imprimé en 1709, compte 50 feux à la Piſſote, & le Dictionnaire Universel de 1726 y marque 228 habitans.

Reg. Archiep. Par. 21 Aug.

SAINT MAUR DES FOSSÉS.

CHATEAU DES BAGAUDES.

C'Eſt une opinion communément reçue, que le lieu où eſt le bourg du nom de ſaint Maur, a eu primitivement le nom de *Caſtrum Bagaudarum*, auſſi-bien que celui de *Foſſatus*. La ſituation de ce lieu dans une péninſule de la Marne (& tellement péninſule, que quelques anciens Ecrivains l'ont qualifié *Inſula*) étoit naturellement celle qui convenoit à un Château. Quelques-uns veulent qu'outre le circuit que la Marne fait preſque tout autour de cette péninſule, il y avoit encore des foſſés le long du bord de cette riviere dans l'intérieur de la péninſule même : le nom de *Foſſati* au plurier employé dans quelques anciens titres, autoriſe ce ſentiment ; d'autres penſent qu'il n'y eut jamais qu'un foſſé tracé en ce lieu, & que c'étoit pour en former une Iſle en y faiſant paſſer un bras de la Marne ; ou que ſi ce foſſé n'étoit pas aſſez profond pour cela, il ſervoit au moins à empêcher du côté des terres l'entrée de la péninſule. En effet le nom de *Foſſatus* au ſingulier,

eſt celui qui eſt employé dans les plus anciens titres.

On ne doit pas regarder comme très-ancienne la vie de ſaint Babolein premier Abbé de ce lieu dans le ſeptiéme ſiécle, ni même s'appuyer trop ſur les titres qu'elle rappelle. L'Auteur qui étoit Moine de l'Abbaye, n'a vécu qu'à la fin de l'onziéme ſiécle, & il a manqué de critique au jugement de tous les Sçavans de ces derniers tems, lorſqu'il a voulu parler de ce qui étoit arrivé ſept cens ans avant lui. Toute la grace qu'on peut lui faire, eſt de croire que les lieux dont il parle ont appartenu au Monaſtere des Foſſés, & qu'il y a eu des diplomes de nos Rois à ce ſujet; mais ces diplomes pouvoient avoir été refaits depuis le tems de la perte des originaux. On peut lui accorder encore ce qu'il dit ſur les anciennes murailles d'un Château dont il avoit vu les fondemens en ce lieu, auſſi-bien que ſur le Foſſé. *Uſque hodie inveniuntur lapides magni optimo opere Romano quadrati, qui in fundamento ipſius ædificii tunc fuerunt poſiti.* Et plus bas: *Ad Occidentis verò partem quæ Pariſius reſpicit urbem, antiquis Paganorum operibus ex petroſa terra ædificatus erat murus firmiſſimus cum altitudine magnorum Foſſatuum, qui ab aqua in aquam, id eſt, a parte meridiei uſque ad ſeptentrionis plagam protendi videtur.* Mais qui peut croire avec lui ſans aucun garant, que c'eſt Jules Ceſar qui avoit fait faire tous ces ouvrages, & qu'il lui donna le nom de *Caſtrum Bagaudarum*, à cauſe que ceux auxquels il en confia la garde s'appelloient Bagaudes? Tous les gens verſés dans la lecture des anciens Auteurs, conviennent que le nom de Bagaudes n'a commencé à paroître que trois cens ans après, ſçavoir ſous l'Empire de Diocletien & Maximien. Ce

Dom Mabillon.
Les Bollandiſtes.
Le Pere Le Cointe.
Dom Bouquet.
Dom Rivet.

fut le nom que porterent alors les troupes errantes de mécontens, principalement de paysans, nom qui quoique d'abord ne signifiant en général qu'une assemblée, par la suite devint odieux, à cause que ces Bagaudes se mêloient de voler & piller, ensorte qu'il fut donné à tous ceux qui refusoient d'obéir aux Empereurs, nom par conséquent qui put être quelquefois attribué aux Chrétiens par les citoyens des villes Payennes. L'Anonyme Moine des Fossés ne se contente pas d'inventer que Jules Cesar avoit bâti le Château où étoit situé son Monastere, il veut encore que ce soit ce Château qu'Amand & Ælien habitoient avec une multitude de paysans, & que Maximien Hercule envoyé par l'Empereur Diocletien vint détruire, déterminant à ce lieu en particulier, ce qu'Orose, qu'il avoit lû, a dit après Aurelius Victor & Eutrope, des Gaules en général, sans désigner la Province & encore moins le canton. Bien plus, de ces deux chefs de Bagaudes Amand & Ælien, il en fait deux Chrétiens, & il ajoute qu'il faut croire que cette multitude de gens retirés dans ce Château étant Chrétiens, ainsi que leurs Chefs, finirent leur vie par le martyre. Il n'est pas besoin de critiquer davantage l'Auteur d'une légende qui a voulu deviner les faits au bout de sept cens ans. Mais, dira-t-on, c'étoit au neuviéme siécle, sous le regne de Charles-le-Chauve, un sentiment reçu, que le lieu où est l'Abbaye de saint Maur avoit été autrefois appellé le Château des Bagaudes, une Charte de ce Prince de l'an 866 le dit positivement : *quod vocatum olim fuit castrum Bagaudarum.* Je répons que les Chartes d'un tems si éloigné que l'on n'a transmises à la postérité que par le moyen du Cartulaire de l'Abbaye, rédigé & écrit à la fin du treiziéme

Oros. Hist. Lib. 7. cap. 25. ad ann. 285.

Hist. Eccl. Paris. To. 1. p. 450.

ſiécle, tandis que toutes les autres du même ſiécle ſont conſervées juſqu'aujourd'hui en original; ces Chartes, dis-je, ſont ſuſpectes d'avoir été retouchées & interpolées; enſorte qu'il y a de violens ſoupçons que c'eſt afin que les additions qu'on y avoit faites ne fuſſent pas connues, que l'on a eu ſoin d'en ſupprimer les originaux auſſi-bien que ceux du diplome du ſeptiéme ſiécle, qui regardent la fondation & l'exemption.

L'origine de la tradition du Château des Bagaudes ne peut être non plus ſolidement appuyée ſur le diſcours que l'on fait tenir à l'Archidiacre Blidegiſile parlant au Roi Clovis II: *Exoro tuam Celſitudinem ut mihi digneris concedere caſtrum olim dictum Bagaudarum.* Ce langage eſt de l'invention de l'Anonyme Auteur de la leçon de ſaint Babolein, dont j'ai dit l'âge ci-deſſus en marquant le cas qu'en font les critiques.

On a voulu auſſi tirer de l'origine des Bagaudes, le nom d'une porte de la ville de Paris qui étoit aux environs de l'Egliſe de ſaint Gervais, lorſque ce quartier fut fermé de murs par les François; on l'appelloit par corruption *la Porte Baudere*, dont on avoit fait *Porte Baudet;* & l'on s'imaginoit que Baud étoit l'abregé du mot Bagaud. On ajoutoit que cette porte avoit eu ce nom, parce qu'elle conduiſoit au Château des Bagaudes; mais c'eſt une illuſion de croire que le nom de cette porte ait jamais eu de rapport avec les Bagauds ou Bagaudes. Ce nom eſt reſté moins éloigné de ſon origine dans celui de la Place qui en étoit voiſine, & qui s'appelle *la Place Baudoyer.* En effet les titres du XIII ſiécle & ſuivans, parlant de cette Porte & de la rue qui y aboutit, l'appellent *Vicus Baldaeri*, *Porta Baudeeri*, *Porta Balderii*, *Porta Baldeorum*,

Sauval T. 1. p. 30. & T. 3. p. 221. 222.

Porta Bauderia. Pour moi depuis que j'ai vû le Teſtament de la Dame Ermentrude redigé à Paris vers l'an 700 de Jeſus-Chriſt, & qui fut autoriſé par Mommole alors Comte de cette Ville, & par *Baudacharius* qui en étoit Défenſeur, eſpece d'Office conſidérable; je ne puis m'empêcher de croire que c'eſt de ce *Baudacharius* que la Porte & la Place ont eu le nom; parce qu'il a été naturel de réduire le nom *Baudacharius* en *Baudarius*, de même qu'on a réduit *Clothacharius* en *Clotharius*, & *Aunacharius* en *Aunarius.* Or qui ne voit combien il a été facile de *Baudarius* en faire Baudaier, ou Baudaire? Ainſi il ne faut pas penſer que les Bagaudes aient contribué en rien à la formation de ce nom. Contentons-nous de ſçavoir qu'il y a eu dans les Gaules des factieux ainſi appellés, ſous l'Empire de Diocletien, ſans oſer décider où ils étoient raſſemblés, à moins que nous n'ayions d'autres monumens que l'Anonyme de l'Abbaye de ſaint Maur auteur de la vie de ſaint Babolein, & que deux Chartes du Cartulaire de la même Abbaye ſuſpectes d'altération & de rature. Il y avoit encore des Bagaudes dans les Gaules ſous l'Empire de Valentinien III en 435, 436 & 437: mais au rapport de Salvien auteur contemporain, c'étoient preſque tous les gens de la campagne qui le devenoient malgré eux; accablés d'impôts & de vexations de la part des Officiers Romains, ils quittoient leurs maiſons & leurs petits fonds, alloient de lieu en lieu & ſe retiroient chez les ennemis des Romains où ils avoient moins à ſouffrir; veut-on que ce ſoit à ceux des environs de Paris que l'Iſle des Foſſés ait ſervi, toute ingrate & ſtérile quelle étoit? Il s'agira encore de ſçavoir ſi le mal étoit dans ces pays auſſi grand que le dépeint Salvien qui écrivoit à

Supplementi ad Diplomaticam p. 92 & 94.

Marseille avant l'an 451. Au reste ces paysans étoient la plupart Chrétiens, puisqu'alors la Foi avoit été annoncée dans la plus grande partie des Gaules. C'étoient des gens descendus des anciens Gaulois ou des Romains même, que la cupidité des Trésoriers Romains avoit mis aux abois. Peut-on croire que vagabonds & errans comme Salvien les représente, ils eussent séjourné assez long-tems dans l'Isle ou Peninsule de la Marne pour qu'elle en prît leur nom? M. Genebrier dans son Histoire de l'Empereur Carausius, qui a vû le jour en 1740, a suivi le préjugé populaire sur les Bagaudes du lieu dit le Fossé; mais il avoit si peu examiné les Archives de ce lieu, où il dit que fut donnée une bataille contre ces factieux, qu'il a assuré que l'ancien Monastere est occupé aujourd'hui (1740) par des Chanoines Réguliers.

Pag. 15. 26. 17.

Voici donc à quoi semble se réduire ce que l'on peut dire de plus probable sur l'antiquité du lieu de saint Maur. 1o. Qu'il a été d'abord couvert de bois, & qu'il faisoit partie de la Forêt appellée *Vilcenia*, qui dans la suite a été coupée en grande partie, & dont le nom a été alteré en celui de Vincennes. 2o. Que lorsqu'on en eut abbattu une partie dans le quartier de la Péninsule formée par la Marne, on bâtit dans ce lieu un Temple en l'honneur du Dieu Silvain ou Dieu des Bois, & un édifice pour les Officiers de ce Temple, qui fut qualifié de Collége. Il faut croire que les Romains étant devenus maîtres de Lutece & du pays de Parisis, n'avoient pas beaucoup tardé à introduire en cette contrée le culte de ce Dieu Silvain; puisque l'inscription Romaine trouvée à saint Maur & qui fait mention du rétablissement de ce Collége de Silvain, est d'environ l'an 200 de Jesus-Christ.

Le rétabliſſement d'une choſe, ſuppoſe qu'elle avoit exiſté long-tems auparavant. Cette inſcription paſſée dans le Cabinet des antiques de l'Abbaye de ſaint Germain des Prés, a mérité l'attention de Dom Bernard de Montfauçon, qui en avoit été gratifié par M. l'Abbé Chevalier. Il donna en 1734 à l'Académie des Inſcriptions, les remarques qu'il avoit faites à ſon occaſion. Comme il n'en a pas fourni la deſcription, ſe contentant d'en rapporter le contenu, c'eſt ici la place de la repréſenter telle qu'elle eſt. C'eſt une pierre platte d'environ un pied en quarré, laquelle avoit été faite pour être incruſtée dans un mur, ou ſur une porte (*a*). Elle eſt compoſée de ſept lignes ainſi diſtribuées, en caractères romains qui ſont de plus d'un pouce dans les premieres lignes, & qui vont en diminuant à meſure qu'on approche de la fin, avec un point après chaque mot.

Mémoire de l'Acad. des Inſcript. T. 13. p. 429.

COLLEGIUM.
SILVANI. REST
ITVERVNT. M.
AURELIUS. AUG.
LIB. HILARUS.
ET MAGNUS. CRYP
TARIUS. CURATORES.

(*a*) Feu M. l'Abbé Chevalier, l'avoit eue de ſon neveu de même nom, Chanoine de ſaint Maur, aujourd'hui Chanoine de Notre-Dame; elle avoit été trouvée vers l'an 1725 par terre dans ſon bucher comme pierre inutile. Ce bucher fait partie de la groſſe Tour du Cloître Canonial. Il falloit qu'elle eût été incruſtée précédemment dans le mur de cette Tour ou ailleurs à ſaint Maur. L'Abbé Chaſtelain a écrit qu'a-

Etant donc très-vraisemblable par cette inscription qu'il y avoit dans les bois voisins de la Péninsule de la Marne, un Collége de Silvain, le Temple ne devoit pas en être éloigné ; & ce sont apparemment les restes des fondations de ce Temple, que l'Auteur de la vie de saint Babolein avoit vûs sous le Roi Philippe I vers l'an 1080, & qu'il a pris pour des restes d'un Château de Bagaudes. Cela se confirmera, si jamais on découvre en ce lieu quelque statue qui représente un homme entre des arbres tenant une serpe & portant une branche de pin ou de cyprès tel qu'on représente ordinairement le Dieu Silvain. Dom Bernard a expliqué ainsi l'inscription, « Marcus-Aurelius affranchi d'Auguste, & surnommé Hilarus, & Magnus Cryptarius Curateurs, ont établi le Collége de Silvain, c'est-à-dire, la Société ou Confrérie du Dieu Silvain. Le nom de Marcus-Aurelius que portoit le premier Curateur, marque que l'Auguste dont il étoit affranchi étoit l'Empereur Marc-Aurele, qui regna depuis l'an 161 de Jesus-Christ, jusqu'à l'an 180. A l'égard du surnom *Cryptarius* porté par Magnus second Curateur, c'étoit, dit ce Pere, un nom d'Office, dont il n'avoit point encore trouvé d'exemple. Mais comme on a vû des souterreins dans la Péninsule dont il s'agit, & qu'il en restoit encore un il y a cent ans, appellé *La Cave saint Felix*, il paroît que Magnus a été un Officier qui auroit eu inspection sur ces sortes de lieux souterreins, cryptes, caves ou cavernes. Pour ce qui est de la réunion faite par l'Auteur de la vie de saint Babolein, de l'idée de Bagaudes avec l'idée de Chrétiens

près avoir visité vers l'an 1680 les curiosités de la Collégiale, il avoit vû à saint Maur sur un marbre blanc cette inscription : *Collegium Silvani*, &c.

martyrisés dans le canton, il y aura été conduit par la lecture qu'il pouvoit avoir faite de quelque écrit, où l'on marquoit par ces lettres B. AGOARDUS le nom d'un notable du territoire, dans lequel les Barbares massacrerent la multitude de ceux qui s'étoient mis sous la protection de ce nommé Agoard.

Comme il est constant que les Temples des fausses divinités cesserent de subsister depuis le regne de l'Empereur Constantin, la Confrérie du Dieu Silvain ne put plus être entretenue comme auparavant. Les Francs étant survenus dans les Gaules cent cinquante ans après, il y a grande apparence qu'ils s'emparerent d'abord de tous les lieux religieux du Panisme qui étoient restés déserts & inhabités; & qu'après la conquête des environs de Paris, Clovis les fit regarder comme des biens du Domaine de sa Couronne. Si ma conjecture est vraie, on peut présumer que toute la Forêt de Vilcene arrosée par la Marne, appartint à nos Rois dès le tems de la premiere race, avec la presqu'isle qui en formoit une bonne partie. Mais un peu auparavant qu'ils en prissent possession, il s'y étoit fait quelques Martyrs dans la plaine de cette Péninsule; c'étoient des Chrétiens, dont je viens de parler, qui fuyant les Barbares conduits par Attila en 451, s'étoient retirés en ce lieu & aux environs. Ils y furent mis à mort le 24 Juin tant sur l'un que sur l'autre des bords de la Marne. Le seul d'entre ceux qui souffrirent au rivage droit, dont le nom se soit conservé, s'appelloit *Felix*. Les autres qui moururent en plus grand nombre sous le glaive des Barbares à l'autre bord, furent des Chrétiens dont les chefs étoient originaires des environs de la Moselle ou du Rhin, à en juger par leurs noms d'Agoard & d'Aglibert. Ces deux Mar-

tyrs sont regardés comme les plus notables d'entre eux. Usuard nous en a transmis la mémoire dans son Martyrologe, composé il y a neuf cens ans. Comme la tradition d'Orleans est que ce fut le 14 Juin que la ville fut délivrée des Huns, une partie des soldats d'Attila pouvoit être arrivée dix jours après au confluent de la Seine & de la Marne.

Vetustiss. Martyrologia.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DES FOSSE'S.

Environ cent trente années après la mort de Clovis premier, regna en France Clovis II. Un Diacre da l'Eglise de Paris, qui vivoit alors, nommé Blidegisile, ayant conçu de la dévotion pour un lieu si voisin d'une terre arrosée du sang des Martyrs, obtint de ce Prince toute la Presqu'isle ou environ. C'étoit un bien appartenant au Fisc; & c'est ce qu'on nommoit dans l'onziéme siécle *Castellio*, le Fort, à cause des fossés qui y étoient; le reste du terrein de la péninsule, dit la Varenne, dans laquelle on a vû jusques dans le dernier siécle la Cave dite de saint Felix, y fut aussi compris.

Ce Diacre ou Archidiacre de Paris n'avoit eu intention, selon la Charte, de bâtir qu'une Eglise du titre de saint Felix Martyr, saint Quentin aussi Martyr, & saint Germain (*a*); mais depuis il avoit changé de dessein, & avoit obtenu de Clovis II de quoi y bâtir un Monastere. L'Eglise fut construite sous le titre de la sainte Vierge, & des deux Apôtres saint Pierre & saint Paul. Saint Babolein en fut établi le premier Abbé. On croit qu'il avoit été tiré de l'Abbaye de Luxeu; au moins il fut fort exact à visiter dès le commence-

(*a*) Comme saint Germain Evêque de Paris étoit mort trop récemment, il y a plus d'apparence que ce fut celui d'Auxerre que ce Diacre eut en vûe, d'autant qu'il étoit déja reconnu Patron à Fontenay, village contigu.

ment de son gouvernement, les Monasteres qui observoient la regle de saint Columban Abbé de Luxeu, pour profiter des exemples de vertu qu'il y trouveroit. C'est un de ces points dans lesquels on ne peut récuser le témoignage du Bénédictin auteur de sa vie, & qui convient au tems auquel vivoit le saint Abbé. Je ne crois pas qu'on puisse ajouter une égale foi à ce qu'il dit plus bas, que le Diacre Blidegisile enrichit la nouvelle Eglise de Reliques de quantité de Saints : il s'imaginoit qu'à cause qu'il y en voyoit un grand nombre en ce lieu dans le tems qu'il écrivoit, tout cela venoit des dons de ce pieux Diacre. Au reste, ce Monastere des Fossés cent ans après sa fondation, n'étoit regardé que comme une Celle ; ce qui veut dire un petit Couvent. Une Charte du Roi Pepin pere de Charlemagne datée de l'an 768, parlant de la portion que ce Monastere avoit dans la Forêt d'Iveline, met *Cella quæ dicitur Fossatis*.

Duchêne T. 1. p. 661.

Ibid. p. 662.

A peine s'étoit-il écoulé deux cens ans depuis la fondation de ce Monastere, que la discipline monastique n'y étoit plus en vigueur, & les bâtimens presque détruits. Begon Comte de Paris, s'appliqua à rétablir au commencement du regne de Louis-le-Débonnaire cette Abbaye, qu'il qualifie de *Cænobiolum* ; & étant venu trouver l'Empereur avec l'Abbé appellé Benoît, il en obtint l'an 816 des Lettres qui mettoient cet Abbé, ses Moines & tous les biens de la Maison sous sa protection, & leur permettoient, la vacance du Siége Abbatial arrivant, s'ils trouvoient quelqu'un parmi eux capable de les gouverner suivant la regle de saint Benoît, d'élire ce Religieux-là pour Abbé. Le petit Monastere est dit situé *in pago Parisiaco in loco qui dicitur Fossatus*. Il est aussi connu sous le nom de *Fossatus* dans le

Ex autographo. data Aquisgrani.

Catalogue des Monasteres qui ne devoient au Roi que des prieres seulement, dressé l'an 817. Dans d'autres Lettres également conservées en original, & qui sont de l'an 829, Pepin Roi d'Aquitaine donne à l'Abbé Benoît *ex Fossati Monasterio*, des biens situées dans son Royaume. Le Monastere du Fossé ou des Fossés acquit en peu d'années une si grande réputation, qu'un Comte appellé Rorigon & sa femme Bilechilde; après avoir réparé le Couvent de Glanfeuil sur Loire, où le corps d'un saint Maur Confesseur reposoit, le soumit à Engelbert Abbé des Fossés; & l'Empereur Louis-le-Débonnaire ne le prit sous sa protection, qu'à condition qu'on y vivroit comme à l'Abbaye des Fossés. Cette Charte est datée de l'an 833 à Aix-la-Chapelle; mais l'original n'ayant pas été conservé comme ceux des précédens diplomes, ayant au contraire été brûlé avant l'an 868, ainsi que témoigne Odon Abbé des Fossés en deux endroits de son Ouvrage composé alors, on ne peut exiger d'avoir la même foi à une copie inserée dans un Cartulaire du XIII siécle pour tous les articles qui la composent. Je me contente d'observer ici en passant, que l'on n'y voit point *Fossatis* comme dans les précédentes, dont les originaux subsistent encore, mais toujous *Cœnobii Fossatensis*, qui n'étoit point encore devenu d'usage dans le style de la Chancellerie. En 835 ou 836 dans le diplome en original par lequel Pepin Roi d'Aquitaine, confirme le don que veut faire à l'Abbaye des Fossés Gauzbert l'un des Seigneurs de son Royaume d'une Terre appellée Mairé, en se rendant Moine en ce Monastere, on lit *eodem loco qui vocatur Fossatis*. Elle est datée du Palais de Doüe (qui étoit en Anjou.) L'Empereur Lothaire donnant à l'Abbaye des

Ex autogr. dato Aquisgrani.

Duchêne T. 3. p. 414. Mabill. sec. IV. Boll.

Fossés différentes Terres, & voulant marquer qu'il y étoit venu récemment, s'exprime en ces termes, dans sa Charte datée de Bonneuil, qui n'en est qu'à une lieue, l'an 842 : *Nos Monasterio Fossatis venientes*. On la conserve pareillement en original. Le Roi Charles-le-Chauve confirmant par un diplome donné à Compiegne l'an 846 ou 847, la Charte de son pere, qui accordoit à l'Abbaye des Fossés la Terre de Marne en Anjou, possedée ci-devant par Gauzbert qui s'étoit rendu Moine, parle ainsi de l'Abbé : *Venerabilis Einhardus Abba Monasterii Fossatus*. C'est l'original qui s'exprime ainsi. Ce n'est donc que depuis ce tems-là ou environ, que l'on forma le mot *Fossatensis*, lequel fut usité avec le nom de saint Pierre, même depuis que le corps de saint Maur y fut apporté ; encore le terme *Fossatus* ou *Fossatis* subsista-t-il toujours. L'Auteur des Annales de saint Bertin dit à l'an 861 (tems auquel il vivoit), que les Normans se saisirent alors avec leur Chef nommé Veland, du Monastere *Fossatis*.

On assure sur la foi d'un manuscrit de cette Abbaye, que ce ne fut pas le Comte Begon qui en rebâtit l'Eglise sous Louis-le-Débonnaire, mais les Abbés Benoît & Ingelbert, & que la Dédicace en fut faite le 7 Décembre de l'an 839, par Aldric Archevêque de Sens & autres Prélats. Je ne vois pas pourquoi Erkenrad Evêque de Paris, qui étoit plein de vie, ne s'y seroit pas trouvé. On ajoute que le corps de S. Babolein premier Abbé du lieu, qui avoit été inhumé dans l'Eglise de la sainte Vierge située au septentrion, fut transferé en cette nouvelle Eglise. C'est le deuxiéme édifice que l'on vit de l'Eglise principale du Monastere, & qui fut renouvellé avant qu'il y eût cent ans expirés depuis sa Dédicace.

Vie françoise de saint Maur.
Gall. Chr. Tom. 7. col. 282.

Une troupe de Danois conduite par Veland fils du Grand Veland, s'empara en 861 du lieu des Fossés & y résida environ une année, au bout duquel tems une partie d'entre eux remonterent jusqu'à Meaux. Nonobstant le retour qui étoit à craindre de quelque autre parti deces Barbares, le Roi Charles-le-Chauve ayant appris en 868, que les Moines de Glanfeuil en Anjou erroient en divers endroits du Royaume, pour tâcher de mettre à couvert le corps de saint Maur leur Patron, leur ordonna de l'apporter à l'Abbaye des Fossés, dont ils dépendoient. Enée Evêque de Paris se rendit à ce Monastere, & le porta dans l'Eglise jusqu'à l'Autel des saints Apôtres sur ses propres épaules, en présence d'un grand nombre de Chanoines & de Moines, & le déposa dans un coffre de fer le 13 Novembre. Cette date est certaine, étant marquée deux fois dans l'ouvrage de l'Abbé Odon témoin oculaire. Charles-le-Chauve revenant de Bourgogne au mois de Février suivant, vint faire sa priere devant le corps de saint Maur le 5 du même mois; & quelques jours après étant à l'Abbaye de saint Denis, il envoya deux piéces d'étoffe précieuse, dont on se servit pour le couvrir les jours de Procession & d'autres Solemnités. C'étoit naturellement la place où le même Odon, de qui nous tenons ces faits, auroit dû parler du présent que l'Evêque Enée fit alors d'une Prébende de son Eglise Cathédrale à ce Monastere, pour en jouir perpétuellement; comme aussi de l'établissement qu'il fit d'une Procession : cependant il n'en dit pas un seul mot. On est informé de ces deux circonstances par une Charte qui porte le nom de cet Evêque, dans laquelle il raconte la cérémonie qu'il a pratiquée à la réception du corps de saint Maur; & parlant

Annal. Bertin.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 441.

ensuite de la Procession qui sera faite par le Clergé de Notre-Dame chaque année à ce lieu, en mémoire de celle de la réception du corps du Saint, il la fixe au Mercredi de la semaine d'après le Dimanche de la Passion : il choisit ce tems exprès, tout différent qu'il étoit de celui de la réception faite au mois de Novembre ; & afin qu'il y eût plus de mérite à assister à cette Procession, il prescrivit que l'on iroit & reviendroit à jeun sans rien exiger des Moines des Fossés. Cette Station étoit à l'instar de celles que le Clergé de Rome, dont on venoit de recevoir la plupart des usages en France, faisoit en Carême dans différentes Eglises. On regarde la concession de cette Prébende Cléricale ou Canoniale à une Communauté, comme le premier exemple de ces sortes de démembremens dans l'Eglise de Paris ; de même que l'établissement de la Vicairie des Fossés, est le premier exemple de ces sortes de Vicairies dans la même Eglise : car les Chanoines de Paris se lasserent de voir que l'Abbaye des Fossés ne fût tenue à aucune charge pour cette Prébende. Rainaut Evêque de Paris, à qui les Moines en demanderent la confirmation cent trente-huit ans après, c'est-à-dire l'an 1006, statua en la leur accordant, que désormais l'Abbé Hildebert & ses successeurs nommeroient, du consentement de leur Chapitre, un Clerc qui la desserviroit, lequel seroit présenté au Doyen & au Chapitre par un Moine que l'Abbé députeroit, & seroit tenu de venir deux fois par an à l'Abbaye des Fossés ; sçavoir, aux Fêtes de saint Pierre & de saint Maur. Ce même Evêque renouvella le Statut de l'Evêque Enée sur la Procession du Mercredi d'après le Dimanche de la Passion, recommandant toujours à son Clergé de ne prendre aucune refe-

Voy. Chastelain Martyrol. Univ. Bimestre Janvier pag. 278, où il rectifie le P. Mabillon.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 625.

ction à l'Abbaye des Fossés, mais d'y aller & d'en revenir à jeun. L'original que j'ai vû à saint Maur a été écrit par Ansel Chancelier de Notre-Dame. On voit par-là avec quelle sévérité on observoit le jeûne. Cette Station servit à renouveller tous les ans, depuis le Statut de l'Evêque Enée, le souvenir de la réception du corps de saint Maur faite le 13 Novembre & marquée en ce jour dans les anciens Calendriers de l'Abbaye des Fossés & de ses dépendances sous le nom d'*Adventus beati Mauri*. La Procession de Notre-Dame à saint Pierre des Fossés se pratiquoit encore en l'an 1145, du tems que Barthelemi de Senlis étoit Doyen de cette Cathédrale, comme il se voit par le Cartulaire de saint Victor au sujet de la redevance que l'on payoit au Vicaire qui y avoit assisté. Mais ce ne fut point dans le tems de son établissement en 868, que l'on commença à appeller cette Abbaye & le lieu où elle est, du nom de saint Maur, comme l'a cru le Pere Du Bois; les premiers titres où l'on trouve *Monasterium sancti Mauri*, ou *Ecclesia sancti Mauri*, ne sont que du XIII siécle.

pag. 3.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 451.

Les Normans étant revenus en 878 aux environs de Paris, les Religieux s'éloignerent avec le corps de saint Maur; & après avoir été en différens lieux, ceux qui l'avoient en dépôt ne le rapporterent que vers l'an 920. Le Monastere qui avoit été détruit par les Normans, venoit d'être rebâti par Abbon Evêque de Soissons, par un Comte nommé Haganon parent d'Adelaïde mere du Roi & par l'Abbé Rumald. C'est ce que nous apprenons d'un diplome de Charles-le-Simple daté de Compiegne l'an 920, dont l'original emploie les termes de *Monasterium Fossatense*. On ne trouve point de preuve qu'il y eût eu alors une nouvelle Dédicace d'Eglise. S'il y en eut une,

elle auroit été celle d'un troisiéme édifice bâti aux Fossés.

Depuis ce renouvellement, la vie réguliere ne fut pas trop bien observée aux Fossés. Il paroît qu'en 925 on y appréhendoit encore de nouvelles insultes. L'Abbé Adhelnée obtint alors de Teudon Vicomte de Paris, une place dans la ville pour servir d'azile à ses Moines en cas de besoin avec un petit Oratoire du titre de saint Pierre qui étoit totalement détruit. Je n'ai pû découvrir où il étoit situé. Les Religieux peu de tems après, à l'exemple de Mainard leur Abbé, menoient une vie séculiere ; & prenant les habits du monde, ils alloient chasser dans les bois voisins. Un Moine plus scrupuleux que les autres, vint s'en plaindre à Burchard Comte de Corbeil, homme de sainte vie, qui ayant obtenu du Roi Hugues-Capet le titre d'Advoué de saint Pierre des Fossés, parce que cette Abbaye étoit du Domaine Royal, alla à Cluny, & amena saint Mayeul pour y mettre la réforme. Cet Abbé de Cluny l'ayant proposée aux Religieux, ils aimerent mieux tous sortir que de s'y soumettre, excepté Adicus, c'est le nom de celui qui avoit averti Burchard : de sorte que saint Mayeul fut obligé d'y mettre de ses Religieux de l'Observance de Cluny ; & en considération de cette réforme, Hugues-Capet donna à ce Monastere des Fossés la Terre de Maisons qui en est voisine, ainsi que j'ai dit ci-dessus : la date de l'acte est certainement de l'an 988.

Hist. Eccl. Paris. T. 1. *p.* 535.

Vita Burck. Comit. T. 4. Duchêne p. 116 & 117.

Ibid. p. 118.

Les Religieux de l'Ordre de Cluny s'attendoient que cette Maison deviendroit l'un de leurs Prieurés : mais après la mort de Hugues-Capet, le Roi Robert, de l'avis du Comte Burchard, & non à la priere des Moines, qui ne comptoient point avoir d'autre personne qu'un

Ibid.

Prieur à leur tête, y nomma pour Abbé Teuton l'un des Religieux amenés par S. Mayeul. Cet Abbé voyant que les murs de l'Eglise ne pouvoient plus subsister, abbattit le vaisseau entierement, & construisit une autre Eglise plus vaste & plus belle. C'est celle dont il reste encore de nos jours le portail avec tout les piliers de la nef : ces morceaux sont les fragmens de l'architecture que l'on employa sous le Roi Robert. On choisit le jour que le corps de saint Maur étoit arrivé en ce Monastere l'an 868, c'est-à-dire, le 13 Novembre pour en faire la Dédicace. Les anciens Martyrologes de l'Abbaye, dont il en reste un de quatre à cinq cens ans au Prieuré de saint Eloi qui en dépend, marquent à ce jour après saint Brice & saint Amand Evêques : *Adventus Sancti Mauri & Dedicatio Ecclesiæ Fossatensis.* Le Pere Du Bois assure qu'elle fut faite sous l'Abbé Odon II, par Imbert Evêque de Paris l'an 1030, & que ce fut sous l'invocation de la sainte Vierge & des Apôtres saint Pierre & saint Paul, sans aucune mention de saint Maur. Mais il seroit à souhaiter qu'il eût marqué d'où il a tiré que dans le tems que cette cérémonie fut faite, il y avoit onze ans seulement que les fondemens de l'édifice avoient été jettés par l'Abbé qui siégeoit alors. Il paroît que son copiste a lû *XI anno* au lieu de *XXXI anno ;* car on ne peut récuser le témoignage de l'Ecrivain de la vie du Comte Burchard auteur du tems, lequel certifie que ce fut Teuton le premier Abbé des Fossés, tiré de l'Ordre de Cluny, qui en jetta les fondemens ; & qui ayant quitté trois ou quatre ans après le gouvernement, laissa continuer l'ouvrage par ses successeurs, dont il en vit mourir deux avant lui. Si c'est plutôt dans le nom de l'Evêque de Paris que le Pere Du Bois

Hist. Eccl. Paris. T. 1. p. 658.

s'est trompé ; & qu'il faille laisser *undecimo anno ;* alors les fondemens de l'Eglise ayant été jettés l'an 998 par l'Abbé Teuton, elle aura été achevé en l'an 1009, auquel siégeoit déja l'Abbé Odon, puisque ses deux prédécesseurs n'avoient siégé ensemble que cinq ans. Ainsi il n'est pas étonnant que Teuton qui s'étoit retiré à Cluny leur eût survécu. D'ailleurs il faut encore observer qu'en 1009 le 13 Novembre arriva un Dimanche : ce qui rendoit ce jour-là encore plus convenable à la cérémonie.

Vita Burch. Com.
Duchêne T. 4. p. 120.

En même-tems que l'on bâtissoit l'Eglise de l'Abbaye des Fossés, plus magnifiquement qu'elle ne l'avoit jamais été, plusieurs personnes constituées en dignité travaillerent à procurer un nouvel éclat à ce Monastere, à le rendre célébre, & même s'ils eussent pû, le plus fameux de tous ceux du Diocèse de Paris. Burchard Comte de Corbeil, déclare dans une Charte de l'an 1006, qu'il avoit reçu ordre des Rois Hugues-Capet & de Robert son fils, d'y procurer sous leur autorité tout le bien qu'il pourroit : en vertu de quoi lui & Rainaud son fils Evêque de Paris, accorderent une permission générale d'y faire des donations, en l'honneur de la Ste Vierge, des saints Apôtres Pierre & Paul & du saint Confesseur Maur ami de Jesus-Christ : *Sancti quoque Mauri dilecti Confessoris Christi.* C'est-là l'un des premiers actes où saint Maur paroît comme l'un des Patrons du Monastere, qui néanmoins continuoit toujours d'être appellé *Fossatus.* « Si quelque Chanoine ou Clerc de » Corbeil veut embrasser l'état monastique, » que ce soit aux Fossés, continuent Bur- » chard & Rainaud : *Monachus Fossatis efficia- » tur.* Nous voulons, ajoutent-ils, que les laï- » ques qui souhaiteront fréquenter une autre

» Eglise que celle de leur Paroisse, ne soient » admis que dans l'Abbaye des Fossés. » Il faut se souvenir de ce que j'ai déja touché ci-dessus à l'occasion de la Charte de l'Evêque Enée, que Rainaud Evêque de Paris la renouvella quant à ces deux points, 1°. Quant à la Prébende de Notre-Dame de Paris accordée à l'Abbaye des Fossés, qui étoit un honneur qu'aucune autre Eglise du Diocèse n'avoit encore eu. 2o. Quant à la Procession ou Station du Carême, ce qui étoit encore une marque singuliere de distinction, vu que de toutes les autres Eglises où le Clergé de Paris étoit tenu de faire une Station Quadragesimale, celle-là étoit la plus éloignée. Tant de prérogatives réunies commencerent à faire concevoir de l'Abbaye des Fossés la plus haute idée qu'on en eût jamais eu : de sorte que cent ans après, c'est-à-dire, sous Louis-le-Gros, les diplomes expédiés à la Chancellerie l'appelloient souvent *Sancta Fossatensis Ecclesia*, de même qu'on en usoit à l'égard des Cathédrales. J'en ai vu deux de l'an 1118 où cette Eglise est ainsi qualifiée. L'une, par laquelle Louis VI ordonna que les vassaux de cette Abbaye, soit libres, soit serfs, aient pleine liberté de tester, & de porter les armes, & que l'Abbaye puisse ordonner le duel entre ses serfs & des personnes franches : ce que M. le Président Henaut a remarqué dans son abrégé chronologique, comme une singularité. L'autre regarde une concession que le même Prince lui fit de quelque revenu à Courceau proche Melun, ajoutant qu'aucun des Hôtes de l'Eglise des Fossés ne pourroient être jugés que dans la Cour de l'Abbé & en sa présence.

Analect. in-8°. T. 2. p. 563. in-fol. 232.

Ex autographo in Tabul. Fossat.

Pendant que Rainaud Evêque de Paris & Burchard son pere travailloient à donner du

lustre à l'Abbaye des Fossés, & qu'on en rebâtissoit l'Eglise, les Moines venus de Cluny en étoient les maîtres, & même après que l'Abbé Teuton eut abdiqué, celui qui lui succeda, nommé Thibaud frere de l'Evêque Renaud, & qui en étoit encore Abbé en l'an 1006, avoit été été élevé sous saint Mayeul à Cluny. Comme donc on faisoit profession d'étude & de science dans cette Congrégation, & principalement dans le Chef-lieu, il est certain que la colonie que saint Mayeul avoit amenée pour occuper ce Monastere, & qui étoit composée, ainsi que dit l'Historien contemporain, des Religieux les plus accomplis, *Perfectioribus Cœnobii* (*Cluniacensis*) *fratribus;* il est certain que cette colonie joignit l'étude à la priere. On peut assurer que ce fut elle qui donna la naissance à la belle Bibliotheque qui étoit autrefois au Fossés, dont les débris ont passé en la Bibliotheque du Roi & en celle de S. Germain-des-Prés dans le siécle dernier (*a*). Il y eut donc en ce Monastere non-seulement des copistes de livres, mais même encore des Auteurs. Je ferai voir plus bas qu'il y en eut dès l'arrivée de cette colonie qui travaillerent à donner du relief au Monastere, en essayant de faire connoître S. Maur plus qu'on ne le connoissoit, & lui ôtant l'ancien titre de *Dilectus Confessor Christi* dont il étoit en possession, qui leur paroissoit trop vague. Odon de Glanfeuil Abbé de ce lieu en 868, ne fut plus le seul Ecrivain que pût produire ce Monastere; il y en eut d'autres au commencement du onziéme siécle, au milieu & à la fin. Je remets à en parler à l'article des Illustres de ce lieu. Enfin la régularité s'y maintint si exactement durant ce siécle, qu'au commen-

(*a*) M. Bavart Chanoine qui en avoit eu quelques-uns, m'en a fait présent.

ment du suivant, sçavoir l'an 1107, ce fut à l'Abbé des Fossés que Galon Evêque de Paris donna le Monastere de saint Eloi de Paris pour y établir un Prieuré composé de douze Moines, en place des Religieuses qui en furent ôtées.

Le fait que je vais rapporter, contribuera beaucoup à exciter la dévotion des Parisiens envers saint Maur, dont on avoit le corps aux Fossés. La sécheresse de l'année 1137, engagea Etienne Evêque de Paris de concert avec l'Abbé Ascelin, à faire porter en Procession le corps de saint Maur, & par ce moyen l'on obtint de la pluie.

Sec. IV. Bened. Part. 2. p. 183.

Pendant le douziéme siécle & le treiziéme, l'Abbaye fut comblée de tant de biens par différens Seigneurs, qu'il y eut de quoi composer un volume des actes de ces dernieres donations, échanges, acquisitions, &c. sous le gouvernement de Pierre de Chevry Abbé. J'entends parler du Cartulaire écrit en 1284, dont je me suis servi pour faire connoître un grand nombre de lieux du Diocèse de Paris, quoique je ne prétende pas que parmi les Chartes les plus anciennes, dont quelques-unes seulement ont été inserées, toutes méritent la même créance qu'auroient les originaux qui ont disparu. Ce fut dans le méme siécle, que la dévotion des peuples vint au point qu'il n'appella plus l'Abbaye des Fossés autrement que du nom de saint Maur. Les Princes suivirent l'exemple du peuple. Alphonse Comte de Poitiers & de Toulouse, légua par son Testament pour une lampe devant le corps de saint Maur, la somme de trente sols assise sur la Prevôté de la Rochelle : mais le Roi étant à Fontainebleau au mois de Décembre 1290, permit que cette somme fût prise sur la Prevôté de Paris.

Gall. chr. T. 7. p. 299.

Ampliss. collect. T. 1.

Ex autographo Fossatensi.

Le siécle suivant paroît être celui où fut onstruit le Sanctuaire de l'Abbaye avec le our des Chapelles, dans un goût d'architeure assez délicat, ainsi que je l'ai vû & adiré plusieurs fois. Dans ce même siécle, Empereur Charles IV étant venu en France oir le Roi V son neveu, alla en pelerinage à int Maur le mardi 12 Janvier 1377. L'Abbé u lieu, qui se nommoit Jean de Chartres, hanta la Messe: l'Empereur donna à l'offrane cent francs; & il se trouva soulagé de sa oûte. Il y revint encore le Vendredi suivant our de la Fête du Saint, & assista à la Messe élébrée par l'Evêque de Paris. Depuis son etour en Allemagne, le Roi Charles V, à ui il avoit fait sçavoir que les goutes le touruentoient encore beaucoup, demanda à l'Abé quelques reliques de saint Maur pour les ui envoyer. Il députa pour cela exprès à l'Abaye Philippes de Mezieres Chancelier du Roi e Chypre, muni de ses lettres, lequel en raporta un morceau de côte qui fut envoyé à 'Empereur dans un reliquaire d'or. Ces faits ont rapportés dans des Lettres de Charles V, atées de son Château proche Creil au mois l'Août 1378. Dans ces Lettres, Charles V éprime la témérité de certains quêteurs, qui vec des Indulgences promenoient dans le Royaume une châsse du nom de saint Maur; z il assure que toutes les parties du corps du aint, à la réserve du morceau de côte donnée l'Empereur, sont dans la châsse qui a été uverte en présence de son Envoyé, qui y a ussi vû des Bulles chargées de leur plomb, ttestant la même chose.

Christine de Pisan, vie de Charles V. chap. 45.

Ex Tabulari Fossat.

Une preuve du concours à la châsse ou aux Reliques de saint Maur sous le regne de Chares VI, est qu'en 1391 il y eut un Procès enre les habitans & les Religieux comme Sei-

gneurs, ſur le droit de vendre des chandelles aux Pelerins; ces derniers prétendoient que perſonne ne pouvoit en vendre que de leur autorité, & que les Seigneurs de Charenton & S. Mandé jouiſſoient d'un ſemblable droit ſur leur terre. Les habitans aſſuroient de leur côté que la coutume n'avoit été établie que par l'Abbé Richard (a), & qu'elle étoit nouvelle. Les Moines alors peu inſtruits de leur établiſſement en ce lieu, s'appuyoient ſur ce que Clovis premier Roi Chrétien, leur avoit donné toute Juſtice par leur fondation. Enfin le 30 Avril 1407, ils furent déboutés de l'empêchement qu'ils avoient voulu faire à trois habitans de vendre chez eux des chandelles & des images de plomb pour les Pelerins ſans leur permiſſion.

Regiſt. Parlem. 1391. 7. Décemb.

Petit Livre du Châtelet, p. 515.

L'Abbaye de ſaint Maur eut apparemment beſoin d'argent pour la réparation de l'Egliſe, ſur la fin des guerres des Anglois contre Charles VII. On conſerve des Lettres de Henri ſoi diſant Roi de France & d'Angleterre, datées du 30 Octobre 1434, par leſquelles il permet aux Religieux de ſaint Maur de porter la châſſe du Saint par-tout les pays de ſon obéiſſance pour ramaſſer des aumônes, & il veut que la conduite en ſoit commiſe à trois Religieux de bonnes mœurs. Lorſque ces Religieux furent arrivés à Rennes en Bretagne, l'Evêque Guillaume ne voulut pas leur permettre d'expoſer leurs Reliques à la vénération des Fidéles, à moins qu'ils ne lui prouvaſſent qu'elles étoient véritablement de ſaint Maur; diſant qu'en attendant qu'ils iroient chercher les preuves, ils pouvoient les dépoſer en lieu sûr, ſoit à Rennes, ſoit à Vitré.

(a) Cet Abbé de ſaint Maur a été oublié au *Gallia Chriſtiana*. Je croirois qu'il auroit vécu entre Jean II & Pierre II.

De

De quoi cet Evêque leur donna un acte en latin scellé le 10 Juin 1434 par Pierre *de Medietaria*. Je laisse aux lecteurs éclairés à faire les réflexions qui se présentent assez naturellement tant sur les Lettres du Roi Charles V ci-dessus citées, que sur la précaution de l'Evêque de Rennes qui étoit Guillaume Brillet, & comme je n'ai point trouvé dans les Archives de saint Maur de quoi suivre la demande des Moines, j'en reste-là. J'ajoute seulement qu'au mois d'Octobre 1573, quelques reliques furent tirées de la châsse du Saint, pour être données au Cardinal de Bourbon: c'est ce qui se voit par un compte de recette du sceau Episcopal de Paris: où j'ai lû ce qui suit: *Pro sigillo apposito in acto susceptionis seu extractionis reliquiarum ex capsula sancti Mauri Fossatensis R. D. Cardinali de Borbonio tradendarum. vj Octob.* 1573. *Tabul. Fossat.*

Enfin ce Monastere apres avoir subsisté environ neuf cens ans & avoir essuyé différentes révolutions, devint au seiziéme siécle dans le cas de la plupart des autres; & il eut un Abbé Commendataire. Le premier fut François Poncher Evêque de Paris, qui décéda en 1529. Jean du Bellay qui lui succeda dans la dignité Episcopale, eut aussi la même Abbaye. Cette continuation de possession par les Evêques de Paris, fit penser à la réunir tout-à-fait à l'Evêché. La dignité Abbatiale fut éteinte en 1533 par une Bulle de Clement VII, & le revenu attaché à l'Evêque de Paris, qui en fut établi Doyen & huit ou neuf Chanoines créés en place des Moines. Les Commissaires la mirent en exécution trois ans après le 17 Août, réservant à l'Archidiacre pour son droit d'installation de l'Abbé, la somme de dix livres, à chaque mutation d'Evêque, & au Chantre de l'Eglise de Paris pour le droit *Gall. Christ. T. 7. Instrum. col.* 141.

Ibid. col. 150. qu'il auroit eu à l'installation d'un Doyen de saint Maur, un porc verre, *unum porcum verrem*, ou bien la somme de cent sols à la même mutation d'Evêque. Le même jour 17 Août *Regist. Ep. Paris.* 1536, l'Evêque Jean du Bellay confera la Chantrerie de cette nouvelle Collégiale à Catherin Deniau avec une Prébende, les huit autres Prébendes à Denis Camus, Jean Chandelou, Jean Lucas, Louis Mazallon, Philibert Friant, Jacques du Fou, Louis de Venoy, & François Rabelais Docteur en Médecine, qui depuis a été Curé de Meudon. Ces neuf personnes étoient les Religieux même de la maison. Ce fut de cette sorte que l'Abbaye de saint Maur fut sécularisée. Neuf ans après, c'est-à-dire en 1545 le 22 Février, le même Evêque de Paris fit dans cette Eglise le sacre du célébre Evêque de Mâcon Pierre Chastellain, qui avoit porté le Roi François I à devenir le Restaurateur des Lettres. Je ne parle *Regist. Ep. Paris.* point des Statuts qui furent dressés pour le nouveau Chapitre de saint Maur, lesquels furent confirmés & augmentés par M. le Cardinal de Noailles, le 29 Janvier 1700 & le 12 *Tab. Ep. Par. in Spiris.* Avril 1713. Il reste un acte de présentation que la Reine Catherine de Medicis fit au mois de Novembre 1580, à la Chantrerie de saint Maur comme Dame du lieu.

Le nouveau *Gallia Christiana* compte jusqu'à M. Poncher Evêque de Paris, cinquante-quatre Abbés de saint Pierre & saint Maur des Fossés. Les titres qui m'ont passé depuis par les mains, m'ont appris qu'outre Richard nommé ci-dessus, il falloit reconnoître Valderan duquel on avoit douté, & qui l'étoit en 1067 & placer Guillaume du Fresnay Abbé en 1343 suivant un acte d'amortissement pour fondation : à prolonger le siége de l'Abbé Nicolas au moins jusqu'en 1243; celui de l'Abbé

Jean de Chartres au moins jusqu'en 1368 : à qualifier l'Abbé Jean VI du nom de Jean Toire ou Thoere, & à fixer son gouvernement en 1463 & 1473. Il est au Nécrologe de S. Eloi au 2 Août. Jean Binet dernier Abbé Régulier, y est aussi marqué comme décédé le Juin 1525. Il faut observer que le premier Abbé de ce lieu qui porta les habits & ornemens pontificaux, fut Pierre de Chevry, mort en 1283.

Il arriva dans cette Eglise environ cent ans depuis l'introduction des Chanoines, un malheur que l'on n'avoit point vu pendant les sept cent ans écoulés depuis qu'on y possédoit le corps de saint Maur. La tête de ce Saint avoit été tirée de la châsse pour être enfermée dans un reliquaire séparé. On ne dit point en quel tems cette distraction avoit été faite. On sçait seulement que le 22 Juin 1614, ce chef avoit été transferé par Claude de Gelas Evêque d'Agen, d'une ancienne châsse dans une autre d'argent ; & que l'acte en avoit été confirmé & vérifié par l'Evêque de Paris. Il arriva donc qu'en 1628 la nuit du Vendredi au Samedi d'après l'Ascension, des voleurs vinrent à bout de s'emparer de ce reliquaire, & l'emporterent avec tout ce qui étoit dedans du côté de Paris. On fut près d'un an à croire la relique & le reliquaire perdus pour toujours : mais le 5 Mai de l'anné suivante, deux hommes labourant une piéce de terre sur le territoire de saint Mandé au lieu dit *le Creux fossé*, découvrirent dans terre la tête de saint Maur enveloppée d'un taffétas rouge, dont ayant averti les Chanoines de l'Abbaye & le Juge de saint Mandé, il fut dressé à l'instant un Procès-verbal sur le lieu. Ce qui avoit persuadé ces laboureurs que c'étoit la tête de saint Maur, est qu'ils avoient vu tomber de

Vie de S. Maur en françois de l'an 1640. p. 469.

Ibid. p. 466.

cette tête trois rouleaux de parchemin, dont deux l'indiquoient clairement. La relique fut déposée dans la Chapelle de saint Mandé, jusqu'à ce qu'un pieux Chanoine la reporta en l'Eglise du Chapitre. M. de Gondy Archevêque de Paris donna une Sentence le 18 Mai suivant pour reconnoître ce chef, avec ordre d'ériger une Croix dans la place où il avoit été retrouvé, & d'y attacher un marbre qui contiendroit cette découverte. Le Prélat ordonna aussi de célébrer tous les ans à S. Maur le 5 Mai la Fête de l'Invention de ce Chef avec Procession à la Chapelle de saint Mandé & à la Croix du Creux-Fossé avant la grande Messe, accordant Indulgences à tous ceux qui y assisteroient. L'un des rouleaux que les voleurs avoient mis ou laissé dans le creux du chef de saint Maur, n'étoit qu'une simple étiquette latine : l'autre étoit l'acte de la Translation faite en 1614 & signée par l'Evêque de Paris. Le troisiéme étoit un acte de l'an 1623, concernant les Chanoines de S. Maur, qu'on ne pût reconnoître étant trop endommagé de pourriture. Ceux qui souhaiteront un plus grand détail sur cette découverte, le trouveront dans le Procès-verbal imprimé dans la vie de S. Maur qui parut en 1640, de la composition du Pere Samson Carme Déchaux, dit dans la Religion Ignace de *Jesus Maria*. Ce chef de saint Maur est maintenant conservé dans un buste d'argent qui pese vingt-huit marcs, sans la tête d'argent où est la relique. La Croix du Creux-Fossé ne subsiste plus & la cérémonie de la Procession étoit aussi cessée depuis longtems.

Reg. Archiep. Par.

Vie de S. Maur, p. 466.

RELIQUES OUTRE CELLES DE S. MAUR.

L'Eglise Collégiale de saint Maur a été une de celles du Diocèse de Paris la plus riche en reliques, tirées d'ailleurs que des cimetieres de Rome. Car outre le corps de ce saint Abbé

qu'on ſoutient y être entier, à la réſerve de quelques diſtractions, & qui cependant n'eſt que dans une châſſe de bois doré ſur le milieu de l'Autel de l'Apſide, j'ai vu ſur le même Autel du côté du midi la châſſe de ſaint Babolein premier Abbé, couverte d'argent, dans laquelle eſt renfermé ſon corps: & encore au-deſſus de cet Autel au côté ſeptentrional, une autre châſſe de cuivre doré où ſont des oſſemens de ſaint Mein Abbé en Baſſe-Bretagne, donnés peut-être par Jean du Bellay Abbé de ſaint Maur, puis premier Doyen, qui les auroit eu de René du Bellay Abbé de S. Mein, ſon Vicaire Général. Il y en a auſſi de ſainte Colombe Vierge & Martyre. Ce qui eſt de cette Sainte paroît avoir été tiré du Prieuré de ſaint Bond, ſitué à Paris dans le lieu où étoit primitivement une Egliſe de ſainte Colombe. Ce Prieuré dépendoit des Foſſés comme étant membre de celui de ſaint Eloi. Au Tréſor, outre le chef de ſaint Maur, j'ai vu une châſſe de cuivre doré, dans laquelle eſt un crâne qu'on dit, ſans preuve, être de ſainte Macrine ſœur de ſaint Baſile. Peut-être eſt-il de ſainte Macre martyriſée entre Soiſſons & Reims, & que ce ſeroit Abbon Evêque de Soiſſons, qui l'auroit apporté aux Foſſés lors de la Dédicace de l'Egliſe qu'il avoit fait rebâtir. Il a été facile de confondre Macre avec Macrine. Ou enfin ne ſeroit-elle point d'une Sainte de Soiſſons que le Martyrologe manuſcrit du Chapitre de ſaint Quentin appelle *Macrina* au 22 Novembre. Plus une Image de Notre-Dame d'argent donnée par *Jehan Barbier Secretaire de ſaint Mor* en 1373, & contenant des reliques de ſaint Maurice.

Une côte dont l'étiquette du XIII ſiécle en lettres capitales, porte *Coſta ſancti Petri Apoſtoli*. Nicolas Jaminet Chanoine a donné en

1661 l'Image d'argent de saint Pierre où est cette relique, de la vérité de laquelle le Clergé de Rome ne conviendra jamais.

Un grand reliquaire de bois couvert d'un verre en forme de tableau panché, où il y a dix-sept morceaux de reliques différentes, dont les plus remarquables sont un os de saint Prix Martyr; l'extrémité supérieure d'un femur de saint Florentin venue apparemment de Lagny. Un fragment de côte de S. Nivard Evêque de Reims, & un autre fragment d'une côte de S. Nicaise Evêque de la même ville, & Martyr.

Une petite châsse ou coffre d'ivoire fort antique, autour de laquelle sont en relief les Prophétes & les Apôtres, & même les trois Rois avec leurs noms, Gaspar, Melchior, Balthazar, le tout en lettres capitales du onziéme ou douziéme siécle. Le catalogue des reliques qui y sont, forme plus de vingt articles. Je ne m'arrêterai qu'aux deux ou trois premiers, parce que les certificats authentiques sont conservés dans les Archives. C'est une partie du chef de l'Apôtre saint Philippe, & un phalange du doigt de saint Matthieu; le tout apporté de Constantinople en 1245 & 1250. J'en produirai les actes à la fin de ce Chapitre. Je sçai bien que le premier a été imprimé dans le Martyrologe de l'Abbé Chastelain page 839, mais il n'est pas conforme à l'original.

EDIFICE DE L'EGLISE.

On reconnoît encore en cette présente année 1753, que le bâtiment de l'Eglise de saint Maur avec ce qui reste des anciens lieux Réguliers, étoit situé dans l'endroit le plus bas du village & dominé par une montagne du côté du midi; & malgré cette situation il n'étoit pas absolument trop humide. D'abord en approchant on trouvoit des restes d'un ancien

portique qui avoit été de quatre travées, & dont la structure avoit paru être du troisiéme siécle. Il étoit entierement découvert depuis plusieurs années, la voute en ayant été abbattue. On voit de cet endroit le haut du portail de l'Eglise composé de pierres durs à deux pieds taillées en rond, en lozanges, &c. ce qui formoit une espece de marqueterie qui paroissoit être de sept à huit cens ans. Dans la nef tous les piliers étoient du tems du Roi Robert environ l'an 1000; mais ce qui étoit aujourd'hui élevé sur ces piliers n'étoit pas si ancien, non plus que la voûte. La croisée étoit de l'architecture usitée au douziéme siécle, ou de la fin du onziéme. Le Sanctuaire étoit ce qu'il y a de plus nouveau, ne paroissant avoir que quatre cens ans; les vitrages étoient du quatorziéme siécle; cet ouvrage, quoique peu ancien, menaçoit ruine, parce que les fenêtres sont trop larges & les trumeaux trop étroit; & c'étoit à cause du péril que l'on avoit rapproché le grand-Autel du côté du chœur, dont les stalles se trouvoient par ce moyen dans la croisée; c'étoit le 19 Mai 1719, que M. le Cardinal de Noailles avoit permis l'érection de ce nouvel Autel. Le Sieur Le Brun de Moleon dans son voyage Liturgique imprimé en 1718, avoit fait un article particulier de saint Maur des Fossés, pour marquer que le saint Sacrement y est gardé & suspendu dans une colombe d'or au lieu de ciboire, de même qu'autrefois à Cluny. Cette Eglise avoit eu deux tours élevées au XII siécle, une à chaque côté de la croisée, mais fort rabbaissées par la suite des tems.

Voyage Liturg. p. 199.

SEPULTURES.

I. Dans le côté méridional de cette croisée étoient deux statues couchées en forme de mausolée, & dont l'ouvrage ne paroissoit être

que du treiziéme siécle : l'une étoit d'un Chevalier ayant un lion à ses pieds, son bouclier à sa cuisse gauche, avec deux Anges qui encensent sa tête de chaque côté. La pierre est un quarré oblong. Sur l'autre, pierre de même configuration, étoit pareillement en relief une Dame qui avoit la tête voilée & le menton embeguiné, avec une bourse attachée à sa ceinture du côté droit. Comme il n'y avoit aucune inscription, les Chanoines ignoroient de qui sont ces deux mausolées. Je conjecture que c'étoient les Cenotaphes taillés au XIII siécle en mémoire du Comte Burchard mort en 1012 & d'Elisabeth son épouse, lesquels furent sûrement enterrés à l'Abbaye des Fossés sous le regne du Roi Robert. Mais comme la couverture de leur sépulture étoit disparue dès l'an 1058, tems auquel Odon Moine du lieu écrivit leur vie, on a bien pu au bout de deux cens ans les représenter non tels qu'ils étoient sous le Roi Robert, mais de la maniere dont on figuroit sous Philippe-Auguste ou sous saint Louis les Chevaliers & leurs femmes. L'Auteur de la derniere vie de saint Maur, que j'ai citée plus haut, a conjecturé que ce pourroit être Ermenfrede & son épouse Ennosande, qui seroient ainsi représentés ; mais quoique insignes bienfaicteurs de cette Eglise, comme ils moururent avant l'an 1058, ce ne pourroit non plus être un monument de leur tems par la raison ci-dessus alleguée. J'ajoute ici une suite sur les sépultures de cette Eglise qui avoit été dressée par un curieux il y a environ cent ans.

Duchêne T. 4. p. 123.

Vie de S. Maur 1640. p. 338. Duchêne T. 4. p. 124.

Cod. mss. S. Genov.

II. A côté du grand-Autel se voyoit, dit-il, une tombe plate sur laquelle est représenté un Cavalier avec sa cotte d'arme, & cette inscription : *Cy gist Antboine de Nacaille Seigneur natif de la Duché de Savoye, Capitaine de saint*

Maur des Fossés pour le Roi notre Sire, & de par Monseigneur le Duc de Bourgongne qui trépassa audit saint Maur le dixieme jour de Novembre, l'an de grace 1419. *Dieu en ait l'ame.* Amen. Les armes sont une bande échiquettée de trois traits, & pour cimier une tête de paon, issante d'un vol.

III. Dans une cave sous le grand-Autel sont deux corps renfermés dans le plomb. On les dit être du Comte de Tonnerre & de l'un de ses fils tué à la bataille de saint Denis en 1567.

IV. Proche la Sacristie sur une grande tombe est représenté un Cavalier armé avec sa femme. Ses armes sont six fleurs-de-lys comme les anciens Seigneurs de Nanteuil.

V. Dans une Chapelle voisine de celle où sont les reliques de saint Maur, & qui est la Chapelle des Seigneurs de la Varenne saint Maur, sont quelques tombes de ces Seigneurs. Les vitres sont semées de leurs armes qui sont d'argent à deux haches adossées de gueulle au lambel d'argent de quatre pieces. Et dans la nef sont des tombes armoriées de même.

VI. Au côté septentrional du Chœur dans l'épaisseur du mur le plus éloigné de l'Autel, est un tombeau en relief représentant un Prélat crocé & mitré, sans armoiries ni écriture. Il a les pieds étendus vers l'Orient.

VII. Au milieu du Chœur est la tombe de marbre noir & blanc d'un Abbé qui porte en ses armes une girone de dix piéces.

CONCOURS.

Il faut dire ici quelque chose du concours qui se faisoit à l'Abbaye des Fossés & à Creteil le 24 Juin avant l'an 1715, auquel il fut aboli. D'abord il faut se ressouvenir que dès le regne du Roi Robert Renaud Evêque de Paris fils du restaurateur, procura que dès-lors l'Eglise des Fossés fût la plus visitée d'en-

Gal. chr. T. 7. col. 27.

tre toutes celles des Monasteres du Diocèse de Paris, en ce qu'il ordonna que ce seroit la seule Eglise Monastique où l'on pourroit recevoir des laïques. De-là ont dû se former de fréquens concours. Celui de la S. Jean avoit commencé par un motif de dévotion : non à l'occasion d'une Translation des Reliques de saint Maur, que De la Martiniere suppose faussement avoir été faite à pareil jour : cela ne venoit point non plus de ce que les corps de saint Agoard & Aglibert de Creteil eussent été mis en refuge dans cette Abbaye du tems des guerres. La même tradition fausse qui a fait croire ce transport, avoit persuadé à des gens de Creteil que le corps de saint Babolein avoit aussi été porté de Creteil à saint Maur, & qu'il y étoit resté : ce qui est contre toute vérité. Mais ce concours occasionné par les saints de Creteil dégénera depuis qu'il fut restraint à l'Abbaye, parce que les Religieux pour retenir sur leur terrein le peuple de Paris qui accouroit à saint Maur dès le soir de la Vigile de saint Jean, & qui alloit le lendemain gagner les Indulgences accordées par les Papes, à ceux qui visitoient les reliques de ces Saints de Creteil martyrisés le 24 Juin, profitant de la conjoncture du concours qui par l'affluence ressembloit à une Foire, établirent à saint Maur des Assises, dont la tenue commençoit l'après-midi de la veille de saint Jean.

Les Officiers de toutes les Justices des Terres dépendantes de l'Abbaye, étoient obligés d'y paroître devant le Prevôt ou Bailly. Tous les habitans du village se mettoient sous les armes, & après l'Audience & l'appel de tous les Juges & de tous les habitans, ce cortége assemblé alloit tambour battant drapeau déployé faire la Procession dans l'Eglise du Mo-

nastere : il sortoit par-dessous le Cloître, & alloit avec solemnité allumer le feu de la saint Jean. Ce spectacle fit que les artisans de Paris & des environs qui ne seroient parti de chez eux que le jour de saint Jean de grand matin, vinrent dès le soir, & comme les Religieux vouloient retenir le peuple au moins une partie de la matinée, ils prirent le parti de célébrer une Messe dès trois heures du matin.

Par la suite les armes à feu ayant été inventées, on s'en servit à la Procession des Assises, & l'on en fit des décharges dans l'Eglise même. C'est ce qui y attira encore plus de populace & par conséquent plus d'indévotion : de maniere que les Religieux crurent que pour éviter ou appaiser le tumulte occasionné par cette reddition d'hommage ou de devoir Seigneurial, il étoit à propos d'exposer leurs Reliques. Cette exposition ne fit qu'augmenter le désordre : elle attira des malades dont le nombre augmenta d'année en année, d'autant plus aisément que l'on se mit sur le pied d'y amener ceux qui étoient atteints du mal saint Jean, c'est-à-dire de l'épilepsie ou du haut-mal, & peut-être à cause de la circonstance du jour (*a*), & comme ils restoient la nuit dans l'Eglise, ils obtinrent que la Messe qu'on disoit au point du jour fût chantée en l'honneur de saint Maur, qui a aussi été invoqué pour le même mal. Cette Messe solemnelle commencée du tems des Moines, fut continuée par les Chanoines, & cela parce que le concours de malades continuoit. Au bout de cent ans ou environ, ces

(*a*) Il est prouvé par le Livre des Miracles de saint Louis, que le concours se faisoit au XIII siécle, pour ce mal d'épilepsie, à l'Eglise de saint Jean dans la ville de saint Denis, & qu'on y alloit la nuit de saint Jean. *Bolland.* 25 *Aug. pag.* 65[illegible]

Chanoines avancerent cette Messe à minuit, chantant Matines auparavant. Cette ressemblance de la nuit de saint Jean avec la nuit de Noël, rendit la chose plus mystérieuse, & attira encore plus de monde & de malades; de sorte que les clameurs des uns & des autres ayant dégénéré en cohue & tintamarre de Halle ou de Foire (a) autour de l'autel où est la châsse de saint Maur, sans parler des profanations qui se commettoient dans le reste de l'Eglise, M. de Vintimille Archevêque de Paris, crut devoir faire cesser ces scandales

(a) Un sçavant & zélé Chanoine de cette Collégiale, de qui je tiens plusieurs mémoires & qui est décédé à présent, m'a affirmé qu'il est témoin d'un grand nombre d'années que pendant quatre heures que duroient les Matines & la Grand-Messe de minuit, on n'entendoit que des cris & hurlemens continuels de malades ou prétendus tels des deux sexes, que six ou huit hommes promenoient étendus sur les bras tout autour de la Chapelle de saint Maur. Les malades crioient de toutes leurs forces: *Saint Maur, grand ami de Dieu, envoyez moi santé & guérison, s'il vous plaît.* Les porteurs faisoient encore plus de bruit en criant: *Du vent, du vent:* & des personnes charitables éventoient les malades avec leurs chapeaux. D'autres crioient: *Place au malade, garre le rouge*, parce qu'on prétend que cette couleur est contraire aux épileptiques. Quand un malade avoit répeté trois fois de suite sa priere, on le comptoit guéri, & l'on crioit à haute voix: *MIRACLE, MIRACLE.* Enfin c'étoit un vacarme si grand, que l'on n'entendoit point le Clergé chanter, & qu'il se formoit trois ou quatre différens chants dans les différentes parties de l'Eglise. Pendant cette nuit il y avoit dans la même Eglise de petits marchands de bougies & d'images, des mendians de toute espece, des vendeurs de ptisane qui crioient: *A la fraîche, A la fraîche:* tout cela augmentoit le désordre. Et après la grand-Messe, qui finissoit vers les deux heures, les pélerins & pelerines les plus sages couchoient dans l'Eglise sans se gêner sur leurs petits besoins: les autres alloient passer la nuit dans les cabarets ou aux marionettes, ou bien à la danse. C'est ainsi que se passoit cette prétendue dévotion.

par une Ordonnance qui défendoit aux Chanoines de S. Maur d'ouvrir leur Eglise avant quatre heures du matin le jour de saint Jean, & d'y dire la Messe à minuit. Ainsi a fini ce concours prodigieux de peuple, qui, selon la Martiniere, se faisoit des extrémités de la France, & même des pays étrangers.

Le Mémoire du Chanoine fourni en 1745, continuoit ainsi: « Il ne reste plus à S. Maur » de cérémonie extraordinaire à la saint Jean » que l'ombre de celle qui y attira autrefois le » concours du peuple privativement à Creteil, & qui le rendit si nombreux & si célébre. Ce sont les Assises que les Seigneurs » de la Terre ont continué de faire tenir, » quoique la Seigneurie soit depuis plus de » cent cinquante ans en main laïque. Mais ce » n'est plus qu'une pure cérémonie, à laquelle » les Officiers du Chapitre n'ont pu être » contraints d'assister comme du tems que l'Evêque de Paris & le Chapitre de saint Maur » étoient Seigneurs. Cependant le cortége » armé, ainsi qu'il est dit ci-dessus, continue » toujours de passer à travers l'Eglise, où les » gens armés font la décharge de leurs fusils.»

LA CHAPELLE NOTRE-DAME DES MIRACLES est située à côté du portique de l'Eglise de saint Maur vers le septentrion. Il y a toujours eu dans l'Abbaye des Fossés un Autel ou une Eglise sous le titre de la sainte Vierge; ce qui a fait que primitivement on appelle ce Monastere l'*Abbaye de Notre-Dame & des saints Apôtres*. Les Reliques de S. Maur ont par la suite fait disparoître dans l'usage le nom des saints Apôtres Pierre & Paul, de même que le nom de ces derniers, à cause que leur Eglise étoit la plus grande, l'avoit emporté dans l'usage, sur celui de la sainte Vierge. Saint Babolein premier Abbé des

Fossés, avoit été inhumé proche ou dedans la premiere Eglise de Notre-Dame, vers l'an 671. Quelques siécles après ses ossemens furent tirés de son tombeau & portés dans la grande Eglise de saint Pierre. On conserva toujours depuis son cercueil de pierre dans l'Eglise de Notre-Dame, où l'on dit qu'il étoit arrivé plusieurs merveilles à son occasion, c'est peut-être ce qui la fit surnommer par la suite Notre-Dame des Miracles. D'autres ont raconté là-dessus une Histoire assez semblable à celle qui fit autrefois donner à une Eglise de Constantinople le nom de Notre-Dame de l'Achiropée, c'est-à-dire, faite sans le secours de main humaine, & cela a été cru pendant plusieurs siécles. Mais aujourd'hui on veut des garans. L'édifice qui subsiste aujourd'hui n'est cependant point de ces tems reculés: il ne paroît avoir que trois siécles de construction. Il contient quelques sépultures: mais les tombes qu'on y voit peuvent avoir été prises du portique de la grande Eglise ou de l'Eglise même. Comme la dévotion y a toujours été très-grande, le Chapitre, les habitans du lieu & du voisinage obtinrent le 8 Août 1624 permission d'y établir une Confrérie: & trois ans après une Bulle d'Urbain VIII pour des Indulgences. La Fête de la Dédicace de cette Chapelle se célébre le 10 Juillet. J'ai connu par un compte de dépense du Monastere de l'an 1493, que cette année-là elle fut célébrée le Mercredi 10 de ce même mois.

Labb. T. 1. Bibl. mss. p. 656.

Dans cette même Chapelle se voit un tombeau élevé en bosse représentant une Dame couchée, & à côté est une tombe plate sur laquelle sont figurés trois petits enfans, sçavoir deux garçons & une fille au milieu, avec des armes qui consistent en une bande. Et contre

le mur est une plaque de cuivre où sont gravés ces mots :

Cy gist Noble Dame Madame Isabel d'Angeran, jadis femme de noble Chevalier & Seigneur Monsieur Jehan Seigneur de la Riviere, laquelle Dame avoit eu dudit Seigneur trois enfans cy-après nommés, c'est à sçavoir Monsieur Jehan Seigneur de la Riviere, premier Chambellan du bon Roi très-débonnaire le Roi Charles-le-Quint de son nom que Dieu absolue, Reverente Dame en Dieu Madame Marguerite de la Riviere Abbesse de l'Eglise de Ierre, Monsieur Bureau Seigneur de la Riviere, lequel fut après la mort de Monsieur Jehan son frere premier Chambellan du Roi Charles dessusdit, & après, premier Chambellan du Roi Charles VI de son nom fils du Roy dessusdit. Laquelle Dame trépassa le jour de saint Nicolas d'hyver, l'an de grace 1363. Priez pour son ame, que Dieu bonnne mercy lui face. Amen.

Lorsqu'on trouve dans les anciens monumens que quelques-uns de nos Rois sont venus aux Fossés, il ne faut pas penser qu'ils aient logé autre part qu'à l'Abbaye, excepté depuis le regne de Charles IX, auquel tems la Reine Catherine de Medicis acquit cette Terre de l'Evêque de Paris Eustache du Bellay. RE'SID. DE PRINCES.

Le Roi Henri I témoigne par une Charte de l'an 1058, qu'il y venoit souvent faire sa priere. Louis VII dit le Jeune vint à l'Abbaye l'an 1168 & s'y trouva dans l'Eglise à la clôture d'un acte d'acquisition avec Agnès Comtesse de Meulent Dame de Gournay & Guy de Chevreuse. En 1223 le Jeudi avant la mi-Carême, Philippe-Auguste y prit le droit de gîte évalué cent livres, suivant le Cartulaire de ce Roi, fol. 265. Saint Louis qui y vint au mois d'Août 1229, y passa aussi en 1254 : &

Hist. Eccl. Paris. T. 1. pag. 6 9. Chartul. Fossat.

Ampliss. collect. T. 1.

Sauval T. 2. p. 441. l'Abbaye paya pour son gite la somme de six-vingt-livres. Il y eut un Traité de Paix fait à saint Maur au mois de Septembre 1418. Un autre Traité de Paix y fut signé le 29 Octobre 1465. Cette même année le Duc de Berry y logea. On a vu ci-dessus que l'Empereur Charles IV y vint deux fois au mois de Janvier 1377, par dévotion pour saint Maur que l'on invoquoit contre la goutte dont il étoit fort attaqué. Le Roi Henri y étoit le 1 Février 1551. Il reste plusieurs Déclarations, Ordonnances ou Edits du Roi Charles IX donnés à saint Maur en 1566, 1567, 1568. Cette Terre appartenoit alors à Catherine de Medicis sa mere. Il y en a aussi plusieurs du Roi Henri III datés du même lieu durant les étés des années 1580, 1581, 1582 & suivantes.

Reg. Parl. Chr. scand. édit. 1611. p. 105.

Ibid.

Reg. du Trésor des Chart. 31.

Hist. de Bourg. T. 3. p. 15.

Antiq. de Paris T. 2. p. 266.

Je ne m'arrête point sur la résidence que fit à saint Maur en 1278 au mois de Novembre, Simon de Brie Cardinal de sainte Cecile Légat en France, non plus que sur celle du Duc de Bourgogne qui y soupa avec la Reine le 14 Juillet 1363.

Au reste ce n'est pas sans fondement que Sauval a avancé qu'il y eut à saint Maur un Fort bâti & entretenu par les Religieux durant les guerres des Anglois & des Navarrois contre la France. J'ai vu aux Archives du Chapitre une Ordonnance de Charles V qui exemptoit tous les habitans des terres de l'Abbaye de rien fournir pour sa Cour, attendu la défense faite à sa priere pour fortifier cette Abbaye, en former une place forte, & entretenir des troupes pour la défendre contre les incursions des Anglois.

ECRIVAINS. Cette Abbaye a fourni autrefois plusieurs Ecrivains. Il a même continué d'y en avoir depuis qu'elle a été sécularisée. Je vais parler des uns & des autres.

Le

Le premier entre les Moines des Fossés dont il reste quelque ouvrage, est Eudes ou ODON, qui d'Abbé de Glanfeuil en Anjou, ou de saint Maur-sur-Loire, devint Abbé des Fossés dans le tems que le corps de saint Maur y fut mis en refuge, c'est-à-dire en 868. Il y composa l'Histoire de la destruction du Monastere de Glanfeuil & de son rétablissement, celle des miracles que le corps de saint Maur y avoit operés, & enfin celle du transport de ces Reliques en différens lieux & de son arrivée en l'Abbaye des Fossés. Il y parle fort souvent comme témoin oculaire : au moins on ne peut nier qu'il n'eût été contemporain. Cet ouvrage a été imprimé en partie dans Duchêne, & depuis en entier dans les siécles Bénédictins. Il a mérité l'estime des connoisseurs. C'est du fragment historique de Gauzlin son prédécesseur qu'il a transmis en entier, que l'on tient ce qu'il y a de certain touchant la personne de saint Maur de Glanfeuil. Duchêne T. 3. p. 410. *Sæc. IV. Bened.*

Un ANONYME Religieux des Fossés du nombre de ceux qui avoient été élevés dans les sciences & la piété à Cluny, & probablement de ceux que saint Mayeul avoit amenés pour peupler l'Abbaye des Fossés en place des anciens, [étant témoin du zéle avec lequel Rainaud Evêque de Paris & Burchard son pere se portoient pour donner un grand renom à cette Abbaye], se mit dans l'esprit, après avoir lu l'ouvrage de l'Abbé Odon, dont je viens de parler, & sur-tout le fragment de l'Abbé Gauzlin de l'an 845, de faire à ce sujet une espece d'amplification qui pourroit servir de lecture à l'Office de la nuit, au lieu de quelques Sermons des saints Peres qu'on y lisoit. Il pensa aussi que rien ne pouvoit donner une plus grande réputation à l'Abbaye des Fossés,

dont il étoit membre, que de faire passer le saint Maur dont on y possédoit le corps depuis plus d'un siécle, pour le disciple de saint Benoît du nom de Maur dont saint Gregoire Pape parle dans ses Dialogues; s'étant donc persuadé facilement, que ce ne pouvoit être que lui qui seroit venu en France du tems d'un Roi nommé Theodebert, il composa sous le nom de Fauste une Histoire de la mission de ce Saint en France par saint Benoît; mission faite, selon lui, sur la demande d'un Evêque du Mans, & arrivée l'année de la mort du même saint Benoît. Mais comme il étoit assez éloigné du tems dont il a voulu parler & qu'il n'avoit aucuns mémoires; manquant même du catalogue des Evêques du Mans, il tomba dans plusieurs fautes de chronologie & autres qui ont fait voir la fausseté ou le désordre de sa narration. Plusieurs Sçavans ont déja écrit contre ce prétendu ouvrage de Fauste (a): ils ne peuvent croire qu'Odon Abbé des Fossés sous Charles-le-Chauve, ait eu sous les yeux une pareille piéce, & ils soutiennent que la Dédicace qui en est faite sous son nom à Almode Archidiacre du Mans, est une Lettre supposée, aussi-bien que tout l'ouvrage, attribuée au nommé Fauste. Ce n'est point ici le lieu de rapporter leurs preuves ni celles que je puis y ajouter

(a) Baillet 15 Janvier. Chastelain Maryrol. Univ. Tome de Janvier p. 252. Les Bollandistes en des notes éparses dant leur immense collection. L'un des Députés pour l'édition du Breviaire de Paris sous M. de Noailles, m'a dit autrefois qu'il ne regardoit pas cette narration de voyage comme plus sûre que celle de l'arrivée de S. Denis l'Aréopagite à Paris. M. Fleury Hist. Eccl. Liv. 33, n. 13, réduit ce qu'il y a de certain dans ce long narré, à la teneur de l'inscription de Glanfeuil, avant quelle fût amplifiée, & telle qu'elle est au Breviaire de Paris.

d'après les fréquentes lectures que j'ai faites de cette extraordinaire légende. Au reste il pourroit se faire absolument que ce fût Odon II du nom mort Abbé des Fossés un peu après l'an 1029, qui sous le nom de Fauste eût composé la vie de saint Maur & son préambule, lorsqu'il n'étoit que simple Religieux des Fossés assez jeune & l'un de la colonie des Clunisiens que saint Mayeul y avoit amenés, & que peu après sa composition il l'auroit envoyée comme l'une de ses découvertes en différens lieux, d'où elle seroit parvenue à Lethald de Micy qui est le premier qui en parle dans ses minutes dont une copie est à saint Germain des Prés. Si elle n'est pas de lui, elle peut être d'un Maitre des Ecoles des Fossés; car on va voir qu'il y en eut de florissantes & où l'on envoyoit des Ecoliers même de la Bretagne.

ODON autre Moine des Fossés écrivit l'an 1058 la vie de Burchard Comte de Corbeil, grand bienfaicteur de l'Abbaye qui étoit mort en 1012 revêtu de l'habit Monastique. Cet Historien ayant été élevé dès son enfance dans cette Abbaye, avoit connu ce Comte aussi-bien que Rainaud son fils dont il s'étoit pareillement proposé d'écrire la vie, ce qu'il n'a pas exécuté. Il dit dans son prologue qu'il s'étoit fait des ennemis dans ce Monastere; en sorte qu'il fut obligé d'aller demeurer ailleurs. Peut-être fut-ce pour son attachement à la vérité, & parce qu'il parut opposé à la legende de saint Maur, qui étoit, selon moi, tout récemment introduite de son tems, & à quelques opérations qui auroient été faites sous ses yeux pour lui donner créance dans la postérité. On voit par le Livre des Miracles de saint Babolein écrit au même siécle, que les Religieux demeurans aux Fossés n'étoient pas tous également portés pour rendre un

culte convenable à leurs ſaints Patrons, & qu'ils étoient diviſés ſur ce point. On y apprend que ce Moine Odon avoit auſſi compoſé quelques Répons en l'honneur du même ſaint Babolein. L'ouvrage d'Odon ſur le Comte Burchard eſt eſtimé. Duchêne l'a fait entrer dans ſa collection, parce qu'il y a pluſieurs traits concernant l'Hiſtoire de France. Il ne faut pas le confondre avec l'Abbé Odon II du nom qui ne vécut pas juſqu'à l'an 1043. On croit auſſi que cet Odon ſimple Religieux des Foſſés, eſt celui dont l'éloge ſe trouve dans une piéce de vers compoſé par un nommé Teulfe Breton qui étoit ſort affectionné à ce Monaſtere. Ces vers ſont à la louange de l'Ecole & des Etudians de l'Abbaye des Foſſés. Un autre Ecolier diſtingué par ſa naiſſance, s'appelloit Godefroy. Le Poëte parle enſuite d'Amand, puis d'Haimery qu'il qualifie ſon compatriote, & finit ainſi:

Scrip. Francic. T. 4. p. 115.

Annal. Bened. T. 4. p. 580. 581.

O Foſſatenſes, ſint vobis mille ſalutes:
Hos vobis verſus ego veſter mitto Teulfus:
Hos mitto vobis in veri fœdus amoris.

ANONYME Moine des Foſſés auteur de la vie & des miracles de ſaint Babolein premier Abbé de ce Monaſtere. La premiere partie de cet ouvrage qui eſt dans Duchêne Tome I, n'eſt nullement eſtimée étant pleine de fautes & d'anachroniſmes que Dom Mabillon a relevés. La ſeconde qui roule ſur les miracles, apprend quelques faits en paſſant, mais elle n'a été écrite que vers l'an 1080. On y lit que tous les pêcheurs de l'Iſle, c'eſt-à-dire de la péninſule, devoient du poiſſon à l'Abbaye le 7 Décembre jour de la Tranſlation de ſaint Babolein.

Sæc. II. Bened.

GUILLAUME Religieux de S. Maur

qui rédigea le Cartulaire de ce Monaſtere vers l'an 1280, & le finit en 1284 ſous l'Abbé Pierre de Chevry. Il eſt vrai que ce compilateur n'y a pas fait entrer pluſieurs Chartes du IX ſiécle & autres, qui reſtent en original & qui paroiſſent véritables, quoiqu'il y en ait inſeré quelques-unes de ces mêmes tems qui ont été alterées, & dont l'original ne ſe voit plus. Mais ſon ouvrage ne laiſſe pas d'être curieux par le détail des uſages du treiſiéme ſiécle qu'il y a rapportés, particulierement au ſujet de la maniere dont on jugeoit les criminels dans les différentes Terres de l'Abbaye ſuivant la nature du délit. J'y ai lu, par exemple, que pour juger un faux monnoyeur du village de Marſeille proche Gerberoy au Diocèſe de Beauvais, qui avoit été arrêté à ſaint Maur, il y eut en 1275 une convocation de neuf Chevaliers & de quatorze Ecuyers; les Chevaliers furent *Guido de Campis*, *Guillelmus de Combellis*, *Rogerus de Atil aco*, *Petrus Bouque*, *Guillelmus de Champigniaco*, *Johannes de Chevriaco*, *Adam* d'Epies, *Theobaldus de Dumo*, *Drocho* de Sailleville. Les Ecuyers qu'il appelle en latin *Armigeri*, furent *Johannes Augeri*, *Johannes Converſus*, *Gaufridus de S. Laurentio*, *Girardus de Treeis*. *G. Burgenſis Pariſo*, *Guillelmus de Bonolio*, *Johannes de Limolio*, *Evrardus & Thomas de Capriaco*, *Johannes de Malavicina*, *Philippus de Dumo*, *Johannes de Villa Evrardi*, *Simon de Bri*, *Theobaldus de Chimino*, *Johannes de Chimino*. Tous enſemble jugerent avec le Prevôt de l'Abbaye des Foſſés, cet homme atteint & convaincu, & le condamnerent à mourir dans l'eau bouillante. Ces Chevaliers & ces Ecuyers étoient des vaſſaux de l'Abbaye, qui ſuivant l'uſage de ces tems-là, étoient convoqués & *conjurés* par le Juge du Seigneur ſuzerain pour juger avec lui les procès.

Gall. chron. T. 7. col. 299.

Voici un mémorial sur une Sentence criminelle que le même Auteur du Cartulaire a laissé en françois.

Cartul. Foss. Ep. Par. fol. 51.

En l'an de grace 1278 le Lundi auquel fut la Feste de la Decollation de saint Jehan Baptiste, en pleine Assisse fut esgardé & jugie par le Conseil de Monseigneur l'Abbé Pierre: cest à sçavoir, M. Sire Pierre Bouqe, Guy de Chans, Deny de Sailleville, Jehan de Cocigny, Gile de Brion, Guillaume de la Granche, Evrart de Chevri, Gace de Lungni, Pierre Rigaut, Jehan de Chevi, Guillaume de Ponteillaus, Estienne Cranche, Guy de Chesnoi, Guillaume Tristan, Guillaume de Penill, Chevaliers; Geuffroy de saint Lorent, Laurens le Saunier & Jehan Augier Borjois de Paris, Jehan de Mency & Simon de Bri Escuier, Renaut de Veri, & Guillaume Prevost des Fossez; que porce que l'on ne trevoit pas par l'enqueste faite du fet de trois homes qui furent occis entre Christoille & Melli, que li Meires de Melli qui estoit detenus en prison dès la Chandeleur jusquau jour dui por la soupçon dudit fet en est mort de Lernie, ne quil fust corpable de mort, mes por ce qu'il estoit Meires & jonstice & oi le cri & vit la mellée commencer & n'en fust plus; il fu esgardé & jugié par le Conseil des Chevaliers & Borjois dessusdits qu'il ira outre mer & movra dedans les Octieves de la saint Remi & demorra un an au-dela de la mer, & quil n'approchera la ville de Fossez sus la hart de vingt lines en toz sent puisquil sera meus; & quant il aura demoré un an au-delà de la mer, il s'en revendra se il veut & aportera tesmoignage que il aura aempli son an outre la mer, c'est à savoir en lettres scelleés du scel du Patriarche ou de l'Ospital ou scel autentique. Et toutes ces choses jura lidit Meires en plaine Assise présens lesdits Chevaliers &

grant multitude d'autres gens & fist le voyage. Mes porce qu'il ne revint pas si soffisamment come il lui fut enjoint, il fut envoie de rechef en pelerinage à saint Thomas de Cantorbire.

D'autres dans le même cas qui avoient vu la mellée furent aussi en pleine Assise condamnés à aller à saint Jacques.

REGNAUD DE CITRY ou Chitry Prieur Conventuel de saint Maur des Fossés sous le regne de Philippe-de-Valois, s'est fait connoître par le grand zéle qu'il a eu pour répandre dans le public les miracles de la sainte Vierge opérés en divers lieux. Il en fit commencer l'an 1328, un Recueil que l'on conserve aujourd'hui parmi les manuscrits de sainte Genevieve de Paris. Le vingt-sixieme miracle du quatriéme Livre est intitulé : *De iconia B. Mariæ V. quæ est in Monasterio Fossatensi, quam effigiavit virtus Altissimi.* Il y raconte que Guillaume Comte de Corbeil vers l'an 1060 sous le Roi Philippe I, ayant pris l'habit monastique aux Fossés en conséquence d'un vœu fait en maladie, & s'étant apperçu que l'image d'un Crucifix étoit usée, entreprit de la faire tailler à neuf par un nommé Rumolde dans la chapelle de saint Denis située au côté septentrional de l'Eglise, & que comme il voulut se mettre à tailler en bois l'image de la sainte Vierge qui devoit être aux pied de la Croix avec saint Jean, cette image se trouva faite tout-à-coup. Voyez ce que j'en ai dit ci-dessus page 134. L'Auteur de la vie françoise de S. Maur imprimée en 1640, cite ce miracle sur la foi de René Benoît Curé de saint Eustache, qui dans sa vie de S. Maur publiée en 1602, dit l'avoir tiré de ce manuscrit;

Cod. mss. S. Genof. Sign. R. 7.

Vie de S. Maur p. 566.

JEAN CASTEL qui avoit été Reli-

gieux de ſaint Martin des Champs à Paris, fut fait Abbé de ſaint Maur des Foſſés au pluſtard en 1472, & tint cette Abbaye juſqu'en 1476 ou environ. Il y a apparence qu'il étoit fils d'Etienne Caſtel qui avoit épouſé Chriſtine de Piſan, de laquelle j'ai fait imprimer une vie du Roi Charles V. Héritier du goût de ſa mere pour tranſmettre à la poſtérité les actions de nos Rois, il marqua tant d'attention aux événemens du regne de Louis XI, qu'il fut choiſi pour être Chroniqueur du Roi, ce qui étoit alors un Office diſtingué. En cette qualité il compoſa une ſuite des Chroniques dites de ſaint Denis. Cette ſuite comprenoit les événemens du regne de Louis XI, à la réſerve de quelques événemens qu'un Greffier de l'Hôtel-de-Ville inſera dans ſa copie particuliere, & qui lui ont fait donner le nom de *Chronique ſcandaleuſe*. Ainſi tout le fond de cette Chronique tant de fois imprimée eſt de cet Abbé de ſaint Maur, ſuivant que l'atteſte l'éditeur de la Chronique Martinienne dans le titre de ſon édition. On ne ſçait ſi Caſtel vécut aſſez long-tems pour finir l'Hiſtoire du regne de Louis XI. Au moins il n'étoit plus Abbé de S. Maur en 1477, & ſûrement il ne vivoit plus en 1482. Outre ce qu'on lit de lui au *Gallia Chriſtiana*, les Regiſtres de l'Archevêché de Paris m'ont appris qu'il fut cité par devant l'Official pour avoir célébré pontificalement l'an 1473 dans l'Egliſe de ſaint Gervais, & y avoir donné la bénédiction ſolemnelle. Il en fit ſatisfaction dans la chambre de l'Evêque Louis de Beaumont, en mettant ſa main dans celle de l'Official appellé Jean le Fournier.

Diſſert. ſur l'Hiſt. T. III. Paris Durand 1743.

Reg. Ep. Par. 25 Febr. 1473.

FRANÇOIS RABELAIS qui avoit été Cordelier, puis Bénédictin, qui quitta enſuite pour ſe faire Médecin, eut de Jean du Bellay

Bellay Evêque de Paris en 1536 la huitiéme & derniere Prébende de ſaint Maur, lorſque l'Abbaye fut ſéculariſée. On prétend que ce fut alors qu'il ſe mit à compoſer ſon Pantagruel. Comme l'on a encore de lui pluſieurs autres ouvrages, quelques-uns ont pu être compoſés à ſaint Maur.

Dans le même ſiécle MICHEL DE MENEHOU Maître des Enfans de Chœur de ſaint Maur, fit imprimer une *Inſtruction ſur les principes de Muſique tant plaine que figurée.* Paris 1571. Bibl. de la Croix du Maine.

PHILEMON-LOUIS SAVARY Prêtre Chanoine de l'Egliſe Royale de ſaint Maur, après avoir prêché avec applaudiſſement pendant ſa jeuneſſe dans les Chaires les plus célébres de Paris, compoſa en 1679 un diſcours ſur la vraie & la fauſſe humilité qui remporta le prix à l'Académie Françoiſe de cette année-là. Etant enſuite retiré à ſaint Maur, il s'appliqua à faire des expériences de Phyſique, d'Optique & autres parties de Mathématiques. Outre ſes occupations Canoniales, il travailla pendant trente ans à rédiger les Mémoires ſur le Commerce que lui fourniſſoit ſon frere Jacques Savary des Brulons, qui ont formé le Dictionnaire Univerſel du Commerce, dont les deux premiers volumes in-folio parurent en 1723 par ſes ſoins, ſept ans après la mort de ſon frere. Il eſt décédé le 20 Septembre 1727 âgé de 73 ans, laiſſant un troiſiéme volume pour ſervir de ſupplément aux deux autres, lequel parut auſſi in-folio en 1730. Il y a une ſeconde édition de tout l'ouvrage, dans lequel on a inſeré à leur place les articles du Supplément.

J'en ſerois reſté ici dans ce que j'avois à dire ſur l'Abbaye & le lieu de ſaint Maur, ſi ce n'étoit que depuis ce tems auquel j'ai fini

ce Mémoire, le Chapitre qui avoit ſuccedé aux anciens Moines a obtenu après diverſes formalités, d'être réuni à celui de ſaint Louis-du-Louvre à Paris, dont le nom quatre ans auparavant étoit *ſaint Thomas-du-Louvre*. Vers le milieu du ſiécle dernier il y avoit eu des meſures priſes pour transferer ce Chapitre au Couvent des Blammanteaux de Paris occupé par des Bénédictins de la Congrégation de ſaint Maur : & ces Religieux euſſent été demeurer à l'Abbaye des Foſſés. J'ai même vu une eſpece de traité (au moins en projet) du 18 Décembre 1647, reçu par *le Moine Notaire*, ſuivant lequel les Religieux auroient fait à chacun des Chanoines 800 livres de penſion & au Chantre 660 liv. avec deux Prieurés de 1800 liv. dont ils l'auroient fait jouir. J'ignore pour quelle raiſon le tout reſta ſans effet. Enfin au bout d'un ſiécle ces Chanoines de ſaint Maur ayant été transferés à Paris par Décret de M. l'Archevêque confirmé par Lettres-Patentes, l'Egliſe a été interdite & les Reliques ont été apportées à Paris le 27 Janvier 1750, pour être dépoſées dans la Chapelle intérieure de l'Archevêché, juſqu'à ce que M. l'Archevêque en voulût diſpoſer. C'eſt dont il me reſte à rendre compte, parce que cette diſtribution a été l'occaſion de l'ouverture de toutes les châſſes de cette Egliſe & de tous les coffrets qui les contenoient.

Cette ouverture ayant été faite le matin du 14 Août 1750, dans cette même Chapelle, on a trouvé 1o. dans la châſſe de ſaint Maur qui n'eſt que de bois doré & d'environ cent cinquante ans, un grand ſac de peau blanchâtre qui couvroit pluſieurs autres enveloppes plus précieuſes ſous la derniere deſquelles étoient les plus notables parties d'un corps humain, en ſorte qu'il paroiſſoit n'y manquer

que des côtes & autres parties moins conſidérables dont quelques-unes ſe trouverent dans un taffetas ſéparé, & les autres, telles que les phalanges, &c. dans un ſac de toile au fond duquel étoient des cendres & eſquiles : on trouva auſſi un acte du Chapitre écrit ſur du papier en 1627.

Et dans une bourſe d'étoffe étoit un petit parchemin qui marquoit qu'en 1378, on avoit fait une diſtraction de quelques parties demandées au nom du Roi Charles V par Philippe de Mezieres Chancelier du Roi de Chypre, pour être envoyées à l'Empereur Charles IV oncle du même Charles V, & que ce fut un morceau de côte, le reſte de tout le corps y reſta ſelon les Lettres du même Roi indiquées ci-deſſus. Je ne m'arrête point à une bande de parchemin qui étoit dans un ſac de toile, laquelle concerne quatre ou cinq lambeaux d'ourlet de toile commune ſale, longue de trois à quatre pouces ou environ. Voici la teneur de cette bande dont l'écriture m'a paru être du treiziéme ſiécle : *De ligaturis quæ fuerant in pixide beati Mauri quam dedit illi beatus Benedictus quando miſit eum in Franciam.* Cette inſcription parut être d'un ſtyle & d'un caractere trop récens pour être admiſes par les critiques.

L'acte le plus ancien, quoique d'une antiquité médiocre par rapport au corps de ſaint Maur, fut retrouvé dans le fond de la ſeconde châſſe, qui eſt celle de ſaint Babolein, rencontre qui fournit matiere à quelques réflexions ſur ce déplacement ſi extraordinaire, & qui fit conſiderer de près l'état de cette châſſe, d'autant plus que c'eſt un morceau quarré de parchemin fort blanc & fort fin, de la grandeur ſeulement de trois à quatre pouces, ſur lequel ſont écrits ces mots d'un caractere qui

m'a paru représenter celui du onziéme siécle:
» Hic requiescit corpus *beati* Mauri Monachi
» & Levitæ *discipuli sancti Benedicti*, qui tem-
» pore Teodeberti regis in Galliam venit &
» VIII° X° Calendas Febroarii migravit à se-
» culo. *Hujus corpus tempore regis Karoli in*
» *hoc Fossatensse delatum est Cænobium ubi vene-*
» *rûbiliter jacet conditum.* » Le tout est écrit d'une même main. Les mots qui sont imprimés ici en caracteres romains, sont visiblement tirés de l'ancien parchemin qu'on avoit trouvé à Glanfeuil en Anjou dans une boëte proche le tombeau du Saint au neuviéme siécle, c'est-à-dire en 845, avant que ce saint corps fût porté en divers lieux comme il fut depuis (*a*). Et ce qui est en lettres italiques, représente les additions faites à la substance de cet ancien billet lorsqu'on écrivit ce second, où l'on répete *Hujus corpus* sans faire attention que plus haut il y a *Corpus B. Mauri*, & qui suppose qu'il y auroit eu simplement *Hic requiescit beatus Maurus*, &c. Ainsi cette inscription prise en son entier est au moins irréguliere : en sorte que par la construction elle ressemble assez à celle de la châsse de saint Babolein qu'on va voir, & qui date de l'an 1067. Ce dernier morceau de parchemin après avoir été adossé par M. de la Touche Secrétaire de l'Archevêché & figuré, a été transporté ledit jour 14 Août de cette châsse de saint Babolein en la châsse qu'on appelloit de saint Maur qui auroit dû être sa place naturelle. On n'a rien retrouvé de l'ancien parchemin qui subsistoit en 845.

(*a*) Voyez les Breviaires de Paris Noailles & Vintimille au 15 Janvier, où l'on a simplement mis *re-ditus est*, sans assurer l'identité réelle qui avoit été combattue par les députés de M. de Noailles, aussi-bien que la sincérité de l'Histoire du voyage. Voyez ci-dessus, p. 55.

La tête de ce Saint a été trouvée dans le buſte qui repréſente un Religieux. On ne ſçait pas en quel tems elle avoit été autrefois ſéparée du corps. Ce buſte d'argent eſt poſtérieur à l'an 1628. Il contient une eſpece de boëte auſſi d'argent ſur laquelle ſont figurées contre l'ordinaire, des os femur placés en ſautoir & des larmes. Ce qui me porte à croire qu'elle a été faite d'abord pour une autre tête qui n'étoit pas celle d'un Saint. L'ouverture fermée d'un criſtal eſt du côté du derriere de la baſe, parce que la partie de devant a été un peu uſée par les levres des fidéles qui pendant pluſieurs ſiécles ont pu la baiſer à nud. L'ancien reliquaire de cette tête ayant été dérobé, comme il eſt dit ci-deſſus, on avoit recouvré heureuſement la relique avec ſes anciens certificats, & ils y avoient été remis en 1629 : mais comme on ne les y a pas retrouvés ledit jour 14 Août 1750, M. l'Archevêque à qui j'indiquai qu'il y avoit dans ſes Regiſtres une copie de la reconnoiſſance de ce chef du 18 Mai 1629, ordonna qu'on en tirât copie, & cette copie a été miſe dans l'intérieur de cette tête : ce que je puis certifier pour avoir été préſent.

II. La châſſe de ſaint Babolein premier Abbé de ſaint Pierre des Foſſés, qui eſt de bois faite en forme de cercueil couverte de feuilles de cuivre & d'argent ancien, d'un travail de cinq ou ſix cens ans avec la repréſentation du ſaint Abbé à l'un des bouts. Cette châſſe ayant été ouverte, on y a trouvé tous les oſſemens de ce Saint tant petits que grands, la tête y étant ſéparément dans un petit coffre. Voici la teneur d'un morceau aſſez conſidérable de parchemin épais qui y étoit : *Hic requieſcit corpus ſancti Baboleni Abbatis, primi paſtoris & conſtructoris Eccleſiæ Foſſatenſis, qui anno Incarnati Verbi ſexcenteſimo quadrageſimo*

tertio Indictione prima in Franciam venit anno primo regni Chlodevæ i Francorum regis filii Dagoberti. Cujus sacrum corpus hic transpositum est anno Incarnationis Christi M LXVII. Indictione V. anno VIII regni Philippi regis Francorum XV Calendas Decembris gubernante Waleranno Abbate Fossatense Cœnobium. Caput vero honoris causa in alio loco est positum. Et comme on avoit mis quelques petits ossemens avec le crâne, l'inscription qui y est jointe sur une bande de parchemin & qui est du onziéme siécle, de même que la précédente, porte ces mots: *Caput sancti Baboleni Abbatis Fossatensis & ossa ejus.* Le grand parchemin nous a appris en quel tems ces saintes reliques ont été changées de place, & nous assurent de l'existence de l'Abbé Waleran dont on avoit douté dans le *Gallia Christiana.*

III. Il y avoit à saint Maur derriere le grand-Autel une troisiéme châsse, faite de cuivre en forme d'Eglise & d'un ouvrage du XV siécle, mais fort disloquée & gâtée. On l'appelloit la châsse de saint Mein, de sainte Magdeleine & de sainte Colombe Vierge & Martyre, parce que les reliques les plus notables qu'elle renfermoit étoient de ces Saints: mais à l'ouverture on n'a pu distinguer les unes des autres. Les trois pacquets qui la remplissoient ayant été visités, & copies des étiquettes prises sans qu'on ait pu en faire l'application, on les a transferés dans une autre châsse de cuivre doré qui est en bon état. L'étiquette dont l'écriture m'a paru la plus ancienne, est celle qui porte ces mots: *Reliquiæ sanctæ Juliæ Martyris de proprio corpore.* L'écriture m'a paru être du dixiéme siécle. La relique de cette sainte Martyre du Diocèse de Troyes, étoit apparemment venue de l'Abbaye de Joarre où est son corps, à ce que l'on dit.

Voy. ci-dessus pag. 42.

IV. Le petit coffre d'ivoire dont il est parlé ci-dessus, s'est trouvé contenir aussi diverses reliques des Saints de France, mais avec les étiquettes détachées & éparses.

Il n'a pas été besoin d'ouvrir les autres reliquaires plus petits, attendu que leurs inscriptions étoient visibles sans cela.

Le matin du Dimanche 30 Août de la même année, les Chanoines de saint Maur, réunis à ceux de saint Louis du Louvre, sont venus prendre solemnellement dans la grande Chapelle de l'Archevêché la châsse de saint Babolein, & l'autre châsse de cuivre dite de sainte Colombe ou de saint Mein, avec tous les autres petites châsses, coffres, reliquaires, philacteres, qui avoient été dans leur Trésor à l'Abbaye des Fossés; l'un de ceux qui composoient le Clergé portoit un des os du bras de saint Maur que M. l'Archevêque leur avoit réservé, & l'un du Clergé de la Collégiale de saint Merry portoit un os d'un des bras de saint Babolein que le même Prélat a accordé à la Chapelle de saint Bond sise sur cette Paroisse.

Le même jour l'après-midi, les Religieux de l'Abbaye de saint Germain-des-Prés sont venus en grande solemnité pour recevoir de M. l'Archevêque dans la même Chapelle le Chef & le corps de saint Maur, & l'ont porté processionnellement dans leur Eglise, où les reliques ont été exposées durant le reste de la semaine.

De toutes ces saintes reliques M. l'Archevêque a retenu pour lui le tibia droit de saint Maur, & le tibia gauche de saint Babolein.

Il a destiné pour l'Eglise Paroissiale de saint Maur une vertebre & une petite côte de saint Babolein, outre un reliquaire d'argent en forme de croix contenant une dent de S. Maur

qu'il avoit précédemment donné au Curé.

Trois autres petits ossemens du même saint Babolein, ont été réservés pour des Paroisses du Diocèse de Paris où elles sont vénérées comme de véritables & authentiques reliques de Saints connus du pays, avec tout le respect qui leur est dû : ce sont Jouy-le-Moutier & Bois d'Arcy.

Un mois ou environ après cette cérémonie, un Anonyme interessé à identifier la personne de saint Maur de Glanfeuil avec le Maur des Dialogues de saint Gregoire, a envoyé dans toutes les Communautés de Paris & dans plusieurs du Royaume, un cahier imprimé in-4°. sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, dans lequel il a fait un récit de ce qu'il a pu apprendre par des ouï dire touchant l'ouverture des châsses de saint Maur & de saint Babolein & sur la nature de leur contenu. Mais j'ai remarqué que cet anonyme n'est point exact; que son ouvrage a été fait avec précipitation, & qu'il y décide quelquefois trop vîte sur certaines choses qu'il n'a pu ni voir ni examiner, comme ont fait des témoins oculaires très-attentifs dont j'ai été du nombre.

Avant que de découvrir & démolir l'Eglise de saint Maur, on a commencé au mois d'Octobre 1750 à exhumer les corps qui y étoient enterrés.

On n'a rien trouvé que des os dans les mausolées addossés au mur du chœur dans la croisée méridionale, ci-dessus cottés I à la p. 127.

La sépulture cottée II, à la page 128, ne paroissoit plus & avoit apparemment été remuée & changée lorsqu'on construisit le nouvel autel.

On ne dit pas qu'on ait trouvé aucune chose dans la cave qui regnoit sous l'ancien autel.

Sous une tombe qui étoit chargée d'armoi-

riesſemblables, dit-on, à celles des Seigneurs de Nanteuil, étoient trois corps & rien de plus. Les ſix fleurs de lis ſemées ſur cette tombe étoient un ornement que les tailleurs de tombe mettoient autrefois quand bon leur ſembloit ſur leur ouvrage ſans en fixer le nombre. Ci-deſſus pag. 129.

Il n'a été fait nulle mention des tombes des Seigneurs de la Varennes; cottées ci-deſſus page. 129 Elles pouvoient avoir été rompues lorſqu'on répara l'Egliſe dans le dernier ſiécle.

A l'égard de la ſépulture ſous un arſe au fond ſeptentrional de la croiſée, cottée VI, page 129, deſſous la ſtatue couchée du Prélat étoit un cercueil de pierre moins large aux pieds qu'à la tête, dans lequel on vit étendu le corps d'un homme qui paroiſſoit avoir eu un habit noir. On y trouva une croſſe garnie de quelques feuilles d'argent & de petites lampes de terre pleine de charbon, avec d'autres lampes huileuſes & graſſes. Or comme la ſtatue de ce Prélat étoit avec les ornemens épiſcopaux & ſculptée dans le goût du treiziéme ſiécle, il eſt certain que c'étoit la ſépulture de Pierre de Chevry Abbé de S. Maur décédé en 1285, d'autant que ce fut lui qui obtint du Pape le privilége de porter la mitre & l'anneau, & qu'il fut le plus célébre des Abbés de ſaint Maur durant tout ce ſiécle. Depuis, en démoliſſant davantage au même endroit de l'Egliſe, on a trouvé une inſcription ſur pierre en lettres capitales gothiques taillées en boſſe & qui porte que Pierre dit de Ch.... a fait faire le chevet du Cimetiere juſqu'à la nef, plus les chaiſes du chœur. Plus la Chapelle de ſaint Martin en M. C C.... Cette inſcription avoit été placé là apparemment avant que ce Pierre de Chevry fût devenu Abbé, & il avoit voulu être inhumé proche de ce monument.

Sous la tombe placée au milieu du chœur, (cottée ci-dessus VII à la pag. 129) fut trouvé un squelette couché sur la terre même, ayant des restes d'habits noirs, une mitre, avec une crosse d'étain : une longue pierre supportée par deux autres couvroit le dedans de cette sépulture. Quelques restes de lettres sur la tombe extérieure dénotoient le XIV siécle, pendant lequel l'Abbaye de saint Maur a eu successivement six Abbés.

On trouva aussi sous les quarreaux vers le milieu de la nef un petit coffre qui contenoit les os d'un corps qu'on a cru être celui d'un Abbé, parce qu'il y avoit un bout de crosse. Ces ossemens avoient sans doute été tirés de quelque autre endroit de l'Eglise ou du Chapitre.

On auroit dû trouver pareillement dans quelque endroit de la même Eglise, la boëte dans laquelle avoient été mises les entrailles de Henri V Roi d'Angleterre mort au Château de Vincennes le 31 Août 1422. Jean le Fevre dit dans son Histoire de Charles VII, page 164, qu'elles furent enterrées à saint Maur.

Les corps exhumés de cette Eglise ont été portés partie à l'Eglise de la Paroisse, & partie à la Chapelle de Notre-Dame des Miracles qui ne doit point être abbattue.

Le Réfectoire qui remplit presque tout le côté septentrional du Cloître, a été un édifice solidement construit au XIV siécle avec une chaire pour le Lecteur revêtue de dix images ou petites statues de Saints, d'un travail plus antique mais grossier.



HISTOIRE DES DEUX PAROISSES formées dans la péninſule des Foſſés.

Nous ne pouvons aſſurer s'il y avoit quelques habitans dans la péninſule des Foſſés lorſque l'Abbaye y fut conſtruite au ſeptiéme ſiécle. Il eſt sûr au moins qu'il n'exiſtoit point alors de Paroiſſe de ſaint Nicolas, & il eſt vraiſemblable que la Paroiſſe de ſaint Hilaire de la Varenne n'a été érigée que depuis; enſorte qu'auparavant que l'Abbaye fût fondée, ce lieu faiſoit partie d'une terre du Fiſc dont les habitans en petit nombre étoient de la Paroiſſe de Fontenay ſur le Bois ou de celle de Charenton. Il n'y a pas ſoixante ans qu'une partie des habitans de ſaint Maur étoient de la Paroiſſe de Fontenay, & encore à préſent du côté de l'occident la Paroiſſe de Charenton vient juſques dans ſaint Maur. Ainſi lorſqu'on érigea une Paroiſſe pour les habitans de la péninſule Fermiers ou Officiers de l'Abbaye, on la concentra dans la Preſqu'iſle, ſans l'étendre aucunement du côté de Charenton non plus que du côté de Fontenay, parce qu'on ne le pouvoit pas.

Cette Paroiſſe fut établie dans la plaine de la Varenne, à une demie-lieue de l'Abbaye, à l'endroit où les terres étoient un peu moins mauvaiſes, mais toujours ſur le territoire que l'Archidiacre Blidegiſile avoit obtenu du Roi pour l'entretien du Monaſtere. L'établiſſement ne ſe fit que quand on y vit un certain nombre d'habitans. L'Egliſe fut conſtruite ſous l'invocation de ſaint Hilaire de Poitiers, probablement en vertu de quelques reliques qu'Ebroin Evêque de Poitiers en 850 envoya à l'Abbaye des Foſſés, avec laquelle il étoit intimement lié à raiſon du Monaſtere de Glanfeuil en Anjou dont il jouiſſoit, lequel

étoit dépendant de celui des Fossés, & ce choix put être déterminé à ce fameux saint Hilaire pour achever d'ensevelir dans l'oubli la mémoire de ce payen Hilarus qui avoit rétabli en ces lieux le College du Dieu Silvain, dont il est parlé ci-dessus, page 103. On voit qu'au dixiéme siécle le territoire de la Varenne entiere renfermoit trente-sept charrettes ou charrues & dix-huit manoirs de manœuvres; ce qui en comptant les chartiers avec les manouvriers formoit cent vingt & un hommes. Chaque manoir de chartier devoit à l'Abbaye pendant deux ans de suite une brebis & un agneau, & la troisiéme année cinq sols. Toute la Communauté des habitans payoit chaque année cent neuf mesures de froment. Chaque laboureur avoit quatre perches à ensemencer en froment & deux a ensemencer en tremoy, & devoit de trois semaines en trois semaines une corvée.

De tous ces habitans l'Abbaye n'avoit à elle que trois maisons de manouvriers qui lui payoient neuf sols tous les trois ans. Toutes ces circonstances qui nous apprennent les usages des Seigneurs & des vassaux vers la fin de la seconde race de nos Rois, sont spécifiées dans un manuscrit de ce tems-là rendu public par M. Baluze. Mais trois cens ans après, je veux dire du tems de saint Louis les droits Seigneuriaux de l'Abbaye des Fossés sur les habitans de la Varenne s'exprimoient en cinq mots: *Abbatia habet Majoriam, corveias, census, censam, audientias.* Mairie, corvée, rentes, cense & Justice, & l'Abbaye de son côté devoit aux habitans de ce lieu douze pains *conventuels*, & un sextier & demi de vin pour être distribué aux Paroissiens qui communioient le jour de Pâques, pour manger & boire immédiatement après avoir reçu la sainte

Capitul. T. II.

Chartul. Fossat.

Euchariſtie. Il faut obſerver qu'au commencement du regne de S. Louis vers l'an 1230, la Paroiſſe de la Varenne fut conſidérablement diminuée par la diſtraction qui fut faite de tous les habitans du Village qui s'étoit formé autour de l'Abbaye appellé *Villa Foſſatenſis* auxquels on aſſigna alors pour Paroiſſe l'Egliſe de ſaint Nicolas qui auparavant n'étoit qu'une Chapelle conſtruite, dit-on, pour des bateliers.

Peut-être fut-ce auſſi dans ce tems-là ou un peu auparavant, que ce qui reſtoit d'habitans à la Varenne fit faire quelque foſſé de ſéparation pour diſtinguer leur territoire d'avec celui du village des Foſſés. Au moins dès l'an 1214 on ne diſoit plus *Varenna* tout ſimplement; mais *Clauſa Varenna*. On lit dans l'Hiſtoire de Paris, la manumiſſion accordée en 1250 par Jean Abbé des Foſſés aux hommes de *Clauſa Varenna*, de même qu'à ceux des Foſſés & de Chenevieres; & la confirmation de cet acte par la Reine Blanche en 1251, eſt rapportée au Cartulaire de l'Abbaye.

Hiſt. Eccl. Pariſ. T. 2. p. 381.

On voit dans le même Livre comment ſe faiſoit en ces tems-là le dénombrement des Soldats que ce Village joint à celui de ſaint Maur fourniſſoit au Roi, avec le détail de leur armure. Je le laiſſe en latin tel qu'il eſt. Cette revue qui fut faite l'an 1274 le Dimanche avant la ſaint Michel, fut de quatre eſpeces de Soldats, ſuivant l'état de leurs facultés. Il y en avoit douze de la premiere claſſe, ſçavoir de ceux qui avoient la valeur de 70 livres & plus de bien: vingt & un de la claſſe de ceux qui avoient trente livres ou davantage, puis ceux dont le bien n'alloit qu'à dix livres, & enfin ceux d'au-deſſous.

Chartul. Foſſat. f. 30

Illi qui habebant valorem LX librarum & amplius habeant loricam vel hauber jons *& ca-*

pella de ferro, spatam sive ensem, & cultrum: & inventi sunt tales circa duodecim.

Habentes valorem XXX librarum & amplius haberent tunicas gambesatas, sive gambesonos, & capellum ferreum, ensem & cultellum. Inventi fuerunt XXI.

Alii vero qui habebunt decem libras & amplius, haberent galeram, sive capellum ferreum, ensem, furcam ferream & cultellum.

Alii vero qui minus habebunt; haberent arcus, sagittas & cultellum.

Et facta est ostensio eorum in Varenna juxta Carrerias.

Cette montre de troupes étoit à l'occasion de la guerre que Philippe-le-Hardi se disposoit à faire à Alphonse Roi de Castille.

Quant à l'Eglise de la Varenne, l'autel en fut donné au commencement du onziéme siécle à l'Abbaye des Fossés par Rainaud Evêque de Paris, à la priere de l'Archidiacre Lisierne: l'acte le désigne ainsi: *Altare beati Hilarii in pago Parisiaco, Insula Fossatensi in villa quæ dicitur Cella.* C'est le premier endroit où j'aie trouvé ce Village appellé du nom de *Cella.* Maurice de Sully Evêque de Paris confirmant le don de cette Eglise, s'exprime en ces termes l'an 1195: *Ecclesia de Varennis cum atrio, magna & minuta decima.* La Bulle d'Innocent II accordée l'an 1136 en faveur du Monastere, mettoit: *Ecclesiam sancti Hilarii de Varennis cum Capella sancti Nicolai sita in Fossatensi villa.* Au Pouillé Parisien du treiziéme siécle il y a simplement que l'Eglise *de Varennis* est de la donation de l'Abbé des Fossés, sans mention de la Paroisse de saint Nicolas: & dans celui du quinziéme siécle, on la trouve marquée comme appartenante au même, & n'ayant que vingt livres d'ancien revenu pour le Curé. Depuis l'extinction du

Chartul. Fossat. papyraceum. fol. 137.

Tab. Fossat.

Hist. de Paris, T. 3.

titre Abbatial fait en 1536, les Evêques de Paris l'ont conferée de plein droit. Elle est à portion congrue.

Cette Eglise de la Varenne avoit été bâtie primitivement plus près de la Marne du côté du midi, dans le lieu où l'on voit une croix entre le Bois Guenier & le Bois du petit Plant. Mais comme elle étoit là toute seule & loin des Maisons depuis l'aggrandissement du Parc de saint Maur, feu M. le Duc Louis de Bourbon Condé la fit détruire vers le commencement de ce siécle, & en rebâtit une autre plus proche des habitans, dans laquelle on a transporté trois ou quatre tombes de l'ancienne Eglise, qui sont du quatorziéme siécle ou environ à en juger par le style de celle où il ne reste que ces mots, *pour l'ame de lui*. Le bâtiment est fort petit & dans le goût des édifices modernes. On a dressé une une croix au lieu où étoit l'ancienne Paroisse : on l'appelle la Croix saint Hilaire. Dans les dénombremens de l'Election de Paris, ce Village est appellé *La Varenne saint Maur*, pour le distinguer des autres Varenne. Celui de l'an 1709 y marque 15 feux & celui de 1745 y en marque 17; mais il y en a un peu moins, même en y comprenant deux ou trois auberges établies pour les bateliers de la Marne, & les trois ou quatre maisons situées vis-à-vis le moulin de Creteil.

En général le territoire de la Varenne n'est pas fort fertile ; & c'est de quoi est convenu l'Auteur de la vie de saint Babolein vers l'an 1080, quoiqu'il assure qu'il y croissoit alors du vin & du grain. Les habitans furent exemptés de prises par Lettres du Roi Charles VI du 22 Juillet 1406, à la charge d'amener six charretées de paille de segle à Paris ou à deux lieues aux environs pour le service du Roi, de la Reine & du Dauphin.

Trésor des Chart. Reg. 160. Piece 442.

Il paroît que les Abbés de ſaint Pierre des Foſſés avoient anciennement aliéné quelque canton de la Varenne, puiſqu'en 1214 Anſel de Cocigny y avoit la mouvance d'un fief. Il eſt fait mention d'un Hôtel ſis ſur cette Paroiſſe dans un Compte de l'Ordinaire de Paris de l'an 1423, où on lit que cet Hôtel (ſans autre déſignation, ſinon qu'il étoit ſitué à la Varenne Saint-Maur, & qu'il apprtaenoit à Pierre Boulart abſent) fut donné par Henri Roi d'Angleterre à Maître Grégoire de Ferrebouc, l'un de ceux qui firent entrer dans Paris les gens du Duc de Bourgogne; & que depuis ce même Roi le donna à Guillaume Le Muet Changeur du Tréſor & à d'autres pour leur vie.

Chartul. S. Mauri f. 25.

Sauval T. 3. p. 324.

Je trouve qu'en 1296 un hameau ſitué ſur la Varenne portoit le nom de Celle (*Villa de* Celle) le même déja employé ci-deſſus, ce qui peut venir de ce que quelques Moines des Foſſés s'y ſeroient retirés pour mener une vie ſolitaire. Un autre canton étoit appellé Marconval en 1295 : ce ſeroit en latin *Marculfi vallis*.

Je trouve auſſi la déſignation d'un lieu dit *les Piliers* ſur le territoire de cette Paroiſſe à l'an 1627, nom qui peut venir de ce que les marques de l'ancienne Juſtice des Abbés auroient été en ce lieu. François Tardif Ecuyer y avoit un Hôtel. Le nom des Piliers eſt celui que M. Danville donne aux maiſons où l'on paſſe la Marne en batteau pour monter à Chenevieres.

Perm. du Chap. dom. *Reg. Ep.*

Les Géographes varient ſur le nom d'un petit canton de la péninſule vis-à-vis Champigny & qui eſt de la Paroiſſe de la Varenne. Bruno l'appellent Champigné, d'autres Champigot & d'autres enfin Champignot, y mettant une Chapelle de ſaint Nicolas : mais ſon

ſon vrai nom doit être Champigneau, parce que dans un titre de l'an 1294 il eſt appellé Champignelle, & de même dans l'acte d'acquiſition qui y fut faite de deux mazures en 1311 par Alard de Lambelle Secrétaire du Roi, depuis Evêque de ſaint Brieu.

Chartul. Foſſat. f. 49. *Tab. Foſſat.*

Le Plan de l'Abbé de la Grive marque auſſi dans la même péninſule proche les Piliers un lieu dit *Le Trou* ou *Petit-Menil* qui n'eſt qu'une ferme.

Enfin il y a trois ou quatre maiſons du Port de Creteil qui ſont dites être de la Paroiſſe de la Varenne.

Je croi devoir rapporter à cet article ce qu'on lit dans la vie de ſaint Maur de la compoſition du Carme nommé ci-deſſus. Il y parle d'après un manuſcrit dont il ne dit pas l'âge, d'une coutume qu'on attribuoit à ſaint Babolein premier Abbé des Foſſés; ſçavoir, que ce Saint alloit réciter des Pſeaumes dans la riviere toutes les nuits ſur trois groſſes pierres. Je ne ſçais ſi cette tradition ne ſeroit pas venue des reſtes que l'on voyoit d'un pont que l'on appelloit au douziéme & au treiziéme ſiécle le Pont Olin *Pons Olini*, au lieu de quoi quelqu'un aura cru que c'étoit pour ſignifier *Pons Babolini:* à moins que ce ne ſoit tout le contraire, & que de *Pons Baboleni* on ait fait *Pons Olini:* ou bien ce pouvoit être des reſtes d'un pertuis qui auroit été ſur la Marne proche l'Iſle de la Varenne. Car on apprend par un acte non ſuſpect, qu'en 1294 les marchands maronniers de Marne ſe plaignirent de ce que les Moines de ſaint Maur avoient détruit ce pertuis qui leur ſervoit, diſoient-ils, à la navigation.

Vie de S. Maur 1640. pag. 573.

Chartul. F.ſſat. f. 481

LA PAROISSE S. NICOLAS eſt aujourd'hui & depuis long-tems la plus nombreuſe du territoire des Foſſés ou de S. Maur.

Ce n'étoit d'abord qu'une ſimple Chapelle où les Moines établirent un Chapelain. Lorſque ces Religieux rédigerent leur Cartulaire en 1284, ils y firent vers le commencement l'obſervation ſuivante, que je traduis du latin : » Dans le village des Foſſés, *In villa Foſſatenſi*, a été bâtie anciennement une Chapelle par nos prédéceſſeurs, & ils y ont établi un Chapelain qui doit célébrer trois fois par ſemaine pour les défunts Abbés & Moines, &c. » Ils ajoutent enſuite qu'on devoit donner à ce Chapelain chaque jour un pain conventuel, une quarte de vin, un général *unum generale*, c'eſt-à-dire, un plat ou une portion, avec une écuelle de féves. Ce Chapelain étoit tenu d'aſſiſter aux Proceſſions qui ſe faiſoient hors le Monaſtere. Ils y mirent encore, quoique cette Chapellenie eût été érigée en Cure du tems de Guillaume Evêque de Paris, du conſentement du Prêtre de la Varenne, dont les hommes & femmes dépendant de l'Egliſe des Foſſés étoient Paroiſſiens ; nonobſtant cela ce nouveau Prêtre de la Paroiſſe des Foſſés étoit tenu aux mêmes devoirs.

Gloſſ. Cang.

Ceci nous apprend l'époque de l'erection de la Cure de ſaint Nicolas qui eſt aujourd'hui dans le Bourg ; ainſi c'eſt Guillaume d'Auvergne fait Evêque de Paris en 1228 qui la procura. La Bulle d'Innocent II de l'an 1136 confirmative des biens de l'Abbaye des Foſſés, avoit compris la Chapelle ſaint Nicolas ſituée *in Foſſatenſi villa ;* voilà ce qu'on en ſçait de plus ancien ; & ſur la fin du même ſiécle, Maurice de Sulli Evêque de Paris, avoit reconnu que la même Chapelle *Sancti Nicolai in Foſſatis* étoit exempte du droit de Synode & de viſite. L'acte eſt de l'an 1195.

Hiſt. de Paris T. 3.

Lorſqu'on en eut fait une Paroiſſe par dé-

membrement de celle de la Varenne, on y introduisit aussi l'usage qui subsistoit alors communément dans les Eglises Paroissiales le jour de Pâques, & qu'on a vu ci-dessus s'être pratiqué à saint Hilaire, Eglise Matrice des habitans des Fossés. L'Abbaye s'engagea à fournir ce jour-là par les mains du Prevôt dans cette Eglise de saint Nicolas, trois sextiers de vin du Couvent à ceux qui communioient pour boire immédiatement après avoir reçu la sainte Hostie. Le Curé de cette même Eglise n'avoit au quinziéme siécle ni gros ni dixmes, mais seulement sa nourriture dans le Couvent comme un simple Religieux. C'est la remarque que fit alors un Doyen rural de Chelle en sa visite : *Curatus sancti Nicolai nullum habet grossum, nec aliquid habet in decimis ; sed habet pitantiam in Abbatia sicut unus de Religiosis.*

Chartul. Fossat.

Tab. Ep. Par.

L'édifice de l'Eglise saint Nicolas est du siécle de l'érection de la Cure. La construction tant du chœur que de la tour ressent entierement le treiziéme siécle. L'Eglise a été bâtie à plusieurs reprises & continuée dans le quatorziéme siécle. Elle finit en quarré au pignon du côté de l'orient, est accompagnée d'une aîle à côté du chœur vers le midi, & ensuite d'une galerie en forme de Cloître Monacal. On n'y voit aucunes anciennes épitaphes. On peut remarquer dans le Cimetiere pour la singularité, celle d'un Domestique qui a été posée aux dépens de ses Maîtres qu'il avoit servis fidélement. Elle est du siécle présent.

La nomination de la Cure qui avoit appartenu à l'Abbé des Fossés, est retournée de plein droit à l'Evêque de Paris lors de l'extinction du titre Abbatial en 1536.

Il y a un canton de maisons un peu éloigné du gros du Bourg, & qui s'appelle *Le Pont de*

saint Maur. Ce canton étoit originairement de la Paroisse de Fontenay sur le Bois, parce que cette Paroisse est plus ancienne que le village de saint Maur, & quelle comprenoit presque toute la Forêt de Vilcene. Mais sur les remontrances faites à M. de Harlay, ces maisons furent détachées de cette Paroisse par Décret du 22 Juin 1693, & adjugées à la Paroisse de saint Maur, en payant une rente à l'Eglise de Fontenay & au Curé.

Reg. Archiep.

Voy. l'article de Fontenay.

Le nom que l'on a donné en dernier lieu au Pont qui est à cet endroit sur la Marne, revient assez à son nom primitif. On l'appelle depuis quatre cens ans *le Pont de saint Maur*. Le plus ancien nom avoit été *le Pont des Fossés*, ainsi qu'il est attesté par deux actes du XIII siécle, dont l'un qui est de l'an 1281, constate que l'on avoit dit d'abord *Pons de Fossatis*. Cependant dès le commencement du douziéme siécle, on disoit *le Pont Olins* en françois, & en latin *Pons Olini*. Il apparoît même un Port du même nom; mais soit que ce fût au Pont ou Port; le Roi y levoit un tribut. L'Abbaye des Fossés en payoit trois sols par chacun an, jusqu'à ce que Louis-le-Gros lui fit la remise de cette somme pour toujours par Lettres données à Paris l'an 1110. En 1259 Jean, Chapelain *de Ponte Olini seu de Ponte de Fossatis*, reconnut que la Justice de la maison de ce Pont qu'il avoit donnée à loyer, dépendoit de celle de l'Abbaye. En 1384 Charles VI donna le 22 Octobre étant à Paris une Déclaration qui établissoit un droit de barrage au Pont de saint Maur comme à celui de Charenton. On trouve dans les comptes de dépense de la Prevôté de Paris de l'an 1465, un paiement fait à Jean Potin Examinateur au Chastelet, à cause qu'il avoit été avec sire Charpentiers rompre le Pont de saint

Ex autographo.

Chartul. Fossat. fol. 38.

Petit Livre du Châtelet, fol. 148.

Sauval T. 3. p. 386.

Mor pour la sûreté & garde de la ville de Paris. En 1590 le 25 Avril, le même Pont de saint Maur qui avoit été rétabli, fut attaqué aussi-bien que celui de Charenton par l'armée Royale, & emporté; de sorte que ceux qui résisterent dans le Fort qui défendoit ce Pont ayant été pris à discrétion, furent pendus; mais avant la fin du mois de Septembre l'armée de la Ligue en étoit redevenue maîtresse.

Il existoit dès le treiziéme siécle, comme l'on vient de voir, une Chapelle située proche d'un Pont aux environs de S. Maur. On ignore si le Pont que l'on voit aujourd'hui est à la même place qu'étoient les anciens: quoi qu'il en soit, il y a une Chapelle assez proche de ce Pont sur la pente de la colline, & apparemment au même endroit ou étoit celle du treiziéme siécle. Le premier monument où elle se trouve surnommée de saint Leonard, est le Pouillé du quinziéme siécle; dans lequel on lit: *Capella sancti Leonardi Pontis sancti Mauri Fossatensis.* Elle y est dite être à la pleine collation Episcopale, ce qui est suivi par les Pouillés de 1626 & 1648, & vérifié par des provisions de 1501, &c. Le Pelletier dans le sien la marque faussement du Doyenné de Châteaufort. Peut-être dit-il plus vrai quand il ajoute qu'elle a deux cens livres de revenu. C'est saint Leonard du 6 Novembre qu'on y regarde comme Patron. J'ai trouvé qu'en 1682 Jean de Ruffeville Prêtre du Diocèse d'Avranches y fonda une Messe pour le jour de la Fête, donnant pour cela un certain revenu.

Reg. Archiep. Octobr. 1682.

Depuis que les habitans du Pont de saint Maur furent déclarés être de la Paroisse de saint Nicolas, seule & unique Paroisse du Bourg, on y compta environ cent trente feux. Le dénombrement de l'Election de Paris y en

marquoit 128. Ce qui produisoit 430 habitans, suivant le calcul du Dictionnaire Universel. Le dernier dénombrement des Feux de tout le Royaume, ne compte plus à S. Maur que 95 feux. J'ai remarqué en passant que dans les dénombremens & rôles de l'Election, ce même Bourg est appellé *saint Maur hors la Varenne*.

Cette Paroisse est renommée par le Château que l'on y voit. Jean du Bellay Evêque de Paris, l'un de ceux qui ont contribué le plus au rétablissement des Lettres en France, & qui d'Abbé Commendataire de saint Maur, en devint le premier Doyen & fut en même-tems Cardinal, se mit le premier dans le goût de bâtir un Château à la place où étoit l'ancien logis Abbatial. C'étoit un édifice superbe pour le tems & du dessein de Philbert de Lorme. Comme on étoit alors très-fort dans l'usage des inscriptions, ce Prélat y fit mettre celle-ci en l'honneur de François I son bienfaicteur & le restaurateur des sciences en France :

Hunc tibi, Francisce, assertas ob Palladis ædes
Secessum, vitas si forte Palatia, gratæ
Diava & Charites, & sacravere Camænæ.

Lettre de Mars au Bois de Vincennes.

Ce Cardinal avoit reçu en 1541 ordre du même Roi de faire fermer de mur le Parc de saint Maur pour la conservation du gibier, tant pour lui que pour le divertissement de sa Majesté.

Eustache du Bellay qui lui succeda en 1551 jouit du Doyenné de saint Maur & de ses dépendances jusqu'à l'an 1563, qu'il vendit la Terre & le Château à la Reine Catherine de Medicis veuve de Henri II, mere de Charles IX alors regnant, & cela pour d'autres Ter-

res. Cette Reine y fit commencer un magnifique Château qui eſt long-tems reſté imparfait. Les Rois Charles IX & Henri III s'y retirerent fort ſouvent durant l'été. Le continuateur de Du Breul écrivoit en 1639, que ce Château conſiſtoit alors en un grand pavillon tres-bien bâti de pierre & de brique, que le Roi Louis XIII y venoit quelquefois pour le plaiſir de la chaſſe & y demeuroit huit jours. On a des Déclarations qui ſont datées de ce lieu. Dans le traité qui fut fait entre Catherine de Medicis & l'Evêque de Paris, l'Evêque céda le Parc que ſon prédéceſſeur avoit fait fermer de murs; haute-Juſtice, moyenne & baſſe du Village, le preſſoir bannal, les dixmes en la Varenne, le droit de pêcherie, le gord Beſnard, deux Iſles qui y touchoient, le Port de Chenevieres, l'Iſle-l'Evêque, l'Iſle de la Rondelle, l'Iſle de Beaubourg, l'Iſle de la Heronniere, les trois Iſles au boucher ou bouchet, les près des marais ou la Varenne, le Port de Creteil avec les Iſles voiſines, les terres des Clapiers près la Varenne; deux arpens de vignes clauſes à murs appellés le petit clos, les deux moulins de ſaint Maur, les bois Guinier en la Varenne, la maiſon appellée la Caſſine, le pré & la Sauſſaye des Portes, la maiſon que le Chancelier de l'Hôpital avoit alors au village de ſaint Maur, le droit de ban à vin depuis le jour de la Pentecôte juſqu'au jour ſaint Jean incluſivement. Il n'eſt fait là aucune mention des terres de ſaint Felix : mais elles n'en exiſtent pas moins dans la péninſule. Elles ſont à l'endroit où étoit la cave de ſaint Felix, & apparemment que quelque ancien Abbé les avoit alienées.

Supplém. de Du Breul 1636. p. 98.

Après la mort de Catherine de Medicis, la Terre de ſaint Maur paſſa à Charlotte-Cathe-

rine de la Tremoille, qui l'avoit acquise par décret des créanciers de cette Reine en 1598. Elle laissa au Prince de Condé son fils cette Terre, qui depuis est restée dans cette Maison. Les Princes de Bourbon Condé ont rendu ce Château l'un des plus beaux lieux de plaisance des environs de Paris, soit par les embellissemens des bâtimens qu'ils ont fait achever, soit par les jardins qu'ils ont fait ajouter à l'ancien Parc, entre autres la maison & les jardins de M. de la Toüane Financier.

Il parut dans les Mercures de Juillet & Août 1700, à l'occasion du séjour que M. le Dauphin y avoit fait le 18 Juillet, un Ecrit qui marquoit la maniere dont l'art pouvoit ajouter à la nature pour l'embellissement des jardins de ce Château. Il y avoit un point particulier au bout du Parc à droite pour entendre un écho singulier : mais cet écho ne subsiste plus, à ce que l'on dit.

EVENEMENS.

Quelques traits historiques finiront la longue description que je viens de faire de l'Abbaye des Fossés & du lieu de saint Maur. Ce fut en ce lieu que ceux de Paris qui s'aviserent sous Charles VI de représenter sur le théatre le mystere de la Passion de Notre-Seigneur & les actions ou le martyre de quelques Saints, & qu'on appella les Confreres de la Passion, donnerent les premiers essais de leurs représentations ; & peut-être fut-ce dans quelque salle du Monastere. L'Histoire ne spécifie point en quel quartier du Bourg ou du village. Mais elle marque que le Prevôt de Paris en ayant été averti, défendit à tous habitans de la Ville, & même de saint Maur, de représenter aucuns jeux de personnages sans la permission du Roi. L'Ordonnance est du 3 Juin 1398.

Hist. du Théât. Fran-

Une maladie contagieuse ayant cours à Paris

ris l'an 1418, Gerard de Montaigu Evêque de Paris qui craignoit d'en être atteint, se retira à saint Maur & logea à l'Abbaye. Il y étoit au mois de Novembre de cette année-là.

Regist. du Conseil du Parlement. *Gall. chr. Tom.* 7. *col* 144.

Ce fut à saint Maur que se retirerent en 1463, les Princes ligués contre Louis XI, & où les députés des Parisiens allerent les trouver pour traiter sur les moyens de les recevoir à Paris.

Chron. de Louis XI.

On lit dans un Mémoire sur le célebre Guillaume Budé, imprimé parmi ceux de l'Académie des Belles-Lettres, que Guillaume écrivant à Louis son frere sous le regne de Louis XII ou de François I, lui parle comme un homme actuellement occupé à bâtir à saint Maur & à Marly. En vérifiant ce fait, j'ai trouvé qu'en effet ce Sçavant avoit une piéce de vigne à saint Maur *in Sammauriano pago* à trente stades, dit-il, ou environ de Paris, & qu'étant mécontent de cette vigne qui geloit fort souvent ou qui étoit sujette à quelque autre malheur, & dont le vin n'étoit pas de défaite lorsqu'il y en croissoit, prit la résolution d'en faire un jardin & d'y bâtir une petite maison; c'est ce dont il dit qu'il fut très-occupé, à cause de l'achat qu'il lui fallut faire d'un morceau de terre pour rendre son terrain quarré, & pour la conduite des allés & des eaux. Budé écrivoit ceci vers l'an 1520.

Mémoir. de l'Acad. des Inscrip. To. 5. p. 359. *Guil. Budai Epist. Græca Epist.* 1.

C'est à S. Maur proche de Paris dans une maison située en entrant du côté de Vincennes à main droite, qu'a d'abord été fabriqué au siécle dernier le Ras dit de saint Maur, espece d'étoffe, par un Monsieur Charlier dont la famille subsiste encore à Paris.

Un événement attira en ce Village une infinité de monde au mois de Mars en l'année 1706. On l'appella l'*Esprit de saint Maur*. Un

jeune homme du lieu âgé d'environ vingt-cinq ans, d'un caractere mélancolique crut voir un revenant, l'entendre & se sentir transporté avec son lit, &c. Il fut besoin pour désabuser le Public sur cela, qu'un homme sensé composât une Dissertation sur l'apparition des Esprits. Elle est datée de S. Maur le 8 Mai 1706. Je croi que M. Savary Chanoine en fut auteur.

Dissert in. 12. chez Claude Cellier à Paris 1707.



ACTES SUR LES RELIQUES dont il a été parlé ci-dessus.

» NOs Legiers Deens de sainte Sophye, » & Chancellier de lEmpire de Constan- » tinoble & Estiennes Tresoriers de celle » meisme Yglise, & Gaucher Deens de Li- » glise Nostre-Dame de Panecrante, faisons » a savoir a toz cels que ces présentes Lettres » verront que li nobles bers Messires Jesfrois » de Mesri Conestables de lEmpire de Con- » stantinoble, nos pria humblement & dévo- » tement que nos por Deu & por almone li » donnessions alcuns Saintuaires por envoyer » en son pays. Et nos regardans la devotion » de son cuer & la bonne entention porce » que nos creons que li Saintuaire feront ho- » norez la o il les envoyera, li donames une » partie del chif Monseigneur saint Felyppe » l'Apostre, li quels estoit d'aucun tens en » Liglise Nostre-Dame de Panecrante avi- » roné dune bande dor tot entor en laquelle » ses nons estoit escrit de lettres gregoises. » Et por ce que nos creons que ce soit voir » le tesmongnage des Latins qui en Liglise » ont esté & sont & des Grex anciains, nos » li donames ces Lettres scellées de nos scels, » & prions cels as quels ces devant dites Re- » liques seront donées, que il por Deu & por » misericorde na recoivent en leurs biens » faiz & en lors oraisons. Ces Lettres furent » faites en l'an de l'Incarnation Jhu xpist mil » & CC & XLV el mois de Geinvier. »

Ce chef est à N. D. de Paris. Chastelain Mort. Unir.

Il y reste deux seaux de trois qui y étoient. Celui du milieu represente un saint Diacre. Il est oblong fini par MARTIRINES. L'autre rond représente la sainte Vierge & le petit Jesus. On y lit le reste de SAINTE MARIE INVIOLAT.

Ex autographo apud S Maur.

Religioso viro & honesto Abbati sancti Mauri de Fossatis totiusque ejusdem loci conventui. J. Dominus de Odre miles salutem in eo qui fons est veniæ & largitor Religiositati vostra notum compareat, nos de transmarinis partibus pretiosas Reliquias noviter attulisse unum videlicet de crinibus virginis gloriæ & junctam unam de manu sancti Matthei Apostoli & ut testatum nobis fuit & dictum à venerabilibus viris Decano de Blaquerna omnique Capitulo coram nobis jurantibus & actoribus illius muneris pretiosi, quas vobis & Ecclesiæ vestræ transmittimus ad honorem sancti Mauri Abbatis amici Domini Jesu Christi, & nos cum illis sigilli nostri impressione similiter hoc testamur, mandantes & vobis quatenus donum illud veneremini pretiosum sicut debet & justum est venerari. Datum anno Domini M CC L in festo S. Martini hyemalis.

Ex autogr. apud S. Maur.

Fin du cinquiéme Volume.









